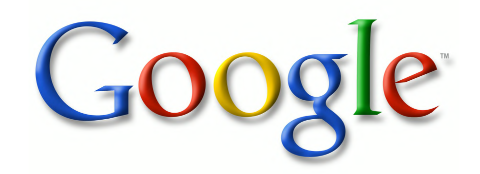
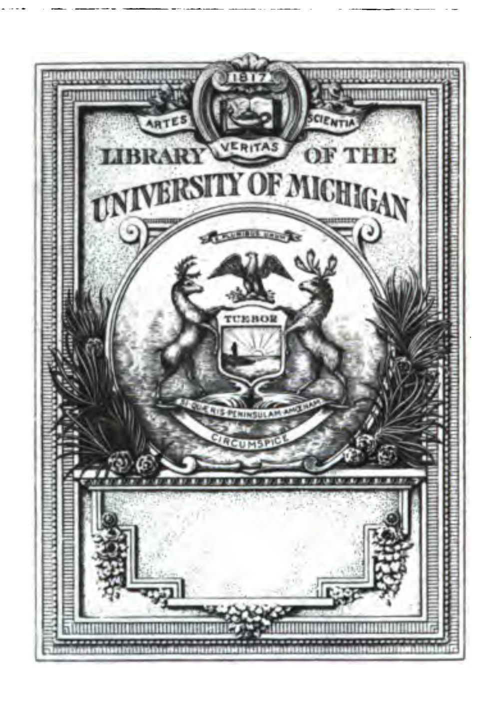



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

De Jonge, Over het Karakter van Prins Maurits, bl. 20 en verv., hecht veel waarde aan de verklaringen van Carleton. Echter moet niet worden vergeten, dat men hier Carleton niet in den Raad van State wilde dulden. Bilderdijk, VIII. 111; hetgeen op zijn oordeel kan invloed hebben gehad. Verg. de Préface historique p. XVI. Zie voorts over Carleton, het Werk van Vreede, Nederl. Diplom. I. 150 vv.

Zijn (Carleton) verblijf hier te Lande 1616–'28.

Behalven dit uitgebreide Werk van Carleton bestaat nog:

Sir D. Carleton's State Letters during his Embassy at the Hague, A.D. 1627. Lond. 1841. 4o.

---

De Eng. uitgaven van Carleton's Negociations zijn zeer zeldzaam. Van elke Editie zijn slechts een beperkt getal gedrukt. De 3de Lond. 1780 in 4o, is de volledigste, ook betreft de Historical Preface.

R. Fruin dd 15 Dec. 1867

---

¹) Volgens Th. Birch, bij Wagenaar, aangehaald, kleefde Carleton zelf de Remonstrantsche gevoelens aan.

Glasius, De Dordtsche Synode, Dl. I. bl. 286.

¹) Wagenaar, Vad. Hist. Dl. X bl. 179.

NB. Memoires de Winwood, p. 18

"Memorials of affairs of State in the reigns of Elisabeth and King James I." Lond. 1725. 3 vol. in f°

NB. Th. Birch's Historical view of the
Th. Birch's Negociations from 1592 to 1617 p. 205.

„Laat ieder onbevooroordeeld
de brieven in het 2de Dl. der *Archives*
(van Groen v. Pr.) en verder de on-
schatbare Correspondentie van den
Engelschen Gezant Carleton lezen,
en hij zal, ik twijfel er niet aan, met
mij instemmen."

Fruin, in den *Letterb.*
1858, p. 325.

N.B. Le Portrait du Chevalier Carleton, se trouve dans Arend-Brill, Vol. III p. 602.

# LETTRES
# MEMOIRES
# ET
# NEGOCIATIONS
# DU
# CHEVALIER CARLETON.

# LETTRES MEMOIRES ET NEGOCIATIONS DU CHEVALIER CARLETON,

Ambassadeur ordinaire de JACQUES I. Roi d'*Angleterre*, &c. auprès des ETATS-GÉNÉRAUX des *Provinces-Unies*.

*Dans le tems de son Ambassade en* Hollande *depuis le commencement de* 1616. *jusqu'à la fin de* 1620.

*OUVRAGE TRADUIT DE L'ANGLOIS.*

TOME PREMIER.



*A LA HAYE & A LEIDE,*
CHEZ { PIERRE GOSSE, JUNIOR.
ELIE LUZAC, FILS.

MDCCLIX.

Printed in [illegible] etherlands





# AVERTISSEMENT

## DU

## TRADUCTEUR.

*On a cru rendre service au puplic en traduisant cet Ouvrage en* François; *d'autant plus qu'il n'est pas aisé à ceux-même qui entendent l'*Anglois *de se procurer l'original. Il n'est point à vendre, & ne l'a jamais été. L'illustre Editeur qui a employé si dignement les heures de son loisir, n'en a fait tirer qu'un petit nombre d'exemplaires qu'il a distribués à ses amis. Il a bien voulu en accorder un au Traducteur pour rendre son ouvrage plus utile en permettant qu'il devînt plus public La Préface qu'il a mise à la tête de ce reçueil, nous dispense de*

*tout autre soin que de celui de faire connoître le Seigneur à qui le public a l'obligation de ce présent ; & nous ne pouvons mieux le faire qu'en transcrivant ce qu'a dit l'Auteur d'une excellente annonce de cet ouvrage dans le* tom. 17. p. 1. de la Bibliothèque Impartiale. *L'Editeur est*
„ *Milord* Royston, *fils ainé du Comte de*
„ Hardwick, *ci-devant Grand Chance-*
„ *lier d'*Angleterre, *& frère du Minis-*
„ *tre qui occupe avec tant de distinction*
„ *à* la Haye *le poste que remplit autre-*
„ *fois* Carleton. *Peu de Seigneurs ont*
„ *rassemblé autant de manuscrits rélâ-*
„ *tifs à l'Histoire de leur patrie, que Mi-*
„ *lord* Royston. Vous possédez, *lui di-*
„ *soit il y a neuf ans le savant & labo-*
„ *rieux Docteur* Birch, *dans la dédicace*
„ *qui précède l'excellent recueil des Né-*
„ *gociations du Chevalier* Edmonds,
„ l'Histoire ancienne & moderne dans
„ un degré d'exactitude extraordinai-
„ re, dans un âge si peu avancé, &
„ dans une fortune & un rang, où
„ tant d'objets conspirent à en détour-

„ ner

„ ner l'ame. *Nous espérons que ce pre-*
„ *mier fruit d'un loisir rempli de digni-*
„ *té & consacré aux muses, sera suivi*
„ *d'autres fruits également précieux".*

*Ce recueil intéresse particulièrement les* Hollandois. *On y trouve entr'autres un morceau très-considérable de leur histoire, qui n'avoit guères été traitée que par des Auteurs du parti oposé à celui que soutint* CARLETON. *La circonstance est critique, & ceux qui dans leurs études de l'Histoire s'attachent à connoître le cœur humain, admireront le jeu des préjugés & des passions qui influèrent sur les divers acteurs de cette Scène tragique. Quel spectacle pour un œil Philosophe! Plus ceux qui dans cette crise violente se laissèrent entraîner ou par leur politique ou par leur ressentiment, furent d'ailleurs respectables, plus la leçon qu'ils nous donnent est instructive & frapante. Quelque parti qu'on embrasse, on ne verra point sans peine* CARLETON, *ce Négociateur sage, disons plus, cet homme de bien, refuser même un mou-*

*vement de compassion à la funeste catastrophe qui fit périr* BARNEVELT *sur un échafaud. Cet illustre vieillard fut sans doute un grand homme, & dans quelques erreurs qu'il soit tombé, on dira volontiers de lui ce que* Bolingbrooke *a dit de* Marlborough : J'ai oublié toutes ses fautes. *Si l'on suit attentivement les progrès de cette animosité de l'Envoyé* d'Angleterre, *contre l'Avocat Général de la* Hollande, *on découvrira peut-être, ce que* CARLETON *n'avoit pas vraisemblablement aperçu lui-même, qu'elle ne venoit que de ce que* BARNEVELT *n'avoit pas montré pour lui dès le commencement toute la déférence & la considération auxquelles il croyoit avoir lieu de s'attendre. On pourra tirer bien d'autres leçons également utiles de cette lecture; mais il est tems de laisser au Lecteur le soin de les tirer lui-même.*

PRE-

# PRÉFACE HISTORIQUE.

Le récit des affaires Domestiques, & des évènemens étrangers qui sont le plus liés avec elles, prend tant de place dans nos Histoires, que les détails moins frapans de nos négociations au-dehors sont négligés, ou mal représentés; & les caractères de ceux qui en ont été chargés se trouvent ainsi ensévelis dans l'oubli. Tel a été entr'autres le sort du Chevalier DUDLEY CARLETON, qui d'un commencement peu considérable, s'éleva par les meilleurs titres, ceux du mérite & des longs services, à la dignité de Pair, & au poste de Sécrétaire d'Etat.

Des détails Historiques sur l'Auteur des Lettres que nous publions sont l'introduction la plus utile que nous puissions placer ici. Il fut employé hors de l'*Angleterre* dans une suite de négociations, dont plusieurs étoient

d'une très-grande importance pour les intérêts de ce Païs; & l'Editeur se flatte que la clarté, l'exactitude, & le feu avec lequel ces dépêches sont écrites, & le sujet dont il y est question feront une recommandation suffisante pour elles, auprès de tout lecteur judicieux & attentif.

Le savant Dr. *Birch*, dont les travaux ont beaucoup contribué à éclaircir quelques-uns des périodes les plus remarquables de l'Histoire d'*Angleterre*, nous a donné une esquisse de la vie, & du caractère du Chevalier CARLETON dans son (*a*) *Tableau Historique des négociations* entre les cours d'*Angleterre*, de *France*, & de *Bruxelles*. Par cette raison on ne fera que toucher légèrement ici aux détails déjà insérés dans cet ouvrage instructif; on ne s'étendra que sur ceux dont le Docteur n'a pas eu occasion de parler, ou dont il n'étoit pas instruit (*b*).

Le Chevalier DUDLEY CARLETON étoit l'ainé des fils qui survécurent à ANTOINE CAR-

(*a*) Historical view of the négociation between the courts of *England*, *France* and *Bruxelles*.

(*b*) Comme on ne cite pas toujours dans cette Préface les autres Auteurs d'où les faits sont tirés, il est à-propos d'avertir qu'il n'y en a aucun qui ne soit pris ou de quelque ouvrage imprimé & digne de foi, ou de papiers originaux dont la plupart sont entre les mains de l'Editeur.

CARLETON Ecuyer, demeurant à *Baldwin Brightwell* près de *Watlington* dans le Comté d'*Oxford*; il nâquit dans la Terre de son Pére le 10. *Mars* 1573. Son éducation fut la meilleure & la plus complète qu'on pût donner alors, ou même qu'on eût pu donner en tout autre tems, pour former un jeune homme au monde, ou aux affaires. Il fut envoyé de l'Ecole de *Westminster* au collège de l'Eglise de CHRIST à *Oxford*. Aïant fini ses études, & pris ses degrés dans cette université, il voyagea pour acquérir de nouvelles connoissances; & à son retour l'an 1600. il entra d'abord comme Sécrétaire chez le Chevalier *Thomas Parry* Ambassadeur en *France*, & trois ans après chez *Henri* Comte de *Northumberland*, en la même qualité. Ce Seigneur eut une grande part aux intrigues qu'il y eut à la fin du régne d'*Elizabeth*, pour assurer la succession au Roi *Jaques*, & il se distingua par son savoir & par son courage.

Dans le premier Parlement assemblé sous le Roi *Jaques*, Mr. CARLETON fut Député du bourg de St. *Mawes* en *Cornouaille*. Au commencement d'*Avril* 1605. il accompagna Milord *Norris* en *Espagne*, d'où il revint avec lui par la *France*. Une indisposition de ce Seigneur retint Mr. CARLE-

TON à *Paris*, pendant quelques mois, au bout desquels il fut apellé en *Angleterre* par une Lettre des Seigneurs du Conseil. Cette Lettre lui donna de grandes inquiétudes; elle lui aprenoït que son ancien patron le Comte de *Northumberland* avoit été arrêté à l'occasion de la découverte de la conspiration des poudres; Mr. CARLETON fut resserré lui-même quand il arriva à *Londres*; mais son innocence aïant été bientôt reconnuë, il fut déchargé avec honneur.

Après avoir longtems attendu de l'avancement de la cour & de la faveur du Comte de *Salisbury* à qui il s'étoit attaché de bonne heure, il fut désigné en *May* 1610. pour succéder au Chevalier *Thomas Edmondes* son intime ami, en qualité d'Ambassadeur auprès de l'Archiduc; & il commença à faire les préparatifs pour son départ. L'on avoit déjà fixé l'heure à laquelle il devoit prendre congé du Roi; mais une raison d'Etat rompit son voyage; l'Archiduc aïant rapellé d'ici son Ambassadeur, on jugea qu'il convenoit qu'il en envoyât un autre, avant que sa cour fût honorée par la présence d'un Ambassadeur d'*Angleterre*.

Cependant la destination de Mr. CARLETON à une Ambassade subsista. Nommé tout de suite à celle de *Venise*, il eut l'honneur

neur d'être fait Chevalier par le Roi *Jaques*, avant son départ. Il partit en *Septembre* 1610., & il arriva au lieu de sa résidence au mois de *Novembre* suivant. Les Lettres qu'il écrivit pendant le cours de cette Ambassade sont conservées dans les Archives, avec la suite complète de toutes ses autres dépêches, dont on fera un grand usage dans la suite de cette Préface. Plusieurs des Lettres qu'il écrivit de *Vénise* sont imprimées dans les *Mémoires* de *Winwood*. L'on s'aperçoit aisément en les lisant, que le Chevalier s'apliqua d'abord avec soin aux fonctions de son Ministère, & qu'il dût bientôt convaincre ses supérieurs qu'il n'y avoit point de négociation si difficile ou si délicate où on pût l'employer, dont il ne fût très-capable. Pendant son séjour en *Italie* la guerre éclata entre *Charles* Duc de *Savoye* Prince ardent & ambitieux, & *Ferdinand* Duc de *Mantoue*. Les prétensions du premier sur le *Montferrat* en vertu des droits de sa fille, en furent la cause. La sage République de *Vénise* fut fort allarmée de ce différend. D'un côté elle ne souhaitoit pas que le Duc de *Savoye* s'agrandît aux dépens d'un voisin foible, & elle craignoit de l'autre que le Conseil d'*Espagne* quoique dirigé alors par le Duc de *Lerme*, Ministre indolent & avide, ne

ne formât quelque plan pour faire de nouvelles acquisitions, ou pour augmenter son crédit en *Italie*, sous le spécieux prétexte de défendre les droits d'un allié & d'un vassal oprimé. En conséquence les *Vénitiens* s'empressèrent à interposer leurs bons offices, pour accomoder ce différend de concert avec les cours de *Rome*, d'*Angleterre* & de *France*. Le Chevalier CARLETON fut envoyé de *Vénise* à *Turin* en *Juin* 1615., pour offrir la médiation de son Maître. Il trouva le Duc de *Savoye* retranché sous les murs d'*Asti*, & l'Armée *Espagnole* campée dans la plaine, & faisant des dispositions pour le forcer dans ses retranchemens. Après quelques conférences & quelques allées & venuës entre les deux camps, on conclut un accomodement qui fut apellé le Traité d'*Asti*. *Charles Emanuël* s'obligeoit à desarmer, à remettre ses prétensions au jugement de l'Empereur, & se soumettoit à d'autres conditions dont il n'est pas nécessaire de parler ici. Une des copies de ce Traité fut faite au nom du Nonce & de l'Ambassadeur de *France*, & contenoit un Article séparé de garantie en faveur du Duc, signé par le Ministre de *Vénise*; dans une autre copie transcrite mot à mot, on mit le nom de CARLETON au-lieu de celui du Nonce; & on

y

y joignit un Article par lequel le Roi de la *Grande-Bretagne* s'engageoit à prendre sous sa protection la personne & les Etats de *Charles*, en cas que les *Espagnols* manquassent au Traité (*a*). Il paroît que CARLETON retourna au mois d'*Août* à *Vénise* d'où il rend le compte suivant de la négociation de *Piémont* au Chevalier *Thomas Edmondes* qui étoit à *Paris* (*b*). „ Il paroît que vous n'ê-
„ tes pas plus content de notre paix de *Pié-*
„ *mont* qu'on ne l'est ailleurs, excepté en
„ *Italie* & en *Angleterre*. Sa Majesté l'a
„ aprouvée, & a ratifié ce qui avoit été
„ promis de sa part; il y a dans tout ce
„ Païs une joye universelle & continuelle.
„ On dit que les *Espagnols* font des objec-
„ tions contre la forme du Traité, comme
„ étant trop à l'honneur & à l'avantage du
„ Duc de *Savoye*. Nos amis d'*Allemagne*
„ & des *Païs-bas* en condamnent la subs-
„ tance comme desavantageuse à leurs af-
„ faires; & l'on m'a écrit sur le même ton
„ des Cantons Protestans de *Suisse*. Ils s'é-
„ tonnent beaucoup de ce que le Duc de
„ *Savoye* a consenti à une paix, puisqu'ils
„ étoient résolus de lui donner un renfort
„ con-

(*a*) *Vittorio Siri* Mémoir. Sécr. Vol. II.
(*b*) Manuscrits d'*Edmondes*.

„ considérable. Mais & vos gens en *Fran-*
„ *ce*, & les leurs, en étoient encore aux
„ projets quand ils auroient dû être en ac-
„ tion; d'ailleurs quand ils auroient pu se
„ montrer en *Piémont*, tout ce qu'ils au-
„ roient pu faire se seroit réduit à rempla-
„ cer les hommes que la guerre & les ma-
„ ladies auroient fait périr en attendant;
„ ainsi ils n'auroient pu faire de leurs trou-
„ pes l'usage raisonnable qu'ils se propo-
„ soient, qui étoit d'entrer par quelque-au-
„ tre endroit dans le *Milanez* pour faire une
„ diversion; & les Etats du Duc auroient
„ été toujours le Théatre de la guerre. Il
„ n'y avoit point d'argent dans le Païs,
„ pour payer ces nouveaux secours, & il
„ n'y en avoit point à attendre d'ailleurs;
„ cet Etat aïant la bourse mal fournie, &
„ les autres Princes qui favorisent cette cau-
„ se, l'aïant vuide. Les troupes que le
„ Duc avoit à *Asti*, remplissoient à peine
„ leurs devoirs ordinaires, parce qu'on ne
„ les payoit pas; & l'on ne pouvoit se fier
„ à ceux qui gardoient les postes. D'ail-
„ leurs les besoins étoient pressans. Il faut
„ avouër cependant que ce n'étoit rien en
„ comparaison de ceux des ennemis qui
„ souffroient beaucoup plus; mais ils é-
„ toient près de *Génes* qui leur fournissoit
„ de

„ de l'argent; & comme ils avoient toute
„ l'*Italie* pour eux; je ne vois pas com-
„ ment ils pouvoient manquer de monde,
„ sans compter les levées qu'ils pouvoient
„ faire encore & en *Toscanne* & dans les
„ Cantons *Catholiques*. Voilà les raisons qui
„ jointes au danger continuel que couroit
„ la personne du Duc, ont déterminé à fai-
„ re la Paix".

L'Ambassadeur d'*Angleterre* reçut bientôt après des instructions de sa cour, pour inviter la République à entrer dans la ligue formée entre le Roi de la *Grande-Bretagne* & les Princes Protestans de l'*Allemagne*; „ sur
„ quoi, dit CARLETON à *Edmondes*, j'ai re-
„ çu une réponse civile & polie, qui sig-
„ nifie qu'on embrasse la chose plutôt que
„ le nom, capable d'exciter beaucoup de
„ soupçons, & de causer bien des embar-
„ ras. En effet les conjonctures présentes
„ n'étoient guères propres pour cette pro-
„ position, à cause de la brêche faite au
„ Traité avec les *Grisons*, par où le passa-
„ ge des Montagnes se trouve bouché; ou-
„ tre que l'Armée *Espagnole* est encore sur
„ pied dans le *Milanez*, ce qui tient cet E-
„ tat en grande crainte".

Le Chevalier CARLETON avoit attendu pendant quelque tems avec impatience d'ê-

tre relevé dans son Ambassade de *Vénise*, par le Chevalier *Henri Wotton*, qui étoit désigné pour lui succéder, & qui y avoit été son prédécesseur. Il revint vers la fin de 1615. en *Angleterre*, où il trouva les choses dans un état bien différent de celui où il les avoit laissées. Le fameux Comte de *Salisbury* étoit mort trois ans auparavant. Le pouvoir de *Somerset* qui avoit été en déclinant pendant quelque-tems, étoit alors entièrement tombé par la découverte du meurtre infame du Chevalier *Thomas Overbury*. Un nouveau météore de cour s'étoit élevé; c'étoit le Chevalier *George Villiers* qui eut bientôt tout le crédit que la faveur du Roi, la place de Ministre & les emplois accumulés peuvent procurer. Les deux Sécrétaires d'Etat étoient les Chevaliers *Raoul Winwood* & *Thomas Lake*, tous deux élevés à l'Ecole de *Cecil* & de *Walsingham*. La recommandation du premier valut à CARLETON la nomination à l'une des Ambassades les plus importantes qui fussent à la disposition de la couronne, celle auprès des ÉTATS-GÉNÉRAUX, qui étoit alors vacante. *Winwood* étoit dans le fonds un homme vertueux & franc, mais son humeur étoit brusque, & ses manières rudes; & il ne satisfit pas entièrement son ancien ami par la façon

dont

dont il lui fit avoir cet emploi. Voici ce qu'écrivit CARLETON à son intime ami *Edmondes* résidant encore à *Paris* „ J'ai essuïé „ des mortifications de la part d'un homme „ de qui je n'attendois que des agrémens; „ cependant les regards aigres, & les paroles dures ont été si bien tempérées par „ des services réels, que j'en ai moins sujet de me plaindre". Il ne paroît pas au reste, que CARLETON eût la moindre raison d'être mécontent de la façon dont il fut traité par *Winwood* pendant le cours de leur correspondance dans ce nouvel emploi; & la mort du dernier qui arriva en *Octobre* 1617. fut une perte réelle pour le public.

CARLETON passa la partie la plus active de sa vie dans cette Ambassade en *Hollande*, depuis 1616. jusqu'en 1628. avec un intervalle d'une année. Il fut le dernier Ministre *Anglois* qui eut l'honneur d'avoir place au Conseil-d'Etat des *Provinces-Unies*, Privilège obtenu habilement par la Reine *Elizabeth*, quand elle les prit sous sa protection, & attaché à notre possession des Villes de seureté. Il fut conservé à CARLETON par faveur, pendant sa résidence à la *Haye*, après que les Villes eurent été renduës. Bientôt après son arrivée il se trouva engagé dans les violentes disputes qu'il

y avoit alors en *Hollande*; entre les *Arminiens* & les *Contre-Rémontrans* ou *Calvinistes*. La Religion en fut le prétexte, mais la jalousie mutuelle du Prince *Maurice* & de BARNEVELT, & les contestations pour le pouvoir entre ces deux grands hommes, en furent la véritable source. Comme les *François* soutenoient hautement le dernier, l'Ambassadeur d'*Angleterre* se trouvoit par-là même engagé dans le parti contraire, & l'on a lieu de s'attendre que ses rélations auront quelque teinture de partialité; mais en passant quelque chose aux préjugés & à la violence de l'esprit de parti, on ne trouvera nulle part ailleurs un récit aussi clair, aussi exact & aussi intéressant de ce période remarquable de l'Histoire de *Hollande*. On y verra aussi la discussion de plusieurs points importans au commerce de l'*Angleterre* dans ce tems-là; les contestations entre les deux Nations sur l'exportation des draps aprêtés; sur la pêche du *Groënland*, sur celle de la côte d'*Ecosse*, & les différends de territoire & de commerce dans les *Indes-Orientales*.

Le Lecteur trouvera aussi dans ce volume l'origine & les progrès de la fameuse guerre de *Bohème*, jusqu'après la perte de la bataille de *Prague*. On ne lira point sans indignation que les efforts généreux des E-

TATS-

TATS-GÉNÉRAUX pour engager le Roi *Jaques* dans cette grande quérelle, dont la décision étoit de la plus haute importance pour les intérêts religieux & civils de ce Païs, ne furent payés que par la négligence & par un silence obstiné, tandis que l'Ambassadeur d'*Angleterre* pressoit pendant des mois entiers pour avoir des instructions sur ce sujet sans pouvoir en obtenir. Il n'est pas surprenant que la conduite du Roi *Jaques* pendant tout le cours de cette quérelle, & ses liaisons avec l'*Espagne* où l'avoit engagé la Négociation pour le mariage de son fils, produisissent peu-à-peu un réfroidissement sensible entre ce Prince & la République de *Hollande*. CARLETON ne fut donc pas dans une position fort agréable pour un Ministre public depuis l'an 1620. jusqu'en 1623. que le Duc de *Buckingham*, poussé par les dégouts que lui fit essuïer le Comte d'*Olivarez* pendant qu'il étoit en *Espagne* avec le Prince, & par un accès de popularité qui le saisit alors pour la première & pour la seule fois pendant tout son ministère, renversa tout d'un coup tout ce plan de liaisons avec la maison d'*Autriche*. La première suite de ce changement dans les affaires, fut le renouvellement de la bonne intelligence avec nos voisins les

*Hollandois*; & dans une longue conversation entre CARLETON & le Prince d'*Orange* sur ce sujet, & qui mérite bien d'être luë toute entière, telle qu'elle est contenuë dans une dépêche du premier, du 9. *Decembre* 1623. qui se trouve dans la *cabale*, le Prince lui dit ces paroles remarquables; que ,, quand le ,, Roi seroit pour leur République ce qu'avoit ,, été la Reine *Elizabeth*, leur République se- ,, roit pour lui ce qu'elle avoit été pour cette ,, Reine". En conséquence de ces ouvertures bien ménagées par notre Ambassadeur, on envoya au printems suivant une Ambassade Extraordinaire en *Angleterre*; & l'on conclut en *Juin* 1624. une alliance défensive par laquelle on accordoit aux Etats un secours de 6000. hommes d'infanterie, qui devoient être payés par la *Grande-Bretagne*.

Ce fut dans le cours de cet Eté que l'on reçut en Europe la nouvelle du massacre fait à *Amboyne*, dont la conséquence pour ce Païs, fut la perte totale de la part que nous avions au commerce d'épicerie, que l'on avoit pris beaucoup de peine à régler en 1620. par une convention à l'amiable entre les deux Compagnies. Il s'en fallut peu que cette malheureuse affaire n'empêchât le renouvellement d'amitié avec la *Hollande* dans une conjoncture où elle étoit également né-

cessaires aux deux Nations. Cela fut le plus desagréable incident qui fût arrivé à CARLETON dans tout le cours de ses Négociations. Son premier Mémoire sur ce sujet fut présenté aux Etats au mois d'*Août* 1624. & fut suivi de plusieurs autres, & d'autant de repliques de la part de leurs Hautes-Puissances; ces écrits suffiroient pour former un volume séparé. Nous nous contenterons de dire ici que l'Ambassadeur se conduisit avec beaucoup de fermeté & de prudence dans toutes les révolutions de cette longue dispute. Il ne se relâcha jamais sur le droit qu'avoit son Païs de demander une satisfaction, & la punition des Auteurs de cette *Barbarie*; il présenta nos preuves dans toute leur force, avec dignité & avec courage, & cependant, dans une cause si délicate, il ne montra jamais une chaleur & une violence capables de produire en *Europe* une rupture hors de saison entre les deux Nations. En un mot il suivit ses instructions sans rester en deçà; & sans aller plus loin.

CARLETON crut alors qu'il pouvoit raisonnablement prétendre à quelque récompense de ses longs services. Rien ne se faisoit à la cour que par le canal du Duc de *Buckingham*; il s'adressa à lui avec un respect particulier, & d'un ton accommodé aux usages

du tems. „ Je me trouve, dit-il, ex-
„ trêmement malheureux par une charité
„ de cour. On a voulu donner à votre
„ Grandeur des soupçons contre moi, com-
„ me si pour obtenir de l'avancement je
„ comptois sur d'autres personnes & sur
„ d'autres moyens, & non pas simplement
„ & uniquement sur votre faveur. On me
„ fait tort. Il est vrai que je me suis adres-
„ sé à Mr. le Sécrétaire *Conway*, & en
„ l'absence de Milord *Kensington*, à la per-
„ sonne qui vous est la plus dévouée après
„ lui, au Chevalier *George Gorin*; mais c'est
„ comme à des instrumens auprès de vo-
„ tre Grandeur. Je me rapellois que dans
„ une Lettre vous me les avez nommés
„ comme des amis, à qui j'avois obli-
„ gation. J'avouë que j'ai pris cela com-
„ me un avis de m'adresser à des secondes
„ mains pour des choses qui ne devoient
„ pas vous être demandées immédiatement.
„ J'ai crû que celle-ci étoit de cette nature;
„ ignorant ce que votre Grandeur en pen-
„ seroit. Car aïant l'avantage de posséder
„ votre faveur en général, avec promesse
„ d'en ressentir les effets, je ne pensois pas
„ qu'il convînt de m'attacher à un projet
„ particulier, peu vraisemblable & impra-
„ ticable, & de donner par-là de l'emba-

„ ras

„ ras à votre Grandeur, & à moi-même le „ dèsagrément d'un refus. Ainsi dans tou„ te cette affaire je ne suis coupable que „ d'un excès de retenuë, que je suplie vo„ tre Grandeur de n'imputer qu'à ma timi„ dité, sans y soupçonner aucun mélange „ d'artifice, de subtilité, ou de desir d'em„ ployer d'autres voyes. Je ne suis pas as„ sez ignorant pour ne pas savoir qu'il n'y „ en a point d'autre; ni assez peu affection„ né pour souhaiter seulement dans le cœur „ qu'il y en eut. J'ai plus d'obligation à „ votre Grandeur qu'à quelque homme „ vivant que ce soit, après la grace „ qu'elle m'a procurée une fois de la part „ de sa Majesté à la sollicitation de ma fem„ me, quoi que d'autres personnes s'y op„ posassent. J'ajouterai encore ceci, c'est „ que depuis le jour que je me présentai „ à votre Grandeur, dans les jardins de „ *Théobald*, il y a environ sept ans, quand „ je sollicitois cette même place qui fut „ donnée bientôt après à la personne qui „ parloit aujourd'hui de me la résigner, & „ que votre Grandeur me promit sa faveur „ pour quelqu'autre chose, je n'ai pas seu„ lement offert une Chandelle à un autre „ Saint. Je ne suis obligé à aucun autre „ que pour de la bonne volonté & des sou-

„ haits; ceux à qui je dois ma faveur au-
„ près de sa Majesté, étant morts depuis long-
„ tems. Ainsi votre Grandeur peut dispo-
„ ser absolument de ce que m'ont fait mes
„ longs services dans tout le cours de cet
„ emploi, & d'une vie qui d'ailleurs n'a
„ pas été passée dans l'oisiveté. Elle ne doit
„ pas supposer que je forme jamais d'autres
„ attachemens ou d'autres vuës; & quand
„ je serai assez heureux pour être mieux
„ connu de votre Grandeur, dont le natu-
„ rel est trop noble pour prendre de l'om-
„ brage, je défierai tout le monde de me
„ rendre seulement suspect à cet égard.

*Raisons pour lesquelles le Chevalier* DUDLEY CARLETON *demande quelque récompense extraordinaire de ses services.*

„ Pendant ces neuf dernières années il
„ a été employé dans les *Païs-bas*, où à
„ cause de la cherté des denrées, qui aug-
„ mente tous les jours par divers accidens,
„ & qui est double aujourd'hui de ce qu'elle
„ étoit il y a peu d'années, & à cause du
„ grand abord des sujets de sa Majesté, on
„ est obligé de faire plus de dépense que
„ dans aucun autre poste de Ministre étran-
„ ger. L'honoraire qui a été augmenté dans

„ tous

„ toutes les autres places il y a cinq ans, est
„ resté ici sur le pied ordinaire de cinq
„ Marcs (a), & ce n'est que l'année der-
„ nière, qu'il a été sur le pied de l'Ambas-
„ sade de *Venise* à 4. l. par jour, ce qui
„ n'étant que médiocrement proportionné,
„ à la dépense qu'on est obligé d'y faire,
„ toute celle des tems précédens qui ex-
„ cédoit les apointemens accordés par sa
„ Majesté, a été à la charge de son Mi-
„ nistre; ces apointemens aïant d'ailleurs été
„ si mal payés, jusqu'à ces derniers six
„ mois, que l'échiquier étoit toujours en
„ arrière d'environ 2000. l., ce qui avec
„ l'intérêt qu'il falloit payer au Marchand
„ pour les avances, outre la perte sur le
„ change, étoit fort à son préjudice.

„ A son arrivée ici, & dans la suite pen-
„ dant quatre ou cinq ans, le Païs étant di-
„ visé en deux factions, les *Arminiens* é-
„ toient soutenus par le Roi de *France* qui
„ fit les frais de deux Ambassadeurs extraor-
„ dinaires, *la Noue* & *Boississe*, & qui payoit
„ divers particuliers envoyés exprès pour
„ soutenir ce parti. L'Ambassadeur d'*An-
„ gleterre* a fait face à tout cela, sans aucu-
„ ne

(a) Le Marc vaut 13. chellings 4. sous sterlings, & la Livre vaut 20. chellings.

** 6

„ ne charge extraordinaire pour sa Majesté,
„ mais il lui en a couté cher par les divers
„ repas qu'il a fallu donner à ceux des *Hol-*
„ *landois* qui venoient dans sa maison, dont
„ il ne devoit pas leur refuser l'entrée; &
„ le parti bien-intentionné pour sa Majesté
„ a eu le dessus.

„ Il y a à présent trois ans & demi que
„ le Prince Electeur & la Princesse son é-
„ pouse avec leurs enfans & leur cour se
„ sont refugiés dans ce lieu de sa résidence;
„ il n'étoit point encore arrivé à aucun Mi-
„ nistre de notre couronne dans les Païs é-
„ trangers, qu'un des enfans du Roi fit un
„ si long séjour dans une Ville où il y avoit
„ un Ambassadeur *Anglois*; & quoiqu'il se
„ soit empressé de bon cœur à rendre servi-
„ ce à son Altesse & à ceux qui sont au-
„ près d'elle, & qu'il s'aquitte toujours vo-
„ lontiers de ce devoir, cependant cette
„ charge s'est trouvée pesante pour lui, &
„ l'a engagé dans des dettes trop grandes
„ pour qu'il puisse les payer sans quelque
„ gratification extraordinaire, qu'il suplie
„ très-humblement sa Majesté de lui ac-
„ corder".

L'importance de nos négociations avec les Etats dans ce tems de crise, & peut-être la difficulté de pourvoir CARLETON de la ma-

nière

nière qu'il sembloit attendre, le retinrent dans son poste quelques mois de plus. En 1625. il y eut plusieurs évènemens considérables; un changement de chefs en *Angleterre* & en *Hollande*, par la mort du Roi *Jaques* & celle du Prince d'*Orange*; la perte de *Bréda* après une défense sanglante & opiniâtre, & une tentative infructueuse faite pour la délivrer par le nouveau Stadthouder *Fréderic Henri*, dans laquelle les troupes *Angloises* sous le commandement du Chevalier *Horace Vere*, & du Comte d'*Oxford*, s'acquirent une gloire immortelle.

CARLETON fut employé utilement & laborieusement à *la Haye* à recruter l'Armée du Comte de *Mansfield*, qui par la conduite mal-habile de notre cour étoit réduite aux dernières extrémités; & à régler avec les ETATS-GENERAUX la proportion de Vaisseaux & de troupes de débarquement qu'ils devoient joindre à la flotte *Angloise* dans une entreprise contre le Roi d'*Espagne*. Il fut assisté dans ses conférences sur ces Articles par le Chevalier *St. Leger*, & par le Sécrétaire *Morton*, envoyés exprès d'*Angleterre*. La conclusion en fut que leurs Hautes-Puissances consentirent à envoyer une Escadre auxiliaire de vingt Vaisseaux au rendez-vous général à *Plymouth*, & permi-

rent à plusieurs Officiers de s'absenter, & qu'on tirât quelques soldats des vieux Régimens *Anglois* au service des Etats. Tout cela aboutit à l'expédition inutile de *Cadix*, dans laquelle quoiqu'on puisse blâmer nos Officiers Généraux, il faut avouër que les négociations de nos Ministres dans les cours étrangères eurent leur mérite.

Une alliance offensive & défensive aïant été signée avec les Ambassadeurs des Etats à *Southampton* au mois de *Septembre* de la même année, le Duc de *Buckingham* & le Comte de *Holland* furent envoyés à *la Haye* au mois de *Novembre*, pour affermir les fondemens qu'on y avoit jettés d'une grande alliance contre la maison d'*Autriche*, pour le recouvrement du *Palatinat* & le rétablissement de la liberté de l'*Allemagne*. Carleton fut joint à ces deux Seigneurs dans leur commission, & il paroît qu'il acquit une grande confiance auprès du premier. Il composa le discours qu'il fit aux Etats à son audience publique, & il eut l'honneur de l'accompagner en *Angleterre* après la conclusion de leur négociation, dont le résultat fut une ligue formée entre les Rois de la *Grande-Bretagne*, & du *Dannemarck*, & les Etats-Generaux, dans les vuës dont nous venons de parler. L'Ambassadeur de *France* Mr. d'Es-

d'*Espesses*, n'avoit aucun pouvoir de traiter ; cette couronne ne voulant pas s'engager dans une guerre ouverte contre la maison d'*Autriche*, mais promettant de faire autant que si elle entroit dans la ligue, en fournissant secrètement des recruës au Comte de *Mansfield* dont les troupes agissoient en *Westphalie* avec celles de *Dannemarck*. On s'étoit attendu que le Roi de *Suède* enverroit un Ministre plénipotentiaire à ce congrès ; mais il en fut empéché par ses guerres en *Pologne*. Il n'y avoit pas beaucoup à attendre d'une ligue, qui quoique juste dans ses principes, selon le *Systême* actuel de l'*Europe*, n'avoit pas des forces suffisantes pour la tâche qu'elle se proposoit. Rien ne contribua tant à la dissoudre, que la mésintelligence continuelle entre le Roi *Charles* & ses parlemens, qui mécontens du Ministre favori, & de la manière dont il faisoit la guerre, refusérent de contribuer au soutien des mesures importantes dans lesquelles ils avoient unanimément conseillé à la couronne d'entrer.

Le Chevalier CARLETON bientôt après son retour en *Angleterre*, fut fait Vice-Chambellan de la Maison du Roi, au mois de *Decembre* 1625. & peu de tems après il eut occasion de déployer en *France* ses talens

pour

pour la Négociation. Il fut joint pour cette commission au Comte de *Holland*, un des courtisans les plus insinuans, & des hommes les plus aimables de son siècle, alors principal confident du Duc de *Buckingham*, & qu'on regardoit comme particulièrement agréable à la cour de *France*, où, de concert avec le Comte de *Carlisle* il avoit conclu le mariage de la Reine *Henriette Marguerite* avec le Roi *Charles* I.

Les instructions de ces deux Ambassadeurs extraordinaires étoient datées du dernier *Decembre* 1625. Ils étoient chargés premièrement de presser fortement la restitution des Vaisseaux qui avoient été prêtés à Louïs XIII. & qui étoient employés contre les *Rochelois*. Ce prêt avoit excité de grandes clameurs en *Angleterre*, & l'on en fit dans la séance suivante du Parlement un des Chefs d'accusation contre le Duc. Le second Chef de la commission des Ambassadeurs étoit d'interposer les bons offices du Roi *Charles*, pour procurer la Paix aux Protestans de *France*, conformément aux édits précédens. Enfin ils devoient apuïer les instances des Ministres des alliés, savoir, des Etats-Généraux, du Duc de *Savoye*, & du Roi de *Dannemarck*, pour engager la *France* à accéder au Traité de *la Haye*. Nos Ambassadeurs

deurs arrivèrent à *Paris* vers le milieu de *Janvier* 162⅞. & ne perdirent point de tems pour entamer les Négociations. Ils eurent sur ce sujet une longue conférence avec le Cardinal de *Richelieu* qui de concert avec la Reine-Mère *Marie* de *Medicis* avoit alors la principale part dans les Conseils de *France*. Les Ambassadeurs jugèrent à-propos de renverser l'ordre de leurs instructions, & de commencer par demander ,, jusqu'à ,, quel point le Roi de *France* voudroit concourir au rétablissement de la liberté *Germanique*, dont quelques-uns des Rois ses ,, ancêtres s'étoient déclarés les Protecteurs. ,, Ensuite, & comme une conséquence des ,, résolutions qu'ils espéroient que l'amour ,, du bien public feroit prendre à sa Majesté très-Chrétienne, ils prioient qu'il leur ,, fut permis de l'exhorter à rendre la Paix ,, à son propre Royaume, en laissant à ceux ,, de la Religion la liberté de conscience, & ,, la possession tranquille de leurs vies, & ,, de leurs biens selon les édits. En troisième ,, lieu, ils demandoient, comme une suite ,, des deux premiers points, la restitution ,, de nos Vaisseaux, pour mettre le Roi ,, plus en état de pousser la guerre par mer, ,, ce qui étoit d'autant plus nécessaire, que ,, les *Espagnols* avoient plus de Vaisseaux

,, que

„ que jamais, & qu'ainsi nous ne pouvions „ nous passer d'aucun des nôtres, pour les „ employer ailleurs ".

Ce plan de Négociation étoit judicieusement arrangé; les Ambassadeurs *Anglois* le suivirent avec prudence & avec zèle, mais il trouva des opositions de différens côtés. *Blainville* Ambassadeur *François* à *Londres* étoit fort mal avec notre cour, & envénimoit tout par ses dépêches. Plusieurs Vaisseaux *François* chargés d'effets *Espagnols*, avoient été jugés de bonne prise dans nos amirautés; & le Conseil de *France* ne regardant pas ces prises comme justes, usa de représailles sur les Vaisseaux *Anglois* qui vinrent dans les ports de ce Royaume. Le résultat de plusieurs conférences publiques & particulières entre nos Ambassadeurs, & les Ministres *François*, fut que le Roi de *France* refusa absolument d'entrer dans aucune mesure offensive contre la Maison d'*Autriche*, mais qu'il promit de donner des subsides au Roi de *Dannemarck*.

*Richelieu* étoit si éloigné de penser que les conjonctures fussent favorables pour pousser la guerre contre l'*Espagne*, qu'il conclut actuellement une convention particulière avec cette cour, au sujet de la *Valteline*, au même-tems que le Prince de *Piémont*, & l'Ambas-

bassadeur de *Venise* à *Paris* sollicitoient & attendoient des efforts plus vigoureux pour pousser la guerre en *Italie*.

Pour ce qui regardoit la Paix avec les *Protestans*, les Ministres *François* consentirent à ce que nos Ambassadeurs interposassent non leur Médiation, mais leurs bons offices auprès des Députés de ceux de la Religion, pour ménager un accomodement. Ils y réüssirent, & l'on conclut bientôt malgré les efforts & les offres du Clergé à la tête duquel étoit le Cardinal de la *Rochefoucault*, une convention, plus avantageuse aux *Protestans*, à ce que disent le Comte & Carleton, que ne l'étoit le Traité de *Montpellier*. Ils en reçurent des remercîemens particuliers de la Reine-Mère d'un côté, & de tous les Députés des Protestans de l'autre. Ils donnérent à ceux-ci un acte signé de leurs deux noms, contenant une interprétation plus favorable de quelques expressions générales dans un des Articles qui regardoit la ville de la *Rochelle*; ce qui prouvoit en même-tems qu'ils étoient autorisés par les Ministres *François* à intervenir dans ce Traité.

Les Ambassadeurs avant que de prendre leur congé, obtinrent qu'on relachât tous nos Vaisseaux Marchands & tous les effets qu'on avoit arrêtés en *France*, mais à condi-

dition, comme l'Edit s'exprimoit, qu'on restitueroit en *Angleterre*, dans un tems limité, les effets & les Marchandises qu'on prouveroit apartenir à des *François*. Par raport à nos Vaisseaux qui avoient servi contre la *Rochelle*, ils furent renvoyés sur le champ après la signification du Traité. L'un de ces Vaisseaux étoit l'*Avantgarde* apartenant à l'Amirauté, & prêté de Roi à Roi, comme par office d'ami; les autres étoient des Vaisseaux Marchands qu'on avoit loués ici par contract.

Le Comte de *Holland* & le Chevalier CARLETON eurent leurs audiences de congé le 10. *Mars*, & partirent pour l'*Angleterre* immédiatement après. Ils trouvèrent le Parlement assemblé, extrêmement irrité par la mauvaise administration, & comme cela arrive ordinairement dans les assemblées populaires, ne trouvant rien de bien, parce que plusieurs choses alloient mal. CARLETON fut élu Député au Parlement pour le bourg de *Hastings*. Il en prit occasion, dans le fort des poursuites contre le Duc de *Buckingham* son patron, de travailler à ramener les communes à des sentimens plus modérés. Les raisons sur lesquelles il insista principalement dans le discours qu'il fit le 11. *May* 1626., n'étoient pas de nature à être goûtées alors par la chambre basse, & à

dire

dire vrai quelques-unes n'étoient point bonnes à être proposées dans quelque tems que ce soit par un Membre du Parlement. Il les exhortoit „ à ne pas se donner trop de li-„ berté à l'égard des prérogatives du Roi, „ de peur de l'indisposer contre les Parle-„ mens; d'autres Païs, disoit-il, avoient „ eu autrefois de pareilles assemblées, jus-„ qu'à ce que les Monarques voyant leur „ esprit brouillon, & sentant leur propre „ force, les avoient enfin suprimées". Il représentoit d'après ce qu'il avoit vu lui-même, „ la condition des sujets dans les „ autres Païs, où ils ressembloient plus à „ des spectres qu'à des hommes, & ne „ pouvoient sans payer de fortes taxes, se „ procurer de bons mets, ou de bons habits, „ Conservons, ajoutoit-il, la bonne opinion „ qu'a le Roi de ses Parlemens, de peur que „ nous ne perdions par nos dispositions „ turbulentes le titre de nation libre". Il conclut en donnant les raisons qu'avoit eu le Roi de faire arrêter les Chevaliers *Dudley Digges*, & *Jean Elliot*, deux de ceux qui étoient chargés de poursuivre le Duc; ces raisons étoient que le premier s'étoit servi de ces expressions; „ Que par égard pour „ l'honneur du Roi il s'abstenoit de parler „ plus au long de l'emplâtre mis au Roi

„ Ja-

„ *Jaques* dans son lit de mort (a) ; & que l'au-
„ tre avoit parlé d'une manière indécente &
„ emportée contre la personne du Duc, qu'il
„ avoit apellé l'*homme*, & comparé à un Mi-
„ nistre aussi déteſtable que *Sejan*". Peu de jours après, le 20. *May*, *Elliot* aïant été élargi, prit sa place dans la chambre des communes, où il fit un discours en réponse à celui de CARLETON, qu'il paroît cependant avoir traité avec beaucoup d'égards. Les communes furent si satisfaites de son apologie, qu'elles prononcèrent unanimément que ni lui ni *Digges*, n'avoient point excédé la commission qu'ils avoient reçuë de la chambre, de poursuivre le Duc.

Le discours du Vice-Chambellan trouva une réception plus favorable dans un autre lieu où il avoit espéré aparemment qu'il auroit sa récompense. En effet deux jours après cette décision des communes, savoir le 22. *May*, il fut apellé dans la chambre des Pairs sous le titre de Baron CARLETON d'*Imbercourt* dans le Comté de *Surrey*. Le nouveau Baron n'eut pas la liberté de passer le reste de l'Eté dans l'inaction. Il fut chargé d'une commission très-desagréable à la cour de *France*, d'excuser & de justifier le ren-

(a) Voy. *Rapin* Hist. d'*Angleterre*.

renvoy des domestiques *François* de la Reine d'*Angleterre*. Son séjour en *France* ne fut pas long, il y passa les mois d'*Août* & de *Septembre*; & la réception qu'on lui fit, ne fut pas des plus gracieuses, comme il paroît par le passage suivant d'une Lettre qu'il écrivit à son retour au Chevalier *François Nethersole*, dattée de *Calais* 4. *Octobre* N. S.
„ Depuis que j'ai quitté *la Haye*, ma vie a
„ été constamment celle d'un courier, qui
„ change de cheval à chaque poste, pour
„ en prendre tantôt un plus rude, tantôt
„ un plus doux; mais qui est toujours en
„ mouvement. Ce dernier étoit le plus ru-
„ de de tous; & je suis bien content d'en
„ être ainsi à peu près quitte, sans être tom-
„ bé dans le bourbier, mon congé d'ici
„ aiant été assez gracieux, après bien des
„ menaces de montrer le ressentiment con-
„ tre le Maître en insultant le Ministre; &
„ après qu'on avoit longtems disputé si l'on
„ me donneroit audience ou non. En mê-
„ me-tems j'ai eu un rude choc à soutenir
„ contre une fièvre ardente continuë, qui
„ a attaqué presque toute ma maison; mais
„ Dieu nous a conservés, &c." Le Roi rapella Milord CARLETON pour montrer qu'il ressentoit & le refus qu'avoient fait les Ministres *François* d'admettre à une audience

Mr.

Mr. *Montaigu*, qui portoit des Lettres de félicitation au Duc d'*Orléans* sur son mariage; & les délais qu'aportoit cette cour à la restitution des effets appartenans à des *Anglois*.

Carleton fut fort consulté pendant son séjour en *Angleterre*, sur le maniement des affaires étrangères, & il eut beaucoup de part à la confiance du Duc de *Buckingham*. Mais plusieurs incidens étant survenus pendant son absence de *la Haye*, qui produisirent quelque réfroidissement entre les *Hollandois* & nous, & les Etats commençant à être fort inquiets de l'aparence d'une guerre entre la *France* & l'*Angleterre*; il eut ordre au mois de *Mars* 162$\frac{6}{7}$. de reprendre son caractère d'Ambassadeur en *Hollande*. On ne voit pas ce qui retarda son départ, mais il ne retourna à son poste qu'au milieu de *Juin*. Il trouva notre crédit en *Hollande* sur son déclin (*a*); & il eut besoin de toute son expérience dans les affaires, & de la connoissance qu'il avoit du Païs, pour conserver ce crédit sur un pied suportable. Il ne fut pas admis dans le Conseil-d'Etat comme auparavant, aïant été privé de cette place pendant son absence, par une réso-

(*a*) Lettres MSS. de Milord Carleton.

solution des ETATS-GÉNÉRAUX dont ils ne voulurent jamais se départir, nous n'y avions d'autre droit en effet qu'un Article du Traité de 1586. alors expiré. Les Ministres d'Etat en *Hollande*, & en particulier le Prince d'*Orange*, étoient fort mécontens de notre rupture précipitée avec la *France*; & toutes les raisons alléguées par l'Ambassadeur *Anglois*, dans diverses conférences, ne purent jamais les engager à aprouver une démarche si imprudente. Ils craignoient d'offenser l'un ou l'autre des deux Rois, qui les soutenoient contre la puissance de l'*Espagne*, & aux troupes desquels, engagées dans leur service, ils devoient la plupart de leurs succès dans la guerre, ensorte qu'ils étoient déterminés à observer une exacte neutralité. Le Prince d'*Orange* étoit soupçonné de pancher pour la *France*, ce qu'on attribuoit au crédit que *Hauterive*, l'un des Colonels *François*, avoit sur son esprit. Les Etats avoient levé des sommes considérables pour payer les troupes du Comte de *Mansfield*, à la réquisition de *Charles* premier, & son Ambassadeur ne portoit avec lui ni capital ni intérêt pour acquitter cette dette. Deux des points qu'il avoit à négotier avec les *Hollandois* d'abord à son arrivée, n'étoient pas d'une nature fort agréa-

ble pour eux; l'un étoit d'obtenir qu'on revocât la nomination de *Koen* désigné Gouverneur Général de leurs établissemens dans les *Indes-Orientales*. Il passoit pour l'homme le plus entendu qu'ils eussent dans les affaires de ce Païs-là. Mais nos Directeurs des *Indes-Orientales* avoient de fortes objections à faire contre son envoy, à-cause de sa conduite précédente. Il s'agissoit en second lieu d'obtenir des Etats qu'ils accordassent une nouvelle permission de s'absenter à plusieurs Officiers *Anglois* engagés dans leur service, & qui se préparoient alors à accompagner le Duc de *Buckingham* dans son expédition de l'*Ile* de *Rhé*. Les Etats leur avoient accordé cette permission, lorsqu'on devoit les employer contre l'*Espagne*; mais ils trouvoient cette demande déraisonnable dans un tems où l'on vouloit s'en servir contre la *France* leur alliée. Il y avoit une autre affaire plus importante que ces deux-là pour ce Païs-ci, & qui donna bien de la peine à CARLETON. Les *François* commençoient alors non-seulement à tirer des *Hollandois* de grandes quantités de munitions de guerre, & de matériaux pour la marine; mais aussi à acheter, & à bâtir des Vaisseaux dans les ports des Etats. Ils en avoient quatre d'une force considérable déja pres-

presque tout prêts au *Texel*, & les Agens des *François* avoient contracté pour quatorze autres. Notre Ambassadeur fit des *Rémontrances* contre ce procédé aussitôt qu'il fut arrivé; mais les Etats prirent ses propositions *ad referendum*, & ne voulurent pas seulement les discuter avec lui. Il tâcha d'exciter leurs craintes, sur un Traité concerté entre le Cardinal de *Richelieu* & le Comte d'*Olivarez* pour la jonction des flottes *Françoise* & *Espagnole*, dont l'objet immédiat étoit de fermer le port de la *Rochelle*, mais sans qu'on pût prédire jusqu'où cette union pourroit être poussée contre les Puissances Protestantes. Ces craintes n'auroient pas été sans fondement, mais les Etats étoient d'autant moins disposés alors à s'y prêter qu'ils étoient occupés à négocier un nouveau Traité de subside avec la *France*, le précédent conclu à *Compiegne* venant d'expirer, & y aïant des arrérages considérables dûs aux *Hollandois*. *Langerack* leur Ambassadeur à *Paris*, étoit une créature du Cardinal, & il n'écrivoit à ses Maîtres que ce que lui dictoit son Eminence.

Milord CARLETON trouvant au bout de quelques semaines de Négociations qu'il ne gagnoit rien, se détermina à partir pour conférer avec le Prince d'*Orange*. Le Prince étoit

occupé alors au siège de *Groll*, qui se rendit par capitulation, au commencement d'*Août*, quoique l'armée *Espagnole* commandée par le Comte *Henri van den Berg*, fût en vuë du camp des *Hollandois*. L'Ambassadeur fut d'autant plus porté à cette démarche qu'on venoit de recevoir la nouvelle de la descente du Duc de *Buckingham* dans l'Ile de *Rhé*; & il sâvoit que le Prince d'*Orange* & les Députés des Etats qui étoient auprès de lui, avoient témoigné beaucoup de mécontentement de ce que nous avions été les aggresseurs. Le Prince reçut l'Ambassadeur *Anglois* avec les honneurs dûs à son caractère, & écouta avec attention ce qu'il avoit à dire pour justifier la conduite de sa cour; mais il ne put s'empêcher de témoigner qu'il regardoit notre rupture avec la *France* comme très-imprudente & hors de saison. Il n'eut pas plus d'égard aux instances que lui fit CARLETON de rapeller nos Officiers qui avoient été cassés, avant qu'il fût arrivé au camp, sur les premiers avis des hostilités commencées à *Rhé*. L'Ambassadeur à son retour à *la Haye*, demanda plus fortement qu'auparavant qu'on arrêtât l'équipement des Vaisseaux pour les *François*, comme étant une chose imcompatible avec l'étroite liaison qu'il y avoit entre les Etats & la *Gran-*

*Grande-Bretagne*. Les Etats se plaignirent à leur tour de ce que nos Vaisseaux avoient arrêté aux dunes une grande flotte de Vaisseaux marchands chargés pour la *France*; & les avoient conduits au port de *Douvres*, ce qui étoit, disoient-ils, contraire à la permission qui leur avoit été accordée aux instances de *Joachimi* leur Ambassadeur à *Londres*, de commercer librement avec la *France*.

CARLETON réüssit mieux à prévenir la ratification d'un nouveau Traité de subside que *Langerack* avoit conclu à *Paris*, sans avoir des instructions suffisantes de ses Maîtres. Il y avoit quelques Articles auxquels les Etats ne pouvoient donner leur consentement, puisqu'en les accordant ils se seroient obligés à fournir une escadre auxiliaire à la *France*, même contre l'*Angleterre*. Dans le même tems, savoir en *Septembre* 1627. les Etats établirent une commission extraordinaire pour faire le procès aux Juges d'*Amboyne*, & Milord CARLETON paroît avoit cru qu'ils avoient été choisis de bonne foi. Cette affaire resta cependant encore en suspens par la saisie faite à *Portsmouth* de trois Vaisseaux *Hollandois* des *Indes-Orientales*, & par la demande que firent les commissaires de *Hollande*, que les témoins qui avoient paru ici dans les cours de l'amirauté, fussent ren-

voyés à *la Haye*, pour y être examinés de nouveau, & confrontés avec leurs *Antagonistes*. Les Etats prirent dans le même mois la résolution d'envoyer des Ambassadeurs extraordinaires en *Angleterre* & en *France*, pour offrir la médiation de leurs Hautes-Puissances, afin d'accômoder les différends entre les deux couronnes.

Milord Carleton voyant qu'on différoit toujours de répondre catégoriquement à ses Mémoires, sous prétexte de l'absence du Prince d'*Orange*, commença à se déplaire beaucoup à *la Haye*, & demanda instamment, son rapel dans une Lettre à Milord *Conway* du 19. *Septembre*. „ Je sai, dit-il, „ que considérant combien ma situation est „ embarassante au logis, vous penserez que „ je suis beaucoup mieux dans un poste au „ dehors; mais j'ai à cœur l'honneur de sa „ Majesté, & c'est un trop grand affront „ pour un homme qui sert auprès de sa „ personne, de rester en ce lieu si longtems „ & si inutilement, avec la qualité d'Am„ bassadeur extraordinaire, ce que cet Etat „ n'a jamais vu pendant plus de semaines „ que je n'ai été ici de mois ".

Au commencement d'*Octobre* il arriva un incident qui fit grand bruit en *Hollande*. Le Chevalier *Sackville Trevor* entra dans le *Texel* avec

avec une escadre *Angloise*, & attaqua les Vaisseaux *François* qui y étoient tout prêts à partir; il en prit un des plus grands, appellé le St. Esprit, de 46. canons, les autres échapèrent en jettant leurs canons à la Mer, & en gagnant les basses dans le *Zuider-Zee*. Les Etat envoyèrent sur le champ des Députés à l'Ambassadeur *Anglois* pour se plaindre de cette violation de la neutralité de leurs ports. L'Ambassadeur *François* Mr, *d'Espesses* parla sur un ton très-haut du ressentiment que son Maître montreroit dans cette occasion, si l'on ne lui donnoit une satisfaction complette, & en même tems il retint une remise d'argent duë par la *France* en vertu du Traité de *Compiegne* Le Prince d'*Orange* revenu alors à *la Haye* après sa Campagne, se conduisit avec beeucoup de modération, & suggéra un expédient au moyen duquel les Vaisseaux de guerre *Anglois* & *Hollandois* qui étoient dans le *Texel*, après l'entreprise de *Sackvilla*, pourroient se tirer d'affaire avec honneur, ce fut que les premiers missent immédiatement à la voile, & que les derniers fissent mine de s'y eposer. La chose fut exécutée en conséquence, & l'on satisfit au point d'honneur des deux Nations, sans qu'il en coutât autre chose que quelques salves de canons chargés à poudre.

Au commencement de *Novembre* l'allarme se répandit à *la Haye* sur le bruit qui courut que l'escadre de *Dunkerque*, étoit sortie, & faisoit voile vers le canal pour joindre les Vaisseaux *François* dans les ports de *Bretagne*. Milord CARLETON profita de cette occasion pour presser les Etats d'envoyer des ordres à *Dorp* leur Amiral, qui étoit dans le canal, de suivre & d'attaquer les Vaisseaux *Espagnols*, par-tout où il les trouveroit, quand même ils seroient joints aux *François*. Il déclara que si on lui refusoit sa demande, son Maître regarderoit le Traité de *Southampton* comme rompu de la part de la *Hollande*. Les Etats hésitoient beaucoup à faire quelque démarche qui pût les brouiller avec la *France*; mais ils ne purent s'empêcher d'envoyer des ordres à *Dorp*, de joindre la flotte de sa Majesté pour s'oposer à toute entreprise de la part des *Espagnols*, & de faire son possible pour défendre les Domaines de la *Grande-Bretagne*, en quelque endroit que ce fût, contre une invasion, à laquelle on croyoit alors devoir s'attendre. Il paroît cependant que *Dorp* avoit cessé de poursuivre les Vaisseaux de *Dunkerque*, & qu'il retourna à *la Haye*, avant que d'avoir reçu ces dernières instructions; & la nouvelle de l'entrée de ces Vaisseaux

dans

dans le canal se trouva sans fondement. Une escadre *Espagnole* sortie des ports de *Biscaye* & de la *Corogne*, avoit effectivement joint la flotte *Françoise* devant la *Rochelle*; mais quelle qu'en fut la raison, elle la quitta bientôt, sans avoir rien entrepris.

Vers la fin de *Novembre*, ou au commencement du mois suivant, il vint de tous côtés à *la Haye* des récits du mauvais succès du Duc de *Buckingham* dans l'Ile de *Rhé*. On sait assez par nos Histoires combien cette expédition fut mal conduite; mais il ne paroit pas par les détails qu'on trouve dans les papiers de Milord Carleton, que notre perte en hommes fut à beaucoup près aussi grande qu'on la représente communément; & après l'attaque de notre arrière-garde, les *François* furent repoussés, nos ouvrages regagnés, & les troupes rembarquées sans oposition.

Le retour du Duc après cet affront, & la confusion de nos affaires domestiques, qui obligea bientôt après le Roi *Charles* à assembler le Parlement, empêchèrent pendant quelques semaines qu'on n'envoyât à Carleton des instructions complettes & précises. Il reçut cependant enfin une dépêche de Milord *Conway*, datée du 3. *Fevrier* 162⅞. Cette dépêche renfermoit la plus forte approbation de la conduite de l'Ambassa-

 deur

deur dans le paragraphe suivant. „ Le pas-
„ sage par tous les Païs étrangers est si bien
„ fermé, que les plus amples & les meil-
„ leures informations que reçoit sa Majes-
„ té, lui viennent de vous, & lui sont très-
„ agréables ; vos judicieuses & diligentes
„ Négociations & vos *Rémontrances* auprès
„ des Etats sont aussi fort aprouvées &
„ louées par sa Majesté ; & je suis bien
„ charmé de pouvoir vous en informer &
„ vous en assurer avec autant de vérité".

Milord CARLETON en vertu des ordres qui lui vinrent par cet Exprès, présenta un Mémoire aux Etats le 3. *Mars* N. S. les principaux points en étoient „ Que sa Majesté
„ trouvant par expérience que les sujets
„ des *Provinces-Unies* portoient indifférem-
„ ment aux *François* des Marchandises dé-
„ fenduës, aussibien que celles qui étoient
„ permises, il étoit obligé de suspendre la
„ permission qu'il leur avoit donnée de com-
„ mercer librement; & cela non par dé-
„ faut de bonne affection pour eux, mais
„ plutôt par égard pour le bien mutuel de
„ son Royaume & de leurs Provinces. Que
„ sa Majesté le Roi de la *Grande-Bretagne*
„ aïant engagé sa parole Royale aux *Pro-*
„ *testans*, pour l'observation du dernier Trai-
„ té fait entre eux & le Roi de *France*, il

„ étoit

„ étoit obligé en honneur à en ressentir la
„ violation, ce qui l'avoit porté à des actes
„ d'hostilité contre cette couronne; que
„ l'interruption du commerce entre la *Fran-*
„ *ce* & la *Hollande*, pourroit faire connoître
„ au Roi de *France* quelle étoit sa condi-
„ tion, & l'engager à se joindre à eux,
„ pour la défense publique, contre l'*Es-*
„ *pagne* l'ennemie commune. Enfin il de-
„ mandoit que leurs Hautes-Puissances n'as-
„ sistassent point la *France* en lui fournissant
„ des munitions de guerre, ou des Mar-
„ chandises de contrebande; & il leur re-
„ commandoit de préparer leur contingent
„ de Vaisseaux, savoir un quart, pour les
„ joindre à soixante Vaisseaux du Roi son
„ Maître, contre l'ennemi commun".

Carleton étoit chargé aussi d'obtenir des Etats qu'ils favorisassent une levée de 1000. Cavaliers *Allemands* sous le commandement du Colonel *Dolbier*, & du Chevalier *Balfour*, qui étoient destinés à servir en *Angleterre*. Mais les Etats le refusèrent absolument, prétendant que cela nuiroit aux recruës de leur propre Cavalerie. Cette levée ne fut jamais achevée, car quand le Parlement s'assembla, il condamna ce projet, comme dangereux à la liberté; & le Roi retira sa commission.

Les Etats ne donnèrent une réponse fina-

***** G le

le au Mémoire de l'Ambassadeur *Anglois* qu'au commencement d'*Avril* 1628. & elle fut telle qu'il ne pouvoit point absolument la représenter à sa cour comme satisfaisante. Elle se réduisoit à ceci; „ Que par raport
„ à leur commerce avec la *France*, ils a-
„ voient déjà défendu sous de sévères pei-
„ nes l'exportation des Marchandises de
„ contrebande, & qu'ils espéroient que le
„ Roi de la *Grande-Bretagne* se contenteroit
„ de cela, & ne voudroit pas troubler leur
„ commerce légitime avec cette nation ou
„ avec toute autre; puisque leur subsistan-
„ ce dépendoit uniquement du commerce,
„ sans lequel ils seroient hors d'état de
„ pousser la guerre contre l'*Espagne*. Que
„ comme l'Escadre *Espagnole* qui avoit joint
„ celle de *France* s'étoit retirée, ils espé-
„ roient que sa Majesté *Britannique* ne les
„ presseroit point de commettre quelque
„ acte qui pourroit violer la neutralité; &
„ qu'il leur laisseroit encore la liberté d'em-
„ ployer leur Médiation pour le bon ou-
„ vrage de la paix. Que par raport à leur
„ contingent de Vaisseaux, ils étoient prêts
„ à se conformer à cet Article du Traité de
„ *Southampton*, pourvû qu'ils ne fussent pas
„ privés des moyens de le faire, par l'inter-
„ ruption de leur commerce, & qu'ils fus-
„ sent

„ fent informés auparavant du dessein qu'on „ se proposoit contre l'ennemi commun".

Ce furent là les dernières fonctions publiques de Milord CARLETON auprès des Etats. Il eut plusieurs conférences particulières avec le Prince d'*Orange*, & avec les Députés pour les affaires étrangères; mais il ne put rien obtenir de plus par leur moyen. Il avoit reçu ses Lettres de rapel au mois de *Février*; mais comme on s'en remettoit entièrement à sa discrétion sur le tems d'en faire usage, il résolut de rester à *la Haye*, aussi longtems qu'il crut que son séjour pourroit y être de quelque utilité pour le service de son Maître. N'espèrant plus rien il prit congé des Etats, & présenta ses Lettres de récréance le 12. *Avril* 1628. Il paroît cependant qu'il étoit encore à *la Brille* le 17. *May*, puisqu'il envoya de là ce même jour, le récit de la prise de *Stade*, qui s'étoit rendüe, après un long siège, au Comte de *Tilly* Général de l'Empereur. La garnison *Angloise* qui avoit défendu cette Ville avec beaucoup de bravoure, sous le commandement du Chevalier *Charles Morgan*, devoit par la capitulation, retourner dans les *Provinces-Unies*; & le dernier service public que Milord CARLETON rendit en *Hollande*, fut de prendre les mesures convenables pour

la réception de ses compatriotes, & pour qu'on leur payât leurs arrérages, lorsqu'ils reviendroient dans leurs anciens quartiers. A son départ il laissa les affaires du Roi à *la Haye* entre les mains de son neveu, Mr. DUDLEY CARLETON, qui s'étoit acquité auparavant de cette charge avec aplication & intelligence, pendant l'absence de son Oncle.

Milord CARLETON eut la satisfaction avant son retour en *Angleterre*, d'être assuré que le Roi *Charles* lui destinoit la place de Sécrétaire-d'Etat; cette assurance lui fut donnée par le Comte de *Carlisle* son ancien ami, qui passa par *la Haye* en allant en *Italie*, où il étoit envoyé en qualité d'Ambassadeur extraordinaire auprès du Duc de *Savoye*, & de la République de *Vénise*. Bientôt après son retour, Milord CARLETON fut créé Comte de *Dorchester*, pour gage du poste important qu'on lui réservoit. Il continua à servir à la cour dans son office de Vice-Chambellan, & il fut employé dans les affaires étrangères les plus secrètes, comme assistant du Duc de *Buckingham*. Celui-ci, après que le Parlement eut été prorogé à cause d'une forte *Rémontrance* que la chambre des communes avoit présentée contre lui nommément, alla à *Portsmouth*, pour prendre le commandement de la flotte & de l'Ar-

mée,

mée, destinées à faire lever le siège de la *Rochelle*. Milord *Dorchester* l'accompagna, & *Contarini* Ambassadeur de *Vénise* à *Londres*, lui confia le soin de ménager les premières ouvertures d'un accommodement avec la *France* (a).

L'Ambassadeur de *Vénise* à *Paris* en avoit suggéré la première idée, de l'aveu du Cardinal de *Richelieu*. On crut que la méthode la plus honorable pour les deux Rois, de faire la paix, étoit qu'elle se fit par une entrevuë entre leurs premiers Ministres respectifs, à la tête des flottes & des Armées des deux nations. Selon une partie du projet, un Député des *Rochelois* à *Londres*, écrivit une Lettre à ses concitoyens, pour leur dire que s'ils pouvoient faire la paix avec sûreté, le Roi *Charles* ne le trouveroit pas mauvais. La Lettre étoit déjà dressée, & l'on avoit signé un passeport pour le Sécrétaire de l'Ambassadeur; mais *Buckingham* soupçonnant que, par les artifices ordinaires du Cardinal on pourroit faire un mauvais usage de la Lettre, en suspendit le départ jusqu'à ce que l'affaire eut été considérée plus à fonds. Quand le premier tracas des préparatifs militaires eut cessé à *Portsmouth*

(a) Lettre MS. de Milord *Dorchester* au Comte de *Carlisle* du 2. *Septembre* 1628.

*mouth* le Ministre *Vénitien* reprit la Négociation, & l'avança si fort en deux conférences, l'une avec le Roi, l'autre avec le Duc, que celui-ci consentit à conclure avant que de mettre à la voile. Milord *Dorchester* lui fut envoyé par la cour le matin de ce même jour 23. *Août* 1628., auquel le Duc fut poignardé par *Felton*, comme il se préparoit à monter à cheval pour aller terminer l'affaire à *Southwick* dans le cabinet de son Maître. Ce coup imprévu arrêta le Traité pour ce tems-là. Le Comte de *Lindsey* fut nommé pour commander la flotte, & le Roi ne crut pas qu'il pût charger d'une affaire aussi importante que la Négociation de la paix, un homme qui n'étoit que soldat, comme il avoit cru pouvoir la confier à celui qui avoit la première place auprès de lui, soit dans le conseil, soit dans le commandement de ses Armées (*a*). La flotte qui mit immédiatement après à la voile, étoit une des plus grandes & des mieux équipées qui fût jamais partie d'*Angleterre*, mais le succès ne répondit nullement à l'attente qu'on en avoit conçuë. Plusieurs de nos Capitaines se conduisirent de la manière la plus infame dans les tentatives qu'on fit pour

(*a*) Lettre MS. citée ci-dessus.

pour forcer les ouvrages par lesquels on avoit fermé le port de la *Rochelle*, & après plusieurs essays inutiles la flotte repartit sans avoir jetté dans la Ville le moindre secours.

La mort du Duc de *Buckingham* produisit ce changement dans l'administration*, c'est que le Roi *Charles* déclara qu'il seroit lui-même à l'avenir son premier Ministre; & qu'il laisseroit à chacun dans son département, le soin de la partie exécutive.

La première question importante qui fut agitée au Conseil, fut, si le Parlement s'assembleroit au jour fixé, qui étoit le 20. d'*Octobre*. Quelques-uns pensoient que ce seroit le moyen le plus vraisemblable de rétablir une heureuse harmonie entre le Roi & son peuple; mais *Charles* arrêta tout court les délibérations, en déclarant que son bon plaisir étoit que le Parlement fût prorogé de nouveau jusqu'au 20. *Janvier* 162$\frac{8}{9}$. „ *Laudatur ab his, culpatur ab illis* (dit le Com„ te de *Dorchester* dans une Lettre à son „ correspondant le Comte de *Carlisle*) mais „ sûrement c'est le parti le plus sage, car „ il faut quelque tems pour laisser passer „ l'aigreur des esprits; & j'ai la satisfaction „ de pouvoir vous dire qu'une forme fixe „ & constante de gouvernement, sera le „ remède auquel on aura probablement re-

„ cours,

„ cours, & c'eſt le ſeul en effet pour la
„ maladie de nos affaires ſoit domeſtiques,
„ ſoit étrangères (*a*) ".

Ce fut alors que le Roi réſolut d'exécuter le deſſein, qu'il avoit formé depuis quelque tems de donner les ſceaux de Sécrétaire-d'Etat au Comte de *Dorcheſter*. Comme on prenoit dans ce tems-là des meſures, quoiqu'encore ſecrètes, pour faire la Paix, auſſi-tôt qu'il ſeroit poſſible, & avec la *France*, & avec l'*Espagne*, le Roi jugea qu'il étoit de la plus grande importance d'avoir dans ce poſte un homme dont la ſagacité & l'habileté dans les Négociations avoient été exercées dans une longue ſuite d'emplois chez les étrangers. Milord *Conway* avoit depuis quelques années rempli ce grand poſte avec une *notable inſuffiſance*, comme s'exprime Milord *Clarendon*. Il y avoit été mis uniquement à la recommandation du Duc de *Buckingham*, & n'y étoit reſté que parce qu'il lui étoit entièrement ſoumis. Il étoit devenu vieux & infirme, & la Cour & la Nation durent voir avec une grande ſatisfaction, qu'il fut remplacé par un Miniſtre auſſi habile que l'étoit Milord *Dorcheſter*, qui prêta ſon ferment de Sécrétaire-d'Etat le

(*a*) Lettre MS. du Comte de *Dorcheſter*.

le 18. *Decembre* 1628. Son Collègue dans ce poste étoit le Chevalier *Jean Coke*, dont il n'est pas nécessaire de faire ici le portrait déjà tracé par un aussi grand Maître en ce genre, que le Comte de *Clarendon*.

Le Comte de *Dorchester*, bientôt après sa promotion, écrivit au Chevalier *Isaac Wake*, Ambassadeur à *Venise*, & à Mr. CARLETON résidant en *Hollande*, la dépêche suivante, que nous insérerons ici toute entière, comme contenant un récit exact de la Négociation avec la *France*, & un échantillon de la manière dont le nouveau Ministre s'aquittoit des fonctions de sa charge.

" MONSIEUR.

" Depuis qu'il a plu à sa Majesté de me " confier le soin de ses affaires étrangères, " à la place de Milord *Conway*, qu'elle a a- " vancé à une plus haute dignité (*a*), j'ai " différé d'entamer la correspondance que " nos emplois nous obligent à avoir ensem- " ble, jusqu'à ce que je pusse le faire par " quelque matière importante : celle que sa " Majesté m'ordonne de vous communi- " quer aujourd'hui par cet Exprès, est aus- " si intéressante qu'aucune qu'il puisse y a-

" voir

(*a*) Il fut fait Lord Président du Conseil.

„ voir dans ces circonſtances ".

A Mr. CARLETON.

„ C'eſt un Traité de réconciliation entre „ ſa Majeſté & le Roi de *France*, qui com- „ me vous le ſavez, a été recommandé, „ & négotié avec empreſſement pendant „ longtems, par tous les amis communs „ des deux couronnes, & pour lequel on a „ toujours témoigné de la bonne volonté „ de part & d'autre. Mais à-préſent il eſt „ fort avancé ; on eſt entré dans les dé- „ tails, & ſa Majeſté accorde tant de cho- „ ſes que nous verrons bientôt la paix ſi „ déſirée, ou que du moins nous ſerons dé- „ chargés du blâme de la rupture qu'on a „ miſe injuſtement ſur le compte de ce „ Païs. Vous pourrez voir les Articles, „ tels qu'ils ſont à-préſent, après quelques „ changemens, par la copie que je joins „ ici; & pour que vous puiſſiez être inſ- „ truit des circonſtances auſſi bien que de „ la ſubſtance de l'affaire, vous ſaurez „ qu'après que le Roi de *France* fut reve- „ nu de la *Rochelle*, les Négociations gé- „ nérales qui avoient eu lieu entre les deux „ couronnes par le canal des Miniſtres pu- „ blics, furent réduites à des Négociations „ particulières, premièrement par l'Ambas-

„ ſa-

„ ſadeur des Etats, qui envoyèrent une
„ convention verbale, comme ils l'avoient
„ reçuë de la bouche de certains Députés,
„ qui avoient auparavant traité avec eux,
„ conjointement avec le Cardinal de *Riche-*
„ *lieu*; enſuite par l'Ambaſſadeur de *Véniſe*,
„ par les mains de qui le Cardinal avoit fait
„ paſſer dans cette cour un plan d'accomo-
„ dement, ſelon la forme que vous verrez
„ ici, & n'en différant en ſubſtance, qu'en
„ ce que, dans le ſecond Article, où l'on
„ convient de ne pas parler de reſtitution,
„ parce que ce point pourroit être ſujet à
„ difficulté, on avoit excepté le Vaiſſeau
„ pris dans le *Texel*, ſur quoi ſa Majeſté ne
„ pouvoit céder avec honneur. Dans le
„ troiſième Article encore touchant la mai-
„ ſon de la Reine, on s'en remettoit à ce
„ que les deux Reines, Mère & fille, trou-
„ veroient à-propos. Mais ſa Majeſté ré-
„ ſoluë, comme elle l'a déclaré aux Am-
„ baſſadeurs, de ne ſouffrir aucun change-
„ ment dans ſa cour, qu'autant qu'il lui
„ ſembleroit bon, a mieux aimé prendre
„ ce point ſur elle & ſur le Roi de *France*;
„ cela laiſſera toujours la choſe en ſon pou-
„ voir, & elle ne s'expoſera pas à la né-
„ ceſſité d'un refus, ou ſeulement de s'ex-
„ cuſer ſur quelque choſe que pourroient

„ lui

„ lui demander les deux Reines. Elle sent „ bien, que quoique la résolution soit à „ présent de n'insister sur aucun change„ ment, comme on l'a fortement assuré, ce„ pendant l'importunité de la cour de *France* „ d'un côté, & l'obéïssance filiale ici, pour„ roient produire avec le tems beaucoup „ de trouble, & interrompre le bonheur „ domestique dont jouïssent leurs Majestés.

„ Un messager secret fut dépêché ici „ dans le même tems par le Cardinal avec „ les mêmes Articles mot pour mot, ad„ dressés à une personne de confiance dans „ cette cour; le Cardinal lui-même aussi„ bien que les Ambassadeurs, déclarant que „ la paix ou la guerre ne tenoient plus qu'à „ ce point d'honneur, que le contract de „ mariage fût confirmé, & qu'on fit men„ tion de la maison de la Reine, comme „ n'aiant pas été négligée par le Roi de „ *France*, mais en même tems assurant, „ que la *France* n'entreprendroit pas même „ d'y rien changer, & que tout dépendroit „ entièrement de la volonté de sa Majesté. „ Elle a accordé à la nécessité publique cet „ Article particulier pour la forme, tel „ qu'il est couché à-présent; & si on l'ad„ met, accompagné, comme on le ren„ voye, de la protestation de sa Majesté,

„ voi-

„ voilà la plus grande difficulté levée.
„ Il y a encore une chose d'une grande „ importance, quoiqu'il n'en soit pas fait „ mention dans le projet de Traité; c'est „ la paix & la sûreté des Réformés de *Fran-* „ *ce*; sur quoi tous ceux qui travaillent au „ Traité, tant les Ministres publics que les „ Agens particuliers, ont commencé par „ déclarer que c'est véritablement & réel- „ lement l'intention du Roi de *France*; & „ que l'édit à ce sujet, conforme à la paix „ de *Montpellier*, sauf ce que la guerre peut „ avoir changé depuis, étoit dressé & prêt „ à être mis sous la presse. Mais comme „ c'est une affaire entre ce Roi & ses sujets, „ & qu'ils déclarent qu'elle n'est pas de na- „ ture à admettre l'intervention d'un autre „ Prince; quoique sa Majesté pût justement „ insister là-dessus, à-cause de la violation „ du dernier accord, dont elle a été cau- „ tion ou garant à la réquisition du Roi de „ *France*; cependant pour montrer com- „ bien elle préfère la cause publique à tou- „ te considération particulière, elle veut „ bien s'accomoder sur ce point au desir „ du Roi de *France*, mais à cette condi- „ tion que les deux pacifications auront „ lieu en même tems. Sa Majesté se te- „ nant pour dégagée de l'obligation de sig-

„ ner

„ ner ces Articles, à moins que conformé-
„ ment à sa promesse, le Roi de *France*
„ ne cesse de faire la guerre à ses sujets de
„ la Religion, sans quoi toutes démarches
„ au dehors pour la paix sont vaines, &
„ inutiles au public, dont la seule considé-
„ ration engage sa Majesté à s'accomoder
„ à tout ce qu'on demande d'elle, même
„ dans un tems où d'autres Etats qui ne
„ sont pas naturellement amis de la *France*,
„ lui offrent de grands avantages.

„ On a objecté que peut-être Mr. de *Ro-*
„ *han*, avec son Armée, étant soutenu du
„ dehors, & payé, à ce que disent les
„ *François*, de l'argent de l'*Espagne*, ne
„ voudra pas faire la paix à des conditions
„ raisonnables; auquel cas, sa Majesté of-
„ fre, si la difficulté vient de ce côté-là,
„ d'employer le pouvoir qu'elle a sur Mr.
„ de *Rohan*, si le Roi de *France* le souhai-
„ te, avec la même bonne foi & la même
„ sincèrité, dont elle a donné un bon té-
„ moignage dans la dernière pacification.
„ Voilà où en sont les choses à-présent;
„ l'Ambassadeur de *Vénise* aïant dépêché ces
„ Articles, & l'Agent particulier retour-
„ nant en même-tems en *France*, d'où nous
„ attendons à-présent une réponse finale".
Voilà pour Mr. CARLETON. „ En atten-
„ dant,

„ dant, l'étroite correspondance qu'il y a
„ toujours euë, & que sa Majesté entre-
„ tient avec soin entre cette couronne &
„ ce Prince [le Duc de *Savoye*,] avec qui
„ je présume que cette Lettre vous trouve-
„ ra, ne permettant pas qu'une affaire de
„ cette importance lui soit cachée, & exi-
„ geant qu'on la communique confidem-
„ ment soit à son Altesse, soit au Prince
„ Majeur, sa Majesté vous ordonne de les
„ informer, non-seulement de la substance,
„ mais encore de toute la Négociation de
„ cette affaire, sans cependant donner des
„ copies de quoi que ce soit, parce que
„ tout n'est pas encore dans sa perfection,
„ & qu'en pareilles matières, il n'y a rien
„ de fait, tant qu'il reste encore quelque
„ chose à faire".

*Ceci est encore pour Mr.* CARLETON.

„ Vous devez savoir de plus que le mes-
„ sager secret aïant aporté un discours, tel
„ qu'il a été recueilli de la bouche du Car-
„ dinal de *Richelieu*, en réponse à quel-
„ que chose qui s'étoit dite sur ce sujet,
„ dans une conversation entre lui & la
„ personne de cette cour dont il s'étoit
„ servi auparavant, & tout ce discours
„ contenant une justification des procédés
„ de la *France*, avec une condamnation

„ des nôtres, & quelques traits en pas-
„ ſant ſur lesquels on ne peut pas garder
„ le ſilence, de peur qu'on ne les tienne
„ pour accordés, on a mis entre ſes mains
„ une replique dont je vous envoye la co-
„ pie, par ordre de ſa Majeſté, pour que
„ vous ſoïez mieux informé de toute la
„ ſuite de ſes procédés.

„ J'y joins la copie d'une Lettre que
„ ſa Majeſté écrit à-préſent au Duc de
„ *Rohan*, à qui l'on a dépêché un Ex-
„ près. Mon couſin *Dacres* eſt envoyé
„ auſſi à *Turin* par la *Flandre* & la *Lor-*
„ *raine* avec des Lettres à ce ſujet, & de
„ pareilles copies. Il reviendra peut-être
„ par la *Hollande* & vous pourra voir en
„ paſſant, car je le lui ai conſeillé, à
„ moins que la paix ne ſoit faite avec la
„ *France*, & que le paſſage ne ſoit libre
„ par là. Vous verrez jusqu'à quel point
„ la paix eſt avancée; & quoi que je pen-
„ ſe que l'Ambaſſadeur de *Veniſe* n'en fe-
„ ra pas un ſecret, ſa Majeſté ne ſe ſou-
„ cie pas cependant qu'elle ſoit divulguée par
„ aucun de ſes Miniſtres. C'eſt pourquoi
„ vous n'en informerez que la Reine de
„ *Bohème*; pour les autres, ſa Majeſté ne
„ peut oublier ſitôt combien ils ont abu-
„ ſé de la confiance qu'elle avoit en eux.

„ Je

„ Je vous recommande à la protection du
„ Ciel.

„ De la cour ce 12. *Janvier* 162¾.

*Au Chevalier* ISAAC WAKE.

Après ces mots *on a dépêché un Exprès*, on avoit ajouté:

„ Et comme il courra vraisemblablement
„ bien des hazards dans son voyage, le
„ bon-plaisir de sa Majesté est, pour
„ plus grande sûreté, que quand ces dé-
„ pêches vous auront été remises, vous
„ envoïïez une copie de cette Lettre au
„ Duc de *Rohan* par les voyes les meilleu-
„ res que vous pourrez trouver. Les co-
„ pies susmentionnées, aussi-bien que
„ celles de vos Lettres de créance auprès
„ du Duc de *Savoye* & du Prince de *Pié-*
„ *mont*, écrites toutes deux de la propre
„ main de sa Majesté, vous seront re-
„ mises par le porteur Mr. *Edouard Da-*
„ *cres*, parent de feuë mon épouse. Com-
„ me j'ai beaucoup de confiance en lui
„ je l'ai chargé de vous raporter de bou-
„ che quelque chose qui vous concerne en
„ particulier. Je suis comme toujours, &c."

Contre l'attente générale des Ministres, le Parlement qui s'assembla au jour fixé le 20. *Janvier* 162⅜. ne fut pas plus d'accord avec la cour, que ne l'avoit été

 l'as-

l'assemblée précédente. Le Grand-Trésorier *Weston*, & le Dr. *Laud* Evêque de *Londres*, étoient devenus aussi odieux au peuple que l'eût jamais été le Duc de *Buckingham*. Les motifs qui engagèrent le Monarque irrité à dissoudre son Parlement le 10. de *Mars*, furent les vives *Rémontrances* de la chambre des communes contre l'exaction illégale du tonnage & du pondage & contre les progrès du *Papisme* & de l'*Arminianisme*. Elle montroit par-là combien elle étoit mécontente de l'autorité qu'avoit *Weston* dans l'Etat & *Laud* dans l'Eglise. Comme *Charles* avoit pris la résolution de gouverner à l'avenir sans l'aide d'un Parlement, il ne perdit point de tems à conclure son Traité avec la *France*. Les Articles dont il est parlé dans la Lettre précédente, & qui sont imprimés au long dans *Rushworth* (*a*), aïant été signés à *Suze* en *Piémont* le 24. *Avril* 1629., furent publiés dans le camp du Roi de *France* devant la Ville de *Privas* en *Languedoc*, le $\frac{10}{20}$. *May*, & furent notifiés à *Londres* le même jour par proclamation.

Par le sixième de ces Articles on étoit convenu qu'on nommeroit de part & d'autre des Ambassadeurs extraordinaires pour re-

(*a*) Volume II.

recevoir les fermens des Souverains respectifs, pour la ratification de la paix. Le Chevalier *Thomas Edmondes*, qui, comme il le dit lui-même dans une Lettre à la Reine de *Bohème*, „ étoit resté tran„ quille au logis depuis longtems" fut nommé en cette qualité par le Roi *Charles*, & le Marquis de *Chateauneuf* le fut par LOUÏS XIII. Le premier arriva à *Paris* le 2. de *Juillet*; le dernier à-peu-près au même-tems eut sa première audience à *Greenwich*. On conserve dans les Archives les Lettres que s'écrivirent alors Milord *Dorchester* & son ancien ami *Edmondes*. Le nouveau Sécrétaire-d'Etat qui étoit d'un caractère reconnoissant & ouvert profita dès le commencement de cette correspondance, de l'occasion qu'elle lui fournissoit de „ reconnoître le grand nombre „ d'anciennes obligations qu'il avoit à cet „ Ambassadeur expérimenté, & celles qu'il „ lui avoit dans cette même place qu'il „ occupoit alors". La cérémonie du serment de la part du Roi de *France* fut différée jusqu'au 16. *Septembre*, à-cause de l'absence du Cardinal de *Richelieu*, qui étoit dans le *Sud* de la *France*, & elle se fit alors à *Fontainebleau* avec beaucoup de solemnité. L'Ambassade du Chevalier *Ed-*

*mondes* fut prolongée par plusieurs incidens peu importans jusqu'à la fin de *Fevrier* 16$\frac{29}{30}$. N. S. qu'il prit congé de la cour de *France*. Pendant le court séjour qu'il y fit, il se mit parfaitement au fait de l'Etat de ce Royaume, & il trace dans ses Lettres, avec sa pénétration ordinaire, les principaux traits de la politique que suivit ensuite *Richelieu*, ses plans pour humilier les Grands & la noblesse, pour arrêter les progrès de la Maison d'*Autriche*, & pour élever le pouvoir de la *France* par terre & par mer plus haut qu'elle ne l'avoit jamais ambitionné.

Le Chevalier *Isaac Wake* eut ordre de se transporter de *Turin* à *Paris*, pour y être Ambassadeur ordinaire, mais il n'y arriva qu'à la fin d'*Avril* 1631.

Avant que de quitter les affaires de la *France*, il ne sera pas inutile de remarquer, que comme on avoit supposé de part & d'autre que le sens des Articles de *Suze* étoit que toutes choses seroient remises entre les deux couronnes sur le pied où elles étoient avant la rupture, les *François* ne manquèrent pas d'insister sur la restitution du *Canada* & de l'*Acadie*, prise sur eux en 1628. par les deux frères *David* & *Louis Kirck*, ce qui étoit le seul

a-

avantage que notre nation eût remporté dans le cours de cette quérelle mal ménagée. Ce n'étoit pas une conjoncture dans laquelle on pût retenir des conquêtes; & ces établissemens naissans furent cédés en conséquence à la couronne de *France* par le Traité de St. *Germain*, signé au mois de *Mars* 163½., pendant que le Chevalier *Isaac Wake* résidoit à *Paris*.

Milord *Rochester* eut la direction de la Négociation pour la paix avec la cour de *Madrid*; les premières ouvertures s'étoient faites entre *Rubens* le peintre, par une commission privée de l'Infante à *Bruxelles*, & *Baltazar Gerbier* qui avoit été Ecuyer du Duc de *Buckingham*. L'Abbé de *Scaglia*, *Piemontois*, Ministre ambulant & intrigant, contribua aussi à faciliter l'accomodement, & il étoit si avancé à la fin de l'année 1629., que *Don Carlos Colonna* fut nommé pour venir ici de la part de l'*Espagne*, & que le Chevalier *François Cottington* chancellier de l'échiquier, fut désigné Ambassadeur à *Madrid*. Il y avoit été résident pendant plusieurs années sous le regne de JAQUES I., & il avoit toujours été porté pour la paix entre les deux nations, ce qui avoit causé sa disgrace, dans le tems que le Duc de *Buckingham*

 avoit

avoit le plus d'ardeur pour pousser la guerre contre l'*Espagne*. Le Roi s'étoit engagé à la vérité à réprimer les vuës ambitieuses de cette Monarchie par son Traité avec les Etats, & à recouvrer le *Palatinat* pour sa sœur la Reine de *Bohème*, & pour ses enfans. Mais ses besoins domestiques l'emportoient sur tout autre considération; & il croyoit qu'il étoit de la prudence d'avoir la paix avec les plus puissans de ses voisins, pendant qu'il travailloit à affermir son gouvernement & à étendre ses prérogatives dans son Royaume. Les intentions de l'*Espagne* étoient également pacifiques à l'égard de l'*Angleterre*; ses desseins de conquête étoient tournés du côté de la *France* & de l'*Italie*; & le grand objet de la politique d'*Olivarez* étoit la ruïne de son rival *Richelieu*.

Il n'y a donc rien de surprenant dans la réception honorable qu'on fit à *Cottington* lorsqu'il arriva à *Madrid* le 1. *Janvier* 19$\frac{29}{30}$, N. S. Le Comte d'*Olivarez* le reçut à bras ouvert, l'admit en aparence dans la plus étroite confidence, & l'assura „ que le Roi de la *Grande-Bretagne* se„ roit l'arbitre de leur Paix avec la *Hol*„ *lande*; que son Maître obtiendroit de „ l'Empereur & de l'Electeur de *Bavière*

„ la

„ la restitution du *Palatinat*; & qu'il y „ avoit déjà des commissaires *Allemands* en „ chemin pour *Madrid*, avec plein pouvoir „ de règler cette affaire épineuse".

Le Roi d'*Espagne* qui étoit parti pour accompagner sa Sœur la Reine d'*Hongrie* au lieu où elle devoit s'embarquer, retourna immédiatement à *Madrid*, & à son retour, il donna une audience particulière sans aucune cérémonie à l'Ambassadeur *Anglois*; il y confirma les assurances que lui avoit données son premier Ministre, & nomma des Commissaires pour traiter avec lui, & terminer finalement les différends entre les deux couronnes. Le Ministère *Anglois* s'aperçut bientôt que si l'on vouloit faire de la restitution du *Palatinat* une condition nécessaire du Traité, il ne seroit jamais conclu. Il n'étoit pas au pouvoir de la cour d'*Espagne* de procurer le rétablissement de la Maison *Palatine*, & ce n'étoit point aussi son intention. L'arrivée des Commissaires *Allemands* à *Madrid*, amorce dont on s'étoit servi pour faciliter un Traité, fut tout d'un coup changée en une Assemblée d'une diète Electorale à *Ratisbonne*, où le Roi d'*Espagne* s'engagea à faire tous ses efforts pour que le ban de l'Empire fût ré-

révoqué & à donner l'exemple; en cédant la partie du *Palatinat* qui étoit en sa possession. Mais on représenta au Chevalier *Cottington* „ qu'aucun des Princes „ *Allemans* ne croiroit que le Roi d'*Espagne* parlât sérieusement pendant qu'il „ plaideroit pour ses ennemis; mais que „ quand une fois la Paix seroit conclue „ avec l'*Angleterre*, ses instances auroient „ beaucoup meilleure grace, & produiroient vraisemblablement leur effet ". L'Ambassadeur *Anglois* aïant présenté exactement les argumens employés par le Comte d'*Olivarez*, & par les autres Commissaires *Espagnols*, & Don *Carlos Colonna* Ministre d'*Espagne*, à *Londres*, l'aïant secondé en cela par un Mémoire, le Roi *Charles*, dans une lettre à *Cottington* du 7. *Avril* 1630. s'exprima de la manière suivante. „ A-présent que Nous & ce „ Roi traitons dans une sincère intention „ d'établir une Paix solide & durable entre les deux couronnes, ce qui emporte nécessairement la restitution du *Palatinat*, la grande question & la grande difficulté est de savoir, si c'est la „ *Paix* ou la *restitution*, qui doit précéder, ce Roi demandant que ce soit la „ *Paix*, & la *restitution* étant requise par

„ nous

„ nous. Par raport à l'une nous voyons
„ ce que vous a dit le Comte d'*Olivarez*,
„ & ce que Don *Carlos* nous a dit à
„ nous-même ; par raport à l'autre, vous
„ aurez vû ce que nous avons à allé-
„ guer, par une dépêche de notre Sé-
„ crétaire du 21. du mois dernier ; &
„ nous ne pouvons nier que les raisons
„ alléguées pour faire précéder la Paix
„ n'aient beaucoup de force ; mais en
„ pareils cas, il faut toujours faire une
„ distinction entre la convenance, & la
„ nécessité, & quoique nous ne puissions
„ nier que la méthode qu'on propose de
„ ce côté-là ne s'accorde avec la con-
„ venance ; nous ne pouvons pas cepen-
„ dant ne pas sentir combien nécessaire-
„ ment nous sommes obligés à consulter
„ notre honneur dans cette manière de
„ procéder ; c'est ce qu'on ne peut re-
„ fuser de nous accorder si l'on pèse les
„ choses avec la même impartialité que
„ nous. C'est pourquoi sans répéter
„ les argumens allégués de part & d'au-
„ tre, les deux obstacles à une Paix en-
„ tre les deux couronnes étant la perte
„ du *Palatinat* pour nos parens les plus
„ proches, & la ligue formée avec les
„ *Provinces-Unies*, en conséquence de cet-

„ te querelle ; puisque dans ces deux „ points Don *Carlos* nous a ouvert une „ sorte de voye, par sa proposition sur „ les moyens de sortir de ces difficultés, „ nous n'avons pas dessein de rompre la „ Négociation en vous rapellant à-pré„ sent, mais nous vous laissons là jus„ qu'à ce que nous soiïons instruits des „ intentions du Roi d'*Espagne* sur ces „ deux points, & nous avons prié Don „ *Carlos* de nous procurer une reponse „ directe sur cela, selon ce que nous „ vous écrivons, premièrement touchant „ une déclaration, de ce que le Roi se „ propose de faire dans la diète Impéria„ le, à-présent que cette affaire lui est „ remise. Nous souhaitons d'avoir cette „ déclaration par écrit, afin que, puis„ qu'on propose de ce côté-là que la „ Paix précède la restitution, nous soiïons „ bien assurés de ce que ce Roi a in„ tention de faire pour procurer cette „ restitution, & que nous puissions ju„ ger si ce qu'il promet est d'un poids „ & d'un prix suffisant pour justifier la „ Paix de notre côté. En second lieu „ nous souhaitons que l'affaire de la trê„ ve des Païs-bas nous soit remise par „ un acte formel, suivant ce que Don

„ Car-

„ *Carlos* nous a dit des intentions du Roi
„ son Maître. Vous aurez compris suf-
„ fisamment par nos précédentes Lettres
„ comment nous voulons que vous me-
„ nagiez cette affaire ; car ou la trêve
„ aura lieu par ce moyen, suivant le de-
„ sir de ce Roi ; ou bien si on l'offre aux
„ conditions de la dernière trêve, nous
„ serons dégagés de la ligue que nous a-
„ vons formée avec ces Provinces pour
„ ces deux causes, la réstitution du *Pa-*
„ *latinat*, & la défense de leur liberté ".

L'ambassadeur ainsi revêtu du pouvoir de continuer la Négociation, travailla à régler les conditions d'un Traité avec les Commissaires *Espagnols*, & aïant dressé un projet dont on convenoit de part & d'autre, il le dépêcha en *Angleterre* par son Sécrétaire Mr. *Arthur Hopton*, avec une Lettre du 24. *Août* 1630. Le plan étoit en général un renouvellement du Traité précédent fait avec le Roi *Jaques* ; mais comme on avoit inséré plusieurs changemens dans le projet tel qu'il venoit de *Madrid* ; il fallut quelque tems pour les considérer en détail, mais enfin on se détermina à les rejetter tous ; & Milord *Dorchester* prépara une dépêche datée du 27. *Septembre* dans laquelle les

raisons d'adhérer au Traité de 1604. sont présentées avec beaucoup de force & de netteté. La Lettre existe encore aujourd'hui; mais comme les Articles en eux-même ne sont pas d'une nature fort intéressante, il seroit assez inutile de l'insérer ici. Il y eut encore quelque délay causé par les débats que notre refus d'admettre aucun changement dans les Articles précédens, occasionna entre *Cottington* & les Commissaires *Espagnols*, mais enfin quand on eut donné de part & d'autre des preuves suffisantes d'habileté dans la partie polémique des Négociations, ces différends peu essentiels furent terminés à la satisfaction mutuelle; le Traité fut signé à *Madrid* le 5. de *Novembre* V. S. & proclamé à *Londres* le 5. de *Decembre* 1630. (*a*). Il y eut quelque transaction particulière entre les deux Rois par raport au *Palatinat*; mais il n'est tombé entre les mains de l'Editeur aucun écrit qui en explique la nature. Le dernier Article d'une Lettre de *Cottington* du 12. *Novembre* fait allusion à cet engagement secret qu'on peut supofer avoir été destiné plutôt à sauver l'honneur du Roi *Charles*, qu'à être réellement rempli.

(*a*) Il est imprimé dans *Rushworth* Vol. III.

pli. " Quand je leur dis à tous ici, écrit *Cottington*, que cette Paix ne peut
„ tenir à moins qu'on ne donne satisfac-
„ tion sur l'affaire du *Palatinat*, leur ra-
„ pellant que le Traité est fondé sur la
„ *promesse* faite à cet égard, ils avouent
„ qu'ils l'entendent tous ainsi. Mais j'en ai
„ parlé si au long dans ma Lettre à sa Ma-
„ jesté, que je n'ai pas besoin d'y revenir".

La correspondance étrangère fut entièrement entre les mains du Comte de *Dorchester*, tant qu'il vécut, quoiqu'elle fut partagée ensuite entre les deux Sécrétaires d'Etat. Pendant les années 1629. & 1630. outre les Négociations avec la *France* & l'*Espagne*; il dirigea celles du Chevalier *Henri Vane* en *Hollande*, & du Chevalier *Thomas Rowe* en *Pologne*, & dans les contrées maritimes de l'*Allemagne*. Le premier fut envoyé à *la Haye* pour expliquer aux Etats les motifs de notre Traité avec l'*Espagne*, & pour les sonder sur les dispositions qu'ils pourroient avoir à s'y joindre sous la médiation du Roi *Charles*. Le dernier fut envoyé en qualité de médiateur entre les Rois de *Suède* & de *Pologne*; & quand leurs différends eurent été ajustés par une trêve pour un certain nombre d'années, il résida pendant quelques mois à

Dant-

*Dantzick*, d'où il contribua beaucoup à porter le grand *Gustave Adolphe* à entreprendre son expédition d'*Allemagne*. En 1631. il s'ouvrit une Scène plus animée par les rapides progrès de ce Prince dans l'Empire ; & le Roi *Charles* parut déterminé à le soutenir vivement, & à recouvrer le *Palatinat*. Dans cette vuë il accorda une commission au Marquis d'*Hamilton* pour lever & commander un corps Auxiliaire de 6000. hommes, qui débarquèrent en *Poméranie* au mois d'*Août*. Au mois de *Septembre* suivant, le Chevalier *Henri Vane*, controlleur de la Maison du Roi, fut nommé Ambassadeur extraordinaire auprès du Roi de *Suède*; & ses instructions l'autorisèrent à règler les conditions du rétablissement de l'Electeur *Palatin* dans ses Etats & dans ses dignités, & à offrir à sa Majesté *Suédoise* un certain subside par mois, de la part de la *Grande-Bretagne*, jusqu'à ce que cet ouvrage fût accompli. Ce fut un malheur pour le succès de cette affaire que le Chevalier *Thomas Rowe* n'eût pas été choisi pour la ménager (*a*). Il étoit bien connu de *Gus-*

*tave*

(*a*) *Rowe* dans une Lettre à la Reine de *Bohème* datée de *Londres* 20. *Novembre* 1631. & qui se trouve dans une grande & précieuse collection de

ses

*tave* & de son Chancelier *Oxenstiern*, qui avoit une confiance particulière en lui; il avoit d'ailleurs du zèle pour la cause des *Protestans*, & un heureux talent pour trouver des expédiens, ce qui ne pouvoit que le rendre fort agréable à un Prince aussi brave, & à un Ministre aussi sage. *Vane* joignit le Roi de *Suède* à *Franckfort* au mois de *Janvier* 163½. N. S.; mais soit faute d'habileté, soit par le défaut de ses instructions, qui le lioient trop dans la manière de négotier, il ne fut pas en état d'amener les choses à une conclusion. Milord *Dorchester* avec qui il étoit en correspondance, ne vêcut pas assez longtems pour voir la fin de cette Ambassade infructueuse. Après avoir lutté longtems contre les maux occasionnés par de fréquens retours de la pierre & de la gravelle, il mourut le 15. *Fevrier* 163½. âgé de cinquante-six ans, & il fut enterré dans l'abaye de *Westminster*, où on a élevé un beau monu-

ses papiers qui n'ont pas été publiés, se plaint d'avoir été suplanté par *Vane* dans l'Ambassade de *Suède*. „ C'est dit-il, un hardi entreprenneur, „ quoique je sache qu'il ne bâtira pas sur les fon- „ demens que j'ai posé. Ce coup est venu de „ *Vienne*, sur de faux prétextes que les progrès „ de *Suède* rendroient notre Traité facile, si l'on „ employoit un homme qui voulût avancer la „ Paix, dont on me croyoit ennemi ”.

nument à sa Mémoire. Il fut marié deux fois; sa première femme fut *Anne* fille & héritière d'une partie des biens de *George Gerrard* Ecuyer, de laquelle il eut un fils mort en bas âge; sa seconde femme étoit fille du Chevalier *Henri Glenham*, & veuve de Milord Vicomte de *Banning*; Milord *Dorchester* la laissa enceinte d'une fille qui ne vécut que quelques mois.

Par tous les monumens politiques qui nous restent de ce Seigneur, il paroît qu'il fut un Ministre judicieux, fidèle, apliqué, & plus propre à son département qu'aucun de ses prédécesseurs ou de ses successeurs immédiats. Le Roi *Charles* lui-même qui étoit bon juge des talens de ses Ministres, avoit accoutumé de dire, comme le Chevalier *P. Warwick* le raporte dans ses Mémoires (*a*), „ qu'il avoit deux „ Sécrétaires d'Etat Milord *Dorchester*, & „ Milord *Falkland*; dont l'un étoit un homme „ pesant en comparaison de l'autre, „ & cependant lui plaisoit davantage, parce „ qu'il lui raportoit toujours ses propres „ pensées dans ses propres termes, „ au-lieu que le dernier les mettoit en si „ beaux habits, qu'il ne les reconnoissoit „ pas toujours". Les grands talens & le mé-

(*a*) p. 70.

mérite diſtingué de Milord *Falkland* ſont effectivement inconteſtables; mais on doutera peut-être qu'il fût ſi propre pour le poſte qu'il occupoit dans ces tems difficiles, ſi l'on réfléchit ſur deux ſcrupules très-fâcheux qu'il ne put jamais ſurmonter; il ne vouloit point employer des eſpions ou avoir des intelligences chez les ennemis; ni intercepter des Lettres. Il eſt certain d'ailleurs qu'un ſtile ſimple & ſans affectation eſt le plus propre pour les affaires; & l'on ne peut en donner une plus forte preuve que l'exemple d'un Orateur auſſi éloquent que *Ciceron*, dont les Lettres écrites au Sénat & au peuple pendant qu'il étoit Proconſul en Cilicie, ſont d'un ſtile tout différent de celui de ſes harangues & de ſes ouvrages plus ornés; il ne s'y propoſe que d'être clair & ſimple avec élégance. Telles paroiſſent à l'éditeur les dépêches de Milord *Dorcheſter*, où il faut reconnoître cependant quelques défauts dans la roideur & dans les circonlocutions; défauts communs à tous les écrits de ce tems-là.

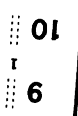
Les affaires domeſtiques n'étoient point de ſon département, elles étoient adminiſtrées entièrement par le Grand-Tréſorier *Weſton*, & par l'Archevêque *Laud* dont les principes politiques & les caractères

ſont

ſont trop connus pour qu'il ſoit beſoin d'en parler ici. Milord *Dorcheſter* tenoit la plume uniquement pour les affaires étrangères; & il fut regretté par ceux qui étoient accoutumés à recevoir les instructions du gouvernement par les mains d'un Sécrétaire-d'Etat, qui raportoit fidélement leurs ſervices, & qui étoit incapable d'égarer les Miniſtres avec qui il étoit en correspondance, ou de repréſenter mal leur conduite.

Nous finirons en remarquant que les matériaux d'où l'on a tiré cette Préface, ſont entièrement neufs, & s'ils contiennent quelque choſe d'important par raport à nos liaiſons avec les Puiſſances étrangères, & à la conduite de nos Miniſtres au dehors; ils ſerviront à montrer combien peu l'on doit compter ſur les récits ordinaires de ces Négociations; quel uſage on peut faire de pluſieurs collections Manuscrites qui ſe trouvent dans ce Royaume, auxquelles on n'a point touché; & qui ſont enſévelies dans la pouſſière & dans l'obſcurité par l'ignorance ou la négligence des propriétaires. On verra enfin par-là combien eſt mal fondé le jugement de quelques Lecteurs ſuperficiels, qui traitent ces monumens autentiques avec mépris, parce qu'ils n'ont pas l'eſprit de les conſulter, ou l'art de ſéparer le métal de la matière étrangère qui l'envelope.

LET-





# ES
# RES

## ONS

## LETON,

QUES II. Roi
des ETATS
ces-Unies.

## IONS

*timé* DUDLEY
*, nôtre Ambas-*
*s Etats des Pro-*

le vous envoyer 1616.
ats des *Provinces*
nciens Alliés &
is, pour y résider
otre Ambassadeur
nploi pour lequel
otre personne, soit
a

1616. à cause de la confiance que nous avons en votre fidélité, & votre affection pour notre service, soit à cause de l'expérience que nous avons faite de votre capacité & de votre habileté dans les autres fonctions dont nous vous avons chargé, nous avons trouvé bon de vous donner les instructions suivantes, pour diriger d'autant mieux & d'autant plus surement votre conduite dans tout le cours de votre négotiation.

Premièrement vous devez savoir que dans le poste où vous allez servir vous avez un double caractère, celui de notre Ambassadeur résident auprès des ETATS GE'NE'RAUX de ces Provinces, & celui de notre Conseiller dans le Conseil d'Etat, laquelle dernière qualité vous avez en vertu d'un ancien Traité fait entre nos couronnes & ces Provinces l'an 1585.

A votre arrivée à la *Haye* en *Hollande*, lieu de la résidence ordinaire des ETATS GE'NE'RAUX, vous demanderez audience aussitôt que vous le pourrez du Président des Etats qui sera alors de semaine; vous lui remettrez vos lettres de créance dans leur Assemblée publique; & après qu'elles auront été lues en public, selon leur usage, vous pourrez les haranguer pour leur réprésenter & leur faire bien connoître la sureté de l'amitié qui a longtems subsisté entre nos couronnes & leurs Provinces, laquelle, comme ils reconnoissent avec gratitude combien elle a été avantageuse au maintien & à la subsistance de leur Etat, & combien elle a servi à leur prospérité, nous de notre côté nous leur rapellons avec satisfaction: Vous leur direz qu'afin que cette ami-

amitié & cette alliance puissent être maintenues perpétuellement, & s'accroître chaque jour, non seulement pour notre avantage particulier, mais pour le bien public de la chrétienté en général, nous avons fait choix de vous comme de la personne la plus propre pour résider auprès d'eux, comme notre Ambassadeur ordinaire, & comme notre Conseiller dans leur Conseil d'Etat. Vous pouvez leur faire connoître combien nous faisons cas de leur amitié & de leur alliance, & l'ordre que vous avez reçu de nous d'employer vos soins & votre industrie pour la continuer, la conserver & l'affermir par toutes sortes de bons offices. 1616.

Et comme il ne se trouvera rien de notre côté qui puisse affoiblir ou interrompre l'amitié contractée entre nous & eux, ainsi nous nous attendons à recevoir d'eux en échange toutes sortes d'offices de bonne volonté, & de civilité soit par raport à l'honneur de notre personne, soit dans ce qui concerne l'avantage ou la satisfaction de nos sujets. Et quoique nous ayons aussi bien qu'eux, plusieurs autres amis & alliés que par raison d'Etat nous & eux cultivons & ménageons, cependant la conformité de Religion, qu'il y a entr'eux & nous est un lien de notre étroite union, & un gage de la confiance avec laquelle nous pouvons sans jalousie & sans défiance nous reposer sur l'amitié les uns des autres.

Enfin vous ne négligerez pas de vous insinuër dans leur faveur, & dans leur estime, & leur déclarant combien vous serez empressé & disposé à leur rendre tous les meilleurs offi-

1616. offices qui dépendront de vous, & vous les assurerez que tous vos efforts & vos desseins ne tendront qu'à maintenir l'union & la bonne intelligence qui ont subsisté pendant tant d'années entre nos Royaumes & leurs Provinces.

Vous aurez pareillement des Lettres pour notre cousin le Comte MAURICE. Vous pouvez l'assurer de notre amour & de notre faveur, & de la continuation de notre affection pour le bien être de ces Provinces, à la conservation & à la prospérité desquelles il a un si grand intérêt, de quoi jusqu'ici en toute occasion nous avons été prêts à donner d'amples & grands témoignages; en sorte que toutes les fois que cet Etat aura occasion de faire usage de notre faveur, ou des services de nos sujets, nous ferons connoître à la face de l'Univers, combien nous faisons cas de son amitié, & combien nous avons à cœur son bonheur & sa félicité.

Vous demanderez ensuite audience au Conseil d'Etat; & après avoir délivré vos lettres de créance vous pouvez dire que la place que nous avons dans cette Assemblée aïant été longtems vacante, vous êtes envoyé pour la remplir. Vous les prierez de vous recevoir dans leurs corps, & de vous regarder comme un Membre de cette Société: faveur que vous travaillerez à mériter par vos efforts assidus & fidèles pour l'avancement de l'honneur de leur service & pour la prospérité de leurs affaires. Avant qu'ils vous reçoivent & qu'ils vous donnent séance dans leur Assemblée, les ETATS GÉNÉRAUX vous présenteront un serment qui a été prêté par tous vos prédécesseurs,

ſeurs, & qu'ainſi vous ne devez pas refuſer. 1616.

Jusqu'ici vous êtes inſtruit de la manière dont vous devez-vous comporter par raport au cérémoniel. Pour les matières plus importantes qui peuvent concerner votre emploi, quoique vous deviez recevoir de tems en tems des directions de notre part, ſuivant les circonſtances qui ſe préſenteront; cependant par proviſion, en voici qui peuvent ſervir de fondement ſur lequel vous pouvez régler votre jugement dans toute votre négotiation. Vous n'êtes pas aſſez peu inſtruit des affaires de ce païs-là, quoique vous ayez vêcu dans un lieu plus éloigné, pour ignorer que les Etats des *Provinces Unies* ſurprirent, il y a près de deux ans, la Citadelle & la Ville de *Juliers*, & que ſous ce prétexte l'Archiduc envoya une puiſſante armée pour envahir ce païs, ſous la conduite de *Spinola*, qui ne trouvant aucun ennemi en état de lui faire tête s'empara des principales places, dans le païs de *Cléves* & de *Juliers*.

Prévoyant que ſi ces différens n'étoient promptement accommodés, la guerre pourroit éclater de nouveau entre les Archiducs & les Etats, & troubler le repos de la Chrétienté, nous trouvâmes à propos d'envoyer un Ambaſſadeur extraordinaire aux ETATS GÉNÉRAUX, pour les porter à entendre raiſon, & pour ſervir de médiateur entr'eux & les Archiducs, afin que les places poſſédées dans les Païs de *Cléves* & de *Juliers* par leurs troupes reſpectives fuſſent remiſes entre les mains des deux Princes de *Brandebourg* & de *Neubourg*. Sur cela il y eut à *Zanten* dans le Païs

1616. de *Cléves* une Assemblée de toutes les parties intéressées dans cette cause, & l'on conclut enfin un traité, dont l'exécution a été éludée jusqu'ici par des disputes inutiles, de la part tantôt d'un parti, tantôt de l'autre. Vous pouvez voir combien de soins & de peines nous avons bien voulu prendre nous-même dans cette affaire, par les ouvertures, les articles & les propositions que nous avons écrites de notre propre main, & qui aïant été dressées avec des intentions droites, selon la raison & l'équité, sans aucune partialité pour l'un des partis, auroient dû avoir assez de poids, & trouver assez de crédit, pour engager toutes les parties à faire la paix, & à restituer les places qu'elles possédent encore par usurpation. Cependant enfin nous obtimmes des Archiducs qu'ils consentiroient à restituer les places qu'ils tenoient, de manière que le formulaire qu'ils prescrivoient fut indéfini, & que l'on omit notre nom & celui du Roi de *France*, qui avoient été insérés dans le précédent. Nous, par le zèle que nous avons pour établir la paix dans ces contrées, comptant sur le crédit que nous devoit donner notre amitié avec les Etats, en aïant premièrement parlé à leur Ambassadeur, le Sieur *Noel Caron*, résident auprès de nous, nous entreprimes de faire accepter aux Etats le formulaire que les Archiducs avoient conçu, & pour les persuader d'autant mieux, nous offrimes notre garantie pour la fidèle observation du Traité de *Zanten*. Quoique nous ne puissions pas dire que les Etats ayent refusé positivement d'accepter le formulaire des Ar-

chi-

chiducs, & l'offre que nous leur faisons, cependant d'un autre côté nous ne savons par quel scrupule ils ne l'acceptent pas; ce qui fait que le Traité de *Zanten* n'est point exécuté, à la désolation & à la ruine entières du pauvre Païs de *Clèves* & de *Juliers*. 1616.

...Notre bon plaisir est donc, qu'aussitôt que vous serez fixé à la *Haye*, après avoir premièrement sondé les dispositions du Comte MAURICE, de Mr. BARNEVELT, & des principaux de notre Assemblée du Conseil d'Etat, vous demandiez audience à l'Assemblée des ETATS GÉNÉRAUX; là après leur avoir répresenté combien nous avons à cœur la paix de l'*Europe*, le zèle que nous avons pour leur prospérité, & l'intérêt que nous prenons à leur honneur, qui, comme vous pouvez le leur dire franchement, souffre beaucoup dans l'opinion du monde, parce qu'ils retiennent ces places qu'ils savent appartenir de droit à d'autres Princes, vous les exhorterez en notre nom à mettre fin à ces troubles, & à ces différens, & à accepter le formulaire présenté par les Archiducs, & l'offre que nous leur avons faite de notre garantie pour l'exécution du Traité de *Zanten*; & vous pouvez leur déclarer en termes doux & modestes, que si par leur refus, la paix dont ils jouïssent à présent vient à être troublée, ils ne peuvent s'en prendre qu'à ce qu'ils persistent dans leur sentiment, ce qui pourroit leur attirer des troubles, & des embarras dont l'appui de leurs amis ne pourra les tirer. Vous pouvez aussi toucher en passant la dernière expédition du Comte HENRI dans le Païs de *Ravensbergh*, & leur

1616. montrer combien de mauvaises humeurs ils engendrent par leurs violences pour se mettre en possession de ces places neutres, quoique, comme ils le prétendent, de l'aveu de l'Electeur de *Brandebourg*; ce qui aigrit les esprits de leurs adversaires au point qu'ils ne s'adouciront jamais jusqu'à ce qu'ils se soient vangez amplement.

Vous recevrez par écrit la réponse qu'ils vous feront; & selon que le demandera le bien de notre service vous recevrez de nouvelles instructions. Vous conférerez là-dessus avec l'Ambassadeur de *France*, résident à la *Haye*, avec lequel, comme avec les autres Ministres de nos amis & alliés, notre bon plaisir est que vous viviez en bonne intelligence. Vous le fonderez sur les dispositions du Roi son Maître par raport à la fin de ces différens au sujet de la restitution de toutes les places de part & d'autre, & vous verrez s'il est chargé de laisser omettre le nom du Roi son Maître dans le formulaire, & s'il voudra joindre sa garantie à la nôtre pour la fidèle & fincère exécution du Traité de *Zanten*.

Outre les intérêts que nous avons en commun avec les Etats, en vertu de notre alliance, & de notre amitié mutuelle, il y a un article particulier, c'est que nous entretenons deux garnisons dans leurs principales Provinces, l'une à *Flessingue* en *Zélande*, l'autre à la *Brille* en *Hollande*: selon que l'occasion s'en présentera, soit sur nos propres instructions, soit sur les avis des Gouverneurs que nous tenons dans ces Villes, vous presserez les Généraux & le Conseil d'Etat, où ces sortes d'affaires se traitent ordinairement de faire

re réparer les fortifications de nos Villes de 1616.
sureté, de faire que les officiers & les soldats
soient bien traités, & que nos conventions
touchant ces Villes soient duement & justement observées dans tous les points. Et comme nous avons jusqu'à 200. Compagnies de nos sujets au service des Etats, nous ne pouvons que nous intéresser à leur bien; c'est pourquoi nous les recommandons à vos soins & à votre protection, & nous vous chargeons de les assister par votre appui dans toutes leurs causes & leurs prétensions légitimes, & de les défendre par votre crédit contre tout traitement injurieux, & toute oppression. Et comme les Etats sont engagés par traité & par une obligation spéciale, à nous payer pendant le tems de la trêve la somme de quarante-mile pièces par an aux fêtes de l'annonciation, & de St. *Michel*, dans lequel paiement nous les avons trouvez jusqu'ici lents & tardifs, quoique *tempus interpellat pro homine*; cependant vous les avertirez civilement, & modestement, d'observer plus ponctuellement les jours du payement, car *qui tardius solvit, minus solvit*.

Il y a eu en dernier lieu en *Hollande* de violentes contestations entre les Villes au sujet de la Religion, & nous craignons qu'elles ne soient plutôt assoupies pour un tems, qu'éteintes & étouffées. Si donc elles venoient malheureusement à se rallumer, pendant que vous êtes là, vous n'oublierez pas que vous êtes le Ministre d'un Maître, que DIEU a fait le seul Protecteur de sa Religion. C'est pourquoi outre l'assistance que nous souhai-

1616. tons que vous donniez dans vos discours & dans vos conférences à ceux qui professent le véritable Evangile, vous pouvez répréſentet combien la défenſe de ces opinions erronées eſt injurieuſe à la Majeſté de DIEU, déplaiſante à nous leur très-cher ami, & deshonorante pour le gouvernement de leur état.

Il y a environ deux ans qu'il s'éleva entre la compagnie de nos Marchands de *Moſcovie*, & les Marchands d'*Amſterdam*, un grand différent touchant la navigation de *Groenlande*, & la pêche de la baleine dans ces contrées. Nous ſouhaitons qu'il y ait une parfaite intélligence entre nos ſujets & les leurs; comme entre nos Couronnes & leurs Provinces. Ainſi toutes les fois que la converſation tombera ſur ce ſujet, ſoit en public, ſoit en particulier, vous pouvez dire hardiment que quand cette queſtion fut agitée devant les Seigneurs du Conſeil, entre le Sieur *Noel Caron*, & le Gouverneur de notre Compagnie de *Moſcovie*, il fut prouvé évidemment & ſans replique que nos ſujets avoient découvert les premiers cette navigation, & cette pêche; qu'ils s'étoient mis en poſſeſſion de cette Ile en particulier, & qu'ils y avoient planté & élevé notre étendart, pour ſignifier & notifier par là au monde la propriété à laquelle nous prétendons, laquelle nos ſujets s'étant apropriée à eux-même par leur induſtrie, ils n'ont pas trouvé raiſonnable qu'on les forçât à partager avec d'autres les fruits de leurs travaux. Vous pouvez dire que nous nous ſommes toujours montrés diſpoſés, dans tout le cours de notre conduite, à conſerver

la

la bonne intelligence qu'il y a entre nos Couronnes & leurs Provinces, mais sans faire tort à notre honneur, que nous ferons toujours soigneux de conserver, & que nous ne pouvons négliger le bien être & la prospérité de nos fidèles & bien aimés sujets. 1616.

Il y a eu entre notre frère le Roi de *Dannemark* & les Etats, quelques différens qui quoiqu'assoupis ont laissé des restes d'amertumes dans les esprits de part & d'autre: nous souhaitons que dans l'occasion vous travailliez à les adoucir, plutôt cependant *aliùd agendo*, que *deditâ operâ*, & que s'il est possible vous établissiez entr'eux une bonne intelligence.

Les Princes de la Religion en *Allemagne*, nommément notre cher fils l'Electeur Palatin, comme Directeur de cette Union, auront souvent occasion de traiter avec les Etats, & d'y envoyer leurs Ambassadeurs, que nous vous chargeons de traiter civilement, comme Ministres de nos bons amis, & d'assister de vos conseils & de vos bons avis, pour qu'ils puissent expédier plus promptement & plus heureusement leurs affaires.

L'année dernière l'Electeur Palatin notre fils, au nom des Princes d'*Allemagne*, comme Directeur de l'union, fit une ligue offensive avec les Etats des *Provinces Unies*, pour l'espace de quinze ans, laquelle les Princes de l'union craignant de s'embarquer dans une guerre firent difficulté d'avouer, parce qu'elle est de sept ans plus longue que la trêve que les Etats ont faite avec le Roi d'*Espagne* & les Archiducs. Là-dessus l'Electeur a offert, pour montrer d'autant mieux sa droiture,

1616. d'entrer dans une ligue à part avec les Etats, & il nous a demandé pour cela la faveur de notre médiation par des Lettres que nous avons reçues de lui. Si donc durant le tems de votre résidence auprès des Etats, quelqu'un des Ministres de notre dit fils négocioit cette affaire avec eux, nous vous chargeons de les aider de votre mieux, & de vous servir de notre nom auprès des Etats pour avancer cette affaire; & vous pouvez leur dire, qu'elle sera tout à la fois honorable pour leurs Provinces, & fort agréable pour nous, & qu'elle entrainera enfin les autres Princes de l'Union dans la défense de la cause.

Jusqu'ici nous avons défendu nôtre cousin le Comte de *Frise* que notre protection a conservé dans ses états contre les entreprises & les pratiques de la Ville d'*Embden*; c'est pourquoi nous vous chargeons, si quelques-uns de ses Ministres s'addressent à vous, de les servir par des voyes légitimes dans leurs justes causes.

Vous en ferez autant par raport aux affaires du Duc de *Savoye* & du Comte d'*Oldenbourgh*, selon que vous en serez requis par eux ou par leurs Ministres.

Nous aprenons que notre neveu le Duc de *Brunswick*, & la Ville de même nom; ont fait des répresentations à quelques-uns de nos Ministres pour soumettre à notre arbitrage, & à celui de notre frère le Roi de *Dannemark* la décision de tous les différens qui ont été longtems entr'eux. C'est pourquoi nous souhaitons, pour l'accomplissement d'une si bonne œuvre, que si vous en êtes requis par

le

le Roi de *Dannemark*, ou apellé par le Duc 1616.
notre neveu, vous vous transportiez dans ce Païs, & que vous fassiez tous vos efforts, par notre médiation, pour établir une paix solide & assurée entre le dit Duc & la Ville.

Enfin vous aurez aussi des correspondances avec tous nos Ministres dans le dehors, & nommément avec nos agens résidens auprès des Princes possesseurs de *Cléves* & de *Juliers*, pour être d'autant mieux instruit de la suite des affaires, ce qui vous dirigera & vous servira d'une plus grande sureté dans toutes vos négociations publiques ou particulières.

*Whitehall* le 6. Janvier
161⅚. (a) RAOUL WINWOOD.

*Lettres de créance du Roi pour le Chevalier* DUDLEY CARLETON *aux* ETATS GÉNÉRAUX.

*Lettre du Roi au Conseil d'Etat pour les prier de recevoir* CARLETON *dans leur Assemblée.*

*Lettre du Roi au Prince* MAURICE, *pour lui notifier que* CARLETON *est envoyé en Ambassade auprès des* ETATS GÉNÉRAUX.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD *au Chevalier* DUDLEY CARLETON.

MONSIEUR,

Vous apprendrez par le rapört de cette personne-

(a) C'est-à-dire, 1616. suivant la nouvelle maniere de compter.

1616. sonne la cause de son voyage subit, qui est si je ne me trompe de mettre les Etats au fait du différent de ses Maîtres (a) avec les Uscoques, soutenus par la maison d'*Autriche*: sa Majesté vous charge de faire, ce que sans cela votre propre jugement vous auroit dicté, de donner toute sorte d'apui & de secours à cette personne. ainsi je laisse ce sujet. Le Chevalier *H. Fansbau* étant aux assises est tombé en apoplexie, pendant qu'il dinoit avec les juges, malheur dont personne n'est plus affligé que moi. Mes obéïssances à votre épouse, & croyez que je suis

*St. Bartelemi* 11. Mars 1616. *Votre constant ami*, R. WINWOOD.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD.

MONSIEUR,

Quoique j'aye usé de toute la diligence possible en venant ici, & après mon arrivée, pour obtenir ma première audience, il s'est passé bien du tems avant que je pusse faire savoir à sa Majesté que je suis établi ici à son service; les vents contraires m'aïant retenu longtems dans mon passage: d'ailleurs l'absence de la plupart des Membrés des ETATS GE'NE'RAUX à l'occasion de leurs contributions annuelles, & la maladie de Mr. BARNEVELT, causent pour ainsi dire un calme mortel dans cet-

(a) Des Vénitiens.

(b) 10. Mars aux Assises de *Hertford*. Camden Annales du R. Jaques, p. 17.

cette Cour. A présent on attend tous les jours les premiers de leurs différentes Provinces, & l'autre aïant surmonté la furie d'une fièvre aigue qui a mis sa vie en danger, sortira aussitôt qu'il aura recouvré des forces. Ainsi quand ils seront assemblés, je proposerai les choses dont je suis chargé par les instructions de Sa Majesté; ce qui sera plus de saison alors qu'il ne le seroit à présent, qu'à cause de son absence, & de leur petit nombre, on peut dire qu'ils n'ont ni ame, ni corps. En attendant j'ai expédié le cérémonie de ma place, m'étant présenté le 20. de ce mois à un petit nombre des députés aux ETATS GE'NE'RAUX qui répréfentent le reste; & hier je fus admis dans leur Conseil d'Etat avec les formalités accoutumées. Dans l'une & l'autre de ces Assemblées j'ai fait les discours dont je joins ici les copies, & j'ai reçu des réponses convenables à l'un & à l'autre; c'étoit d'amples assurances de reconnoissance pour la grande & continuelle faveur de Sa Majesté, envers leur Etat, avec une déclaration de leur fidèle attachement pour elle, & l'approbation du choix qu'il lui a plu de faire de moi pour son Ministre, me priant de leur rendre tous les bons offices qui dépendront de moi, soit auprès de Sa Majesté, soit autrement pour le bien de leur Etat. J'ai été défrayé par les Etats depuis le 14. de ce mois que je vins ici, étant arrivé le même jour à *Rotterdam*. A mon entrée au Conseil d'Etat, je les ai priez de s'épargner désormais cet embarras & cette dépense. Je fus visité par le Comte MAURICE le lendemain de mon arrivée, & le jour même 1616

me

1616. me de ma première audience, je lui remis la Lettre de Sa Majesté, & lui parlai, comme j'en avois ordre dans mes instructions, ce qu'il reçut avec beaucoup de reconnoissance, & de protestation de dévouement pour sa Majesté. Mr. BARNEVELT étant revenu le 17. de ce mois d'un voyage qu'il avoit fait pour le mariage du jeune Comte de BREDERODE, où il a gagné sa maladie par quelque dérangement, vint me voir le jour suivant, & s'étendit beaucoup sur les anciennes obligations qu'a cet Etat à sa Majesté, lui attribuant leur subsistance après DIEU, & témoignant qu'ils n'en pourroient espérer la conservation, si sa faveur Royale venoit à leur manquer. Je lui donnai les assurances convenables à ce sujet, & j'en reçus de très fortes de son empressement pour tout ce qui pourroit concerner le service de sa Majesté. J'ai été visité aussi par d'autres Membres des ETATS GÉNÉRAUX, & du Conseil d'Etat, comme députés de la part de leurs corps, & entr'autres par ceux pour qui vous m'avez donné des Lettres particulières, excepté seulement le Sécrétaire HUYGENS qui est retenu chez lui par la goute.

Le Sécrétaire de *Venise*, par qui j'ai reçu votre Lettre du 10. de ce mois, arriva ici le 21. Hier il eut audience des ETATS GÉNÉRAUX, à qui il expliqua l'état des affaires entre ses Maîtres & les Uscoques, & comment il en étoit né une querelle avec la Maison d'*Autriche*, racontant les négociations & les hostilités qu'il y avoit eu à cette occasion, & se contentant de raporter simplement les faits, sans faire aucune sollicitation ni aucune

ne demande. Il a trouvé très-froide la ré- 1616.
ponse qu'on lui a faite, parce qu'elle est courte & conçue en termes généraux; cependant sa commission ne demandant point de réponse; je ne vois pas ce qu'il pouvoit attendre de plus. Mais le même jour deux Membres des ETATS GE'NE'RAUX, l'un de *Gueldres*, l'autre de *Zélande*, s'étant invité à dîner avec lui dans son auberge, où il est défrayé, se sont ouvert davantage par voye de discours familier; lui montrant qu'il étoit très-vraisemblable que cet Etat seroit disposé à entrer dans une ligue ou une confédération avec la République de *Venise*, en cas qu'on la proposât; à quoi le Sécrétaire répondit qu'il n'avoit point de commission, mais qu'il en écriroit à *Venise*. Il a eu une semblable audience du Comte MAURICE, & je l'ai assisté autant que je l'ai pû.

Hier je reçus votre Lettre du 22. de ce mois en faveur de Mr. *Thomas Bootbby*, Marchand de *Londres*. J'ai conseillé à son solliciteur d'attendre pour remettre la Lettre de sa Majesté, que Mr. BARNEVELT puisse sortir, parce qu'il est le mieux instruit de l'affaire, & le plus en état de procurer une satisfaction. En attendant, s'il en est besoin je tâcherai de faire arrêter à *Rotterdam* MOY LAMBERT qui se prépare à un nouveau voyage, & je donnerai aux parties intéressées tout le secours qui dépendra de moi.

On est fort étonné ici par des avis venus subitement du Comte ERNEST *de Nassau*, dans une Lettre du 5. *Avril* (a) datée d'*Arnhem*,

(a) C'est-à-dire, N. S.

1616. *hem*, qui sur la foi de quelques Lettres du 4. écrites de *Meurs* & d'autres places voisines, annonce que les troupes de l'Archiduc ont passé le *Rhin*, au nombre de 7000. hommes de piéd, & de 1500. chevaux; qu'ils ont tiré de *Wésel* dix pièces d'artillerie, avec toutes sortes de munitions; que cinq de ces pièces sont si grandes, que chacune est traînée par 25. chevaux, le tout sous le commandement du Comte *Henri van den Berg*, en attendant que le Marquis de *Spinola*, vienne de *Brusselles*. La voix commune est qu'ils vont s'emparer de *Zoest*, *Lipstadt*, & *Doustmondt*, & d'autres Villes & Places qui sont encore Neutres dans le Duché de *Bergh*, & dans le Comté de la *Marck*: mais on ne juge pas que ces places soient assez importantes pour qu'on eut fait de si grands préparatifs, s'il ne s'agissoit d'autre chose; ce qui fait juger qu'ils sont déstinés plutôt, ou contre *Embden*, sur laquelle les *Espagnols* ont toujours eu des vues, & avant, & pendant la guerre; ou contre *Brème*, pour appuïer les prétensions de l'Evêque de *Cologne*. Les Etats sont bien éloignés de craindre quelque danger pour eux même; cependant à tout événement ils ont renforcé leurs garnisons d'*Emerick*, & de *Rees*, y faisant porter de la poudre & toutes sortes de munition, avec ordre à leurs troupes soit à piéd, soit à cheval, d'être prêtes à marcher au premier ordre. Quelles que soient les vues de l'autre côté, on croît que la prise de *Burdo*, dont vous avez eu la nouvelle, & le voyage de *Brunswick*, les ont engagés à entreprendre aussi quelque chose pour l'honneur de

leurs

leurs armes, quoique dans un tems peu favorable, pour les marches, ou pour les fourages. 1616.

En l'absence du Prince de *Brandebourg*, (qui est allé il y a environ un mois avec une escorte de chevaux des Etats, auprès de l'Electeur son père, & qui se propose de retourner dans six semaines à la Cour de l'Electeur Palatin) son Conseil a écrit ici de *Clèves*, à l'occasion des mouvemens des troupes de l'Archiduc, priant cet Etat de veiller à la protection de ses Maîtres.

Le jour avant mon arrivée ici on trouva par hazard dans la Cour, sous un tas d'ordures qui y est ordinairement, le corps d'un homme assassiné avec deux blessures dans le cœur. Il avoit avec ses habits, son chapeau & son manteau, & une bague de prix au doigt. On reconnut d'abord que c'étoit un jouailler d'*Amsterdam*, nommé VAN WEELEN, que les Etats avoient fait venir ici à l'occasion des mariages du Comte de BREDERODE, & du Comte HENRI, à qui ils ont fait des présens. Ce jouaillier étoit venu avec des bijoux pour la valeur de 10000. livr. sterl. qui lui ont tous été volés. On n'a point découvert encore, ni ceux qui ont fait le coup, ni ce que sont devenus les bijoux. Trois jours avant que cet homme fut trouvé mort, il avoit été au matin de bonne heure chez Mr. BARNEVELT, chez qui il devoit retourner l'après midi à 5. heures; il n'y alla point, & dès-lors on ne le vit plus dans son logement; de sorte qu'on conjecture qu'il avoit été assassiné ce jour-là, deux jours avant qu'on trouvât son cadavre. Les soupçons tombent

prin-

1616. principalement sur les maisons qui joignent la place ou le cadavre a été trouvé, & les parens du mort sont très-mécontens de ce qu'on ne fait pas des perquisitions plus exactes dans ces maisons, ou dans les autres de la cour, quoiqu'on ne néglige rien d'ailleurs pour découvrir les Auteurs du crime, par des proclamations, des recherches & des enquêtes.

Je vous écris les particularités de cet accident, quoiqu'elles ne concernent qu'un particulier, parce que chez les Archiducs on en fait un sujet de scandale public dont on fait retentir les chaires, & la place publique. Je ne sai de quoi je dois vous demander le plus de pardon, ou de mon long silence, ou de ma longue lettre; mais je vous supplie de me continuer votre faveur accoutumée, en excusant mes fautes auprès de sa Majesté, dans l'espérance qu'avec plus de pratique de la langue dans laquelle je traite, (quoique je sois depuis longtems hors d'usage de la parler) & avec la connoissance de leurs affaires que l'expérience me donnera, je pourrai en quelque sorte répondre à la grace que vous m'avez faite de me recommander. J'en ai déjà gouté les fruits en *Angleterre*, & j'en trouve ici les bons effets, par les impressions favorables que vous avez laissées dans cette place. Je dois vous en témoigner ma juste reconnoissance; & je vous assure que je serai toujours, comme j'y suis obligé,

*La Haye* ce 29. Mars 1616. V. S.

*Votre très fidèle, & très-devoué Serviteur,*

DUDLEY CARLETON.

*Dis-*

*Discours en François de* CARLETON *aux* ETATS GÉNÉRAUX *à sa première audience.* 1616.

*Discours en François pour être admis, & pour prendre place au Conseil d'Etat.*

LETTRE *du* $\frac{4}{14}$ *Avril, envoyée par le Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD, *par l'Enseigne du Capitaine* VERE.

MONSIEUR,

Comme Mr. BARNEVELT ne sort pas encore depuis sa dernière maladie, & que le Comte MAURICE, qui prend des remèdes a aussi gardé la maison cette semaine, je ne suis pas plus avancé en matière de négociation que quand je vous écrivis d'ici le 29. *Mars.* Par raport aux nouvelles de ces quartiers, voici les avis qu'on a reçus depuis lors. *Stuckenburgh*, Gouverneur de *Grave*, qui est Sergeant Major Général de la Cavalerie de cet Etat, revenant de conduire le Prince de *Brandebourg* en *Allemagne*, & aprenant la marche des troupes de l'Archiduc, envoya huit de ses Cavaliers avec son Lieutenant à *Zoest*, pour en prendre possession au nom des Etats. Les habitans les aïant reçus, le Comte *Henri van den Berg* marcha avec du canon le 8. de ce mois, contre la place, qui répondit au premier coup par cinq ou six autres des remparts, mais qui se rendit la même nuit, & reçut une garnison de 200. *Espagnols.* On ne dit pas les conditions, ni ce que sont devenus les hommes de STUCKENBURH. Le

Com-

1616. Comte *Henri* a marché vers *Lipstadt*, ou *Stuckenburgh* est en personne, mais la place n'est pas tenable; & il est vraisemblable qu'elle a déjà subi le même sort que l'autre. Le Comte HENRI & STUCKENBURGH eurent devant *Zoest* une longue conférence dans laquelle le Comte demanda à celui-ci en vertu de quelle commission il s'emparoit de ces places, à quoi il ne put donner de réponse: sur cela le Comte lui montra une commission, & lui dit (ce que STUCKENBURGH crut sur sa parole, ne pouvant pas la lire) qu'elle l'autorisoit à s'emparer de ces places quand même les troupes des Etats y seroient entrées auparavant par ordre de leurs Maîtres. Le jour après que la place fut rendue, il y arriva une commission du Comte MAURICE, qui fut dépêchée d'ici en diligence sur la première nouvelle de la marche des ennemis, on en a envoyé une pareille à *Lipstadt*, mais on craint qu'elle n'arrive trop tard, ou qu'on n'y ait aucun égard. Tous les avis s'accordent à dire que l'ennemi marchera de là à *Hildesheim*, siége Episcopal, possédé par le Duc de *Brunswick*, mais revendiqué par l'Electeur de *Cologne*, qui armé par l'autorité de l'Empereur, est, dit-on, en personne avec les troupes de l'Archiduc. Il n'y a rien dans tout ce district d'assez fort pour faire résistance.

A mesure qu'il se présentera quelque autre chose, je prendrai la liberté de vous en instruire en particulier, quand il y aura des occasions pour envoyer mes Lettres. Pour le présent je suis humblement, &c.

LET-

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD, *par le Lieutenant* TURNER. *Avril* $\frac{6}{16}$. 1616.

MONSIEUR,

Par ma dernière Lettre du $\frac{4}{14}$, je vous donnai avis de la prise de *Zoest*, par le Comte *Henri van den Berg*. On a apris depuis que *Lipstadt* avoit eu le même sort, quoiquelle ait essuyé plus de coups de canon que l'autre avant que de se rendre. Les habitans de *Zoést* immédiatement après le départ du Comte *Henri* pour *Lipstadt*, desarmèrent les 200. *Espagnols* qu'il y avoit laissés, mais à son retour il leur a fait rendre leurs armes, & a augmenté la garnison jusqu'au nombre de 700. hommes, en joignant aux *Espagnols* des soldats d'autres nations. Il a laissé 500. hommes à *Lipstadt*, & l'on dit qu'il est retourné à présent avec ses troupes vers le *Rhin*. On se plaint beaucoup ici de ces entreprises, parce que ces deux places avoient fait des Traités de Neutralité avec le Comte MAURICE, & avec le Marquis de *Spinola*; comme aussi avec les deux Princes de *Brandebourg* & de *Neubourg*, & on pense à présent à entrer en campagne pour prévenir toute nouvelle entreprise. A cette occasion le Conseil d'Etat a été apellé hier & avant hier devant les Etats Généraux; mais on a différé de prendre une résoulution jusqu'à ce qu'à l'arrivée du Comte ERNEST, qui vient d'*Arnhem*, & de *Stuckenburgh*, qui étoit sur les lieux à l'approche des troupes de l'Archiduc. On compte 1616.

de

1616. de pouvoir former un jugement plus assuré, sur leur rélation. Le Comte MAURICE, & Mr. BARNEVELT ont été tous deux au Conseil aujourd'hui, c'est la première sortie de l'un depuis ses remèdes, & de l'autre depuis sa maladie. Ainsi je ne différerai pas plus longtems à exécuter les ordres de sa Majesté. Je suis humblement &c.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD. *Avril* $\frac{1}{2}\frac{1}{1}$. 1616.

MONSIEUR,

Ma première dépêche d'ici envoyée par le Courier *Herman*, étoit du 24. du mois dernier; & depuis je vous ai écrit le 4. par un Enseigne du Capitaine *Vere*, & le 6. par le Lieutenant *Turner*.

Ce fut hier pour la première fois que je pus parler en pleine Assemblée des ETATS GE'NE'RAUX, ceux de *Hollande*, aïant été absens jusqu'alors pour leurs affaires particulières. J'y ai parlé autant que ma mémoire & ma capacité ont pu me le permettre de la manière la plus conforme aux instructions verbales de sa Majesté, & à celles que j'ai reçues de vous par écrit je vous envoye la copie de mon discours, pour que vous ayés la bonté de le communiquer à sa Majesté.

Deux jours auparavant je parlai en particulier à Mr. BARNEVELT dans le même sens, touchant *Vorstius*, & le formulaire des Archiducs; il ne répondit pas grand chose sur le premier article, il dit seulement qu'il avoit apris du Sieur *Noel Caron*, que sa Majesté

jeſté n'approuvoit pas un Livre, écrit par 1616.
*Vorſtius*, en réponſe à *Slade*, & qu'il ſouhaitoit d'avoir une note des objections qu'on faiſoit contre ce Livre, je la lui envoyai le lendemain, ſelon celle que j'avois reçuë d'*Angleterre*, par l'ordre de ſa Majeſté, de la part de Milord, Evêque de *Bath*.

Sur l'article du formulaire, il discourut fort longtems, reprenant *usque ab ovo* tout le fil de la négociation, & s'en prenant aux Miniſtres du Roi d'*Eſpagne*, de ce que le Traité de *Zanten* n'avoit pas été mis en exécution.

Touchant le dernier formulaire proposé par les Archiducs, ſur ce qu'il ne renvoye point au Traité de *Zanten*, & qu'on n'y nomme point ſa Majeſté, ni le Roi de *France*, il dit que cet Etat faiſoit ſcrupule de l'admettre, craignant qu'auſſitôt qu'ils auroient abandonné ce qu'ils poſſédoient à préſent dans le Païs de *Cléves* & de *Juliers*, on ne ſaiſit tout le Païs au nom de l'Empereur; & qu'il penſoit qu'alors ſa Majeſté ſeroit la premiére à les blâmer, eux qui après l'expérience qu'ils avoient faite plus qu'aucun autre Prince ou aucun Etat, des procédés frauduleux des *Eſpagnols*, devoient être plus ſur leurs gardes que les autres contre le danger; ajoutant de plus, que ſi le Païs étoit une fois poſſédé par les *Eſpagnols* ſous le nom de l'Empereur, il doutoit que ſa Majeſté voulut s'engager dans une guerre pour le recouvrer; comme auſſi que cet Etat conſentit à ſupporter les charges & les frais néceſſaires pour ravoir à grand peine, en vertu du droit, & par l'uſage d'un tiers, un Païs qu'on rendroit alors ſi facile-

1616. ment en acceptant le formulaire. C'étoit pour cela, disoit-il, que les Etats avoient différé de répondre à sa Majesté, ne voulant pas donner un refus à un Prince à qui ils doivent tant de respect; & il pensoit que la proposition seroit encore moins raisonnable à présent, que l'ennemi malgré un traité solemnel de neutralité signé & scellé par les Généraux de part & d'autre, s'étoient emparé de deux Villes, où les Etats avoient auparavant des soldats, mais qu'ils en avoient retiré par un contract. Il me pria d'écrire là dessus à sa Majesté, & d'attendre de nouveaux ordres avant que d'en parler en public. Je lui dis que comme ces accidens se multiplioient en conséquence les uns des autres, au grand trouble de la tranquillité commune, je croyois qu'il étoit d'autant plus nécessaire de faire l'ouverture plutôt, pour prévenir de nouveaux inconvéniens; qu'après tout, les ordres de sa Majesté étoient exprès, & qu'elle attendoit depuis longtems leur réponse. Je tâchai de lui persuader par les meilleures raisons que je pus trouver, tirées du bien public & du leur en particulier, que cette réponse devoit être conçue de telle sorte que ce différent put être terminé sans nouveau délai.

Il me pria de parler au Comte MAURICE, ce que je fis le jour suivant, selon les ordres de sa Majesté; & je ne le trouvai pas moins éloigné d'accepter le Traité de *Zanten*. Sa raison étoit que les *Espagnols* avoient pris une ferme résolution de s'emparer par force ou par addresse des Païs de *Cléves* & de *Juliers*, pour interrompre le commerce de ces Provinces avec l'*Allemagne*.

Je

Je trouve que les mêmes ſoupçons ont pris 1616.
racine dans l'eſprit de tous les autres avec qui j'ai conféré, ſoit des ETATS GÉNÉRAUX, ſoit du Conſeil d'Etat; l'opinion étant que l'Empereur veut dès à préſent mettre ces païs en ſequeſtre, ce qu'ils regardent comme ne valant pas mieux en effet, que de les incorporer dans les domaines des *Eſpagnols*.

L'Ambaſſadeur *François*, qui réſide ici, & avec qui j'en ai auſſi parlé, ſe laiſſe entraîner dans le même ſentiment, & regarde la demande que font les Archiducs, qu'on ne parle pas du Traité de *Zanten*, & qu'on omette les noms de ſa Majeſté & de ſon Maître, comme une fraude, ou comme un affront, ou comme tous les deux à la fois; & comme il n'a point d'ordre exprès de les exhorter publiquement dans leur Aſſemblée à accepter le traité, & que d'ailleurs il en voit l'impoſſibilité, il s'eſt abſtenu d'en parler; quoiqu'au reſte il déclare que le Roi ſon maître ſouhaite que le différent ſoit terminé par la reſtitution des places de part & d'autre, ſoit à cauſe des inconvéniens que ſouffrent actuellement les Princes qui ont des prétenſions ſur ces Païs; ſoit auſſi à cauſe des conſéquences ultérieures que cela peut avoir pour les autres Princes intéreſſés dans cette affaire, ſur laquelle il paroît penſer auſſi bien qu'on peut le ſouhaiter.

Je ne puis attendre une réponſe ſatisfaiſante à ma propoſition, trouvant une oppoſition ſi générale dans cet Etat, ſur tout depuis ces nouvelles entrepriſes du Comte *Henri van den Berg*, ſur *Zoeſt* & *Lipſtadt*, & la ſaiſie

1616. de ces places qui étoient neutres. Cependant cette ouverture servira à remettre l'affaire en négociation, ou du moins à en faire conférer, ce qu'il paroît qu'ils ne seroient pas fâchés ici d'éviter, paroissant souhaiter que la chose reste assoupie, & que chacun demeure ainsi en possession de ce qu'il a acquis, par le malheureux différent de leurs voisins.

Les disputes & les contestations au sujet de la Religion ont recommencé avec tant de chaleur, qu'ici dans leur Ville d'Assemblées, la faction Arminienne domine dans leurs Eglises, & que les Etats d'*Hollande* ont interdit la chaire à un nommé *Roseus*, Prédicateur dans cette Ville depuis plusieurs années, & l'un des principaux adversaires des Arminiens. Là-dessus ceux qui suivoient ses sermons ont refusé de communier ou d'aller dans les Eglises de l'autre parti; en sorte que tous les dimanches, depuis trois mois, six ou sept cens des habitans de cette Ville vont à *Ryswyck*, pour y entendre le service & les sermons, de la même manière que les Protestans de *France* sortent des Villes Papistes, pour aller aux Eglises Reformées: tant est grande l'animosité qui règne aujourd'hui.

Dans ces circonstances j'ai cru qu'à l'occasion de *Vorstius*, sa Majesté ne desapprouveroit pas que je m'étendisse sur le sujet de la paix de l'Eglise en général, sur-tout à présent que les Etats d'*Hollande* sont assemblés ici pour traiter entr'autres matières de conséquence, de ces disputes entre leurs Théologiens. On ne peut nier, autant que je l'ai pu comprendre, que ce *Roseus* n'eut merité

qu'on

qu'on lui imposât silence, parce qu'il avoit 1616.
lâché quelques traits personnels contre des personnes du premier rang dans cet Etat, & qu'il en avoit nommé d'autres en les censurant; quoique d'ailleurs il passe pour un homme intégre & pour grand prédicateur. Mais leurs jugemens devroient être sans partialité; & si l'on regarde *Roseus* comme indigne de prêcher, je ne vois pas comment ils peuvent s'excuser de ce qu'ils souffrent plus longtems *Vorstius* dans leur Etat.

La réponse que m'a remise le Président n'étoit conçue qu'en termes généraux, renvoyant à une plus ample délibération. J'aurai soin de donner avis à sa Majesté de ce qu'on me répondra dans la suite.

Le Comte *Ernest* arriva ici dimanche dernier, mais il n'a point aporté de nouvelles des ennemis que celles qu'on savoit déjà. On a confirmé depuis leur retour vers le *Rhin*, mais ils ne l'ont pas encore repassé.

Ils sont à délibérer ici depuis longtems s'ils prendront *Calcar* près de *Rhees*, & une autre petite place voisine, qui est dans le même cas de la neutralité que *Zoest* & *Lipstadt*; mais on n'a point pris encore de résolution.

Je vous envoye cette dépêche par un de mes domestiques que je fais partir exprès, n'aïant point d'autre commodité à présent. Je suis, &c.

P. S. Le Sécrétaire de *Venise*, sur de nouveaux ordres de *Barbarigo* a eu une seconde audience des ETATS GÉNÉRAUX telle que la précédente, & a reçu une réponse avec laquelle il est parti ce matin pour l'*Angleterre*,

 plus

1616. plus satisfait, quoiqu'elle ne soit conçue qu'en termes généraux.

*Discours de* CARLETON *en François aux* ETATS GÉNÉRAUX, *concernant la paix de l'Eglise, & celle de leurs Provinces. Avril* $\frac{10}{20}$.

*A Jove principium*, il commence par la Religion; il déclame contre les Arminiens; il dit qu'*Arminius* a commencé à innover dans la Religion dans ce Païs, & a été suivi par *Vorstius*, ce qui vérifie l'observation que *l'imitation du mal surmonte toujours l'exemple.* (a) Il se plaint que *Vorstius* a imprimé à *Tergou* en 1615. un Livre plein d'opinions hérétiques, contre la puissance éternelle de Dieu, & d'ironies & de moqueries contre l'honneur de sa Majesté, le Roi d'*Angleterre*, & non moins scandaleux contre la Justice du Gouvernement *Hollandois*; assurant qu'il n'y a point dans ce Païs de sentence de mort, ni de punition corporelle pour les hérétiques, ce qui encourage ces sortes de personnes à s'y rendre.

Il prie qu'on renvoye *ce serpent au nid là où il a été né & nourri.*

Que sa Majesté désire & tâche de maintenir entr'eux & l'*Espagne*, la trêve qui étoit alors en danger d'être rompue.

Il les sollicite d'accepter le formulaire.

LET-

(a) Les mots *François* que nous mettons ici & ailleurs en caractères *Italiques*, sont en *François* dans l'Original.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD, *au Chevalier* DUDLEY CARLETON. *Whitehall* 10. *Avril.*

MONSIEUR,

Je ſuis bien aiſe d'aprendre par votre Lettre que j'ai reçue hier, votre heureuſe arrivée à la *Haye*, & la réception gracieuſe que vous ont faite les Etats & le Comte MAURICE, ce que je prens pour un heureux augure de vos ſuccès à venir dans le cours de votre emploi. J'eſpère que la fin répondra en tout au commencement. 1616.

L'affaire la plus importante que j'ai à vous recommander à préſent, c'eſt que vous vous donniez tous les ſoins poſſibles, ſoit dans les Etats en public, ſoit dans les diſcours particuliers avec vos Collégues du Conſeil d'Etat, pour accommoder les différens qu'il y a entr'eux & les Archiducs, au ſujet des Païs de *Cléves* & de *Juliers*, dont ils ſavent qu'ils ſont *poſſeſſores malæ fidei*; & pour que les places qu'ils tiennent reſpectivement ſoient rendues & remiſes entre les mains des vrais propriétaires, qui en ont été dépoſſédés par force & par violence. Vous ferez bien de conférer là-deſſus avec l'Ambaſſadeur de *France*, duquel vous ſaurez ſi le Roi ſon Maître eſt reſolu à préſent de ſe joindre à ſa Majeſté pour être caution, & garant de l'exécution du Traité de *Zanten*; en ce cas les Etats ſont obligés en honneur à rendre les Villes, ou il faut qu'ils déclarent premièrement qu'ils s'en ſont emparés dans le deſſein de les gar-

1616. der toujours. Sa Majeſté a raiſon d'inſiſter ſur ce ſujet, parce que les Etats lui ont toujours fait entendre qu'ils ne déſirent rien plus que de rendre ces Villes, & de rétablir les Princes dans une paiſible poſſeſſion. Or à préſent qu'à force de ſoins & d'efforts on a levé tout les obſtacles & toutes les difficultés que faiſoit la partie adverſe, s'il s'élève du côté des Etats de nouvelles difficultés auxquelles on n'avoit jamais penſé auparavant, que peut penſer ſa Majeſté, ſinon qu'elle a été trompée par ſes plus chers amis, dans la ſincérité de qui elle a la plus ferme confiance? J'avoue que c'eſt une matière délicate qui doit être menagée avec dextérité. Cependant je ſuis ſur que vous aurez aſſez de prudence pour remplir vos ordres avec ſoin, & pour éviter en même tems de leur donner aucune ombre d'offenſe.

Le Sécrétaire de *Veniſe* reſſemble à ſon Maître; car l'Ambaſſadeur ici traite & négocie de la même manière, d'une façon ſi froide & ſi reſervée, que nous ſommes obligés de conjecturer ce qu'il craint de dire, plus que nous ne pouvons apercevoir ſon vrai deſſein, & ſes intentions. C'eſt comme *Foscarini*, qui quoi qu'il ne fut pas le plus ſage des hommes, s'eſt montré cependant un habile Ambaſſadeur dans ſes négociations.

S'il en faut croire le Comte *Scarnaſſis*, la guerre recommencera en *Piémont*; il eſt ſi preſſé qu'il a déjà demandé au Roi l'accompliſſement de ſa promeſſe, parce que le Traité d'*Aſti* n'eſt pas obſervé. En cas que le différent entre *Veniſe* & la Maiſon d'*Autriche* ne

ne soit pas terminé, (à quoi il y a cepen- 1616.
dant quelque apparence, parce que le siége de *Gradisque* est levé) & si Don *Pedre de Tolède*, Gouverneur de *Milan*, attaque les Etats du Duc de *Savoye*, vous ne pouvez rendre un meilleur service au public, qu'en animant les esprits à ne pas souffrir que l'orgueil de la Maison d'*Autriche* domine avec insolence sur des Princes libres & absolus.

Le porteur de cette Lettre est Mr. *Burlamachi*, dépêché à ce que j'aprens par le Sieur *Noel Caron*. Les Seigneurs du Conseil ont donné leur avis, qui est que puisque les Villes de fureté ne sont tenues que *precario*, qu'elles doivent être rendues au bout de quinze ans, que des 40, 000. l. que sa Majesté reçoit durant la trêve, 26, 000. l. sont employées pour le payement des garnisons, & que les 14, 000 l. qui entrent dans les coffres de sa Majesté, pendant 15. ans ne font que 210, 000, il est plus utile à sa Majesté de rendre ces Villes, à des conditions honorables, que de les garder encore. Sa Majesté a pris quelques jours pour y réfléchir. Son bon plaisir est encore sécret; quand elle le découvrira, je ne manquerai pas de vous en donner avis, aussi bien que de toutes les circonstances qui en dépendront. Je suis &c.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD *au Chevalier* DUDLEY CARLETON, *envoyée par* ANDRÉ, *Domestique du Chevalier* CARLETON. *Avril* 20.

MONSIEUR,

Sa Majesté qui a lu votre dernière dépêche

1616. que j'ai reçue par ce porteur votre Domestique, que je vous renvoye avec celle-ci, n'est point du tout satisfaite de la réponse des Etats, touchant la reddition des Villes qu'ils tiennent dans les Païs de *Cléves* & de *Juliers*, & la réintégration des Princes litigans dans la possession de leurs Païs, dont ils ont été dépossédés injustement par la force des armes. C'est pourquoi le bon plaisir de sa Majesté est, que vous repreniez cette affaire en considération, soit pour son honneur, qui est fortement engagé dans ce cas, soit pour se délivrer des importunités perpétuelles de l'Ambassadeur d'*Espagne*, & de l'agent des Archiducs. Pour procéder plus surement vous ferez bien, selon moi, d'en conférer avec Mr. Du Maurier, Ambassadeur de *France*, & de savoir de lui s'il a reçu les mêmes ordres que vous; si son Maître consent qu'on omette son nom dans le formulaire dont les Etats se serviront, & s'il veut être garant avec sa Majesté pour l'observation fidèle & ponctuelle du Traité de *Zanten*, de la part des Archiducs. S'il a les mêmes ordres, comme nous sommes informés de divers côtés qu'il les a, vous ferez bien de consulter ensemble, si l'expédient le plus propre pour régler cette affaire, ne seroit pas que vous demandassiez conjointement une audience dans l'Assemblée des Etats Généraux, que vous déclarassiez là les différens ordres que vous avez reçus, que vous pourriez délivrer dans une remontrance commune, signée de vos mains, & que vous demandassiez là-dessus aux Etats une réponse peremptoire & décisive. C'est je l'avoue prendre

dre les gens à la gorge, & couper court à tout délai, & à toute échapatoire. Mais si l'Ambassadeur de *France* n'a pas un pareil ordre, ou si l'aïant, il ne veut pas se joindre à vous dans une audience commune; vous devez alors tenir pied seul, & poursuivre cette affaire par vous-même; & entr'autres raisons que vous avez à alléguer, vous pouvez insister sur celle-ci, que sa Majesté comptant sur le crédit que lui donnent sur eux leur amitié & leur alliance, a promis solemnellement aux Archiducs que les Etats consentiroient à accepter le formulaire avec l'omission de son nom; & que pour cela elle se fait d'autant plus de plaisir d'inviter les Etats à l'accepter, afin d'être garant de l'observation du Traité de *Zanten*. A présent donc, après que les Etats ont si souvent sollicité sa Majesté, par leur Ambassadeur, le Sieur *Noël Caron*, d'employer tous ses efforts auprès des Archiducs pour accomoder ce différent, à quoi sa Majesté a employé beaucoup de tems & pris beaucoup de peine, si elle se trouve aujourd'hui trompée dans son attente, & que tous ses travaux soient rendus inutiles par ceux même qui l'y ont engagée, elle ne peut que penser qu'on fait tort à sa gloire, & que les Etats qu'elle avoit raison de regarder comme ses plus proches, & ses plus chers amis, s'embarassent peu de son crédit & de sa réputation. Mais si l'Ambassadeur de *France* n'a point d'ordres, ou si de peur d'offenser les Etats, il ne veut point s'en servir, je sai que vous ne ferez que *oleum & operam perdere*; car les Etats ont une belle *échapatoire*, 1616.

1616. pouvant dire, que le Roi de *France* a assisté au Traité de *Zanten* par son Ambassadeur, & que par conséquent ils ne peuvent sans manquer d'égard pour lui, conclure quoi que ce soit, sans sa participation & sans son avis. Je n'ai plus rien à vous dire à présent, sinon que je suis &c.

LETTRE *du Chevalier* CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD, *envoyée par Mr.* BURLAMACHI. 1. *May*.

MONSIEUR,

Attendant de jour en jour la réponse des Etats à ma proposition dont je vous ai envoyé une copie par mon Domestique, qui vient d'arriver avec votre Lettre du 20. du mois dernier; je vous ai épargné la peine d'ouvrir des Lettres vuides, cette affaire étant la principale, & dans le fonds la seule dont je sois chargé par sa Majesté. Cette réponse, comme j'en suis informé de bonne part, est dressée depuis longtems, & revient en substance à ce qui m'a été dit en particulier par le Comte MAURICE, & par Mr. BARNEVELT; mais jusqu'ici je ne l'ai pas en due forme pour y pouvoir faire une replique. Je suis assuré à présent que je l'aurai dans trois jours, le Greffier s'excusant pour ce-tems-là sur son indisposition; je ne manquerai pas alors d'agir comme j'en suis chargé, soit par votre dernière Lettre, soit par la précédente du 10. *Avril*, que j'ai reçue par Mr. BURLAMACHI.

Hier j'ai eu une longue conférence avec Mr. DU MAURIER, Ambassadeur de *France*, tou-

touchant le projet de persuader aux Etats 1616.
d'accepter le formulaire proposé par les Archiducs, avec l'omission des noms des Rois nos Maîtres, & l'offre de la Garantie de leurs Majestés pour la fidèle exécution du Traité de *Zanten*. Sur quoi il m'a déclaré que n'étant point autorisé par le Roi son Maître, il ne pouvoit se joindre à moi dans cette entreprise. Avec cela il a proposé beaucoup de doutes & de difficultés, tirées en partie de la fraude & de la collusion des *Espagnols*, en partie de la fermeté & de la défiance des Etats; disant que d'un côté il croyoit que l'omission des noms des Rois nos Maîtres étoit faite à mauvaise intention, & que de l'autre, si nous offrions d'engager les noms & la parole de leurs Majestés, pour l'exécution du Traité de *Zanten*, on feroit ici la sourde oreille, ce qui seroit préjudiciable à l'honneur de nos Maîtres. Je conclus de ce discours & de ses autres raisons, qu'il est autorisé par la *France*, quoiqu'il témoigne le contraire; mais comme on s'en remet à sa discrétion, il évite de faire à cet Etat un si grand déplaisir, comme je trouve en effet qu'on le leur causera en insistant sur ce sujet. Il m'a dit qu'il a écrit en *France*, sur ma première conférence avec lui; & que s'il reçoit là-dessus quelques nouveaux ordres, il se joindra volontiers à moi; mais à moins que l'ordre ne soit exprès, & qu'on ne laisse rien à son choix, je m'aperçois qu'il est résolu de suivre plutôt les dispositions de cet Etat, que celles de sa Majesté.

Par raport à ses soupçons de fraude du côté des *Espagnols*, je lui ai réprésenté de com-

1616. bien peu elle leur serviroit contre les forces réünies des Rois nos Maîtres, & de cet Etat, & par raport à l'obstination de ces gens à refuser une ouverture raisonnable proposée au nom de nos deux Maîtres, je lui ai répré-senté combien peu il y avoit d'aparence à une pareille défiance, puisque c'étoit par le secours de nos Rois qu'ils s'étoient soutenus dans leurs guerres, & qu'ils avoient obtenu la paix ; qu'ils n'étoient pas d'ailleurs en état de subsister par eux-mêmes, & que par consé-quent il n'étoit pas vraisemblable qu'ils fissent la sourde oreille aux instances de leurs meilleurs amis. Avec cela j'ai apris que Mr. BARNEVELT soupçonnant que la *France* se joindroit à sa Majesté dans cette ouverture, a dit à l'Agent qui réside ici de la part du Prince de *Brandebourg*, depuis environ un mois, qu'il devoit avertir son maître de la négociation qui étoit sur le tapis, & qu'au cas que les deux Rois concourussent dans cette affaire, cet Etat seroit obligé de céder.

L'Ambassadeur de *France* propose encore une autre objection; il dit que quand même cet Etat donneroit son consentement, le Prince de *Brandebourg* lui-même feroit des difficultés, parce que par les menées des *Espagnols*, & du parti Papiste les principales places en question sont plus affectionnées à *Neubourg*, au moyen de quoi quand on auroit retiré les Garnisons des Etats il seroit exclus par les habitans eux-même. Sa conclusion fut qu'il falloit insister sur l'exécution du Traité de *Zanten* sans autre formulaire, ou préliminaire, & c'est le parti auquel je vois que cet

Etat

Etat est résolu de se tenir, c'est pourquoi 1616.
quelques efforts que je puisse faire pour les tirer de ce retranchement, tant que j'agis seul, je ne puis pas attendre un grand succès.

Ce matin l'Ambassadeur de *France* a eu audience des ETATS GÉNÉRAUX, pour leur aprendre la nouvelle de la conclusion de la paix en *France* qu'il a reçue hier au soir. Dans son discours il leur a fait ce beau compliment, qu'ils étoient assez clair voyans pour voir à travers les brouillards de l'Etat & de la Religion la *royauté* elle-même, qu'ils avoient aidée & soutenue, de quoi il leur faisoit bien des remercimens.

Par les copies des lettres que se sont écrites en dernier lieu, les ETATS GÉNÉRAUX & le Roi de *Dannemark*, & dont je vous envoye ici les Traductions, parce qu'elles sont en *Hollandois*, sa Majesté verra qu'ils veulent ici *faire d'une pierre deux coups*, attaquant la propriété que sa Majesté revendique de la navigation de *Groenlande*, & de la pêche de ces côtes, & en même tems les prétensions élevées aujourd'hui par le Roi de *Dannemark*. Je m'en remets humblement à la sagesse de sa Majesté pour décider s'il est à propos que j'en prenne connoissance; & je m'abstiendrai de faire aucune démarche jusqu'à ce que je sois instruit de son bon plaisir, parce que je me suis procuré ces lettres par des moyens sécrets.

On a découvert les assassins du jouailler d'*Amsterdam*, par un second vol qu'ils ont commis; ce sont deux *François* dont l'un est un ancien domestique de son Excellen-

ce

1616. ce (a), l'autre un de ses Gardes, qui a été aussi son domestique. On regarde cette découverte comme le salut de son Excellence, puis qu'ils n'auroient trouvé de sureté nulle part, qu'en se procurant un lieu de retraite par un semblable attentat contre sa personne, en se faisant un chemin *per scelera sceleribus*; ce qu'ils auroient pu faire commodément à cause de leur familiarité avec lui dans ses promenades de nuit, en quoi il se donne beaucoup de liberté.

Je m'empresserai à rendre au Lieutenant *Hyatt*, quand j'aurai quelque nouvelle de lui & de ses affaires, les services que je regarde comme dus à toute personne que vous me recommandez. Je suis, &c.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD, *par Mr.* BURLAMACHI *dans un paquet pour* EDOUARD SHERBORNE. 3. *Mai.*

MONSIEUR,

Je n'ai rien à ajouter à mes lettres du 1. de ce mois, où je vous informois de ma conférence avec l'Ambassadeur de *France* résident ici, de laquelle je concluois ou qu'il n'avoit point d'ordre de sa Cour de se joindre à moi pour presser les Etats d'accepter le formulaire proposé par les Archiducs, ou que s'il en a, il a résolu de ne s'en point servir, ce qui revient à la même chose. La réponse des

(a) Du Comte MAURICE.

des Etats à ma première propoſition ſur ce 1616.
ſujet, que j'ai demandée par écrit, ſelon l'ordre de ſa Majeſté, eſt encore différée, quoiqu'on ait pris une réſolution là-deſſus il y a quinze jours, enſorte que ſi l'on a rendu quelque réponſe ſur ce ſujet à ſa Majeſté, comme il paroit qu'on l'a fait par votre dernière Lettre, c'eſt à mon inſçu; car ce dont je vous ai donné avis par mon domeſtique, eſt ſeulement ce qui s'étoit dit en particulier entre Mr. BARNEVELT & moi, & enſuite par le Comte MAURICE, avant que je fiſſe ma propoſition; c'eſt pourquoi je ne pouvois regarder cela comme une réponſe, quoique celle qu'on a dreſſée depuis revienne au même ſens, à ce que j'aprens. La raiſon qui leur fait différer de me la remettre, quoique j'aye ſouvent preſſé là-deſſus, & Mr. BARNEVELT, & le Préſident de ſemaine, comme auſſi le Greffier *Aerſſens*, eſt, à ce que je conçois, qu'ils veulent voir l'affaire de la reddition des Villes de ſureté entièrement terminée, avant que de donner leur réponſe, de peur que l'indiſpoſition que ſa Majeſté en auroit, n'interrompît cette affaire prête à préſent à être conclue. Vous recevez bien des ſollicitations pour les intérêts de pluſieurs particuliers dans cette affaire publique, ce qui m'enhardira à vous parler des miens, d'autant plus que le ſervice de ſa Majeſté ſe trouve auſſi concerné en ce qu'une affaire ſi importante, (qui, quoiqu'elle ait commencé avant mon arrivée ici, a fourni cependant quelques nouveaux ſujets de négociation) eſt ménagée entièrement par le Miniſtre de cet Etat, réſident auprès

1616. tion sur cette affaire, & sur l'autre qui regarde de la religion en général, & en particulier *Vorstius*; j'en envoye l'original à sa Majesté; & j'en joins ici une copie pour vous, espérant de recevoir de nouvelles directions de sa Majesté & de vous, avant que j'aye l'occasion de faire une replique dans l'Assemblée des ETATS GÉNÉRAUX, qui est à présent dissoute en quelque manière par l'absence de Mr. BARNEVELT & la retraite des autres. Je trouve ici quelques personnes, (non pas, il est vrai parmi les Chefs) qui interprêtent fort mal mes instances pour leur faire accepter le formulaire, comme si en cela sa Majesté pensoit plutôt à favoriser les *Espagnols*, qu'à la sureté de cet Etat. Pour moi quand je considère la connexion qu'ont les affaires de ces quartiers-ci avec celles de l'autre côté des montagnes, je suis très-persuadé d'une chose; c'est que si l'on favorise les Archiducs dans cet accommodément, à la faveur duquel les *Espagnols* espérent peut-être de pouvoir sans embarras, & sans être obligés à partager leurs forces, accabler ceux à qui ils cherchent querelle en *Italie*; rien n'est plus propre à ôter toute espérance de secours de la part de l'*Angleterre* aux amis de sa Majesté, dont quelques uns ont déjà rompu avec la Maison d'*Autriche* dans ce païs là, où l'on s'attend tous les jours que d'autres en feront autant. Ces considérations, jointes à l'ordre que vous m'avez donné dans vos Lettres, de ne donner ici aucune ombrage, font que je ne suis nullement faché de cette vacance, qui me donnera le tems d'être instruit du bon plaisir

ul-

ultérieur de sa Majesté; les choses étant en 1616.
tel Etat, qu'à moins que l'Ambassadeur de *France* ne se joigne à moi, je suis assuré d'un refus, ce qui outre le desagrément d'avoir échoué, seroit accompagné de défiances soit ici dans cet Etat, soit chez d'autres amis de sa Majesté, dans des païs plus éloignés.

L'Ambassadeur de *Moscovie* qui a longtems attendu ici une saison favorable pour son retour, part aujourd'hui pour *Amsterdam*, où il doit s'embarquer pour son païs sur un vaisseau des Etats, après avoir été défrayé pendant tout le tems de son séjour ici, comme il sera encore par mer & par terre aussi longtems qu'il sera sur le territoire ou sur un vaisseau de cet Etat; on lui a fait présent d'une belle chaine d'or aussi bien qu'à deux autres personnes de sa suite, dont l'un est son Sécrétaire, & l'autre un Parent qui l'a accompagné ici.

Les deux François qui, comme je vous l'ai écrit, ont assassiné le jouailler d'*Amsterdam*, furent rouez vifs lundi dernier en présence d'une grande foule de peuple de toutes les Provinces, & de quelques personnes venues du *Brabant* & de la *Flandres* pour voir l'exécution. Je suis, &c.

## LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON *au* ROI.

SIRE,

Dans mes dépêches précédentes, que j'ai addressées à Mr. le Sécrétaire *Winwood*, pour épargner à votre Majesté la peine de les re-

1616. recevoir elle-même, j'ai rendu compte de ma réception & de mon admiſſion ici en qualité d'Ambaſſadeur de votre Majeſté auprès des ETATS GÉNÉRAUX, & de Conſeiller dans le Conſeil d'Etat; comme auſſi du diſcours que j'ai fait, conformément aux inſtructions verbales de votre Majeſté, & à celles qui m'ont été remiſes par écrit, touchant *Vorſtius*, & l'affaire de *Cléves* & de *Juliers*. J'ai réduit mon diſcours à deux chefs, l'un qui regarde la religion, & la paix de l'Egliſe en général à l'occaſion des ſchiſmes préſens, que j'ai trouvés *in flagranti* à mon arrivée; l'autre ſur la justice qui exige *ſuum cuique tribuere.*

J'envoye à votre Majeſté la réponſe à ces deux articles, telle qu'elle m'a été remiſe hier de la part des ETATS GÉNÉRAUX, par le Greffier AERSSENS qui m'a fait beaucoup d'excuſes de ce qu'il l'a retenue ſi longtems après la réſolution priſe, ce délay ayant été cauſé en partie par leurs affaires importantes, en partie par ſon indiſpoſition, parce qu'on lui avoit donné le ſoin de la dreſſer & de la traduire. Je ſuis prêt à faire ce qu'il plaira à votre Majeſté de m'ordonner de nouveau, après qu'elle aura vu & conſidéré cette réponſe. L'interruption cauſée par l'abſence de Mr. BARNEVELT, & par la ſéparation des ETATS GÉNERAUX pour douze ou quinze jours, me laiſſera le tems d'attendre de nouveaux ordres de votre Majeſté; quoique je comprenne déjà le peu de ſatisfaction que lui donne la difficulté qu'ils font d'admettre le formulaire des Archiducs, comme je l'avois annoncé d'avance. Mais une replique fondée ſur leur répon-

ponse aura du moins une meilleure forme, 1616.
quoique je ne puisse espérer qu'elle ait plus d'effet. Les ETATS GÉNÉRAUX, & le Conseil d'Etat, le Comte MAURICE, & tous ceux de leurs principaux chefs avec qui j'ai parlé sont universellement persuadés qu'il n'y a point de sincérité dans les procédés des Archiducs & des *Espagnols*, & que tout se fait avec des intentions frauduleuses, pour avoir l'entière possession des Païs de *Cléves* & de *Juliers*, ce qui est, à ce qu'ils suposent, un ancien dessein, & suivi aujourd'hui *per fas & nefas*. Cette persuasion est si ferme que je ne vois aucune possibilité d'effacer des impressions si profondes, & de dissiper des craintes d'autant plus fortes qu'ils observent que l'autre parti s'obstine toujours à ne pas admettre le Traité de *Zantèn*, ni les noms de votre Majesté & du Roi de *France* dans le formulaire, deux choses dont une seule à ce qu'ils me déclarent en particulier, satisferoit tellement cet Etat, qu'ils ne feroient point de difficulté de leur côté de restituer les places qu'ils tiennent, à leurs légitimes possesseurs.

L'Ambassadeur de *France* résident ici, qui a concouru avec les Ministres de votre Majesté dans tout le cours de cette négociation, s'arrête à présent, déclarant qu'il n'a point d'ordre du Roi son Maître de passer outre, & soutenant la cause des Etats dans toutes les conférences que j'ai eues avec lui, comme s'il croyoit que la raison est de leur côté. Ce sera enfin leur échapatoire; ils diront que puisque votre Majesté & le Roi de *France* ont concouru conjointement au Traité de *Zanten*,

1616. *ten*, ils ne peuvent renoncer à insister sur ce Traité sans votre consentement réüni. En attendant les *François* ne perdent aucune occasion de se faire valoir auprès de cet Etat, comme s'ils s'intéressoient à sa conservation plus que ses autres amis; & il se trouve parmi ce peuple bien des esprits mal tournés, qui interprêtent mal les efforts sincères & directs de votre Majesté, quoique les principaux d'entr'eux justifient universellement ses bonnes intentions, malgré la difficulté qu'ils font d'admettre la chose, par les raisons qu'ils alléguent.

Par raport à leurs disputes de Religion, ils n'ont jamais été plus échaufés qu'à présent, chaque jour produisant quelques nouveaux actes, ou quelques protestations entre les Etats de ces Provinces, & leurs Ministres, qui sont apuyés par le peuple; comme aussi des écrits & des réponses entre les deux factions, ce qui du côté des Archiducs est proné dans les chaires, au grand scandale de la vraye Religion, comme si l'on n'y avoit point de profession vraye & fixe, & qu'elle ne consistât qu'en disputes & controverses.

Pour ce qui regarde *Vorstius*, si l'on ne peut obtenir, comme je l'ai proposé, qu'on le fasse sortir de l'Etat, ce qui sera difficile, à cause de l'autorité de ceux qui l'on fait venir, je présume qu'on pourra lui défendre de faire imprimer ses ouvrages, comme il a été privé auparavant de sa chaire de Professeur, par l'entremise de votre Majesté.

Pour l'article de sa réponse à *Slade*, dans lequel il parle de votre Majesté, cela leur fait

à

à tous beaucoup de peine, & quelques-uns souhaitoient sérieusement une sentence contre lui, pour la satisfaction de votre Majesté; mais on a changé d'idées sur le raport de quelques personnes, qui aïant revu les passages ont déclaré que les mots étoient susceptibles d'une autre interprétation, & qu'ils étoient persuadés en conscience que *Vorstius* ne les avoit pas employés dans un mauvais sens. Ils s'en sont raportés du reste à l'examen ultérieur de quelques personnes qu'on en a chargé; en quoi je ne puis les accuser d'un manque de respect, puisqu'ils se sont montrés dans cette affaire plus inquiets pour l'honneur de votre Majesté que pour celui de DIEU, ou pour le leur propre; car j'ai accusé *Vorstius* comme coupable à tous ces égards. J'implore la sainte protection de DIEU sur votre personne sacrée, & je suis avec un profond respect, 1616.

De votre Majesté,

*La Haye* ce 8. May 1616.

*Le très-fidèle sujet, & très-obéïssant Serviteur,*

DUDLEY CARLETON.

RE'PONSE *des* ETATS-GE'NE'RAUX *du* 28. *Avril à la proposition du Chev.* DUDLEY CARLETON *du* 20. *Avril.*

*Remerciemens au Roi pour son affection, & prières de la leur conserver.*

Ils sont bien charmés de ce que le Roi leur recommande le maintien de la vraye Religion, qu'ils ont toujours considérée comme étant au-dessus de tout.

1616. Par raport aux articles difficiles & mystérieux de la Prédestination, &c. ils pensent que les deux sentimens sont compatibles avec la vraye foi Chrêtienne, & avec le salut des ames, mais ils ont eu, & auront soin que les dissensions soient apaisées.

Que *Vorstius* a eu ordre de répondre, & de se justifier de ce que lui imputent ceux qui ont écrit contre lui, & en particulier *Slade*, Anglois, Maître d'une Ecole particulière à *Amsterdam*, contre lequel *Vorstius* a publié une replique qu'ils feront examiner par quelques savans, pour voir si elle contient quelque chose contre l'honneur & l'intérêt de sa Majesté, ou contre les fondemens du vrai Christianisme, ou contre les Loix publiques & les Edits de ces Provinces.

Par raport à la paix publique, ils espèrent qu'ils pourront la maintenir, & ils se justifient de ce qu'ils retiennent le Château de *Juliers*, en particulier par la conduite frauduleuse & violente des *Espagnols*. Ils espèrent que les Rois de *France* & de la *Grande-Bretagne*, les Electeurs, & les autres Princes Protestans prendront des mesures pour assurer ces Païs aux successeurs légitimes, & pour que ceux de la Religion reformée qui s'y trouvent, & les ETATS-GE'NE'RAUX ne soient plus molestés; mais dans la situation présente des affaires, les Etats ne peuvent résigner ces Villes, puisque ce seroit livrer à l'ennemi tout le Païs, & tous ceux de la Religion reformée.

LET-

1616.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON *au Sécrétaire* WINWOOD, *par* JEAN JOHNSON, 30. *May*.

MONSIEUR,

J'écris à présent, plutôt pour que sa Majesté ne soit pas plus longtems sans nouvelles des affaires de ce Païs, que pour quelque raison particulière; car depuis ma dernière dépêche du 8. que j'ai envoyée par le courier *Marten*, j'ai suspendu toute démarche ultérieure auprès des ETATS-GE'NE'RAUX, touchant l'affaire du formulaire, attendant de savoir quel sera le bon plaisir de sa Majesté après avoir vu leur réponse, quoiqu'en particulier j'aye fait mes efforts pour les disposer à accepter; mais je les trouve toujours préoccupés de leurs premiers soupçons, qui sont encore augmentés par un avis qu'ils ont reçu par la voye de *Cologne*, d'une négociation du Comte de *Bucquoy* en *Espagne*, qui tend expressément à se rendre Maître des Païs de *Juliers* & de *Cléves*. Il y a encore de nouveaux soupçons au sujet des levées qui se font du côté de l'Archiduc, de 400. *Wallons* & *Bourguignons*, sous prétexte de les envoyer en *Italie* avec le fils du Marquis de *Spinola*. On pense avec beaucoup d'aparence de raison qu'ils sont destinés pour leurs desseins dans ce Païs, parce qu'il est sans exemple qu'on transporte des troupes des *Païs-bas* de l'autre côté des montagnes.

L'Ambassadeur de *France* me vint voir hier pour excuser le délai de la résolution du Roi son Maître sur cette affaire, qu'il attribuë à

1616. leurs brouilleries domeſtiques, qui les diſtraiſent de la conſidération des affaires étrangères.

Il y a ici depuis quinze jours un mommé *Albert Paul*, Conſeiller du Comte d'*Oſtfriſe*, pour prier les ETATS-GE'NE'RAUX de vouloir bien ajouter encore trois ans aux cinq ans actuellement expirés, pendant lesquels ils devoient tenir une garniſon dans *Leer*, place forte près d'*Embden*; ils y ont conſenti ſans difficulté, ſans que j'aye eu beſoin de faire intervenir le nom de ſa Majeſté, ce que j'étois prêt à faire, ſoit à cauſe de ce que j'avois entendu de ſon bon plaiſir avant mon départ d'*Angleterre*, ſoit à cauſe des nouveaux ordres que j'ai reçu de vous il y a environ huit jours par Mr. *Luntius*, de quoi j'ai donné avis au Comte leur Maître.

Nous avons ici depuis trois ſemaines les députés de dix des Villes Anſéatiques, dont vous verrez les noms & la première propoſition aux ETATS-GE'NE'RAUX, par la traduction que je vous envoye. Ils ont eu beaucoup de difficultés, & de longues diſputes dans leur Traité touchant leur contingent, quelques-unes de ces Villes, *Lubeck* en particulier aïant cherché à ſe rétracter de ce qu'elles avoient offert auparavant: mais c'eſt plutôt par raport à leurs différends entr'eux touchant la répartition de leurs contributions, que pour quelque raiſon qu'ils puiſſent alléguer contre cet Etat. Les ETATS-GE'NE'RAUX ont pris ſur eux hier de régler l'affaire entr'eux, & pour donner plus de poids à la choſe, ils ont appellé ſon Excellence & le Conſeil-d'Etat dans leur Aſſemblée, où après

un

un long débat, ils ont amené la chose à ce 1616.
point, que ces Villes payeroient volontiers dix-sept & demi sur cent que paye cet Etat, au-lieu de 19. qu'on leur demandoit; & qu'ils répartiroient ces 17½ entr'eux sans nouvelles disputes, à quoi ils ont dit qu'ils étoient autorisés. Mais au cas que les Etats eussent voulu insister sur les 19, les députés déclaroient qu'ils ne pouvoient rien conclure sans faire auparavant leur raport aux Villes Anséatiques, & sans avoir reçu de nouveaux ordres. Sur quoi les Etats ont consenti à accepter 17½ plutôt que de souffrir qu'il y eût encore des délais pour le Traité, & la répartition se fit en notre présence suivant la note que je vous envoye (*a*).

Il y a encore d'autres difficultés par raport à ces Villes, quelques-unes voulant excepter certaines causes particulières de ruptures avec d'autres Princes & d'autres Etats, suivant leurs différens intérêts; & il y en a qui demandent que le Traité n'ait point de force au cas qu'il s'élève une guerre à l'occasion des différends touchant *Cléves* & *Juliers*. La plupart demandent qu'on ne lève les contributions qu'en tems de guerre, au-lieu que les Etats veulent qu'on commence dès-à-présent, & que ces Villes lèvent des troupes, & les tiennent sur pied à l'exemple de ces Provinces. Quoique ces articles soient d'une gran-

(*a*) *Lubeck* 5½ *Bremen* 1½. *Hambourg* 3½. *Rostock* 1. *Straelsond* 1. *Wismar* ½. *Magdenbourg* 1. *Brunswick* 2. *Lunenbourg* 1. *Grypswald* ½. En tout 17½.

1616. grande importance, je comprends qu'ils ne produiront pas des différends qui puissent rompre, ou seulement faire différer le Traité, tant ceux qui sont les principaux Auteurs de la ligue en souhaitent ardemment la conclusion; & ils espèrent que *Dantzick* & d'autres Villes suivront bientôt cet exemple.

Ils ne sont pas moins occupés ici à régler le contingent de leurs Provinces, en quoi la *Zélande*, comme vous pouvez vous le rapeller, a eu jusqu'ici de la répugnance pour un réglement fixe, à cause de la différence des tems qui en a produit dans leur prospérité, quoique par connivence cette Province ait fait comme les autres. Le Comte MAURICE est parti ce matin pour y aller, espérant qu'à cause des ménagemens dont il a usé dans plusieurs contestations des *Zélandois* avec les autres Provinces, il aura assez de crédit sur eux pour les amener à une résolution; & il a hâté son voyage de quelques jours, pour pouvoir être présent à la reddition de *Flessingue*, où il a ses privilèges particuliers.

Mr. *Malre*, avec deux personnes du Collége de *Zélande* sont députés par les Etats de cette Province pour recevoir cette Ville; & Mr. *Martinesse* avec deux autres députés de *Hollande* en doivent faire autant à la *Brille*; ils partent cette après midi. On a pris des arrangemens pour faire avancer un demi mois de paye aux compagnies *Angloises*, qui sortent à présent de ces Villes; & l'on a déjà envoyé des patentes pour les distribuer dans d'autres garnisons.

Son Excellence après avoir fini ses affaires

en

en *Zélande*, doit paſſer par la *Flandre* pour examiner les fortifications de l'*Ecluſe* & d'autres places des environs, après quoi elle fera une tournée dans la même vuë, par les frontières du *Brabant* & de la *Gueldres*. Le Comte mettra ſix ſemaines ou deux mois à ce voyage. Mais quand il ſera à *Gertrudenberg* il ſe propoſe de s'y arrêter avant que de paſſer outre. Je ſuis, &c. 1616.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD *au Chevalier* DUDLEY CARLETON. 14. *May*.

Il lui recommande Mr. *Clément Coke*, fils du premier juge d'*Angleterre*, à l'occaſion d'un double malheur arrivé à ce jeune homme. Il prie le Chevalier CARLETON d'en avoir ſoin, & de faire enſorte qu'il n'y ait point de jugement flêtriſſant contre lui, ou s'il y a lieu, de demander ſon pardon, ce qui ſe pratique là tous les jours.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD, *par* JEAN JOHNSON. 30. *May*. V. S.

MONSIEUR,

Le Chevalier *Horace Vere* arriva Lundi dernier à la *Brille*; & m'a remis le jour ſuivant votre lettre, qui indépendamment de la conſidération particulière que j'ai pour lui, lui aſſure tous les ſervices qui dépendront de moi. J'en ai déjà rendu aux officiers & aux autres perſonnes qui ſont venuës avec des lettres de vous, & je continuerai à leur ren-

1616. dre à mesure que l'occasion s'en présentera Mr. *Clément Coke* est remis de sa blessure. J'ai demandé congé à son Excellence pour le Capitaine *Sprey*, afin que Mr. *Coke* qui doit l'accompagner à son retour en *Angleterre*, puisse y retourner plutôt, & être débarassé par-là de plusieurs quérelles où il est engagé. Il paroîtra que Mr. *Liggon*, avec qui il s'est battu à *Gorcum*, est mort plutôt par la faute de ses Chirurgiens, que de sa blessure. En cas que le service de sa Majesté puisse le permettre, je vous demande humblement votre médiation pour m'obtenir la permission d'aller passer quelque tems à *Spa* cet Eté: c'est la seule ressource qui me reste après beaucoup d'autres remèdes que j'ai essayé, pour me délivrer d'une indisposition très-facheuse, que j'ai gagnée par ma vie sédentaire à *Venise*; & qui va tous les jours en augmentant. Je suis, &c.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD *au Chevalier* DUDLEY CARLETON: *De* Greenwich 23. *May*.

La semaine prochaine vous aurez des nouvelles d'ici, qui seront fort étranges, soit que les parties en question soient condamnées ou absoutes.

*Le même au même, par* DIESTON. 23. *May*.

MONSIEUR,

Les incertitudes du Traité entre sa Majesté & le Sieur *Noël Caron*, pour remettre les Vil-

Villes de fûreté entre les mains des ETATS 1616.
GÉNÉRAUX, font caufe que je ne vous ai point parlé de fes progrès dans mes dépêches précédentes. Mais à préfent qu'il eft conclu, ce qui ne s'eft fait que le mardi de la femaine de Pentecôte; je vous en rendrai compte en abrégé *ab ovo usque ad malum*. Il y a quelques années que pendant que j'étois employé en *Hollande*, le Sieur *Noël Caron*, fit des ouvertures à fa Majefté, au nom de fes Maîtres pour la reftitution de ces Villes à des conditions raifonnables & honnêtes; ce qui n'aïant point été écouté, l'affaire refta affoupie jusqu'au mois de *Décembre* dernier, auquel tems le Sieur *Noël Caron* revenu nouvellement d'auprès de fes Maîtres, reprit cette négociation avec de fortes inftances; & demanda exprès pour cela une audience à fa Majefté. Il arriva dans le même tems, que les Gouverneurs de ces Villes m'adrefsèrent des plaintes pour les préfenter aux Seigneurs du Confeil, fur ce que les garnifons n'avoient pas reçu leur paye depuis plufieurs femaines; & la chofe aïant été prife en confidération par les Seigneurs, un Magiftrat qui occupe un pofte diftingué, mit en queftion s'il ne feroit pas plus utile pour le fervice de fa Majefté de rendre ces Villes, que de continuer à les garder à fi grands frais. En un mot, le Roi aïant apris à la fortie du Confeil, que cette queftion y avoit été agitée, il inftruifit les Seigneurs des inftances du Sieur *Noël Caron*, & les chargea de délibérer là-deffus, & de lui donner leur opinion fur ce qu'ils croyoient le plus convenable pour fon hon-

1616. neur & pour ſon utilité dans une affaire de cette importance. Là-deſſus les Seigneurs s'aſſemblèrent, & l'on aporta devant eux les Traités qui furent lus & examinés. On trouva par celui de    que ces deux Villes étoient ſimplement de ſûreté, & devoient être renduës quand les ſommes que ſa Majeſté avoient débourſées pour le ſervice des Etats ſeroient rembourſées. Par le Traité de 1608, dans laquelle année ſe fit la trêve, on trouva que la ſomme duë à ſa Majeſté étant 800, 000 l. devoit être acquittée par le payement de 40, 000 l. par an durant la trêve. Là-deſſus après une longue & mure délibération, il fut conclu généralement, qu'il convenoit mieux au ſervice de ſa Majeſté, de rendre ces Villes, que de les garder plus longtems, pourvû que les Etats offriſſent des conditions bonnes & raiſonnables. Leurs raiſons en peu de mots étoient; Que cette dette ne devoit être payée que par une ſomme de 40, 000 l. chaque année; Que ces 40, 000 l. devoient être payées ſeulement pendant la durée de la trêve; Que des 40, 000 l. il n'en entroit que 14, 000 dans la bourſe de ſa Majeſté, l'entretien des garniſons montant à 26, 000 l. par an; Qu'au bout de 15. ans par le payement des 40, 000 par an, la dette ſeroit entièrement acquittée, & que 14, 000 l. pendant ces 15 ans, ne faiſoient que 210, 000 l. A cela on ajoutoit, Que ces 40, 000 l. n'étoient jamais payées au jour marqué; Que les garniſons n'étoient pas Maîtreſſes des Villes, & qu'elles y étoient à la diſcrétion des bourgeois; Que les Villes n'étoient point fortifiées,

fiées, & que si on n'y pourvoyoit pas mieux, 1616.
les Gouverneurs, les Capitaines, & les soldats seroient à la charge de sa Majesté au bout des 15. ans, quand toute la dette seroit acquittée.

Après cette conclusion des Seigneurs, sa Majesté députa six personnes de son Conseil, pour examiner à quelles conditions on rendroit ces Villes. On posa comme un point fondamental qu'on formeroit de ces garnisons un Régiment qui seroit entretenu par les Etats; que les Gouverneurs seuls avec quelques Officiers inférieurs auroient recours à sa Majesté, pour être récompensé de leurs services. La dette se trouva alors de 600, 000 l. dont les députés demandoient qu'on payât 200, 000 en argent comptant, & le reste de six en six mois. Par l'ordre de sa Majesté cette résolution fut communiquée au Sieur *Noël Caron*, qui dit sans hésiter, que ses Maîtres ne consentiroient jamais à payer une si grande somme. Il n'offrit que 200, 000. l. qui seroient payées dans deux ans, protestant qu'il n'étoit pas chargé d'en offrir davantage, mais ajoutant cependant qu'il se hazarderoit à passer ses ordres pour la somme de 50, 000 l. si l'on vouloit l'accepter. Il se passa plus de trois mois avant que nous reçussions la résolution des Etats, qui fut qu'ils consentiroient à payer comptant 100, 000 l. & 150, 000, de six en six mois. Par ordre exprès de sa Majesté, les Seigneurs reprirent leurs délibérations, & récapitulant les raisons alléguées ci-dessus, persistèrent dans leur premier avis. Cependant sa Majesté prit du tems pour y ré-

 flé-

1616. fléchir, & après une délibération de dix ou douze jours, elle envoya sa résolution aux Seigneurs par une lettre, où elle les chargeoit, de lui donner conformément à leur fidélité & à leur obéïssance un Conseil qui menageât à la fois sa gloire & ses intérêts dans une affaire de cette importance. Les Seigneurs s'assemblèrent de nouveau sur cette lettre, & ne trouvèrent aucune raison de changer de sentiment. Bientôt après sa Majesté alla à *Whitehall*, & là en présence des Seigneurs elle confirma ce qu'ils avoient résolu entr'eux après mure délibération. Je vous ai raporté tout cela afin que vous voyiez que cette affaire n'a pas été traitée avec précipitation par les menées d'une ou deux personnes; & qu'aucun Ministre, autant que je le puis savoir, sur le pié où sont les affaires, n'a eu d'autre vuë que le service de sa Majesté dans cette délibération; & vous pouvez juger quel risque elle auroit couru, si la garnison s'étoit mutinée & débandée faute de payement. Ce n'est pas le moindre des malheurs auxquels sont sujets les Ministres dans leurs travaux publics que d'être exposés aux mauvais discours & aux calomnies auxquelles, quelque fausses qu'elles soient, leurs bons amis sont les plus portés à ajouter foi. Mais l'expérience m'a mis ou me mettra bientôt en état d'être *validus adversus rumores*, & de ne pas préférer *rumores ante salutem*. Vous recevrez avec cette dépêche les copies de tous les écrits qu'il y a eu pour cette affaire; c'est-à-dire, des commissions & des instructions des Seigneurs Commissaires; du Traité avec le Sieur

Noël

*Noël Caron*, & de la liste des récompenses 1616.
accordées aux Officiers qui ne sont pas compris dans le Régiment, dont le Chevalier *Robert Sidney* est Colonel, & le Chevalier *Jean Throckmorton* Lieutenant-Colonel. Milord *Lisle* se propose d'aller à *la Haye*, pour voir son fils revêtu de sa charge.

La Comtesse de *Somerset* doit comparoître demain, & le Comte son Mari le jour suivant. Je suis, &c.

P. S. 26. *May.* Cette lettre étant restée ouverte jusqu'à aujourd'hui, vous aprendrez de plus que la Comtesse de *Somerset* aïant comparu le 24. du mois, & s'étant reconnuë coupable, on lui a prononcé sans long débat sa sentence, qui la condamne à retourner en prison, &, à aller de là au lieu de l'exécution, pour être penduë par son col, jusqu'à ce que mort s'ensuive. Hier, le 25., comparut aussi le Comte de *Somerset* qui donna bien de la peine à ses juges & à ses pairs, car il les retint dans la Salle de *Westminster* depuis 9. heures du matin jusqu'a 9. h. du soir; cependant il a été trouvé évidemment complice du meurtre du Chevalier *Thomas Overbury*, ainsi il a reçu la même sentence, que son épouse ce 26. *May*.

*Commission du* ROI *aux Seigneurs, pour traiter avec le Sieur* NOEL CARON, 21. *May*.

JAQUES, par la grace de Dieu, Roi d'*Angleterre*, d'*Ecosse*, de *France*, & d'*Irlande*, Défenseur de la Foi &c. au très-révérend Père en Dieu, notre fidèle & bien-aimé Conseil-

1616. feiller *George*, Lord Archevêque de *Cantorbery* : & à notre fidèle & bien-aimé Confeiller *Thomas*, Lord *Ellesmere*, Lord Chancellier d'*Angleterre* : & à nos fidèles & bien-aimés Coufins & Confeillers *Thomas*, Comte de *Suffolk*, Lord Tréforier d'*Angleterre*; *Edouard*, Comte de *Worcefter*, Lord Garde de notre Sceau-Privé; *Lodowick*, Duc de *Lenox*, Grand-Maître de notre Maifon; *Charles*, Comte de *Nottingham*, Lord Amiral d'*Angleterre*; *William*, Comte de *Pembroke*, Lord Chambellan de notre Maifon; *Thomas*, Comte d'*Exeter*; *Jean*, Comte de *Marr*; & *Alexandre*, Comte de *Dumferlyne* : & à nos fidèles & bien-aimés Confeillers *Thomas*, Vicomte de *Fenton*; *Thomas*, Evêque de *Vinchefter*; *Edouard*, Lord *Zouch*, Lord Intendant de nos cinq Ports; *William*, Lord *Knollys*, Tréforier de notre Maifon; *Edouard*, Lord *Wotton*, Controlleur de notre Maifon; *Jean*, Lord *Stanhope*; & *Thomas*, Lord *Binning* : & à nos fidèles & bien-aimés Confeillers, le Chevalier *Jean Digby*, notre Vice-Chambellan; le Chevalier *Jean Herbert*, l'un de nos principaux Sécrétaires-d'Etat; le Chevalier *Raoul Winwood*, l'un de nos principaux Sécrétaires-d'Etat; le Chevalier *Thomas Lake*, un autre de nos principaux Sécrétaires-d'Etat; le Chevalier *Fulke Grevil*, Chancelier & Sous-Tréforier de notre Echiquier; le Chevalier *Thomas Parry*, Chancelier de notre Duché de *Lancaftre*; le Chevalier *Edouard Coke*, premier Juge de notre Banc; le Chevalier *Jules Cefar*, Maître des Rolles, falut. Comme les ETATS-GÉNÉRAUX des *Provinces-Unies*

*Unies* des *Païs-bas*, nous ont sollicité à di- 1616.
verses fois, pendant plusieurs années de suite, par leur Ambassadeur ordinaire, le Sieur *Noël Caron*, Chevalier, à ce qu'il nous plût de remettre entre leurs mains les Villes de *Flessingue* en *Zélande*, avec le Château de *Rammekens*, & de la *Brille* en *Hollande*, avec les Forts & Châteaux qui y apartiennent, que nous tenons pour sûreté, jusqu'à ce que les sommes d'argent qu'ils nous doivent, soient rembourſées, à des conditions raisonnables telles qu'il en seroit convenu entre nous & eux, pour le remboursement des dites sommes; & comme nous avons recommandé la considération de cette affaire importante au jugement & à la sagesse de tous les Seigneurs de notre Conseil-Privé; & qu'après longue & mure délibération, & examen des circonstances, vous avez été d'avis que dans la présente situation de nos affaires, & vû la nature de ces Villes, qui sont purement de sûreté, & auxquelles nous ne pouvons prétendre aucune propriété, il seroit beaucoup mieux pour notre service, de les rendre sous des conditions bonnes & avantageuses, que de les tenir plus longtems, à si grands frais; d'autant qu'à présent selon notre sagesse, nous avons résolu de céder les dites Villes avec les dits Châteaux & Forts qui y appartiennent, aux conditions qui seront le plus à notre avantage, pour l'honneur & pour le profit; sachez donc que nous vous avons désignés & nommés, Vous les dits Lord Archevêque de *Cantorbery*, Lord Chambellan, Lord Trésorier, Lord Garde du Sceau-Privé, Lord Grand-Maî-

1616. Maître, Lord Amiral, Lord Chambellan, Comte d'Exeter, Comte de Marr, Comte de Dumferlyne, Vicomte *Fenton*, Lord Evêque de *Vincbester*, Lord *Zoucb*, Lord *Knollys*, Lord *Wotton*, Lord *Stanbope*, Lord *Binning*, *Jean Digby*, *Jean Herbert*, *Raoul Winwood*, *Thomas Lake*, *Fulke Grevil*, *Thomas Parry*, *Edouard Coke*, & *Jules César*, Chevaliers, nos Commiſſaires, & que nous donnons par ces préſentes plein pouvoir & autorité à vous, ou au plus grand nombre d'entre vous, de, pour nous & en notre nom, traiter & conclure avec le dit Sieur *Noël Caron*, Chevalier, Ambaſſadeur des dits Etats des *Provinces-Unies*, ſuffiſamment autoriſé auſſi par les Etats, ſes Maîtres, touchant la reſtitution & la ceſſion des dites Villes de *Fleſſingue*, avec le Château de *Rammekens* en *Zélande*, & de la *Brille* en *Hollande*, avec les Forts & Châteaux qui y appartiennent, & de l'Artillerie & des Munitions livrées ci-devant par les Etats avec les dites Villes, Châteaux & Forts, & qui y reſtent encore, & n'y ont point été employées ni conſumées, & pour la délivrance des dites Villes, Châteaux, Forts, Artillerie & Munitions, entre les mains des dits Etats, aux conditions que vous jugerez convenables pour notre plus grand honneur & profit; & pour la manière de le faire, de donner des inſtructions à nos différens Gouverneurs de nos dites garniſons, ſelon votre concluſion. Et cette notre commiſſion, ou ſon enrégîtrement, ou copie ſera à vous & à chacun de vous un garant & une décharge ſuffiſante à cet égard. En foi de

de quoi nous avons fait faire ces lettres patentes. Témoin nous-même à *Westminster* le vingt & unième jour de *May*, la quatorzième année de notre Règne en *Angleterre*, en *France*, & en *Irlande*, & la quarante-neuvième de notre Règne en *Ecosse*. 1616.

## TRAITÉ *avec le Sieur* NOEL CARON.

Vû que sur les fortes & pressantes sollicitations du Sieur *Noël Caron*, Chevalier, de la part des ETATS-GÉNÉRAUX des *Païs-bas*, sa Majesté, de l'avis de son Conseil, a pris la résolution de remettre les Villes de la *Brille* en *Hollande*, & de *Flessingue* en *Zélande*, avec les Forts qui y apartiennent; il est convenu, & accordé entre le dit Sieur *Noël Caron* de la part de ses Supérieurs, & les Seigneurs du Conseil-privé de sa Majesté, de la part de sa Majesté, comme il suit:

Le Sieur *Noël Caron* promet & s'engage au nom des dits Etats ses supérieurs, que les garnisons de sa Majesté, & les compagnies d'Infanterie qui sont dans les dites Villes de sûreté, la *Brille* en *Hollande*, & *Flessingue* en *Zélande*, seront érigées & formées en un Régiment, duquel le Colonel, & les autres Officiers & Capitaines seront selon qu'ils sont spécifiés ci-après:

Le Chevalier *Robert Sidney*, Colonel.
Le Chevalier *Jean Throckmorton*, Lieutenant-Colonel.
Le Chevalier *Jean Fleming*, Major.

| | |
|---|---|
| Capit. *Leonard*. | Capit. *Conway*. |
| Capit. *Amys*. | Capit. *Heydon*. |
| Capit. *Morton*. | Capit. *Ferdinando Knigtley*. |
| Capit. *Vere*. | Capit. *Thomas Boys*. |
| Capit. *Brown*. | |

Avec les autres Officiers inférieurs.

Le-

1616. Lequel Régiment les Etats traiteront & payeront de la manière dont les autres Régimens *Anglois* qui sont aujourd'hui à leur service, sont traités & payés.

Et comme le Chevalier *Horace Vere*, à présent Gouverneur de la *Brille*, a une compagnie de 200. hommes dans la dite garnison, & le Chevalier *Edouard Conway*, Lieutenant-Gouverneur de la dite Ville, une compagnie de cent hommes; lesquelles deux personnes ont demandé humblement que ces deux compagnies soient séparées du régiment nouvellement formé, & jointes au régiment que le dit Chevalier *Horace Vere*, Général des troupes *Angloises* commande à présent, le Sieur *Noël Caron* promet que les dites compagnies seront en conséquence jointes à ce régiment du Chevalier *Horace Vere*.

Et parce que les Villes de *Flessingue* & de la *Brille* ont été plusieurs années gouvernées par sa Majesté, à cause de quoi plusieurs des sujets de sa Majesté ont vêcu longtems dans ces Villes; & s'y sont établis avec leurs familles, si quelques-uns d'eux se proposent & résolvent de continuër à y vivre, & d'y passer le reste de leur vie, le dit Sieur *Noël Caron* s'engage de plus, & promet au nom de ses supérieurs, qu'ils seront traités avec toute sorte de bienveillance & de civilité, comme sujets de sa Majesté, leur plus proche & leur plus cher allié.

Les Seigneurs du Conseil-privé de sa Majesté s'engagent & promettent au nom de sa Majesté qu'au ou avant le *Juin* prochain, suivant la manière de compter en *Angleterre*, le

le Lord Vicomte *Lisle*, Gouverneur de la Ville de *Flessingue*, autorisé à cela par une patente sous le grand sceau d'*Angleterre*, remettra aux ETATS-GÉNÉRAUX, ou entre les mains de telles personnes qui seront duement autorisées & députées par eux, la Ville de *Flessingue* & le Château de *Rammekens*. 1616.

Et que pareillement, le Chevalier *Horace Vere*, Gouverneur de la Ville de la *Brille*, remettra au tems spécifié ci-dessus, ou plutôt, la Ville de la *Brille*, avec tous les Forts qui y appartiennent.

*Instructions pour le Chevalier* HORACE VERE, *Gouverneur de la* Brille *& des Forts qui y appartiennent, pour rendre ces places aux* ETATS-GÉNÉRAUX *des* Provinces-Unies des Païs-bas.

Sa Majesté, de l'avis de son Conseil, aïant résolu de remettre entre les mains des ETATS-GÉNÉRAUX sa Ville de sûreté de la *Brille*, son plaisir est que vous vous y transportiez d'abord, & qu'après votre arrivée, vous assembliez devant vous tous les Capitaines & principaux Officiers de la garnison; à qui vous déclarerez la résolution de sa Majesté, & montrerez ensuite & lirez les Lettres patentes de sa Majesté sous le grand sçeau d'*Angleterre*, qui vous donnent pouvoir & autorité de rendre cette Ville avec les Forts, aux Etats, ou à telles personnes qui seront légitimement députées par eux. Vous leur ferez connoître le soin gracieux qu'a eu sa Majesté de leurs fortunes particulières, & que quoique cette Vil-

1616. Ville ſoit purement de ſûreté, le Roi n'y pouvant prétendre aucune propriété, enſorte que l'argent pour lequel elle étoit engagée étant payé, la Ville doit, ſelon l'équité & la raiſon, retourner entre les mains des vrais propriétaires, & en conſéquence la garniſon être diſſoute, cependant ſa Majeſté a bien voulu par ſa gracieuſe diſpoſition, & en conſidération de leurs précédens ſervices, faire une attention favorable à chacun d'eux en particulier, ſoit en le faiſant paſſer au ſervice des Etats, ſoit en lui donnant une ſomme d'argent proportionnée à ſa paye précédente. Mais ſi quelqu'un fait quelque objection ſur la petiteſſe de la ſomme qu'il recevra, comme n'étant pas proportionnée à la paye qu'il avoit auparavant, vous pouvez leur faire comprendre que, ce que ſa Majeſté fait à préſent, eſt pure bonté, & grace, & non devoir ou dette; qu'ils ne devoient pas compter de recevoir une paye plus longtems que ces Villes ne reſteroient Villes de ſûreté; mais que quand les Villes ſeroient renduës, les garniſons devoient être néceſſairement congédiées du ſervice de ſa Majeſté; & que s'ils jettent les yeux ſur les Païs voiſins gouvernés par les Archiducs, & s'ils s'informent comment les Commandans & les Capitaines ſont traités, quand on réforme les Régimens ou les Compagnies, ils ne pourront que reconnoître que ſa Majeſté en a uſé très-gracieuſement & généreuſement à leur égard. Vous informerez pareillement les Bourguemaîtres & les Magiſtrats de la Ville du ſujet de votre venuë. Vous leur remontrerez d'une manière honnête

nête & obligeante les nombreuſes faveurs que 1616.
leur Etat en général, & cette Ville en particulier ont reçuës de ſa Majeſté; dans quelle tranquillité ils ont vêcu ſous vous le Gouverneur & le Commandant de cette garniſon; comment ils ont proſpéré depuis l'arrivée des *Anglois*, combien leur Ville s'eſt aggrandie, & leurs bourgeois ſe ſont enrichis; & qu'ainſi ſa Majeſté n'a point lieu de douter, qu'ils ne reconnoiſſent toujours les obligations qu'ils ont à ſa perſonne & à ſes Royaumes, & qu'ils ne ſoient diſpoſés à vivre toujours en amitié & en bonne intelligence avec ſes ſujets.

Comme vous montrerez à ceux qui ſeront députés par les Etats pour recevoir la Ville, le pouvoir que vous avez de la rendre, vous vous ferez montrer auſſi l'acte de l'Etat par lequel ils ſont autoriſés à la recevoir. Vous leur repréſenterez par quels motifs & ſur quels fondemens cette Ville fut remiſe premièrement entre les mains de la feue Reine de glorieuſe mémoire; & vous prendrez de là occaſion de leur rapeller, que quand ils étoient abandonnés par tous les autres Rois & Princes, & que leurs Provinces étoient expoſées à la violence d'un ennemi puiſſant & irréconciliable, ils ont été aſſiſtés par la couronne d'*Angleterre*, non dans quelque vuë d'intérêt particulier, mais uniquement pour le bien public, & pour l'établiſſement de leur liberté, qui, comme ils ne peuvent s'empêcher de le reconnoître, leur a été procurée par l'aſſiſtance Royale qu'ils ont reçuë de ſa Majeſté, & par la gracieuſe intervention de ſes fidèles, & ſages efforts pour leur faire obte-

1616. tenir la trêve contractée avec le Roi d'*Espagne* & les Archiducs, de quoi on ne peût leur donner un plus grand témoignage que l'acte que vous allez faire à présent; que sa Majesté a trouvé bon sur le desir pressant des ETATS-GÉNÉRAUX notifié par un grand nombre de sérieuses sollicitations de leur Ambassadeur ordinaire le Sieur *Noël Caron*, de remettre entre leurs mains la *Brille*, & les Forts qui y appartiennent; par où il paroît que comme sa Majesté n'a jamais eu intention d'empiéter sur leur Etat, ainsi Elle se repose avec plus de confiance sur l'assurance de leur attachement, que sur la continuation de la possession de ces Villes de sûreté, qu'Elle auroit pu garder encore plusieurs années en vertu des Traités.

Vous leur recommanderez, & les prierez de recommander à leurs Maîtres, au nom de sa Majesté, d'entretenir l'amitié entre ces Couronnes & leurs Provinces, & pareillement vous les prierez, comme aussi les Bourguemaîtres de cette Ville que vous verrez selon toute apparence, de s'engager à traiter avec toute sorte de faveur & de civilité, comme sujets de leur plus cher & plus proche allié, ceux d'entre nos sujets qui à cause de leur long séjour dans ce lieu, trouveront convenable d'y rester.

Vous remettrez entre leurs mains, selon l'inventaire, les munitions de guerre, & l'artillerie, qui sont dans la *Brille*, ou dans les Forts qui appartiennent aux ETATS-GÉNÉRAUX ou à cette Ville; & vous ferez bien pour votre décharge de vous en faire donner un re-

reçu. Vous raporterez les munitions qui appartiennent à sa Majesté, & vous les remettrez entre les mains de Lord *Carew*, Intendant des munitions de guerre de sa Majesté. 1616.

## *Récompenses des Officiers des garnisons des Villes de sûreté.*

Le Conseil aïant considéré quelle satisfaction il y a à donner aux Gouverneurs & Officiers des Villes de sûreté de *Flessingue* & de la *Brille*, a arrêté ce qui suit.

| | |
|---|---|
| Lord Vicomte *Lisle* . . . . | 1200. l. de p. |
| Et son fils sera Colonel du Régiment. | |
| Le Chevalier *Horace Vere* | 800. l. de p. |
| Et 200. de plus après la mort de la Dame *Burgh*, outre la disposition des places de Capitaine dans les Compagnies qui sont à présent sous ses ordres à la *Brille*, & qui doivent entrer dans le Régiment. | |
| Le Cheval. *Edouard Conway*. | 500. l. de p. |
| Le Capitaine *Fleming* sera Major du Régiment. | |
| Le Capitaine *Moyle* . . . . . | 400. l. en arg. |
| Le Prévôt de *Flessingue* sera dans le Régiment. | |
| *Edmond Gentil*, Prévôt. . . | 400. l. |
| Les deux inspecteurs des Eaux | 800. |
| Dont ils donneront une portion à leurs députés *pro rato*. | |
| Les deux Commissaires des revuës . . . . . . . . . . . . | 400. l. chac. |

Les

1616. Les deux Commis des Munitions . . . . . . . . . . . . . . 100. l. chac.
Les deux Maîtres Canonniers. 100. l. chac.
Les deux aides Maîtres Canonniers . . . . . . . . . . . . . . 100. l. chac.
Les huit Quartier-Maîtres Canonniers . . . . . . . . . . 400. l.
Deux assistans . . . . . . . . . 40. l. chac.
Deux autres assistans . . . . 40. l. chac.
Dix Canonniers . . . . . . . . 80. l.
La Dame *Browne* . . . . . . . . 300. l.
Mr. *Blook*, Pensionnaire . . 250. l.
Le Chevalier *William Wood*, Commissaire . . . . . . . . . 400. l.
*Clément Edmondes* qui a la première réversion . . . . . . 400. l.
Au Chevalier *William Wood* ce qu'on ne lui a pas payé de ses prétensions . . . . . 600. l.
Les deux Chapelains . . . . 76. l. 13 s. 4 d.

Somme 5500. l.
Ajoutez 7500. l.

Somme totale 13000. l.

*Le Régiment.*

Le Chevalier *Robert Sidney*, Colonel.
Le Cheval. *Jean Throckmorton*, Lieut. Col.
Le Chevalier *Fleming*, Major.
Capitaine *Gregoire Leonard*. Capit. *Heydon*.
Le Chev. *Robert Taxley*. Capit. *Browne*.
Le Chev. *Richard Wigmore*. Capit. *Conway*.
Capit. *Amys*. Capit. *Vere*.
Capit. *Moreton*.

La

La compagnie de 200. hommes du Chevalier *Horace Vere*, & la compagnie de 100. hommes du Chevalier *Edouard Conway* seront ajoutées au régiment du Chevalier *Horace Vere.* 1616.

*Commission du* ROI *pour le Chevalier* HORACE VERE, *pour la délivrance de la* Brille. (*Voyez* RYMER, *Vol.* XVI. *p.* 783—787.) 22. *May.*

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON *au Sécrétaire* WINWOOD, *par* WILLIAM DIESTON. 16. *Juin.*

MONSIEUR,

Les lettres & les copies que vous avez eu la bonté de m'envoyer par *William Dieston*, (que je n'ai pas fait repartir plutôt, faute de matière) sont venuës fort à-propos pour mon instruction, & pour me mettre en état d'assister le nouveau régiment *Anglois*, à présent à la paye des Etats, & les deux autres compagnies qui sont séparées par le traité, y aïant eu certaines difficultés sur la manière de les recevoir, en partie par raport à leur répartition, & en partie par raport à leur nombre. Le premier point demandera quelque tems, parce qu'il dépend de la résolution que prendront ceux de *Zélande*, pour le réglement des contingens, sur quoi l'on attend tous les jours des commissions. En attendant il faut qu'ils restent sur la généralité pour leur payement; mais je vois que celui qui est ici le

 chef

1616. chef veut qu'ils soient répartis, regardant cela comme mieux pour l'Etat, & comme plus commode pour les compagnies. Par raport au nombre j'ai eu quelques conférences avec Mr. BARNEVELT, & le Conseil-d'Etat, concevant que l'intention de sa Majesté est que les compagnies soient reçuës & entretenuës sur le même pié que quand elles étoient à sa paye, quoique cela ne soit pas spécifié dans le Traité; c'est-à-dire, que les compagnies des Gouverneurs soient de 200. hommes chacune, & les autres de 100. Mais on prend ici avantage de la foiblesse actuelle des compagnies, causée par le malheureux accident des mutineries qui ont fait déserter plusieurs soldats; & l'on voudroit tenir les compagnies sur le pié où elles seront à la première revuë, ou les réduire au nombre des autres compagnies *Angloises* qui sont à leur service. Pour le Colonel & le Lieutenant-Colonel du Régiment, j'ai obtenu qu'on leur dépêchât leurs commissions selon leurs desirs, sur le pié de leur nombre ordinaire; mais le Conseil-d'Etat, en les leur donnant, leur a demandé de ne pas compléter leurs compagnies, jusqu'à nouvel ordre. On les tient encore en suspens.

Milord *Lisle* a été logé par l'Etat, & traité d'ailleurs avec toutes sortes d'égards. Il est reparti aujourd'hui pour l'*Angleterre* par la voye de *Flandres*.

L'Ambassadeur de *France Du Maurier* laisse dormir l'affaire de *Juliers* & de *Cléves*; & je m'abstiens de la remuer, jusqu'à ce que je sois instruit du bon plaisir de sa Majesté sur

ma

ma lettre du 8. du mois dernier, avec laquelle j'envoyai la réponse des Etats à ma proposition sur ce sujet, touchant laquelle je vous prie de vouloir bien me répondre quelques lignes. 1616.

Il y a trois jours que l'Ambassadeur de *France* alla par ordre particulier de sa Cour dans l'assemblée des ETATS-GENERAUX pour demander le pardon des Capitaines, & autres officiers & soldats *François* qui sont ici à leur service, & qui contre leur ordre exprès ont porté les armes sous les Princes dans les derniers troubles; c'étoit le seul but de cette audience.

Le Traité avec les Villes *Ansëatiques* étoit fini, & les Députés avoient été fetoyés & congédiés quatre jours après ma dernière dépêche du 30 *May*, dans laquelle je vous donnois avis de ce qu'on avoit conclu au sujet des contributions. Je vous envoye avec celle-ci les traductions des actes.

Je n'ai eu là visite que des Députés de *Brêmen*, qui ont recommandé leur Ville à la faveur & à la protection de sa Majesté, & cela avec beaucoup de raison, comme on le conçoit ici, la place étant foible en elle-même, & convoitée par les *Espagnols*, qui après s'être emparé de *Zoest* & de *Lipstadt*, ont dessein de s'impatroniser dans un plus grand nombre de places dans ces quartiers, pour couper la communication entre ces Provinces & l'*Allemagne*. On dit qu'il se fait dans cette vuë beaucoup de préparatifs pour la campagne du côté des Archiducs; mais on est assuré, qu'on sera tranquille ici, tant que les troubles conti-

1616. tinueront en *Italie*, mais non plus longtems.
En conſéquence de cette conſidération que la guerre dans ce païs-là fait la paix de celui-ci, je vous envoye la copie d'une lettre d'une perſonne d'auſſi bon ſens, que bien intentionnée qui eſt à *Veniſe*, par où vous verrez l'état de leurs affaires, & ce qu'ils penſent des nôtres. Je comprens par la datte, que le Chevalier *Henri Wotton* n'étoit pas encore arrivé à *Veniſe*; car je ne voudrois pas *committere falcem in alienam meſſem.*
L'Archevêque de *Spalato* m'a écrit en dernier lieu, & m'a demandé des addreſſes pour quelques perſonnes bien intentionnées ſur la route, aïant, comme il me le mande, réglé à-préſent ſes affaires, & perſiſtant dans ſa réſolution d'aller en *Angleterre.* Je ne fais point difficulté de lui accorder ce qu'il demande, ſachant que cela s'accorde avec le bon plaiſir de ſa Majeſté.
L'Agent de *Brandebourg* réſident ici, a préſenté un mémoire aux Etats touchant pluſieurs points qui regardent le préſent Gouvernement de la partie des Païs de *Juliers* & de *Cléves*, où cet Etat a des garniſons. Entr'autres choſes il y en a une de conſéquence, c'eſt qu'on voudroit que les Etats y établiſſent la Loi du Talion par raport à la Religion, & qu'ils fiſſent ceſſer la Meſſe dans tous les endroits où ils ſont maîtres, à moins que la Religion Reformée ne ſoit rétablie dans divers lieux de l'autre côté, & qu'on ne rende leurs places aux Miniſtres qui ont été chaſſés par les *Eſpagnols.* Les Etats conſentent à cela, & donnent des ordres en conſéquence à
leurs

leurs Gouverneurs, mais en leur recomman- 1616.
dant d'en user avec modération, parce qu'il paroît que, ce qui s'est fait de l'autre côté, n'a pas été par un commandement, mais par connivence, ce qui dans le fonds revient à la même chose.

Je n'ai rien de plus à vous mander pour le présent. Je suis, &c.

P. S. Depuis que j'ai commencé cette lettre, les Etats ont consenti, à ce que tous les Capitaines du nouveau Régiment aient leurs commissions pour cent hommes par compagnie : mais on exige qu'ils ne les recrutent pas, jusqu'à ce que la répartition soit réglée.

LETTRE *du Sécrétaire* LAKE, *au Ch.* DUDLEY CARLETON; *de Greenwich*, 28. *May.*

MONSIEUR,

Je ne puis que vous remercier pour vos obligeantes lettres, & pour vos nouvelles. Je pense que vous voyez à-présent le but du passage de ces troupes au-delà du *Rhin*, qui étoit, selon mon opinion, de faire quelque chose d'équivalent à ce que les troupes des Etats ont fait à leur retour de *Brunswick*; car je ne crois pas que ni les uns ni les autres veuillent récommencer une guerre.

Nous sommes déterminés à-présent à rendre les Villes de sûreté, ce qui est mal pris ici par le peuple, & par plusieurs des personnes les plus sensées. Mais la nécessité étoit du Conseil. Je pense que vous en aurez des nouvelles, par ceux qui ont plus à faire que moi là-dedans.

1616. Nous n'avons aucune lettre qui nous assure qu'ils ont la paix en *France* ; mais c'est un bruit courant; & cela arrête le départ de Milord *Hay*, & a donné occasion à l'Ambassadeur d'*Espagne*, de demander qu'on envoye aussi un Ambassadeur extraordinaire à *Madrid*, *puntilli gratia.* Dans l'état où sont nos coffres, je voudrois presque qu'on n'envoyât ni l'un, ni l'autre; mais si l'on en envoye un, la décence veut qu'on en envoye deux.

Je n'ai rien autre à vous mander, sinon que l'Ambassadeur de *Venise* a demandé audience ce matin, pour dire à sa Majesté qu'il y a une suspension d'armes entre le *Doge* & la Maison d'*Autriche*, & que le siège de *Grandisca* est levé. Je suis, &c.

THOMAS LAKE.

LETTRE *du Chevalier* CARLETON, *au Secrétaire* WINWOOD. 21. *Juin.*

Il lui rend compte de l'affaire de M. *Boothby*, touchant la réparation des dommages causés par MOY LAMBERT.

Il dit qu'il a demandé aux Etats de la part de sa Majesté, de nommer & de députer trois ou quatre personnes de leur corps, pour juger de la validité des témoignages, & pour décider la chose suivant la justice & l'équité. „ Je ne puis dire, ajoute-t-il, quelle sera „ l'issuë, car je trouve que dans ces matiè„ res ils sont aussi entiers dans leur propre „ sens, que scrupuleux à observer leurs for„ mes accoutumées, desquelles ils disent que „ cette méthode s'écarteroit."

LET-

1616.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD *au Chevalier* DUDLEY CARLETON, *par* JOHNSON : *de Whitehall* 13. *Juin.*

MONSIEUR,

Entre plusieurs propositions faites par le Colonel *Schenberg* dans son dernier voyage ici, il y a eu celle-ci qui n'est pas de la moindre importance; c'est que, comme l'Electeur *Palatin* doit tenir & posséder certains fiefs, qui lui appartiennent par droit d'héritage, desquels ont joui ses ancêtres sans contradiction, dans le Païs de *Juliers*, & dont il se trouve privé par les malheureux différends survenus en dernier lieu entre les Archiducs & les Etats des *Provinces-Unies*; il souhaitoit qu'il plût à sa Majesté d'écrire aux uns & aux autres, pour les prier de rendre sans plus de délai, à l'Electeur son fils, ses légitimés possessions, & de le laisser jouïr paisiblement & en liberté de ses droits, comme l'ont fait ses prédécesseurs. Sa Majesté a écrit en conséquence les lettres dont je vous envoye les copies, afin que vous puissiez régler là-dessus la proposition que vous ferez dans l'assemblée des Etats, dont vous demanderez la réponse pour la faire parvenir ici par la première occasion; car sa Majesté a promis d'envoyer incessamment à l'Electeur *Palatin* celle qu'elle recevra des Archiducs & des Etats. Je ne dois pas oublier de vous donner avis que le Chevalier *Thomas Edmondes* nous mande que l'Ambassadeur de *France* a écrit de *la Haye*, que vous aviez ordre de solliciter les

1616. Etats de faire insérer le nom de l'Empereur dans le formulaire des Archiducs, & d'omettre les noms des deux Rois; chose à laquelle nous n'avons jamais songé, & que nous n'avons point eu dessein que vous proposassiez. J'en ai écrit ainsi au Chevalier *Thomas Edmondes*.

Nous aprenons la restitution des Villes, & la mutinerie qui y est malheureusement arrivée, & dont on raporte diversément les motifs.

Milord *Hay* est sur son départ, de sorte qu'il sera en mer quelque jour de la semaine prochaine. Je suis &c.

*Lettre du Roi* JAQUES *aux* ETATS-GÉNÉRAUX, *en François*, *de* Greenwich; *touchant les fiefs de* Juliers *dont l'Electeur* Palatin *a été dépouillé; il demande qu'on les rende, puisqu'ils n'ont aucun raport avec la dispute sur la succession.* 12. *Juin.*

*Lettre du Roi* JAQUES *à l'Archiduc* ALBERT, *sur le même sujet.* 12. *Juin.*

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD, 23. *Juin.*

MONSIEUR,

D'abord après avoir reçu votre lettre du 13. de ce mois, par le Courier *Johnson*, je demandai audience aux ETATS-GÉNÉRAUX, & aïant présenté la lettre de sa Majesté, je fis un petit discours conforme à leur contenu pour appuïer la demande du Prince *Palatin*, touchant ses prétensions sur les fiefs qui lui ap-

appartiennent dans le Païs de *Juliers*, par droit 1616.
d'héritage. Je trouvai qu'ils étoient très-bien informés là-dessus, l'affaire aïant été déjà agitée deux ou trois fois; & ils dirent qu'ils étoient prêts à seconder le Prince, dans une demande si juste, & d'autant plus volontiers à-présent sur la recommandation de sa Majesté. Sa Majesté verra s'il lui plait leur réponse que je joins ici à ma proposition.

Dans cette audience je parlai aux Etats au sujet de certains Sujets de sa Majesté qui ont été amenés à *Rotterdam* & à *Delft* le 17. de ce mois, au nombre de 82, & qui ont été pris comme pirates dans deux petites barques, auprès des Iles d'*Orkney*, par deux vaisseaux de guerre des Etats, qui étoient là pour protéger leurs pêcheurs. Aïant été informé des qualités de ces gens, & aïant oüi dire qu'ils ne sont pas ce qu'on avoit soupçonné, j'ai prié les Etats de vouloir bien en prendre connoissance, & de ne pas souffrir jusqu'à ce qu'on leur ait fait leur procès, qu'on les traite comme *Pirates*; car ils ont été traités comme tels & en mer, & depuis qu'ils sont à terre. Le jour suivant, qui étoit hier, les Etats m'envoyèrent les écrits que ces gens ont produits pour leur justification, comme aussi les témoignages qu'on a rendu contr'eux; par où j'ai trouvé que ces gens ont été envoyés de *Coleraine* en *Irlande*, par le Chevalier *Thomas Philips*, pour prendre un certain rebelle nommé *Saverly Mac Donald*, dans l'Ile de *Rafflings*, sous le commandement de *André Westcoate*, Enseigne du Chevalier *Thomas Philips*; sur quoi ils avoient des instructions sig-

1616. ſignées par ce dernier, & datées du 16. *May*, comme auſſi une copie d'une lettre des juges d'*Irlande*, du Chancelier, & du Chevalier *Jean Denham*, datée du 1. de *May*, & addreſſée au Chevalier *Philips*, l'autoriſant à envoyer ces hommes pour ſaiſir *Saverly Mac Donald*. Dès que j'ai eu informé les Etats de cela, ils ont pris la réſolution de renvoyer ces gens à l'endroit où leurs vaiſſeaux de guerre les ont pris; & de les préſenter à certains Officiers dans le Nord de l'*Ecoſſe*, nommés *Henri Stuart de Carlongie*, & *William Levingston*, qui ſe diſent *Sheriffs d'Orkney* & de *Schetland*, & dont les vaiſſeaux de guerre des Etats ont reçu une lettre datée du 5. *Juin*, par laquelle on leur donne avis, qu'il ſe trouve dans ces Quartiers un pirate, qui a pris des beſtiaux dans les Iles des environs, & qui attend, à ce qu'ils diſent, les Pêcheurs *Hollandois*. Cette lettre eſt cauſe qu'ils ont pris ces hommes à la place du pirate, qui ſelon toute apparence étoit *Saverly Mac Donald*, que ces gens ſuivoient, & qui n'avoit qu'un jour d'avance ſur eux. Ils auroient dû prendre d'abord après avoir ſaiſi ces hommes, le parti qu'ils prennent à-préſent de les renvoyer, & de les préſenter aux Magiſtrats d'*Ecoſſe*, cela auroit évité la peine de ce long voyage, & prévenu le tort qu'ont ſouffert ces pauvres gens, qui ont été dépouillés de tout ce qu'ils avoient, & ont été dans les fers jusqu'à-préſent; ce qui m'a engagé à parler ce matin à Mr. BARNEVELT, pour qu'ils inſtruiſent mieux les Capitaines des Vaiſſeaux qu'ils envoyent dans ces mers, afin de préve-

nir

nit ces inconvéniens; & pour le présent j'ai 1616.
demandé qu'on restituë en entier à ces gens ce qu'on leur a pris, & qu'on leur donne des vivres pour leur retour, ce qu'il m'a promis qu'on feroit. J'ai obtenu permission pour l'enseigne *Westcoate* de venir chez moi, & après m'être entretenu avec lui, je trouve que lui & le reste de la troupe, sont effectivement ce que portent les écrits que j'avois déjà vus.

On apprend à-présent qu'il est arrivé dans la rade de *Dunkerque* un vaisseau venu du Nord de l'*Irlande*, avec environ cinquante hommes: on l'a saisi comme pirate. A en juger par le tems, & par les autres circonstances, c'est *Savorly Mac Donald*, qui, à ce que m'a appris l'enseigne *Westcoate*, s'étoit emparé d'un bâtiment *François* entre *Raffings* & *Skirries*, & avoit pris ensuite un pilote d'un vaisseau *Ecossois*, qu'il avoit pillé dans l'Ile *Lewis*, tout exprès pour le conduire à *Dunkerque*. Cela est cause que j'envoye le porteur de cette Lettre par *Bruxelles*, pour apprendre à-tems à Mr. *Trumball* ce qu'est cet homme, de peur qu'il n'échappe sous prétexte qu'il est catholique réfugié, ce qui est le manteau ordinaire de ces gens-là; il doit passer ensuite par *Dunkerque* pour pouvoir vous instruire de ce qu'il observera, & apprendra touchant ce vaisseau: s'il arrivoit que la venuë de *Westcoate* ici comme prisonnier fût cause qu'on eût saisi *Mac Donald* dans ces quartiers-là, ce seroit une heureuse méprise, & un bon effet d'une mauvaise cause.

La conformité de cet accident avec ce qui arriva il y a deux ans à *Crookehaven* en *Irlande*,

1616. *de*, où plusieurs des Sujets de sa Majesté furent dépouillés & massacrés, par quelques-uns des vaisseaux des Etats, qui les prirent pour des Pirates, me fournit l'occasion dans la même audience de recommander aux ETATS-GÉNÉRAUX d'expédier l'affaire de la réparation des dommages pour ceux qui y sont intéressés, sur quoi sa Majesté a écrit il y a environ trois mois, en faveur de Mr. *Boothby*, Marchand de *Londres*, & j'en avois une des Seigneurs du Conseil-Privé de sa Majesté, en faveur d'un nommé *Thomas Smyth*, qui a souffert dans le même vaisseau; dommages au sujet desquels, malgré mes sollicitations auprès des Présidens chaque semaine, & de Mr. BARNEVELT, on n'avoit encore rien réglé.

Le jour suivant les Etats employèrent toute la matinée à examiner les pièces qui regardent cette affaire; & j'espère à-présent qu'ils ne la quitteront pas avant que d'avoir pris quelque résolution, de quoi je rendrai compte au plutôt à sa Majesté, & aux Seigneurs du Conseil.

Je ne puis assez m'étonner de l'avis que l'Ambassadeur de *France* a donné à sa Cour, & dont vous avez la bonté de m'avertir, touchant l'ordre que j'aurois reçu de sa Majesté dans l'affaire du Formulaire. Je sai qu'il a reçu des mains du Greffier ma proposition & la réponse des Etats; d'ailleurs j'en ai si souvent conféré avec lui, qu'il n'a pas pu ne pas m'entendre, comme je trouve qu'il m'a entendu en effet, par quelques conversations que j'ai euës depuis avec lui sur ce sujet; desorte

te qu'il faut qu'il y ait quelque artifice, de 1616. la part de ceux qui ont informé le Chevalier *Thomas Edmondes*, & je ne puis l'expliquer autrement qu'en supposant que c'est une méprise volontaire pour détourner, ou prolonger la négociation.

L'Ambassadeur de *France* m'a montré une Lettre de Mr. *de Villeroi*, qui écrit que les Ambassadeurs d'*Espagne* & des *Archiducs* à *Paris*, ont pressé le Roi & la Reine Mère, de donner à leur Ambassadeur ici le même ordre que celui que j'ai de sa Majesté, touchant l'acceptation du Formulaire; mais qu'au-lieu de cela ils ont engagé l'Ambassadeur d'*Espagne* à écrire à *Bruxelles* aux *Archiducs*, pour qu'ils se prêtent à quelque arrangement que cet Etat puisse admettre plus aisément, ce que l'Ambassadeur d'*Espagne* a fait, s'il en faut croire cette Lettre. En attendant la réponse, l'Ambassadeur de *France* suspend mes négociations, mais je trouve qu'il est un peu ranimé par une conférence qu'a euë sa Majesté avec l'Ambassadeur de *France* à *Londres*, touchant la froideur de celui d'ici. Il s'excuse sur les troubles domestiques qu'ils ont eu, comme étant une considération qui a dû l'empêcher de faire une proposition aussi desagréable aux Etats, pendant qu'on ignoroit quel besoin son maître pourroit avoir de leur secours; mais il déclare qu'à l'avenir il laissera à-quartier toutes ces considérations, & qu'il réglera ses demarches sur les premières Lettres qu'il recevra de *France*.

Je viens de recevoir par votre lettre du 17. la permission que sa Majesté m'accorde d'al-

1616. ler à *Spa*. Je vous en fais mes très-humbles remerciemens. Je ne manquerai pas soit ici soit en route, d'être attentif aux occasions de servir sa Majesté. Je suis &c.

DISCOURS *en* François *du Ch.* D. CARLETON *aux* ETATS-GÉNÉRAUX, *au sujet des Fiefs que l'Electeur* Palatin *a dans le païs de* Juliers. *Juin* $\frac{20}{30}$.

RÉPONSE *des* ETATS-GÉNÉRAUX, *Juin* 30.

Que la même demande a été faite plusieurs années auparavant pendant la vie du défunt Duc de *Juliers*; qu'ils avoient plusieurs fois, depuis la mort de ce Duc, écrit & demandé aux Princes qui sont en possession de ces Fiefs, de les rendre à l'Electeur; & que cela n'aïant pas été fait, les Etats par égard pour la recommandation de sa Majesté, continueroient à employer tout leur crédit, & à faire tous leurs efforts en faveur de l'Electeur.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD *au Chev.* D. CARLETON, *de* Greenwich 9. *Juin.*

Il lui recommande le Chevalier *Edouard Conway*, Gentilhomme, *qui a beaucoup de grands talens, de vertus & d'intégrité*, & prie CARLETON de l'assister dans toutes ses affaires particulières.

Le

1616.

*Le même au même.* 17. Juin.

MONSIEUR,

La lettre dans laquelle vous demandiez la permiſſion d'aller à *Spa*, ne m'a été remiſe qu'en dernier lieu, c'eſt-à-dire, fort tard, ce qui eſt cauſe que je n'y ai pas répondu plutôt. J'en ai parlé aujourd'hui à ſa Majeſté, qui vous a accordé gracieuſement votre requête. Si vous paſſez à *Liège*, demandez, je vous prie, quels *Anglois* il y a, & s'il n'y a pas un Séminaire *Anglois* nouvellement bâti, ou qu'on bâtit à préſent. Vous n'oublierez pas de laiſſer quelqu'un à *la Haye*, pour donner avis de ce qui s'y paſſera, s'il y arrive quelque choſe pendant votre abſence. Vous trouverez beaucoup d'*Anglois* à *Spa*, & pluſieurs, je crains, plus mal diſpoſés dans leur cœur envers l'Etat, que malades de corps. Je vous prie d'avoir l'œil ſur eux, & quoique *extra territorium nulla jurisdictio*, vous devez cependant ſonger au ſervice de ſa Majeſté, *ſemper & ubique.* C'eſt tout ce que j'ai à vous dire pour le préſent. Mes obéïſſances à votre Epouſe. Je ſuis &c.

LETTRE *du Chevalier* D. CARLETON *au Secrétaire* WINWOOD; *par Mr.* GRIMES. *Juill.* $\frac{3}{13}$.

MONSIEUR,

Conformément à ma dernière depêche du 23. de Juin, (que j'ai envoyée par un exprès mon domeſtique, que j'ai fait partir par ter-

1616. terre, vous en envoyant en même tems la copie par le Courier *Johnson*) ces gens qui avoient été amenés à-tort comme Pirates à *Delft* & à *Rotterdam*, ont été délivrés de prison le jour suivant, & reconduits aux vaisseaux des Etats qui les ont amenés, pour être transportés de nouveau en *Ecosse*, où s'ils prouvent qu'ils sont d'honnêtes gens comme je n'en doute pas, & comme j'en ai répondu aux Etats, tout ce qu'on leur a pris leur sera rendu selon l'inventaire. Ils ont passé le 28. du mois dernier à la *Brille*, où j'ai envoyé quelqu'un exprès pour voir comment on les traitoit; on en usoit avec eux plutôt comme avec des passagers, que comme avec des prisonniers. Mais la manière dont on les a conduits de *Delft* aux vaisseaux, me donna grand sujet de me plaindre, les soldats étant liés ensemble par les bras, avec des cordes, & l'Enseigne *Westcoate* aïant des menottes. Les Etats s'en excusent comme d'une chose qui s'est faite contre leur ordre; & les Directeurs de la pêche, dont ces gens étoient les prisonniers, disent qu'ils ne pouvoient satisfaire le peuple autrement. Mais plusieurs personnes sont toujours mal satisfaites de ce traitement; car si ce sont des pirates pourquoi les délivroit-on? Et si ce sont d'honnêtes gens, pourquoi les traiter ainsi? Ceux qui étoient à *Rotterdam* ont été envoyés à bord pendant la nuit.

Les Etats après de longs débats touchant l'affaire de Mr. *Bootbby*, qui étoit sollicitée par le porteur de cette lettre, ont pris la résolution de nommer des Commissaires pris d'en-

d'entre les députés de chaque Province, pour 1616. examiner & décider; ce qui fait plus de plaisir au porteur que 700. l. de dédommagement que j'aurois voulu lui faire avoir. Ils ont chargé les mêmes arbitres de régler les dédommagemens pour les blessures & les coups qu'a reçus dans la même occasion *Thomas Smith*, qui m'a été recommandé par les Seigneurs du Conseil-privé.

Les Etats d'*Hollande* ont fait un Edit très-sévère, qui condamne à une peine pécuniaire & à l'exil ceux qui à cause de ces différends de Religion se sépareront de leurs congrégations ordinaires, en allant d'ici à *Ryswyck*, ou d'ailleurs à des Eglises éloignées, pour communier & assister au Culte public. Ceux d'*Amsterdam* & d'*Enckbuysen* ont protesté contre cet Edit, offrant de recevoir dans leurs Villes ceux qui seront bannis pour cela, & promettant de leur payer tout ce qu'on leur confisquera, résolus, comme ils le disent ouvertement, de retrancher cela sur leurs contributions pour l'Etat; ce qui a fait suspendre l'exécution de l'Edit.

Il y a ici des députés de *Zélande*, envoyés exprès pour terminer les longs différends qu'il y a eu entre cette Province & les autres au sujet de son contingent, sur quoi ils sont très-résolus à ne pas aller au-delà de huit pour cent, au-lieu de onze à quoi ils étoient taxés. Ils en donnent pour raison la décadence de leur commerce depuis la trêve; & ils sont occupés à-présent devant le Conseil-d'Etat à montrer que cela est raisonnable par un compte détaillé de leurs finances. Ceux de

*Fri-*

1616. *Frise* font la même difficulté sur leur contingent, & refusent de rendre compte. Mais ce différend au sujet de leurs bourses, s'accommodera plutôt, malgré ces difficultés, que celui de leur conscience; parce que ceux qui ont la principale autorité dans l'Etat, se font une tâche d'accommoder l'un pour le bien public, & suivent leurs passions particulières dans l'autre, pour maintenir leur autorité.

Il y a ici un *Savoyard* nommé *Paul de la Ravoyre* dont vous pourrez apprendre l'histoire, & la requête par le mémoire que je vous envoye. Il avoit envie d'aller en *Angleterre*, de quoi je l'ai dissuadé, parce que je lui ai promis de lui procurer une lettre par votre moyen, au cas que sa Majesté veuille bien écrire en sa faveur au Duc de *Savoye*. Il a écrit son apologie qu'il m'a montrée; & il y déchiffre si bien la Cour de *Rome* où il a beaucoup vécu, qu'il mérite toute sorte d'encouragement dans le dessein qu'il a de faire imprimer cet écrit.

L'Ambassadeur de *France* Mr. *Du Maurier* a ordre de Mr. de *Villeroi* au sujet de l'affaire de *Juliers* & de *Cléves*, de *reprendre les erres des promesses*, expression générale qu'il s'attend qu'on lui expliquera plus particuliérement par la première dépêche qu'il recevra; & il compte qu'à mon retour vers le milieu du mois prochain, nous pourrons négocier conjointement pour cette affaire.

Ce qu'on a dit, que j'aurois proposé aux Etats d'insérer le nom de l'Empereur à la place de ceux des deux Rois dans le formulaire

des

des Archiducs, paroît être un artifice des 1616.
*Espagnols*, selon ce que j'apprens de *Venise* sur la même matière, comme vous pourrez le voir par l'extrait que je joins ici.

J'ai différé si longtems mon voyage de *Spa*, en partie à cause du mauvais tems qu'il fait pour voyager, & en partie à cause de beaucoup d'affaires de nos *Anglois* que j'ai laissées en bon train d'être expédiées: j'espère que ceux que vous m'avez recommandez auront sujet de vous remercier.

Je laisse ici Mr. *Nathanaël Brent*, associé du Collège de *Merton* à *Oxford*, qui ne vous est pas inconnu, pour vous donner avis de tout ce qui se passera en mon absence, & pour recevoir vos ordres. Sur ce priant le Tout-puissant de vous envoyer à vous & à tous les vôtres la santé que je vais chercher, accompagnée de toute sorte de bonheur, Je suis, &c.

Il y a ici un député de *Bâle* qui eut audience le 27. du mois dernier. Le seul sujet en étoit (outre les complimens) le payement d'un grand reste de dette pour un service rendu par cet Etat au défunt Prince d'*Orange*, ce qu'il demande aux Etats. Ils lui ont déjà répondu que la dette est sur le compte des dix-sept Provinces, & non pas seulement de celles qui sont unies. C'est pourquoi ils refusent de prendre la chose en considération.

*Le même au même. De* Spa 2. *Août* N. S.

MONSIEUR,

Ne m'étant arrêté qu'une nuit à *Liège* en pas-

1616. paſſant, voici toutes les informations que j'ai pu prendre en ſi peu de tems ſur le ſéminaire de Jéſuites *Anglois* qui y a été érigé en dernier lieu. Il y a à-préſent ſeize mois que les Jéſuites de *Louvain* & de *St. Omer* demandèrent à l'Electeur de *Cologne*, comme Evêque de *Liège*, la permiſſion d'avoir un Collège dans cette Ville, en promettant que ce ne ſeroit point une charge pour lui, ni pour les habitans. Cela leur aïant été accordé, ils achetèrent certaines maiſons joignant le rempart de la Ville du côté du *Brabant*, près d'un couvent de *Capucins*, qui leur ont couté quatre fois ce qu'elles valent. Pendant les premiers ſix mois ils eurent un double procès; un avec les *Capucins* pour certaines entrées & paſſages, un autre avec la Ville, qui ne croit pas qu'il y ait de la ſûreté à avoir des étrangers pour poſſeſſeurs du rampart, par lequel on pourroit introduire en tout tems les anciens ennemis de la Maiſon de *Bourgogne*. Ces différends aïant été accommodés avec de l'argent, ils commencèrent à bâtir il y a environ un an, & l'Egliſe eſt déjà faite en partie. Ils ont auſſi déjà commencé leur Collège pour lequel ils occupent toujours quarante ouvriers, & quelquefois cent, qui ſont bien payés, & pour la plus grande partie en or d'*Angleterre*. Le Recteur ſe nomme *Thompſon*; il y a ſix autres Jéſuites qui ont autant de différens noms. Le reſte, au nombre de 30. ou environ, ſont des novices. Deux des plus anciens étoient ici lorſque j'arrivai; & ils ſont allés à-préſent vers l'Electeur de *Cologne* pour les affaires de leur Col-

lè-

lège, aïant tous les jours de nouvelles disputes avec les bourgeois de *Liège*, qui sont mécontens de leur accroissement subit jusqu'à un si grand nombre, à cause de la situation de la maison; & ces querelles sont fomentées par les *Capucins* qui sont également incommodés par leur mauvais voisinage. 1616.

Vous verrez par la liste que je vous envoye quelle compagnie j'ai trouvée ici, & ceux qui y sont arrivés depuis; & quelles sont leurs différentes dispositions. J'y joins un papier contenant certains articles que ces Jésuites nouveaux-venus ont mis entre les mains du Curé de la paroisse, pour que le séjour de ceux qui sont d'une autre religion, ne fasse point d'impression sur les habitans chez qui ils sont logés. Il n'y a point de difficulté par raport aux premiers articles; mais le dernier, qui exige qu'ils jurent que ceux avec qui ils vivent, & dont ils voyent que la conduite est religieuse & honnête, sont immédiatement damnés, cet article, dis-je, est si fort contre leur conscience, que la dernière année, tems auquel cette nouveauté s'introduisit pour la première fois, six ou sept familles abandonnèrent la place, & demeurent aujourd'hui à *Amsterdam*. Le même serment aïant été proposé au Maître de la Maison où Loge la Comtesse de *Pembroke*, il a abandonné sa Maison à ses hôtes, & s'est enfui en *Allemagne*.

Nous apprenons par les Officiers des places voisines, qui sont ici, que le Baron d'*Anhalt*, Cadet de cette Maison près de *Zutphen* & de *Deventer*, qui étoit Colonel à *Clèves* sous

*Léo-*

1616. *Léopold* prétend avoir une commission pour lever mille chevaux ; il a déjà choisi ses Officiers. Mais on ignore si c'est pour le service de l'Empereur, ou pour celui du Roi d'*Espagne*. Il a le titre de gentilhomme de la Chambre de l'Empereur.

Si la saison le permet, notre séjour ici sera encore de trois semaines ; & nous serons obligés à notre retour de passer par *Louvain*, *Malines* & *Anvers*, parce qu'il n'est pas sûr de passer par l'autre route sans une escorte, que nous ne pourrions nous procurer commodément.

J'ai cru devoir vous en donner avis, afin que je puisse recevoir vos ordres, s'il y a quelque chose à faire dans ces endroits pour le service de sa Majesté. Quoique je sois ici principalement pour ma santé, j'espère cependant d'établir une si bonne correspondance avec *Liège*, que mon voyage ne se trouvera pas tout-à fait inutile.

Le Chevalier *Horace Vere*, dont je supose que vous serez bien-aise d'aprendre des nouvelles, se trouve un peu affoibli par les eaux, ce que les Médecins ne regardent pas comme un mauvais signe. Je suis encouragé par l'exemple d'un grand nombre de personnes qui se rendent ici de tous côtés, principalement pour la même cause que moi, quoi qu'il en vienne aussi pour toutes les autres maladies.

Priant Dieu pour votre santé, & pour votre prospérité à tous égards, Je suis, &c.

LET-

1616.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD *au Chevalier* DUDLEY CARLETON. *De Whitehall* 13. *Juillet.*

MONSIEUR,

Quoique *Spa*, où cette lettre vous trouvera, ne soit pas un endroit pour les affaires, je veux cependant que vous y soyiez instruit de ce qui se passe ici. Je commencerai par une révolution considérable arrivée dans la fortune d'une personne puissante dans cet Etat, du premier Juge du Banc du Roi (*a*). Il y a environ un an que sa Majesté aïant été instruite de quelques différends entre la Chancélerie & le Banc du Roi, touchant les limites de leur jurisdiction, elle fit venir devant elle en particulier Milord Chancelier, & le premier Juge; leur remontra combien il étoit contraire à leur honneur, & préjudiciable à son service, qu'il y eût de telles disputes; & leur ordonna de se tenir chacun dans leurs limites; & de se gouverner de façon que s'il s'élevoit entr'eux quelque question embarrassée, qu'ils ne pussent pas déterminer, ils s'en raportassent à elle, qui voudroit bien décider en personne. Cèpendant au dernier terme de *St. Hilaire* plusieurs personnes d'un rang distingué qui dépendent de la Chancelerie, furent citées devant le Banc du Roi. Bientôt après une cause sur une matière de bénéfice aïant été portée à l'échiquier devant tous les juges, sa Majesté croyant que ses prérogatives y é-toient

(*a*) Le Chevalier *Edouard Coke.*

1616. toient intéressées, envoya ordre aux juges par son Procureur-Général de surseoir l'examen de cette cause; les juges passèrent outre malgré cela. Enfin le Chevalier *Robert Rich* & le Chevalier *Christophle Hatton*, aïant offert de payer comptant l'argent pour lequel leur terre est engagée à cause de la dette du Chancelier *Hatton*, il a paru par l'examen de la dette, que le premier Juge, dans le tems qu'il étoit Procureur-Général de sa Majesté, avoit engagé le Chevalier *Christophle Hatton* par des obligations montant à la valeur de 18, 000. l. à ne pas solliciter qu'on dégageât la terre. Pour ces raisons, par un ordre exprès de sa Majesté, il a été accusé devant le Conseil, & chargé par le Solliciteur du Roi des crimes que vous verrez plus clairement par l'écrit que j'enferme dans cette lettre. Enfin il est ôté du Conseil, il lui est défendu de faire sa tournée cet Eté (*a*); & il a ordre de reformer pendant cette vacance ses livres de *raports*, où l'on dit qu'il y a plusieurs passages extraordinaires différens des anciennes Loix & des constitutions de ce Royaume.

Les démarches de la *France* & de l'*Espagne* dans l'affaire de *Clêves* & de *Juliers* sont incertaines & obscures, de sorte que je ne puis pas bien juger quelle en sera la conclusion; je prévois seulement ceci, c'est que tôt ou tard ces différends produiront une guerre sanglante, qui non-seulement déchirera ces pauvres Païs, mais qui infestera les environs, & trou-

(*a*) Les Juges d'*Angleterre* vont de tems en tems tenir les assises dans les différentes Provinces.

troublera le repos des autres parties de la Chrê- 1616.
tienté.

Milord *Hay* est parti aujourd'hui pour la *France*, se proposant de s'embarquer à *Douvres* pour *Dieppe*, où il a déjà envoyé ses chevaux & ses bagages.

Sa Majesté est à-présent à *Wansted*, où elle se propose de s'amuser jusqu'au vendredi de la semaine prochaine, qu'elle partira pour faire sa tournée, en commençant par les jardins de *Thébbald*.

Mr. *Trumbull* a ordre de faire des instances auprès de l'Archiduc & de ses Ministres, pour obtenir ou qu'on envoye ici *Saverly Mac Donald* avec ses complices, afin qu'on les punisse comme pirates, ou qu'on leur fasse là leur procès, & qu'on les traite suivant leur mérite; & qu'avec cela on retienne le vaisseau & les effets pour les légitimes propriétaires. Le tems nous apprendra ce qu'il pourra obtenir, ou s'il obtiendra quelque chose ou rien du tout. Je suis, &c.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON *au Sécrétaire* WINWOOD; *par le Ch.* ARTH. INGRAM. *De* Spa, $\frac{1}{2}\frac{2}{2}$. *Août.*

MONSIEUR,

Par ma lettre du 2. de ce mois, je vous donnai avis de mon arrivée ici comme je crois le devoir faire à-présent de notre départ, qui sera, s'il plait à Dieu, jeudi prochain, par la route que je vous ai marquée dans ma précédente; à moins que quelque désordre commis par notre escorte à son re-

1616. tour ne nous ôte l'envie de nous fier à ces *Liégeois* mal disciplinés, qui, à ce qu'on nous a dit, ont eu dessein de se vanger sur nos voitures.

Le Chevalier *Horace Vere* a éprouvé de très-bons effets de ces eaux, dont je ne puis pas me louër si fort pour le présent; mais j'espère, comme les autres qui sont sujets à mon indisposition, que cela ira mieux *à la lunga.*

Depuis notre arrivée ici il y est venu peu d'étrangers. Il n'y est arrivé d'autre *Anglois* que le Chevalier *Nicholas Tufton*, qui a laissé son épouse à *Utrecht*, avec le Chevalier *Edouard Cecil*, frère de cette Dame. Ceux que nous avons trouvés ici sont presque tous partis. La Comtesse de *Pembroke* reste un peu foible d'un mauvais effet qu'ont produit ces eaux. Dans la liste que je vous ai envoyée, il y a quelques personnes marquées particulièrement, qui étoient venuës avec le Chevalier *Arthur Ingram*, & qui avoient donné quelque soupçon en fréquentant l'Eglise de ce lieu; mais il paroît par ce que j'ai remarqué ensuite, qu'ils étoient menés par la curiosité plutôt que par la dévotion.

Ces deux Jésuites *Anglois* dont je vous ai parlé, qui étoient allés d'ici vers l'Archevêque de *Cologne*, pour les affaires de leur Collége de *Liége*, ont eu commission encore d'obtenir licence de l'Archevêque pour établir dans la Ville de *Liége* une société de Religieuses *Angloises de St. Omer*, qu'ils appellent *expectantes*, & dont nous avons ici la Gouvernante; ils ne trouveront pas grande difficulté du côté du Prince, s'ils peuvent ob-

I . . . tre-

tenir aussi aisément le consentement du peuple. 1616.

Le Recteur du Collége des Jésuites *Anglois* de *Liége*, qui s'appelle *Thompson*, est, à ce qu'on m'a appris, ce *Jarret* ou *Gerard*, qui s'échapa de la prison en *Angleterre*, & qui depuis a demeuré longtems à *Louvain*.

Il paroît que les levées que l'on fait en *Bourgogne*, pour le service du Roi d'*Espagne*, seront beaucoup plus considérables qu'on ne l'avoit dit d'abord. On tire des hommes de toutes les places voisines, & l'on transporte par la route de *Trêves* & de *Mayence*, des armes pour sept ou huit mille hommes d'Infanterie. On a levé à *Liége* une compagnie de chevaux qui ont marché en grande hâte, pour arriver à *Besançon* en *Bourgogne*, lieu du rendez-vous, vers la fin de ce mois. Ils y seront commandés avec le reste de la Cavalerie par le Comte *Jean Jacomo Belioysa*, Italien. Il y a peu d'apparence qu'ils aient dessein de passer les montagnes pour aller dans l'Etat de *Milan*, comme on le prétendoit, les frais de la marche étant si considérables, & l'*Italie* abondant d'ailleurs en chevaux plus que tout autre Païs. J'apprens outre cela que ceux qui sont partis de *Liége*, ont emmené des chevaux pour l'artillerie ; ce qui paroît prouver qu'ils ne doivent pas passer les montagnes.

Les Officiers, & une partie des soldats que devoit lever le Baron d'*Anhalt* sont prêts, mais il manque de l'argent pour la levée entière.

Ce seroit une présomption à moi, dans un lieu si éloigné des affaires, de raisonner sur une affaire aussi considérable, conduite avec

 tant

1616. tant de secret; mais l'opinion la plus probable des étrangers qui sont ici, & la plus universelle, c'est que tout cela tend à établir l'autorité de l'Empereur en *Allemagne*, en accablant ceux qui s'y opposent de quelque façon que ce soit, & à créer par conséquent un Roi des *Romains* au gré du Roi d'*Espagne*. Les premiers coups tomberont vraisemblablement sur le Marquis de *Bade*.

Vous aurez apris de différens côtés la mort de *Tyrone* à *Rome*, dont on a reçu ici la nouvelle par des lettres particulières, & les cérémonies de ses funérailles.

Je vous demande pardon de vous avoir entretenu sur un si mince sujet. Je suis, &c.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD, *par l'enseigne* RANDEN. *De* la Haye, 25. *Août*.

MONSIEUR,

Etant de retour dans ce lieu de ma résidence, je ne veux pas manquer de profiter de la première occasion qui se présente, de vous en donner avis, comme aussi de vous réïtérer mes très-humbles remerciemens pour la permission que vous avez bien voulu me procurer de m'absenter & de faire ce voyage, dont je trouve depuis que j'ai quitté *Spa*, & l'usage des eaux, des effets si sensibles pour ma guérison, que j'en suis plus en état de m'acquitter de mon devoir pour le service de sa Majesté; & en même tems d'autant plus obligé pour vos grandes & continuelles faveurs. Le Chevalier *Horace Vere* n'a pas enco-

core quitté l'usage de ces eaux qui lui ont fait tant de bien ; il en a aporté une provision de *Spa*; mais je crois que l'air & les autres élémens doivent concourir; & qu'il peut y avoir de l'excès dans les meilleures choses. 1616.

Dans la route que nous avons prise pour venir ici, par *Mastricht*, afin d'éviter le traitement dont nous étions menacés à *Liège*, & ensuite par *Louvain*, *Brusselles*, *Malines*, *Anvers* & *Bréda*, nous n'avons pas pu remarquer que les préparatifs de guerre répondent au bruit qu'on en fait ici; par où il paroît que les *Espagnols* envoyent leurs terreurs de ce côté, & leurs forces d'un autre, pour amuser cet Etat, & le tenir tranquille, afin d'avoir la commodité d'exécuter leurs desseins ailleurs. L'Archiduc & l'Infante étoient absens de *Brusselles*, ce qui nous a fourni l'occasion de faire cette petite excursion hors de notre route; nous n'y avons passé que l'heure du dîner, & nous n'avons été qu'une nuit à *Anvers*, & dans les autres places.

Les Etats d'*Hollande* doivent commencer à s'assembler aujourd'hui ; Mr. BARNEVELT étant revenu il y a deux jours, d'un voyage d'un mois, & la plupart des autres Députés étant aussi arrivés. Ils auront à traiter d'affaires importantes, de leurs différends sur la Religion, & de leurs contributions. La *Hollande* est divisée sur le premier article, & devient généralement plus froide sur le second, à l'exemple de la *Zélande*. Ces deux points délicats, leur conscience, & leur bourse, mêlés ensemble, les occupent beaucoup.

Vous avez sû qu'il est venu ici un Sécré-

1616. taire de *Venise*, avec des instructions générales, suivant leur usage, pour rendre compte de leurs affaires. Si leurs troubles continuënt, il aura la qualité de Résident, il prend une maison pour cela. Il me paroît que les Etats sont aussi disposés à en envoyer un à *Venise*, mais ils diffèrent de prendre une résolution, jusqu'à ce qu'ils sachent comment celui-ci sera qualifié, ce qu'ils comptent d'apprendre par les premières lettres. Je vous envoye cette première proposition faite dans l'assemblée des ETATS-GÉNÉRAUX.

Le Roi de *France* a envoyé ici par *Pleuvenel* un beau présent de six chevaux *Espagnols*, avec des housses de velours bleu, galonnées en or; il y en a quatre pour le Comte MAURICE, & deux pour le Comte *Henri*. Ils furent présentés dimanche dernier avec beaucoup de cérémonie. *Pleuvenel* fut conduit à la cour par l'Ambassadeur de *France* dans le carosse de celui-ci, & il fit un discours d'aparat sur l'affection du Roi de *France* & de la Reine Régente pour la Maison de *Nassau*, & en particulier pour ces deux Princes. Le Prince d'*Orange* étoit présent. Comme on reçut le jour suivant la nouvelle de l'emprisonnement du Prince de *Condé* à *Paris*, on regarde généralement ici cette politesse comme une *aucupatio benevolentiæ* contre les conséquences que peut avoir une résolution si desespérée, qui pourroient faire tomber la *France* de fièvre en *chaud mal*.

Les Compagnies *Françoises* qui sont ici au service de cet Etat, n'ont point touché d'argent de *France* depuis plusieurs mois, de sorte

que

que la charge de leur paye étant sur ces Pro- 1616.
vinces, elle s'est trouvée si pesante qu'ils n'ont pas été en état de la soutenir, & de satisfaire leurs propres troupes qui sont fort en arrière, & ne se recrient pas peu ; le soldat n'aïant pas ici comme ailleurs la liberté de vivre *à la discrétion* ; & n'aïant plus d'autre moyen pour sa subsistance.

Voilà tout ce que j'ai pu recueillir dans le peu de tems qui s'est passé depuis mon retour, & c'en est trop au milieu de vos occupations plus importantes. Je suis, &c.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD, *par* GEORGE MARTEN. $\frac{16}{26}$. *Sept.*

MONSIEUR,

J'ai différé quelques jours de vous écrire, dans l'espérance que la séparation des Etats d'*Hollande* fourniroit quelque chose qui vaudroit la peine d'être mandé à sa Majesté. Mais ils se sont séparés aujourd'hui sans avoir rien conclu, ni touchant leurs contributions, ni sur leurs questions de Religion, les deux principaux Sujets de leur assemblée, qui doit recommencer dans dix jours. En attendant ils comptent d'apprendre la résolution de la *Zélande* sur l'un de ces points, pour lequel le Trésorier *de Bye*, & une autre personne du Conseil-d'Etat, ont été employées par les ETATS-GÉNÉRAUX auprès de cette Province ; & c'est de là que dépend la résolution de la *Hollande*. Touchant l'autre point ils ont eu des paroles très-vives dans leur dernière as-

 sem-

1616. semblée; & avant que de s'assembler de nouveau, ils doivent sonder leurs Villes respectives pour savoir si l'on pourra y consentir à quelque tempérament, que *Dort* voudroit qu'on opposât à la violence de *Rotterdam* & de cette Ville, & des autres voisines, & à la constance (car je puis appeller ainsi la résistance aux nouveautés) d'*Amsterdam* & de la *Nord-Hollande*.

Le $\frac{7}{17}$. de ce mois, l'Ambassadeur de *France* Mr. DU MAURIER eut audience des ETATS GÉNÉRAUX; c'est la première depuis que le Prince de *Condé* a été arrêté; sur quoi il renvoya à la déclaration du Roi son Maître. Et après avoir longtems insisté sur la douleur que ressentoit le Roi dans cette occasion; sur la nécessité où il s'étoit trouvé d'avoir recours à ce remède; sur le soin qu'il avoit eu d'informer cet Etat, comme ses meilleurs amis, de toute cette affaire; sur l'assurance qu'il avoit de la part qu'ils y prendroient, & de leur empressement à contribuer de tout leur pouvoir *à la guérison des maux*; sur l'importance de la cause qu'il appelle *l'affermissement de l'autorité Royale*; sur l'intérêt particulier qu'ils y ont, puisque c'est le principal appui de leur liberté; sur la confiance que le Roi a en eux, à cause de leurs procédés dans les derniers troubles; sur les traités faits premièrement avec le feu Roi de *France*, & confirmés ensuite par celui-ci; & enfin sur les efforts du Roi pour prévenir de nouveaux troubles, afin de pouvoir plutôt donner du secours qu'être à charge à cet Etat, de qui s'il en est besoin, il se promet toute sorte d'assistance; il con-

conclut en demandant qu'ils fissent pour le présent une défense dans tout l'Etat, aussi bien que dans les places qu'ils tiennent dans les Païs de *Juliers* & de *Cléves*, contre le transport soit d'hommes soit de munitions en *France*, & contre toutes nouvelles levées, destinées à infester le Royaume; promettant qu'il en résulteroit ce bon effet, que les troubles seroient plutôt appaisés, & que par conséquent le Roi de *France* seroit plus en état de payer aux troupes *Françoises*, qui sont ici, les arrérages qui leur sont dûs, & que Mr. *Langerack*, Ambassadeur des Etats, avoit demandé en dernier lieu. 1616.

Les Etats répondirent à cela le $\frac{10}{20}$ qu'ils étoient très-fachés de ce nouvel accident, dont ils désiroient *un bon & salutaire accommodement*, à la satisfaction de sa Majésté, & pour le bien de sa couronne, comme y étant obligés par les traités & par les faveurs qu'ils ont reçuës de leurs Majestés; qu'ils feroient incessamment une publication dans toutes les places où s'étendoit leur autorité, & en particulier dans les Païs de *Juliers* & de *Cléves*; contre le transport soit d'hommes, soit de munitions, & contre toute nouvelle levée soit d'Infanterie, soit de Cavalerie; qu'ils observeroient religieusement toutes les choses auxquelles ils étoient obligés, pour le service de la personne du Roi ou de son Royaume; qu'ils remercioient humblement sa Majesté pour toutes ses faveurs, la priant de les continuër; & en particulier de prendre des arrangemens pour que les arrérages dûs aux troupes *Françoises* soient payés à tems, afin d'é-

1616. d'éviter les inconvéniens qui résulteroient s'il en étoit autrement, soit pour le service de sa Majesté, soit pour celui des Etats.

Le même jour on donna des ordres pour dresser un manifeste qui a été publié ensuite, & dont je vous envoye la traduction.

Par une dépêche qu'un exprès a aportée aux ETATS-GÉNÉRAUX de la part de Mr. *Langerack*, où il leur rend compte de ces nouveaux accidens arrivés en *France*, il les informe pareillement des bons offices rendus par les Ambassadeurs de sa Majesté auprès du Roi & de la Reine Régente, pour l'accommodement de ces brouilleries, & leur dit comment il a été sollicité en particulier de se joindre à eux pour cela ; à quoi faute de commission d'ici, il n'a pu répondre qu'en termes généraux, c'est pourquoi il attend de nouveaux ordres.

Instruit de cela, & me ressouvenant d'ailleurs de ce que me dit sa Majesté la dernière fois que j'eus l'honneur de lui baiser la main, dans le tems qu'on négocioit un accommodement dans les troubles précédens ; qu'il lui seroit agréable que l'Ambassadeur de cet Etat eût ordre de se joindre au Chevalier *Thomas Edmondes* dans cette tâche; j'ai parlé à tems sur ce sujet (avant le retour du courier qui doit repartir aujourd'hui) à son Excellence & à Mr. BARNEVELT comme aussi à d'autres Membres des Etats, leur représentant combien l'accommodement des troubles qui menacent aujourd'hui la *France*, leur importe, soit pour le présent, par raport au payement des troupes *Françoises* qui sont à leur service, &

& dont les arrérages pour ces deux dernières 1616.
années montent à plus d'un milion de *France*; soit pour l'avenir, parce que les forces de leur ancien & irréconciliable ennemi s'accroitront par les divisions, & par conséquent l'affoiblissement de la *France*; & que l'armée de cet Etat se trouvera fort diminuée, si l'on rappelle, ou si l'on congédie les Régimens *François*, que la nécessité obligera le Roi de *France* à rapeller, ou que leur intérêt particulier les obligera à renvoyer, quand même on ne les demanderoit pas.. Là-dessus je leur représentai aussi combien les offices réunis de Princes qui ont le même intérêt, sont plus efficaces que les négociations séparées de chacun; & je leur assurai que l'ordre qu'ils donneroient à leur Ambassadeur de se joindre à ceux de sa Majesté pour une si bonne fin, lui donneroit beaucoup de satisfaction.

J'ai trouvé son Excellence & tous les autres très-disposés à suivre cette méthode, comme convenable dans ces commencemens, avant que ces troubles aient acquis *vires eundo*. Mr. BARNEVELT seul a reçu la proposition froidement, jugeant que c'est une chose très-délicate que d'intervenir entre un Roi & ses Sujets, quoiqu'il se rapellât une idée de mon Prédécesseur le Chevalier *Henri Wotton*, qui dans un discours sur une semblable occasion, avoit dit que ce qui est crime de Léze-Majesté en *Angleterre*, n'étoit qu'un petit crime en *France*. Il ajouta, qu'il valoit mieux attendre encore, & voir quel tour prendroient les choses, avant que de former aucune résolution; il promit cependant, que

1616. quand les Etats répondroient à leur Ambassadeur, il proposeroit mon ouverture à leur considération.

Je ne pouvois sans un ordre particulier de sa Majesté, faire de ceci une affaire publique auprès des ETATS-GÉNÉRAUX; & je n'ai pas cru d'ailleurs que cela fût nécessaire, parce que s'ils jugent que la chose s'accorde avec leur intérêt particulier, ils suivront cette ouverture quoique faite en particulier; & que s'ils en ont une autre idée, je ne m'expose pas à un refus public.

L'Ambassadeur de *France* a reçu hier par un autre courier des lettres de *Paris* du $\frac{10}{20}$. de ce mois, qui lui ordonnent de demander aux Etats, d'envoyer sur le champ en *France* au secours du Roi, deux Compagnies de Cavalerie, celle de *Villebon*, & celle de *May*; pour lesquelles il a promis qu'on obtiendroit un passage par les terres des Archiducs; & il doit travailler à faire envoyer trois autres Régimens d'Infanterie *François*, avec l'addition d'autant, pris des autres Nations pour le printems prochain, en cas qu'il en soit besoin.

Il doit faire aujourd'hui cette proposition qui sonnera fort mal aux oreilles des Etats, soit parce que cela les priveroit de leurs troupes, soit à cause de leur passage par les terres de l'ennemi, où on peut les débaucher.

On a reçu ici trois différentes lettres de l'Archevêque de *Cologne* dans lesquelles il se plaint beaucoup des incursions & des desordres qu'a fait la Cavalerie des Etats dans son Païs. Ils ont remis la chose à l'examen du Conseil-d'Etat; & c'est toute la ré-

pon-

ponse qu'ils ont faite à l'Archevêque. 1616.

Il est arrivé à *Cologne* un petit accident qui a fait parler beaucoup dans ce Païs. *Bildeberg*, que vous connoissez, Agent de plusieurs Princes, & résident à *Cologne*, étoit reconnu pour tel par les Princes possesseurs, & du consentement de l'un & de l'autre, étoit logé dans la Maison de *Cléves*, bâtiment ainsi nommé dans cette Ville, duquel en vertu des droits de l'un & de l'autre il a joui depuis cinq ou six ans. Il y a environ six semaines qu'un Sécrétaire de *Neubourg* demanda un apartement dans cette Maison; & y aïant été admis il prit le lendemain deux soldats ou braves, ce qui engaga *Bildeberg* à en prendre deux autres en faveur de *Brandebourg* pour se maintenir en possession. La chose aïant été ainsi disputée entr'eux pendant un mois, 20. Mousquetaires envoyés par la Ville mirent il y a dix jours les deux parties litigeantes hors de la maison, & la Maison de *Cléves* a été mise en séquestre, jusqu'à ce que le différend soit ajusté entre les deux Princes. On fait ici beaucoup de réflexions là-dessus, comme si c'étoit là un échantillon par lequel on peut juger de toute la pièce, & que l'Empereur se proposât de mettre en séquestre toutes les places qui sont ainsi contestées.

Vous pouvez voir par cet Extrait de lettre que je vous envoye, combien peu les Jésuites *Anglois* sont aimés du peuple à *Liége*, & quel jugement on porte de mes avertissemens sur l'Auteur de l'infame libelle intitulé *Corona Regia*. Je suis, &c.

P. S. L'Ambassadeur de *France* a différé sa

1616. proposition, pour sonder auparavant dans des conférences particulières les dispositions des Etats.

Son Excellence part demain pour visiter les fortifications de la *Gueldres*, & des environs. Elle a donné à *Pleuvenel* qui a amené ici les chevaux du Roi de *France*, une médaille avec son portrait monté en diamants, valant 6500. francs; & le Comte *Henri* lui a donné quatre jumens de carosse.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD, *au Chevalier* DUDLEY CARLETON, *par* JOHNSON. *De* St. Barthelemi, 14. *Sept.*

MONSIEUR,

Aprenant par vos lettres de *la Haye*, que vous êtes de retour de *Spa*, je commencerai par vous féliciter de l'heureux succès des eaux pour le rétablissement de votre santé. Vous saurez ensuite que pendant votre longue absence, il s'est présenté tant de choses & de si grande conséquence, dont je ne vous ai pas informé faute d'occasions, que je me trouve à-présent, pour ainsi dire, dans un labyrinthe, ne sachant ni par où commencer, ni encore moins comment finir. Mais pour venir à ce qui importe le plus, puis qu'il s'agit de la bonne intelligence entre les couronnes de sa Majesté, & les Etats, je ne puis m'empêcher de vous faire savoir que sa Majesté, son Conseil, & ses sujets sont si mécontens du gouvernement de ces Provinces, que si l'on n'y remédie par des efforts sincères & empressés, & que leurs affaires ne s'arran-

rangent pas autrement, il y aura nécessairement une rupture, au grand desavantage de leur Etat, & à l'avantage de leur ennemi. Car pour vous parler net, il y a une indisposition si générale contre ce rigoureux Edit qui défend l'entrée de nos draps teints & aprêtés, édit secondé, à ce que nous aprenons, par une conjuration obstinée formée entre les marchands, pour n'acheter aucun drap ni teint, ni blanc, que quoiqu'on n'ait point encore pris de résolution publique, cependant tout vrai *Anglois* pense & dit, que sa Majesté doit, par justice & par équité (*neque enim lex justior ulla, quam necis artifices arte perire suâ*) & par raison d'état, interdire tout commerce entre ces Royaumes & les *Provinces-Unies*, & défendre aux *Hollandois*, en remettant en vigueur les déclarations précédentes, de continuer leur pêche annuelle sur nos côtes. Or si nous en venons à ces extrêmités, (& nous y viendrons si les Etats ne revoquent pas ce rigoureux édit) je sai qu'il en cuira à eux & à nous, car *quando Africa piange, Italia non ride*; & que personne n'y gagnera que celui qui espère de fonder tôt où tard sa grandeur sur les ruines des uns & des autres. Je connois bien le caractère de ce peuple, & l'humeur de ceux qui sont au timon de l'Etat. Ils n'aiment pas a être croisés dans leurs mesures, & *quod volunt valdè volunt*; cependant il n'est jamais trop tard pour être sage, & il n'y a point de résolution mauvaise que celle qu'on ne peut changer. Je vous déclare que je suis en grande perplexité, pour accommoder ces différends 1616.

1616. rends à la pleine satisfaction de toutes les parties. Ce qu'il y a de très-certain, *coute qui coute*, & quand même *cœlum terris misceatur*, sa Majesté ne consentira jamais à avaler, beaucoup moins à digérer cet affront. Comme je l'ai dit, les *Espagnols* seuls ont sujet de triompher, d'ériger des trophées, & d'allumer des feux de joye.

Par zèle pour le bien public, & pour remplir le devoir de ma place; je ne puis m'empêcher de souhaiter que vous preniez occasion de visiter Mr. BARNEVELT, sur quelque autre prétexte, & qu'alors en passant, *tanquam aliud agens*, vous entriez en conversation sur ce sujet; que vous lui fassiez entendre nettement ce que vous aprenez, & ce qu'on vous a écrit; que vous lui représentiez les inconvéniens qu'il y a à craindre, qu'il dépend uniquement de cet Etat de les prévenir, & qu'il n'y a d'autre moyen pour cela que la révocation de leur défense.

J'en ai parlé franchement au sieur *Noël Caron*, & je lui ai fait voir clairement que les Etats auroient pu avoir leur but, c'est-à-dire, frustrer notre dessein de teindre & d'aprêter les draps, quand même cette défense n'auroit jamais été publiée. Vous ne pouvez rendre un meilleur service ni au Roi notre Maitre (car j'avouë que nous sommes intéressés à la conservation de ces Provinces) ni à ces Provinces elles-même qui ne peuvent méconnoître que comme elles doivent leur existence à la faveur de nos couronnes, ainsi leur bien être dépend de sa continuation; vous ne pouvez dis-je rendre un meilleur service aux

uns

uns & aux autres qu'en employant tous vos 1616.
soins pour ôter ces mesintelligences, que je suis faché de voir nourries & fomentées par les malicieuses menées de gens mal intentionnés, qui béent après les nouveautés, & qui ou par méchanceté ne veulent pas, ou par stupidité ne peuvent pas comprendre, combien ces Royaumes & ces Provinces florissent aussi longtems qu'on vit en bonne amitié, & combien les uns & les autres seront nécessairement malheureux, si ce lien vient à s'affoiblir ou à se dissoudre.

Je vous prie de m'instruire avec toute la diligence possible du succès que vous aurez dans cette négociation particulière, car je vous écris comme à un bon ami, & non comme à un ministre public; si les Etats persistent dans leur résolution, vous pouvez être persuadé que *actum est de amicitiâ.*

On dit ici qu'on fait une grande quantité de draps à *Amsterdam*, à *Alcmaer*, & dans d'autres endroits de la *Hollande.* Je vous prie de vous informer de la vérité de la chose, de la quantité de draps qu'on y fait, de leur beauté, & de la manière dont ces villes se pourvoyent de laines.

Je ne dois pas oublier de vous dire que Mr. *Bercke* pensionnaire de *Dort*, a été ici cet Eté pour engager cette nouvelle compagnie de teinturiers & d'aprêteurs, à s'aller s'établir dans cette ville; & pour les attirer d'autant mieux, il leur a promis la révocation de cette défense, si du moins il en faut croire l'Alderman *Cockagne* Gouverneur de cette compagnie, quoique je doive avouër que Mr. *Bercke* me

l'a

1616. l'a nié tout net. Cette manière de procéder paroît fort étrange à sa Majesté, qu'une *Province* sous-main & par des moyens indirects contrecarre le bien d'une autre; car *Middelbourg* est en possession d'avoir chez elle nos marchands, & l'a été depuis plus de trente ans. La prospérité de cette ville tient à la résidence de ces marchands; & si la *Hollande instar lienis*, tire à elle *succum & sanguinem* de tout le commerce, comment la *Zélande* payera-t-elle son contingent, pour le réglement duquel entre les *Provinces*, la dispute est si échauffée encore aujourd'hui, *tanquam pro aris & focis?*

Par ces raisons sa Majesté n'a pas trouvé à-propos de voir Mr. *Bercke*, cependant elle m'a donné pouvoir de lui parler; je lui ai déclaré franchement le tort que cela feroit à leur Etat, & la jalousie qu'on auroit contre la *Hollande*, si par de telles considérations nos marchands étoient forcés de quitter la *Zélande*; & sur ceci vous devez savoir, que si, toutes choses égales d'ailleurs, nos marchands peuvent trouver autant d'avantage à *Middelbourg* que dans quelque autre ville, sa Majesté aime mieux qu'ils y restent, soit à cause du voisinage de l'*Angleterre* & de la *Zélande*, soit parce que cette *Province* a toujours été la plus affectionnée à notre païs, & à nos compatriotes. J'oubliois de vous dire que nos marchands sont en traité avec ceux de *Middelbourg*, & qu'ils leur ont donné du tems jusqu'à la St. *Michel* pour obtenir la révocation de l'Edit, ce qui aggrave le procédé desobligeant de *Dort*, qui envoye un commissaire, pour

pour ainsi dire *pendente lite*, pour traverser la négociation d'une ville voisine. 1616.

J'aprens que Mr. *Bercke* est mal-content de moi, mais *id populus*. *Amicus Plato*, *magis amica veritas*. Je suis le serviteur du public, & non d'aucun homme en particulier.

Je dois vous remercier à présent du service que vous avez rendu au Chevalier *Horace Vere*, quoique vous en recueilliez l'honneur, en vous assurant l'amitié d'un si brave & si galant homme, qui reconnoît vivement toutes vos honnêtetés; je ne vous en ai pas moins d'obligation, sachant bien que ma recommandation fondée sur l'expérience que j'ai faite de son mérite & de ses vertus, vous a rendu sa personne plus agréable. Je vous souhaite toute sorte de contentement de même qu'à votre épouse à qui je présente mes obéissances. Je suis &c.

Je vous prie de prendre quelque tems pour m'instruire pleinement de l'état de la Religion dans vos quartiers; on en fait d'étranges raports.

Lorsque j'étois prêt à signer cette lettre, le Chevalier *Horace Vere* est entré chez moi. Vos eaux de *Spa* en ont fait un *novus homo*. Si vous ne voulez pas être tué par la pierre, vous devez dicter, & vous servir de la main d'un autre.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON *au Sécrétaire* WINWOOD; *par la voye de* Zélande. 28. *Sept.*

MONSIEUR,

Selon ce que je vous mandois dans ma Lettre

1616. tre du $\frac{16}{26}$ de ce mois, envoyée par le courier *George Marten*, l'Ambassadeur de *France* Mr. DU MAURIER a fait sa proposition le 18. touchant les deux compagnies de Cavalerie *Françoises*, que le Roi son Maitre souhaite qu'ils envoyent en *France* par les terres des Archiducs, de qui il leur dit qu'on avoit déjà obtenu une permission pour le passage; & il promit que dès qu'on n'en auroit plus besoin en *France*, on les renverroit incessamment pour le service de ces Provinces. Les Etats prirent là-dessus sur le champ la résolution d'envoyer ces deux Compagnies, pour quoi ils donneront leurs ordres aussitôt que l'Ambassadeur aura reçu ses Lettres des Archiducs & de *France* touchant leur passage, & leur rendez-vous. Dans leur réponse ils louënt les soins que se donnent le Roi & la Reine pour tâcher de prévenir les troubles qui menacent ce Royaume, comme encore la bonté, dont l'Ambassadeur avoit dit un mot dans son discours, qu'ils ont d'écouter des ouvertures d'accommodement, en quoi ils prient leurs Majestés de persévérer.

Le Sécrétaire de *Venise* eut audience le même jour des ETATS-GÉNÉRAUX en conséquence d'un ordre de ses Maitres, qu'il avoit reçu deux jours auparavant par un exprès. Il rendit compte d'abord des grands avantages qu'ils ont eus dans leurs guerres contre l'Archiduc *Ferdinand*; ensuite des propositions faites à la cour de l'Empereur, & écoutées avec plaisir par les *Vénitiens*, mais sans qu'elles ayent eu de suite, par les procédés artificieux & hautains du côté de l'Archiduc. Enfin il pria

les

les Etats au nom de ses Maitres de vouloir 1616.
bien permettre au Comte *Jean Ernest* de *Nassau* (qui s'est offert de lui-même aux *Vénitiens*) d'aller les servir en personne & de faire une levée de 3100 hommes d'infanterie dans cet Etat & dans les environs. Il apuïa sa demande sur des raisons tirées de l'intérêt commun qu'ils ont à la conservation & à l'établissement de leur liberté, *dono così pretioso di Dio.*

Les Etats dans leur réponse, qu'ils rendirent le lendemain, ont consenti au départ du Comte *Jean* & aux levées; mais ils ont borné le tems de son absence à un an, à cause du besoin qu'ils ont d'un homme de son mérite, qu'ils recommandent en termes très-amples; priant qu'en conséquence par considération pour lui-même, & pour sa maison, il puisse trouver chez eux le meilleur traitement. Ils demandent de plus qu'on prenne des précautions pour que, en cas que le traité de paix réüssisse, leurs troupes puissent revenir sûrement par les terres de l'Archiduc, si elles doivent prendre cette route, & qu'on assigne une place honorable pour ensévelir ceux de leurs soldats qui pourroient venir à mourir dans quelque garnison.

Le contrat entre le Comte *Jean* & ce Résident de *Vénise*, porte, que soit qu'on ait la guerre ou la paix, les troupes seront entretenuës pendant quatre mois au service de la République de *Vénise*, qu'on les partagera en vingt compagnies, qui seront payées sur le pied des *Suisses* à 1150 florins par compagnie pour chaque petit mois, que chaque sol-

dat

1616. dat aura 14 florins en s'enrollant, qu'ils seront transportés dans 15 vaisseaux pour chacun desquels ont donnera 6000 florins, & que s'il en faut davantage ils seront payés sur cette somme; qu'on donnera au Comte *Jean* pour les vivres & les autres choses nécessaires, deux mois de paye d'avance; pour tout cela on a fait par *Amsterdam* une remise de 40, 000 ducats au Résident de *Vénise*, avec un crédit pour davantage s'il en est besoin. Le Comte *Jean*, pour son payement, sa personne, & pour celui des autres officiers en chef, doit s'en remettre à l'honnêteté de l'Etat de *Vénise*.

L'Agent de *Brandebourg* a eu la semaine dernière une audience des ÉTATS-GÉNÉRAUX, dans laquelle il s'est plaint au nom de l'Electeur de *Brandebourg* des torts que lui ont fait les *Polonois* en *Prusse*, en soulevant contre lui ses sujets papistes, & il a prié les Etats de lui envoyer un Ambassadeur pour soutenir ses intérêts. Il a ordre de plus de demander une levée de 120 chevaux, & de deux cens hommes de pied dans ce Païs, pour être envoyés en *Prusse* par mer; ce qu'il diffère en attendant qu'il reçoive de *Prusse* où l'Electeur est à-présent, des nouvelles de l'état actuel des affaires.

Il s'est plaint, au nom du Prince de *Brandebourg*, de la tyrannie, (mot qu'il a répété souvent dans son discours) que les soldats des Etats exercent sur les sujets de *Juliers* & de *Cléves*, à quoi il a prié qu'on rémédiât promptement, de peur des conséquences.

Il a communiqué au chef d'ici dans des audiences

diences particulières le desir qu'a l'Electeur 1616.
de venir dans ce lieu, pour traiter avec les Etats touchant les affaires de *Juliers* & de *Clèves*, & la résolution où est le jeune Prince de quitter ces quartiers pour se laisser gouverner par ses conseils, & d'aller joindre son Père en *Prusse*. Mr. BARNEVELT a déconseillé l'un & l'autre; le voyage du Père à cause des soupçons qu'il donneroit par-là sans nécessité, & celui du fils par la considération du préjudice que son païs souffriroit, & de la perte de sa réputation à laquelle il s'exposeroit par son absence.

Il y a actuellement une entrevuë à *Arnhem* entre son Excellence, le Marquis d'*Anspach*, & le Comte de *Solmes*, qui a épousé la sœur du Marquis; le but de cette entrevuë, autant que je le puis comprendre, est plutôt de discourir d'affaires ordinaires, que de consulter sur quelque projet particulier.

Je vai répondre à-présent à votre Lettre du 14 que j'ai reçuë par *Johnson* le 20, & à celle du 20 qui m'a été remise le 25 par *Hindrickson*, toutes deux rélatives au même but, touchant la révocation d'un Edit publié dans cet Etat contre l'entrée de nos draps teints & aprêtés, avec les autres circonstances qui en dépendent. J'ai laissé passer quelque-tems depuis la réception de votre première Lettre, & j'ai fait un voyage à *Amsterdam* sous un autre prétexte, pour pouvoir vous informer plus en détail & plus sûrement de ce que vous souhaitez de savoir; ce que j'ai cru pouvoir faire d'autant mieux, que je savois qu'il étoit inutile de bouger au sujet de l'affaire de l'E-
dit,

1616. dit, jusqu'à l'arrivée des autres marchands qu'on attendoit à-peu-près dans ce tems ci, & qui font en effet arrivés. Je trouve qu'on employe tous les foins & toute la diligence poffibles dans ces quartiers, & en particulier à *Amfterdam*, pour fupléer au défaut de nos draps d'*Angleterre.* On a fourni pour cela à des particuliers des fommes tirées d'un fonds commun pour établir des mêtiers à faire des draps, chacun de ceux qui fe charge d'en établir un, recevant 50 florins, & 500 en prêt pour être payé en dix ans par égales portions; enforte que par ce moyen ils ont déjà à *Amfterdam* environ 90 mêtiers qui font 50 pièces par femaine. Il y en a 250 autres à *Alcmaer*, à *Rotterdam* & dans d'autres villes de la *Hollande*; ce qui feroit au *pro ratâ* environ 200 pièces de drap par femaine.

Par raport aux laines pour cet ouvrage, ils en ont plus qu'il ne leur en faut, en partie de leurs propres Provinces, de *Hollande*, de *Frife*, d'*Overiffel*, de *Gueldres* & d'*Utrecht*, en partie du dehors, comme du païs de *Cléves*, de *Poméranie*, d'où ils en tirent une grande quantité, & d'*Espagne.* Ils ont auffi des laines d'*Angleterre* par contrebande. Il eft arrivé à *Amfterdam* depuis trois femaines, deux vaiffeaux chargés uniquement de cette marchandife dont l'un venoit de *Newcaftle*, & l'autre ne dit pas d'où il vient.

Les laines qu'ils tirent d'ailleurs que des domaines de fa Majefté, fervent en les mêlant, à faire des draps de 10 jusqu'à 26 l. la pièce, & point d'un plus haut prix, excepté par un choix des laines; & ils n'en font que

peu

peu. La plupart de ceux qu'ils font sont des 1616.
plus grossiers, & tout ce qu'ils en ont jusqu'ici n'est pas plus que la 15. partie de ce dont ces Provinces ont besoin pour soutenir les manufactures qu'ils avoient auparavant pour la teinture & pour l'aprêt.

Outre les draps blancs, ils en font de colorés, comme pheasants, & autres pareils, & quelques-uns à l'imitation des *Kersies* du *Nord* & de l'*Ouëst*.

Les ouvriers qui travaillent ici sont de différentes Nations; il y a des *Flamands*, des *Hollandois*, des *Brabançons*, & des *Anglois*; mais la plupart sont de *Liége* ou des environs, comme d'*Aix*, & d'autres lieux, d'où la persécution pour la Religion les a fait sortir. Ils ont établi depuis 15. jours une Halle à *Amsterdam*, à l'imitation de Leaden-Hall de *Londres*, où il y a des Officiers nommés pour examiner la bonté, & fixer les prix des draps, qui ne sont pas sujets aux impôts mis sur tous les draps *Anglois* ou *Kersies*, qui viennent dans le Païs, qui est de 5. pour cent, pour ceux seulement qui se portent dans le Païs, & non pour ceux qui sont exportés.

Malgré leur empressement à faire des draps dans cette Province, & leurs intrigues pour empêcher le débit des nôtres, je ne m'aperçois pas que le but ni de l'Etat, ni des Marchands, qui se sont ligués dans cette occasion, soit d'exclure absolument nos draps, l'Etat ne pouvant pas ne pas sentir le préjudice qu'ils recevroient par la rupture du commerce avec leurs proches voisins & leurs meilleurs amis. Et les Marchands de drap qui ont été les Au-

1616. teurs de l'Edit, trouvent déjà par expérience combien ils se sont bouché par-là en effet tout commerce à eux-même. Ainsi j'espère que l'intention en faisant cet Edit sévère, étoit seulement *iniquum petere*, pour obtenir quelque tempérament dans la vente de nos draps. Car on ne peut nier que ce ne fût une grande misère pour nombre de gens de ce peuple qui gagnent leur vie, uniquement en teignant & en aprêtant nos draps *Anglois*, & dont la 15. partie n'est pas occupée par leurs nouvelles manufactures de draps, ce qui les excusera d'autant plus, si dans les conférences qu'ils ont à-présent là-dessus, ils en viennent à quelque conclusion modérée. Comme je n'y épargnerai pas mes efforts, en observant cependant la reserve que vous me prescrivez dans vos dernières lettres; j'espère aussi que nous en verrons quelque bon effet soit pour le service de sa Majesté, & le bien de ses Royaumes, soit pour la prospérité de ces Provinces, à laquelle sa Majesté a un si grand intérêt.

Vous sentez si bien quel inconvénient il y auroit à rompre tout commerce entre les sujets de sa Majesté & cet Etat, qu'il n'est pas besoin que je joigne ici mon humble opinion. Mais rien n'est plus certain, les uns & les autres en souffriroient un préjudice infini pour le présent; & les conséquences en sont très à craindre, ce peuple étant naturellement entêté. J'espère qu'on n'en viendra pas à l'épreuve des résolutions desespérées qu'ils seroient capables de prendre dans le desespoir de la faveur de sa Majesté, & de toute correspondance avec ses Royaumes, qui ont été pen-

pendant plusieurs années, soit en paix, soit 1616.
en guerre, & qui sont encore à-présent leur unique soutien. L'*Espagnol* dit, *quando sierra une puerta, altra apre la fortúna*; & ceux-ci sont gens à se jetter tête baissée, & à quelque prix que ce soit, par cette porte *Espagnole*, qui leur sera toujours ouverte, plutôt que d'être privés du commerce, le seul soutien des particuliers, & du public.

Les disputes de Religion, dont vous m'ordonnez de vous rendre compte, roulent principalement sur l'acceptation, ou la réjection d'un décret fait par les Etats de *Hollande* l'an 1614. sous le titre de *résolution*; par lequel ils défendent aux deux partis de porter dans les chaires la question difficile de la Prédestination, quoiqu'ils permettent qu'on la traite dans les Ecoles, & entre les Savans. Quatre Villes, savoir *Amsterdam*, *Enckhuysen*, *Edam*, & *Purmerent*, s'oposèrent à ce décret, & s'y oposent encore. *Dort* y a consenti; mais tous les Ministres de cette Ville, & de la Banlieue, conservant leur ancienne forme de prêcher, & étant tous du même sentiment, il n'y a pas eu occasion d'y mettre ce décret en exécution. Quelques autres Villes, comme *Rotterdam*, & celle-ci en particulier, en usent avec beaucoup de rigueur, en sorte qu'on a interdit la chaire à quelques Ministres qui ne veulent pas se soumettre; pendant que les prédicateurs de l'autre faction qui ont changé la question sur la prédestination, en disputes sur la validité de ce décret, ou de la *résolution*, *dominantur in concionibus* sous l'autorité du Magistrat. Il y a cinq jours qu'à la

1616. *Brille* douze Miniſtres de cette Ile comparurent devant certains Députés d'*Hollande* nommés dans leur aſſemblée, qui leur lurent la *réſolution*, & les preſsèrent d'y ſouſcrire, ce qu'ils ont refuſé à cauſe de pluſieurs opinions ſemées & entretenuës par ces novateurs, contre la doctrine profeſſée anciennement. Sur quoi ils ont proteſté contre toute communion avec eux, comme vous le verrez par la traduction que je vous envoye; en ſorte que la queſtion ſe réduit à ceci entre les deux factions; les uns veulent qu'on reconnoiſſe l'autorité du Magiſtrat temporel dans les matières Eccléſiaſtiques auſſi bien que dans le civil, & qu'on admette ainſi généralement la *réſolution*; les autres s'opoſent à l'autorité temporelle dans ces cas, & cela d'autant plus qu'il y a entr'eux des opinions & des ſuffrages contraires, quoique la pluralité ſoit pour la *réſolution*. Ils diſent qu'en ces cas il faut peſer les avis & non pas les compter; & ils demandent un Synode ou général ou national pour terminer toutes ces controverſes, diſant que les décrets d'un Synode étant autoriſés & publiés par les Etats des Provinces, cela préſerveroit l'autorité temporelle, en même tems que le pouvoir eccléſiaſtique auroit ſon exercice légitime. En attendant ils veulent que les Miniſtres interdits reprennent leurs fonctions.

Les deux parties montrent beaucoup de véhémence, prétendant n'agir que par zèle pour la Religion, mais quelques perſonnes les accuſent d'y mêler des conſidérations temporelles, & d'avoir en vuë, les uns d'accroître leur

leur autorité, en aïant le gouvernement absolu de l'Eglise, comme ils l'ont de l'Etat; ce qui revient en effet au même; les autres, d'augmenter le nombre de leur peuple, en recevant dans leur nouvelle Ville à *Amsterdam*, ceux qui quitteront leurs habitations ailleurs plutôt que de se soumettre à cette *résolution*. Et c'est ce qui arrivera aparemment si le schisme continuë; il y a déjà dans cette Ville environ 500. personnes qui refusant de communier avec ceux des autres factions, vont tous les dimanches à l'Eglise à *Ryswyck* où il y a un Ministre de leur opinion; il y en a plusieurs de même à *Rotterdam* qui vont dans un lieu voisin. 1616.

Je ne dois pas oublier d'avertir sa Majesté que ces deux partis s'apuïent sur son autorité; les uns se prévalant d'une lettre qu'elle écrivit aux ETATS-GENÉRAUX le 6. *Mars* 1613. sur laquelle ils disent que la *résolution* est fondée, comme s'accordant avec le sentiment de sa Majesté: les autres disant qu'on avoit obtenu la lettre par quelque information indirecte sur l'état des affaires, & s'assurant que leur fermeté à résister aux nouveautés qui se multiplient tous les jours, sera aprouvée par sa Majesté, d'autant plus qu'ils ne soutiennent, & ne demandent rien, qui ne s'accorde avec la profession & la pratique des Eglises d'*Angleterre*, & de toutes les autres Eglises Reformées. Et ils sont confirmés dans cette idée parce que sa Majesté s'est déclarée contre *Vorstius* avec lequel, quoiqu'il ait des opinions particulières, que ceux qu'on apelle *Rémontrans*, n'admettent pas, ceux-ci sont

1616. cependant cause commune, communiquant ensemble par lettres ou autrement, & lui-même aïant été ces jours passés à *Rotterdam* en conférence secrète avec quelques-uns de cette faction, à l'occasion de la prochaine assemblée des Etats d'*Hollande*.

A mesure qu'il se passera quelque autre chose, je ne manquerai pas d'en informer d'abord sa Majesté. En attendant s'il y a dans cette longue dépêche, dont je vous demande pardon, quelque chose qui importe à son service, ou qui mérite qu'elle en soit instruite, je vous prie de l'en informer. Je suis, &c.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD *au Chevalier* DUDLEY CARLETON. *Des* Jardins de Théobald, 20. *Sept.*

MONSIEUR,

Depuis la dernière lettre que je vous ai écrite, le Chevalier *William Cockagne*, Gouverneur de la nouvelle Compagnie de Marchands avanturiers, a fait connoître aux Seigneurs du Conseil. que les ETATS-GÉNÉRAUX ont écrit à Mr. *Wheeler*, Député à *Middelbourg*, pour l'inviter avec quelques autres de cette Compagnie, à venir vers le 4. d'*Octobre* N. S. à *la Haye*, où il doit y avoir une conférence entr'eux & les marchands d'*Hollande*, pour accommoder les présens différends soit au sujet des draps teints & aprêtés, soit pour la juste longueur & largeur de leurs draps, qu'ils appellent *Taring*. Nos Marchands ont prié que les Seigneurs vous écrivissent pour vous autoriser à les assister dans

leur

leur négociation; mais après quelques débats, 1616.
on a seulement accordé que nos Marchands pourroient comme d'eux-même, envoyer leurs Députés pour traiter & conférer; que vous comme Ambassadeur de sa Majesté, pourriez *ex officio*, vous joindre aux Marchands, & leur rendre tous les bons offices qui pourront faciliter la négociation; mais que vous ne recevriez aucune garantie expresse par autorité de l'Etat pour prendre connoissance de leur Traité; beaucoup moins pour y intervenir; car on ne sait pas trop quelle sera l'issuë de cette conférence, & quel est le but & le dessein des Etats, qui peut-être ne veulent que gagner du tems, & traîner la conférence en longueur, plutôt pour paroître souhaiter de conserver leur commerce avec nous, que parce qu'ils le veulent en effet. La possibilité d'accommoder le différend est bien petite, quand il n'y a point de *medium* dans la demande d'aucun des partis; car il est très-certain que sa Majesté est fermement résoluë d'empêcher, quoique non pas tout-d'un-coup, mais cependant peu-à-peu, qu'on ne sorte de son Royaume d'autres draps que ceux qui sont teints & aprêtés. Nos Marchands demanderont qu'on revoque l'Edit des Etats, ce que je crains qu'on ne leur accorde pas aisément; ainsi la chose *haerebit in limine*; dès l'ouverture des conférences, ils seront arrêtés tout court, si je ne me trompe, & hors d'état de passer outre. Mais si les Etats ne se proposent que leur propre avantage, on est résolu ici de les battre avec leurs propres armes; & pendant que l'affaire sera,

1616. en négociation à *la Haye*, on se propose de retirer nos Marchands de ce païs-là, & de trouver un nouvel entrepôt pour le débit de nos draps, ou de les transporter tous à *Hambourg*. On a proposé de chercher un nouveau débouché pour nos draps dans les Etats du Duc de *Savoye*, par le port de *Nice* à *Ville-franque*; mais je crains que ce ne soit qu'une idée chimérique qui s'évanouïra comme un songe. Vous voyez ainsi dans quel embarras nous sommes. Peut-être aurions-nous fait plus sagement en ne pas formant ce projet sur la teinture & l'aprêt de nos draps; & les ETATS-GÉNÉRAUX auroient pu montrer plus de prudence en ne publiant pas avec tant de précipitation leur Edit contre nos draps teints & aprêtés; s'ils consentent à le révoquer, je pense que c'est le moyen le plus propre pour terminer cette dispute. J'ai cru devoir vous informer de tout cela, ne doutant pas que vous n'en fassiez votre profit, pour l'honneur de sa Majesté, & pour le service de ses Etats. Je suis, &c.

LETTRE *du Chevalier* CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD. *Octobre* $\frac{6}{16}$.

MONSIEUR,

Je n'ai pas voulu laisser partir le Capitaine *Woodhouse* dont le départ m'a surpris, sans profiter de cette occasion pour vous aprendre en peu de mots que j'ai eu une longue conférence avec Mr. BARNEVELT, & d'autres personnes des Etats, sur l'affaire de nos Marchands; je leur en ai si bien fait sentir l'impor-

portance & les conféquences, que je ne dou- 1616.]
te pas qu'on ne les renvoye très-fatisfaits pour le préfent; à quoi je trouve que l'Etat eft affez porté, quoique les Marchands particuliers de la Province de *Hollande* y foient fort opofés. Pour l'avenir ils fe propofent de négocier l'affaire avec fa Majefté par les mains de leur Ambaffadeur. J'ai cru qu'il étoit très-néceffaire de vous avertir de cela, de peur que quelque chofe ne croife la négociation chez vous, ou ne la rompe brusquement, (ce que vos lettres me donnent lieu de craindre) pendant qu'elle eft en bon train ici.

Son Excellence eft revenuë ici, mais elle va à *Bure* vers la fin de cette femaine pour les funérailles de fa belle-fœur, la Comteffe de *Hollocb*, qui mourut lundi dernier, après une longue maladie de langueur.

Le principal fujet de conférence entre fon Excellence & le Marquis d'*Anfpacb* dans leur dernière entrevuë à *Arnbem*, a été l'affaire de *Cléves* & de *Juliers*; le Marquis a propofé un partage, par lequel la *Saxe* auroit le Duché de *Berck*, *Neubourg* la poffeffion de *Juliers*, & *Brandebourg* celle de *Cléves* & de *Ravensbourg*, ce qui feroit bientôt arrangé, fi *Neubourg* pouvoit fe contenter auffi aifément de fa portion que les deux autres des leurs.

Voilà tout ce que le départ précipité du porteur me laiffe le tems de vous écrire, & c'eft en effet tout ce que j'ai à vous dire d'effentiel, vous aïant écrit fi au long le 28. du mois dernier, par la voye de *Zélande*; & me propofant de vous rendre compte plus en détail dans deux ou trois jours de l'affaire de

1616. nos Marchands, sur laquelle il y aura alors quelque chose de décidé. Je suis, &c.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD, *par le Courier* JOHNSON. 18. *Octobre.*

MONSIEUR,

L'opposition des Marchands de cette Province, dont trente ou quarante des différentes Villes sont restés ici & ont sollicité pendant un mois, a été si vive & si pressante, & leurs écrits & leurs discours devant les ETATS-GÉNÉRAUX ont été si longs & si fatigans, qu'on n'a pu prendre que mardi dernier une résolution sur leur différend avec nos Marchands *Anglois*, au sujet du débit de nos draps dans ce Païs, quoique nos gens fussent soutenus par trois Députés de *Middelbourg*, & que je les assistasse de tout mon pouvoir. Hier la résolution fut remise à nos Marchands, & à ceux de *Middelbourg*; vous verrez quelle elle est par la traduction que je vous en envoye; ce n'est qu'un acte provisionnel pour lever l'obstacle présent au commerce entre nos Marchands & leurs associés, en attendant qu'il y ait quelque arrangement entre sa Majesté & les Etats, pour le plus grand avantage de ses Royaumes, & de leurs Provinces.

Par raport à la taxe, qui cause bien des disputes, les Etats ont conçu certains articles qu'ils publieront par forme d'Edit pour prévenir les torts dont nos Marchands se plaignent si justement; & à présent que le chemin leur est ouvert de nouveau pour le débit

bit de leurs draps blancs en *Hollande*, on s'attend que tous ces mêtiers qu'on avoit établis à *Amsterdam*, à *Alcmaer*, & dans d'autres Villes de la *Hollande*, pour soutenir leur commerce, seront convertis en bois à bruler avant l'hyver prochain, à-moins que l'ouvrage & les ouvriers ne soient entretenus aux frais du public, de quoi ils seront bientôt las. 1616.

Du reste, le tems peut amener l'effet de la résolution qu'a prise sa Majesté de ne laisser sortir que les draps teints & aprêtés, pour l'avantage de ses sujets; ce qui ne peut être reçu ici tout-d'un-coup, sans réduire à la mendicité un grand nombre de leurs Sujets, qui ne vivent que de cela; ni par conséquent sans que tout l'Etat en souffre, puis qu'il subsiste principalement, comme vous savez, par le nombre de leurs négocians & de leurs ouvriers, qui les met en état de lever les contributions.

J'ai apris par Mr. BARNEVELT, qu'ils se défient du dessein de sa Majesté; il m'a déclaré, que depuis quarante ans qu'il a eu le maniement des affaires publiques, & pendant lesquels il y a eu des différends entre nos Marchands & les leurs, il n'a jamais rencontré d'aussi grandes difficultés qu'à-présent, à cause de cette idée répanduë parmi leurs Marchands; que comme nous leur avons enlevé il y a cent ans la fabrique des draps, qui étoit le commerce des dix-sept Provinces, nous voulons leur enlever aujourd'hui la teinture & l'aprêt, ce qui étant leur dernier moyen de subsistance, fait que leurs esprits, comme il s'exprime, *sont fort ulcerés*.

1616. Pour ce qui regarde les disputes de Religion, les Etats d'*Hollande* se sont encore séparés sans rien conclure; mais ils se proposent de se rassembler le 15. du mois prochain pour le même sujet. Je vous ai marqué dans ma lettre du 28. du mois dernier l'état de la question, qui par leurs fréquentes contestations change plutôt dans la forme que dans la substance. Ceux qui favorisent les *Contre-Rémontrans*, insistent opiniâtrement sur deux points; premièrement qu'on déclare que le décret ou la *résolution*, comme ils l'apellent, publiée l'an 1614. au nom des Etats d'*Hollande*, contenant un réglement sur la question de la Prédestination, & sur les autres qui en dépendent, n'est pas un décret arrêté, mais un projet, ou une ouverture seulement pour le repos de l'Eglise; & ils se fondent en cela sur ce que *Amsterdam* & quelques autres Villes n'ont jamais consenti à cette résolution. En second lieu, ils veulent que les Ministres qui en vertu de ce décret ont été interdits ou suspendus, reprennent leurs fonctions. L'autre parti, qui protège les *Rémontrans*, veut absolument soutenir le décret. Pendant cette contestation entre les Etats, chaque jour produit de nouveaux discours & des écrits fort aigres entre les Ministres des différentes factions, & après bien des années de disputes, ils ne peuvent pas encore s'accorder seulement sur l'état de la question; comme vous le verrez par ces deux livres de l'un & de l'autre parti, publiés depuis peu dans leur langue, & dont l'un a été nouvellement traduit & publié en *François*; à quoi j'ajoute une traduc-

duction d'un décret publié en dernier lieu par 1616
ceux de *Frise*, oposé à celui sur lequel on conteste si fort aujourd'hui en *Hollande*.

Pendant la dernière assemblée des Etats d'*Hollande*, l'Ambassadeur de *France*, Mr. *Du Maurier* leur a demandé audience, chose inusitée, à ce que je crois; & a discuté avec beaucoup de vivacité une cause entre l'ordre des Chartreux, & un nommé *Paul Ravoyre*, qui a été ci-devant de cet ordre; je vous ai envoyé l'état de la question dans un écrit separé, avec ma lettre du $\frac{3}{13}$. *Juin*. L'Ambassadeur par un ordre particulier du Roi, se déclara en faveur d'un prieur des Chartreux, qui vint ici exprès il y a trois semaines, avec des lettres du Roi, pour évoquer la cause de cette cour, devant laquelle elle est pendante à-présent, à la cour du Parlement de *Paris*, prétendant qu'elle avoit commencé là, avant qu'elle eût été portée ici. Les Etats ont trouvé ce prétexte de *litis-pendence* si peu fondé, qu'ils ont pris la résolution de laisser la cause ici devant le Grand-Conseil, auquel ils ont écrit une lettre particulière le 18. de ce mois pour qu'il l'expédiât; & ils ont en même tems envoyé quatre Députés à l'Ambassadeur pour lui faire part de leur résolution; dont il a été si mécontent, que par une seconde instance, & par la médiation de Mr. BARNEVELT, qui a fait de cette question de Jurisprudence une affaire d'Etat, il a obtenu une surséance des procédures pour l'espace d'un an, ce que *Ravoyre* soupçonne devoir aboutir à sa ruine, parce qu'en gagnant du tems, les Chartreux qui sont soutenus par les

1616. Jésuites de *France*, pourront obtenir de nouvelles lettres de recommandation du Roi de *France*, & lui faire perdre son procès par le secours de cet Ambassadeur. Il s'est souvent addressé à moi pour me prier de le soutenir, en quoi je me suis montré reservé, l'Ambassadeur de *France* s'étant expliqué si ouvertement au nom de son Maître; cependant je l'ai aidé autant que j'ai pu par mes avis, sur ce qu'il m'a communiqué la ferme résolution où il est de changer de Religion, & de publier ses motifs; ce qui sera fort utile, parce qu'une longue expérience l'a mis très bien au fait des corruptions de la Cour de *Rome*.

Le $\frac{15}{25}$. de ce mois, l'Ambassadeur de *France* a eu aussi audience des ETATS-GÉNÉRAUX par un ordre particulier du Roi que lui a aporté un exprès, pour se plaindre d'un nommé *Johnson*, Capitaine d'un vaisseau de guerre des Etats, qui est avec son vaisseau devant *Rochefort*, pour assister les *Rochelois* contre le Duc d'*Espernon*, qui par stratagême a fait prisonniers plusieurs personnes de la suite du Duc, qu'il a envoyée à *Rochefort*. Il a demandé qu'on mît ordre à cela promptement; & qu'on infligeât au Capitaine du vaisseau une punition exemplaire. Il a demandé aussi des vaisseaux pour aider les troupes du Roi dans le siège de *Blaye* près de *Bourdeaux*, prétendant que le Gouverneur de cette place, est non-seulement entré dans une revolte actuelle contre le Roi, mais encore qu'il met des impôts considérables & extraordinaires sur tous les vaisseaux qui vont à *Bourdeaux*;

&

& qui en sortent. Il y a aparence qu'on le 1616.
satisfera sur l'un & l'autre article ; mais jusqu'ici les Etats n'ont pas dressé leur réponse.

Il est arrivé ici en dernier lieu de *Bruxelles* un certain *Italien* muni de lettres du Roi de *France* pour son Ambassadeur, par où il est chargé de demander aux Etats le passage pour un certain vaisseau chargé d'armes à *Anvers* pour le service du Maréchal d'*Ancre*; l'Ambassadeur s'en est excusé, & a renvoyé l'*Italien*, par cette raison, que n'aïant pas une liste exacte des armes, il ne sait comment former sa demande, & parce que cela seroit d'ailleurs inutile, puisque les affaires étant à présent ajustées en *France*, on n'y aura plus besoin de ces armes.

Les dernières lettres de l'*Allemagne* portent que le Prince de *Neubourg* après avoir longtems sollicité à la Cour de l'Empereur, est enfin débouté de ses prétensions, premièrement à l'investiture, & en second lieu à la séquestration des Païs de *Juliers* & de *Cléves*; la première aïant été refusée par l'Empereur, pour ne pas desobliger le Duc de *Saxe* qui a eu l'investiture ci-devant; & la seconde en faveur de la Maison d'*Autriche*, y aïant un projet, à ce qu'on dit, pour remettre les choses sur l'ancien pié, & pour établir l'Archiduc *Léopold* sous le nom de séquestration, dans ce Païs d'où il a été chassé à main forte; & l'Empereur étant encouragé par l'exemple d'*Aix-la-Chapelle*, comme si les affaires du monde avoient pris dans ce peu de tems un tour avantageux pour ce parti.

On raisonne beaucoup là-dessus, & l'on

for-

1616. forme bien des conjectures en considérant les grandes & puissantes armées que le Roi d'*Espagne* a aujourd'hui des deux côtés des montagnes. Sans doute il ne laissera pas échaper l'occasion que lui fournissent les paisibles dispositions de quelques Princes, la ruine de quelques autres, & la foiblesse du reste, pour finir l'ouvrage de la Monarchie universelle, dont le Roi son Père a jetté les fondemens. Ces discours sont ici dans la bouche de quelques-uns des chefs, & il me paroît qu'on seroit porté à faire quelque sorte d'oposition au printems prochain, par voye de précaution, si sa Majesté y étoit disposée. Mais ce sont là des idées si vagues encore, que je ne crois pas devoir vous en importuner davantage pour le présent. Je suis, &c.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD, *au Chevalier* DUDLEY CARLETON. *De* Whitehall, 6. *Octobre.*

Il lui recommande Mr. *Bell*, Marchand de *Londres*, qui a souffert quelque perte dans le pillage fait par *Moy Lambert* à *Crookhaven.*

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD, *au Chevalier* DUDLEY CARLETON. *De* Whitehall, 14. *Octobre.*

MONSIEUR,

Je vous remercie de votre lettre du 25. de *Septembre*, que j'ai reçuë à *Royston*, où je l'ai communiquée à sa Majesté. Nous attendons d'aprendre quelle issuë aura la négocia-

tio

tion entre les Députés de nos Marchands & 1616.
les Marchands d'*Hollande*; mais quelle que ſoit la concluſion, ſa Majeſté ne ſera pas ſatisfaite, ſi l'on ne revoque avant tout la défenſe des ETATS-GÉNÉRAUX; & je ſoupçonne que le commerce ne ſera pas rétabli dans ſon premier luſtre à moins que les Etats ne prennent la réſolution d'envoyer en *Angleterre* quelques Commiſſaires pour traiter avec nos Marchands, pour ajuſter tous les différends, & établir un meilleur réglement pour le commerce dans la ſuite. En attendant le porteur de cette lettre, Mr. *Henri Miſſelden* perſonne ſage & intelligente, qui étoit de l'ancienne compagnie des Marchands avanturiers, & qui eſt de la nouvelle, part, avec la participation de ſa Majeſté, ſans autre vuë que de s'employer auprès de ſes amis & de ſes connoiſſances, pour hâter l'accommodement de tous ces petits différends, & pour s'informer de l'état des choſes, afin que ſur le raport qu'il fera à ſon retour, ſa Majeſté puiſſe prendre une réſolution plus poſitive dans cette importante affaire, qui intéreſſe ſi fort le bien de ſon peuple, & la proſpérité de ſes Royaumes. Quoique ſon arrivée ne puiſſe être cachée, cependant le bien du ſervice de ſa Majeſté exige, que le ſujet de ſa venuë ne ſoit pas divulgué. Je vous prie de l'aider en ce que vous pourrez. Les ſervices que vous lui rendrez ſeront bien placés, car vous trouverez que c'eſt un homme de mérite & entendu.

Milord *Hay* eſt de retour; & l'inſtallation de notre Prince reſte fixée au 4. du mois prochain. Je ſuis, &c. LET-

1616. LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD, 26. *Oct.* V. S.

MONSIEUR,

Je n'ai pas manqué de donner au porteur Mr. *Misselden*, (par qui je reçus votre lettre du 14.) tous les secours qui ont été en mon pouvoir, dans l'affaire pour laquelle il étoit employé; vous aprendrez par son propre raport comment il l'a traitée, & avec quel succès. Il est venu fort mal-à-propos à un égard, l'assemblée des Marchands aïant été rompuë un peu auparavant, & eux attendant ici réponse du Sieur *Noël Caron*, pour savoir comment ce qu'ils ont fait est pris par sa Majesté, sur quoi ils régleront leurs négociations ultérieures. Il paroît que Mr. *Misselden* ne peut pas attendre jusqu'au tems de cette délibération, en sorte que tout ce qu'il vous porte, c'est l'assurance de l'inclination qu'ils ont ici, comme Mr. BARNEVELT vous l'aprendra je crois par ses Lettres, de se conformer aux intentions de sa Majesté dans cette occasion, autant que cela sera possible, sans un très-grand & manifeste préjudice. Il est à souhaiter pour plusieurs considérations très-importantes, que nos Marchands attendent l'évènement, avant que de prendre quelques nouvelles mesures. Je suis, &c.

LETTRE *du Ch.* D. CARLETON, *au Sécrét.* WINWOOOD, *par Mr.* BRENT, 31. *Oct.*

MONSIEUR,

Je vous rendis compte le 18. de ce mois par

par un exprès de la résolution que les ETATS-GÉNÉRAUX avoient prise sur le différend entre nos Marchands & les leurs; & par Mr. *Misselden* qui partit d'ici le 26. par la voye de *Zelande*, avec dessein de passer par le *Brabant* & par la *Flandres*, vous aurez apris en quel état il a trouvé & laissé la négociation. Les autres affaires sont toujours dans le même état, les questions de Religion sont agitées avec la même chaleur soit dans les chaires, soit sous la presse, & aboutiront à quelque grand mal, à moins qu'on ne prenne de meilleurs arrangemens dans la prochaine assemblée des Etats d'*Hollande*, qui doit commencer dans quatre jours. Je vous envoye une harangue faite par GROTIUS à *Amsterdam*, qui a été imprimée il y a longtems en *Hollandois*, mais qui fut suprimée par autorité publique, & qui reparoît aujourd'hui en *Latin*. La réponse à ce discours fut courte, & la même que celle à laquelle ceux d'*Amsterdam* se tiennent encore aujourd'hui, protestant contre la *résolution*, & contre tous les actes & décrets faits par les Etats d'*Hollande* sur ces questions de Religion, jusqu'à ce qu'ils soient aprouvés par un *Synode* légitime sous l'autorité des Etats. 1616.

Les ETATS-GÉNÉRAUX ont répondu le 28. à l'Ambassadeur de *France*, sur sa demande du 26. dont je vous ai donné avis; premièrement touchant leur capitaine d'un vaisseau de guerre, *Jean Johnson*, de la conduite duquel devant *Rochefort* l'Ambassadeur a porté des plaintes, ils desavouënt sa mauvaise conduite, & promettent qu'ils feront connoître à

1616. à la première occasion, quand ils l'auront en leur pouvoir, combien ils ont à *contre-cœur* que de pareilles actions se commettent par quelqu'un des leurs au préjudice du Roi de *France*. Touchant la demande d'un secours par mer pour le siège de *Blaye* près de *Bourdeaux*, ils ont consenti à envoyer cinq vaisseaux de guerre équipés & bien armés dans la rivière de *Bourdeaux*, en cas que le siège continuë. L'Ambassadeur a demandé qu'on fixât le tems auquel ces vaisseaux seroient là, pour que le Roi de *France* pût régler là-dessus la marche de ses troupes; à quoi ils ont répondu qu'ils ne pouvoient pas le décider à cause de l'incertitude des vents, mais qu'ils feroient toute la diligence possible.

Je vous avois donné avis des difficultés que faisoit l'Ambassadeur de *France*, & des délais qu'il aportoit à procurer des passeports, pour faire passer certaines armes d'*Anvers* par mer; tout cela procédoit, à ce qu'il paroît, du soin qu'il avoit eu lui-même de faire des provisions de là, aïant obtenu & envoyé depuis peu en *France*, par une licence particulière des Etats, (employant le nom du Roi, quoique je sache que c'est pour le Maréchal d'*Ancre*, & pour le Duc d'*Espernon*) 658 mousquets, avec leurs fourchettes, & les bandoulières, 660 corselets & 668 piques. Sous prétexte de cette permission j'aprens qu'on en transporte une plus grande quantité.

Le député de *Bâle*, qui a résidé ici pendent six mois, pour solliciter le payement de quelques anciennes dettes pour des secours fournis par des sujets de son canton au commen-

mencement des guerres des Païs bas, est prêt 1616.
à repartir par la route de *Bruxelles*, où il prétend avoir une autre commission; car on supose que dans ces tems où l'on est menacé d'une interruption dans la paix générale, son emploi est d'observer dans quelles dispositions on est dans ces quartiers. Il part avec une chaine de 150 l. qui est tout ce qu'il a obtenu. J'ai apris par lui que la levée de *Suisses* pour le service du Roi de *France*, contre laquelle les cantons protestans faisoient quelque difficulté, n'est accordée que conditionnellement, & avec défense expresse aux Colonels & aux Capitaines de servir contre les Protestans sous quelque prétexte que ce soit.

Mr. *Langerack* Ambassadeur des Etats à *Paris*, a mandé à ses Maitres par une Lettre du 28. N. S. qu'il a apris de quelques uns des principaux conseillers du Roi de *France* que le siège de *Blaye* ne continuë pas, parce que le gouverneur de cette place a fait ses soumissions au Roi & à la Reine, à des conditions raisonnables; mais que cependant ils s'attendent qu'on leur donnera les cinq vaisseaux promis auparavant, souhaitant de les avoir sur les côtes de *France*, pour soutenir leur crédit.

Ceux qui ont la principale autorité ici sont prêts à seconder tout ce qui est demandé au nom de ce Roi & de la Reine; cependant il se trouve des gens qui blâment hautement cet empressement à s'embarquer dans les affaires de ces Princes, comme si l'on n'étoit que les satellites de leurs volontés, sur-tout puisqu'ils sont guidés & dirigés par les conseils de l'*Espagne*,

1616. *pagne*, ce que l'on a toujours soupçonné, mais qui n'a jamais paru plus clairement que dans la résolution partiale prise en faveur du Roi d'*Espagne*, au préjudice du Duc de *Savoye*, à la conservation duquel le Royaume de *France* a le plus grand intérêt.

Je m'en raporte sur les autres choses que je pourrois vous mander à la rélation du porteur de cette Lettre, Mr. *Nathanaël Brent*, qui peut vous informer en détail, de tout ce que vous pouvez souhaiter de savoir des affaires de ce Païs, où il a passé le reste du tems que sa Majesté lui avoit accordé pour voyager, & qui retourne à-présent en *Angleterre* dans l'espérance d'obtenir par votre faveur quelque emploi au service de sa Majesté, s'en étant rendu très capable. Il vous parlera d'un emploi en *Irlande* sur lequel il a formé des vuës par le conseil de ses amis: si la part que je pourrois y avoir, & que je lui sacrifie volontiers, peut lui être bonne à quelque chose, j'en serai très-charmé, & je regarderai comme une faveur particulière pour moi les recommandations que vous voudrez bien lui accorder. Je suis &c.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON *au Sécrétaire* WINWOOD. 1. *Decembre*.

MONSIEUR.

Les Etats de ces Provinces ont été fort occupés en dernier lieu à accommoder certains anciens différends qu'il y a entr'elles, concernant sur-tout leur contingent, en quoi la *Zélande*, à cause de la décadence de son commerce,

merce, n'a contribué que huit au-lieu de onze pour cent depuis quelques années, par où le Païs s'est trouvé chargé de payer des intérêts pour les trois autres parts. 1616.

Il y a un tempérament proposé à-présent par son Excellence & le Conseil-d'Etat, auquel apartient de droit la connoissance de ces différends, lorsque les Provinces ne peuvent s'accorder autrement; c'est que pour l'argent payé à sa Majesté pour le rachat des villes de sûreté, la *Zelande* contribuera sur l'ancien pied, onze pour cent; & pour toutes les autres dépenses neuf pour cent; & que cela aura lieu pour le trois dernières années & continuera pour l'année suivante. Les deux autres parties doivent être réparties entre les Provinces. Ce n'est jusqu'ici qu'une proposition; cependant il y a aparence qu'elle sera acceptée par la *Zélande*, & par les autres Provinces, quoiqu'on s'attende à quelques difficultés de la part de la *Frise*. Cela étant une fois fini, l'état de guerre sera réglé, & toutes les Compagnies seront réparties sur les différentes Provinces, au moyen de quoi les troupes qui se plaignoient beaucoup en dernier lieu seront mieux payées; & le Païs sera beaucoup soulagé.

Les ETATS GÉNÉRAUX ont pris aussi une résolution touchant une ancien différend entre la *Frise* & *Groningue* au sujet du gouvernement & de la Souveraineté de *Delfziel*. Ils remettent celui-là provisionnellement à la nomination du Comte *Guillaume*, comme Gouverneur de *Frise*, selon les ordres qu'il recevra des ETATS-GÉNÉRAUX. Ils ajugent cel-

le-

1616. le-ci à *Groningue* ſur le pied où elle étoit avant la guerre.

J'ai reçu une Lettre de Mr. *Du Pleſſen*, conſeiller du Prince *Palatin*, qui me prie de rapeller aux Etats les prétenſions de ce Prince ſur certains fiefs dans le Païs de *Juliers* dont *Heimback* petite ville & château près de *Juliers*, eſt entre les mains des Etats. J'en ai parlé en conſéquence à Mr. BARNEVELT & à ſon Excellence, ſachant que cela eſt conforme aux intentions de ſa Majeſté, par les ordres que j'ai reçu ci-devant de vous à ce ſujet; ils m'ont répondu que quand les choſes viendront à ſe décider, ils donneront toute ſorte de contentement à ſon Alteſſe.

*Freſia* Agent du Duc de *Savoye* en *France*, a envoyé en dernier lieu aux Etats une lettre de créance du Duc ſon Maître, dont il auroit dû être le porteur lui-même. Il auroit dû auſſi, à ce qu'il écrit, aller en *Angleterre* pour prier ſa Majeſté, comme il prie les ETATS-GÉNÉRAUX par des lettres très-preſſantes, de ſecourir ſon Maître contre l'opreſſion des *Espagnols*; mais il prétend que rapellé ſubitement par le Duc, il ne peut faire ce voyage. Il prie cependant & conjure les Etats d'aider ſon Maître dans de ſi grands beſoins, ſe fondant ſur une promeſſe précédente à ce ſujet. Je n'aprends pas qu'ils aient fait aucune réponſe, ils s'étonnent plutôt en voyant ce Prince & ſes Miniſtres *tantam rem negligenter agere*, par lettres ſeulement, ſans négociations.

Avant la réception de ces lettres, les Etats avoient chargé Mr. *Langerack* leur Ambas-

baſſadeur en *France*, de ſolliciter le Roi & 1616.
ſon Conſeil en faveur du Duc de *Savoye*, diſant qu'il étoit contre les maximes du feu Roi, de ſouffrir que ce Duc fût gagné aux *Espagnols*, par la force, ou autrement; & qu'il jugeoit qu'il importoit beaucoup à la ſûreté de ſa couronne de l'entretenir dans le dévouement à la *France*, & de l'aliéner de l'*Espagne*. A cela le Conſeil de *France* a fait cette réponſe, dont l'Ambaſſadeur a informé ſes Maîtres par un exprès, que la grande dépenſe que fait le Roi pour entretenir un Ambaſſadeur extraordinaire dans le *Piémont*; la connivence avec laquelle il a souffert que 20, 000. hommes ſortiſſent de ſon Royaume pour aller ſervir le Duc, & les ſoins qu'il s'eſt donnés pour la réconciliation du Duc de *Némours*, effectuée aujourd'hui, montrent bien que les intérêts de ce Duc lui ſont autant à cœur qu'ils l'étoient au Roi ſon Père. Et ſur ce que l'Ambaſſadeur avoit demandé dans ſon diſcours, comme par voye de reproche, pourquoi l'Ambaſſadeur d'*Espagne* avoit un accès ſi fréquent au Conſeil de *France*, on a répondu naturellement qu'un des articles du contrat de mariage, étoit, que l'Ambaſſadeur de *France* en *Espagne*, & celui d'*Espagne* en *France*, en qualité de gouverneurs des maiſons des jeunes Reines, euſſent les entrées libres, ſans demander audience ſuivant l'uſage des autres Ambaſſadeurs.

Ils prient les Etats de donner à cela une interprétation favorable, & de perſévérer dans leur amitié pour le Roi & le Royaume, comme ils s'y attendoient auſſi de la part de ſa

1616. Majesté *Britannique*, & des autres amis de la couronne; disant que s'il y avoit quelque changement, à cet égard, & que le Roi fût abandonné de ses anciens amis, ils déclaroient ouvertement, que ce Prince, faute d'autres ressources, seroit obligé d'avoir recours aux forces de l'*Espagne*, pour sa sûreté au milieu des troubles domestiques.

Les Etats sont fort étonnés de cette conclusion menaçante de la lettre; ils voyent avec quel frein on voudra vraisemblablement les gouverner dans toutes leurs affaires avec cette couronne; & ils craignent, non sans probabilité, qu'au-lieu de payer les troupes *Françoises* qui sont à leur service, ce qu'ils sollicitent depuis longtems, on ne leur demande bientôt de l'argent pour les besoins de cette couronne, & qu'en cas qu'ils le refusent on ne les menace des forces de l'*Espagne*.

On a obtenu pour le service du Roi de *France*, aux instances de l'Ambassadeur résidant ici, un nouvel assortiment d'armes, semblable au premier dont je vous ai parlé, & le passage pour autant de *Cologne* par le *Rhin*.

L'Ambassadeur de *France* a demandé au Roi son Maître la permission de retourner chez lui, pour ses affaires particulières; on la lui a accordée, & son absence sera aparemment de trois ou quatre mois. Il dit qu'il n'a ni ordres ni nouvelles, touchant l'affaire de *Clêves* & de *Juliers*.

Les Etats ont nommé aux instances de l'Electeur de *Brandebourg* un Ambassadeur membre de leur corps, pour aller en *Prusse*, pour soutenir le crédit de ce Prince; c'est *Stiochius*

*chius* d'*Overyssel*, Père de l'Agent du Prince 1616.
de *Brandebourg* résidant ici. Il est prêt à partir & n'attend plus que le retour de son fils de *Cléves*, pour être mieux informé des propositions qu'on fait aujourd'hui touchant le Traité de *Zanten*.

Le Roi de *Pologne* a publié depuis peu contre une Ville de *Prusse*, un ban dont je vous envoye la copie; vous verrez par là que les troubles de ce Païs sont le fruit des semences jettées par les Jésuites, qui sont établis là par le Roi de *Pologne*.

Ces femmes *Angloises*, Me. *Ward* & sa compagne de St. *Omer*, que j'avois vuës à *Spa* comme je vous l'ai mandé, & qui se proposoient de s'établir à *Liège*, ont mis ce projet en exécution, aïant acheté dans cette Ville une maison pour 11, 000. florins, dont elles veulent faire un Collège de Jésuitesses.

Les troupes qu'on a levées ici pour le service des *Vénitiens*, sont toutes embarquées au *Texel*, & sur la *Meuse*, & n'attendent plus que le vent pour partir. Je suis, &c.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD *au Chevalier* DUDLEY CARLETON, *de Whitehall.* 7. *Octobre.*

MONSIEUR.

Le porteur de cette lettre Mr. *Albert Morton*, vous est si bien connu, que je ferois tort à vous & à moi en vous le recommandant. Je vous dirai seulement que par dévouement pour le service de *Milady Elizabeth*, il re-

1616. nonce à toute autre espérance, & se propose de la servir en qualité de Sécrétaire.

Nous aprenons que Mr. *Wheeler* avec quelques autres marchands, dont trois sont de *Middelbourg*, se sont assemblés à *la Haye* le 6. *Octobre* N. S. nous saurons par vous ce qu'ils auront fait; mais ce que je crois, c'est que s'ils veulent rétablir le commerce, l'Edit doit être révoqué. S'ils veulent ensuite envoyer des commissaires pour traiter, on pourra les entendre, mais à-présent nous sommes occupés à délibérer pour faire revenir tous les draps *Anglois* qui sont à-présent à *Middelbourg*, & pour ordonner à nos Marchands de ne plus commercer avec les *Provinces Unies*. Nous aprenons de toutes parts qu'on transporte en *Hollande* des laines d'*Angleterre*, d'*Ecosse* & d'*Irlande* en grande quantité. Je n'ai point de doutes par raport à ces dernières; mais informez-vous je vous prie au sujet des premières, par *Skelton* de *Rotterdam*, pour que nous sachions quelles laines *Angloises* vont dans cette Ville; qui sont les capitaines des vaisseaux; & de quel port de l'*Angleterre* on les transporte. Vous pouvez savoir aussi les mêmes choses par raport à *Amsterdam*, en quoi vous rendrez service aux Etats.

Il y a une petite Ville près de *Bréda*, où l'on dit qu'on fait quantité de draps. Vous pouvez aisément en savoir la vérité, & nous aprendre d'où ils tirent leurs laines.

Le 5. Novembre s'il plait à Dieu, on installera notre illustre Prince, qui donne les plus belles espérances. Nous attendons chaque

que jour Milord *Hay*. Milord *Ross* n'est pas encore parti, mais il doit partir tous les jours. Mes obéïssances à votre Epouse, & soyez assuré que je suis, &c. 1616.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD *au Chevalier* DUDLEY CARLETON: *de Whitehall.* 9. *Novembre.*

MONSIEUR.

Je n'ai pas le loisir de vous écrire fort au long, cependant la grande envie que j'ai de conserver la bonne intelligence entre nos couronnes & ces Provinces, me fait dérober quelque tems sur celui que je dois passer auprès de sa Majesté, pour vous mander que tel est l'état présent de nos affaires, qu'à moins que les ETATS-GÉNÉRAUX n'envoyent incessamment des commissaires, autorisés à traiter pour accommoder les différends survenus malheureusement entre nos marchands touchant le débit & la vente de nos draps teints & aprêtés, il est à craindre qu'il n'y ait incessamment une rupture ouverte. Le sieur *Noël Caron* comprenant la grandeur des difficultés, & prévoyant les dangers éminens qui s'ensuivroient nécessairement, a donné sa parole d'honneur au Roi, que ses Maitres envérront avéc toute la diligence possible des commissaires pour traiter & pour terminer les différends en question. Mais comme il y a *periculum in mora*, je vous prie de vous adresser à Mr. BARNEVELT, aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, & de lui aprendre que j'ai eu ordre hier de sa Majesté de presser Mr.

1616. *Caron* pour qu'il hâte la venuë de ces commissaires, ce que j'ai fait ce matin. Vous pouvez ajouter que, selon mes petites idées, il ne reste plus que ce moyen de faire cesser la mesintelligence survenuë entre nous, & d'établir une parfaite & entière amitié, qui ne sauroit subsister si l'on ne lève avant tout ces difficultés. Nous avons apris de bon lieu que nos marchands sont sollicités de retourner à *Anvers*, leur ancienne résidence; & quoique l'Escaut ne soit pas ouvert, on leur fait croire que le canal d'*Ostende* à *Bruges*, commencé il y a quelques années par le Marquis *Spinola*, sera un passage aussi commode, pour la sûreté aussi bien que pour les frais. Je vous prie de m'aprendre au plutôt dans quelles dispositions vous trouvez les Esprits: si l'on ne juge pas qu'il est nécessaire d'envoyer des commissaires, la première résolution qu'on prendra ici sera de publier une proclamation, qui interdise toute communication, & tout commerce entre les Royaumes de sa Majesté, & ces Provinces.

Le 4. de ce mois notre Prince fut créé Prince de *Galles*; & aujourd'hui Milord Chancelier a été créé Vicomte de *Brackley*; Milord *Knollys* Vicomte de *Wallingford*, & le Chevalier *Philippe Stanhope*, Lord *Stanhope* de *Shelford*.

Le Chevalier *Thomas Edmondes* doit revenir dans peu; il sera fait Controlleur de la maison du Roi, mais il doit reprendre ses fonctions en *France*, & y rester jusqu'à ce que les affaires y soient mieux arrangées. Je suis, &c.

MONSIEUR. 13. *Novembre*.

La

La lettre qui part avec celle ci étant finie, 1610.
l'Ambassadeur d'*Espagne* qui avoit été présenté à sa Majesté le jour précédent, demanda audience, & par ordre exprès, à ce qu'il dit, déclara qu'il n'y avoit rien que le Roi son Maître désirât plus que de voir rendre aux Princes litigans, les Villes possédées par les Archiducs & par les Etats dans les Païs de *Cléves* & de *Juliers*, & en conséquence, de voir le Traité de *Zanten* parfaitement accompli. C'est pourquoi il pria sa Majesté d'intervenir auprès des Etats des *Provinces-Unies*, & des autres Princes intéressés, pour les faire concourir dans cette bonne résolution, afin de rétablir d'autant mieux une paix stable, & pour le repos de ces pauvres Provinces désolées, qui languissent depuis longtems dans un misérable esclavage. Il a demandé de plus qu'on fixât un jour pour la restitution de ces places; & entre sa Majesté & lui ils ont nommé le dernier du mois de *Février* prochain V. S. pour que la chose s'exécute ce jour-là, au plus tard. L'Ambassadeur ajouta que, si les Etats ne vouloient pas se resoudre à exécuter le Traité de *Zanten*, il prioit que le Roi son Maître ne fût plus importuné par sa Majesté, mais qu'on l'excusât dans la suite, s'il gardoit les places qu'il tient aujourd'hui, & s'il ne pensoit plus à les rendre aux Princes à qui elles apartiennent de droit; car, dit-il, puisque les Etats fortifient *Juliers*, le Roi son Maître se propose de fortifier *Wésel*, dépense qu'il ne fera pas pour l'avantage ou le service de quelqu'autre, mais uniquement pour son propre bien; ensorte que quand il aura une

 fois

1616. fois fortifié cette Ville, il est résolu de ne la point rendre ensuite.

Telle est la proposition que l'Ambassadeur d'*Espagne* a faite à sa Majesté: les Electeurs *Palatin* & de *Brandebourg*, & le fils de celui ci en sont instruits, & sa Majesté vous charge d'en faire part aux Etats dans leur assemblée publique, & d'employer les meilleurs argumens que vous pourrez pour les engager à embrasser cette ouverture, ce qui ne peut que tendre au bien de leur service, & au maintien de leur honneur & de leur réputation, qui sans doute souffrira beaucoup dans l'opinion du monde, si par leur refus d'exécuter le Traité de *Zanten*, la guerre se renouvelle, & que ces pauvres Païs de *Cléves* & de *Juliers* continuënt à languir dans une perpétuelle servitude. On doit avoir compassion de la pauvre Ville de *Wésel*, qui jusqu'ici a été la Mère-nourrice de la Religion, & une retraite & un azyle pour tous ceux qui ont été exilés pour leur conscience. Je suis, &c.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON *au Sécrétaire* WINWOOD. 2. *Decembre*.

MONSIEUR,

Quoique je ne puisse encore répondre directement à votre lettre du 7. *Octobre* que j'ai reçuë par Mr. *Morton*, ou à celles du 9. & du 13. que j'ai reçuës par Mr. *Malts*, la première demandant du tems pour les informations que je dois recevoir du dehors, & la réponse aux deux dernières dépendant des let-

tres

ces résolutions de ce lieu; je n'ai pas voulu 1616.
cependant manquer de vous rendre compte de ce que j'ai fait en attendant.

Je saisis la première occasion de parler à Mr. BARNEVELT, ce fut le lendemain de la réception de vos deux dernières lettres, le 21. *Novembre*. Je l'informai de la promesse faite à sa Majesté par le sieur *Noël Caron*, qu'on enverroit incessamment des commissaires des Etats pour traiter, & terminer les différends survenus entre nos marchands sur le débit & la vente de nos draps teints & aprêtés; & je lui communiquai pareillement votre opinion particulière, que c'est le seul moyen qui reste pour faire cesser la mesintelligence survenuë dans cette occasion, & pour prévenir ainsi de nouveaux inconvéniens; à quoi j'ai ajouté ce qui selon mes foibles lumières m'a paru le plus à-propos.

Il m'avoua que le Sieur *Noël Caron* avoit écrit sur le même ton; mais il ajouta que la promesse qu'il avoit faite à sa Majesté, de l'envoi des commissaires d'ici pour cette affaire, étoit uniquement de son chef, & sans ordre, & venoit de la manière dont il avoit interprêté les dernières expressions générales du décret que les Etats avoient fait en dernier lieu, au sujet des Marchands assemblés ici. Que cependant puisqu'il voyoit que ce seroit une chose agréable à sa Majesté, il feroit de son mieux pour y disposer les Etats; mais que cela demanderoit quelque tems, la chose regardant principalement les Marchands, & devant par conséquent être communiquée à leurs Villes.

1616. Je lui fis part en même tems de l'ordre que j'avois de sa Majesté de raporter aux E-TATS-GÉNÉRAUX ce qui s'étoit passé entr'elle & l'Ambassadeur d'*Espagne*, touchant l'exécution du Traité de *Zanten*: & dans leur première assemblée qui fut le 23. du mois dernier, je fis ma proposition suivant la copie que je vous envoye. Après quelques courtes délibérations, Mr. BARNEVELT répondit au nom des autres, qu'ils ne pouvoient que reconnoître les soins & les efforts continuels de sa Majesté pour terminer heureusement l'affaire de *Clêves* & de *Juliers*, & qu'elle pouvoit être assurée, que c'étoit la faute des *Espagnols* & non la leur, si le Traité de *Zanten* n'avoit pas été mis en exécution jusqu'ici; que les mesures violentes qu'ils avoient trouvées du côté des *Espagnols* dans toutes leurs affaires avec eux, justifioient leurs soupçons, s'ils en avoient dans une matière de cette conséquence; & que sa Majesté verroit par les effets combien ils faisoient de cas de son avis en toute occasion. Ensuite me priant de donner ma proposition par écrit, ce que je fis immédiatement, ils me promirent de prendre la chose en considération, ce qu'ils ont fait effectivement, mais sans rien résoudre.

Le 23. je retournai chez Mr. BARNEVELT, & lui rapellai la promesse du Sieur *Noël Caron* touchant les commissaires, & ma proposition au sujet du Traité de *Zanten*, lui représentant, que quoique ce fussent des affaires importantes, ce n'étoient point cependant des propositions nouvelles, mais qu'elles avoient été déjà débatuës & discutées dans leur Assemblée;

ſemblée; enſorte que je le priois de me dire 1616.
ce que je devois écrire touchant l'une & l'autre à sa Majeſté, qui attendoit ma réponſe.

Touchant le premier Article il déclara que jusques-là on n'avoit fait aucune propoſition publiquement dans l'aſſemblée des ETATS-GÉNÉRAUX, & qu'on n'avoit pris connoiſſance de la choſe que ſur ce qu'avoit écrit le Sieur *Noël Caron*, mais qu'il avoit propoſé aux Etats d'*Hollande*, que cela concernoit principalement, de fixer un tems pour en délibérer, & qu'il avoit ſi bien préparé les choſes, qu'il croyoit qu'ils ſe réſoudroient à envoyer des commiſſaires; ce que je crois auſſi, puisqu'il le dit, lui qui a toute l'autorité, quoique l'opinion de quelques autres des chefs ſoit qu'il ſeroit mieux de préparer les affaires par le moyen de leur Ambaſſadeur en *Angleterre*, avant que d'envoyer des commiſſaires inſtruits ſuperficiellement, & peu autoriſés, ce qui pourroit exciter encore plus le mécontentement de ſa Majeſté.

Touchant la dernière affaire, il dit qu'on ſe défioit ſi fort des fraudes des *Espagnols*, & que les idées des Etats étoient ſi différentes, (ce qu'il avoit remarqué, diſoit-il, lorsque j'avois fait ma propoſition) qu'il ne pouvoit pas ſe flatter de pouſſer la choſe tout ſeul, & qu'ainſi il me conſeilloit de propoſer à leur Préſident d'aſſembler les Etats exprès; ce que je fis en conſéqence le lendemain. Ils ſe ſont aſſemblés en effet, mais ils ſe ſont ſéparés après avoir pris ſeulement cette réſolution, qu'on demanderoit l'avis de ſon Excellence & du Conſeil-d'Etat là-deſſus.

1616. L'affaire a cependant été en suspens pendant les trois jours suivans. Hier au soir Mr. *Huygens* Sécrétaire du Conseil-d'Etat, vint chez moi, de la part du Conseil, pour me dire que le jour précédent, après que je fus sorti de leur assemblée, (ce qui ne fut qu'après que toutes les affaires furent finies, & l'assemblée levée) il leur étoit venu un message des ETATS-GÉNÉRAUX, qui leur avoient envoyé la copie de ma proposition, en les chargeant de délibérer, sur la réponse qu'il convenoit de faire à sa Majesté : sur quoi comme c'étoit une proposition que j'avois faite moi-même, ils me demandoient de considérer, si je serois présent ou absent pendant qu'on la débatroit, parce que je pouvois suposer, disoit-il, que ma présence les gêneroit plus que cela ne convenoit pour la liberté de leurs délibérations sur des affaires de cette nature. Je répondis que je me réglerois en cela sur l'usage & la coutume; que s'il paroissoit par l'exemple de mes prédécesseurs, que je dusse m'absenter de toute délibération dont je fournirois le sujet par ordre de sa Majesté, je le ferois volontiers; qu'autrement, comme j'avois fait ma proposition aux ETATS GENÉRAUX en qualité d'Ambassadeur, je croyois qu'il étoit de mon devoir soit envers sa Majesté soit envers les Etats, conformément au serment que j'avois fait en étant admis au Conseil, de donner mon avis sur cette affaire comme Conseiller-d'Etat, à quoi je ne manquerois pas à moins que je n'eûs un ordre exprès au contraire.

Il me dit là-dessus que du tems de la feuë Rei-

ne

ne lorsque le Conseil-d'Etat avoit l'autorité 1616
absoluë dans ces affaires, ses Ministres avoient accoutumé de s'absenter lorsqu'on débattoit les propositions qu'ils avoient faites eux-même, & que c'étoit l'usage, lorsqu'un Conseiller d'une Province, de la *Hollande* par exemple, faisoit une ouverture qui concernoit la *Hollande*, qu'il n'assistât pas au débat. Je répondis à cela que j'examinerois la chose cette nuit, le priant de passer chez moi en allant au Conseil, le lendemain matin; ce qu'il fit; & je lui déclarai alors que j'avois revu mes précédentes Lettres, & celles que j'avois reçues en dernier lieu par ordre de sa Majesté, touchant l'affaire de *Cléves* & de *Juliers*, par lesquelles j'étois chargé non-seulement de faire de simples & nuës propositions, mais de les instruire des autres circonstances qui pourroient éclairer leur jugement, & que je reservois cela pour un tems & un lieu convenables, plutôt que de le mettre par écrit, parce qu'ils avoient accoutumé de disperser des copies de toutes mes propositions de cette nature, & que toutes sortes de considérations n'étoient pas bonnes pour tout le monde; que l'exemple qu'il citoit n'étoit pas applicable à ce cas, parce que quand les Ministres de la feuë Reine s'absentoient, c'étoit dans des occasions qui concernoient des affaires entre l'*Angleterre* & ces Provinces; mais que dans les affaires des autres Princes, où ils avoient un intérêt commun, comme sa Majesté & les Etats l'avoient en ceci, ils délibéroient en commun, ce qu'on peut supposer avoir été la raison pour laquelle elle

 avoit

1616. avoit un Conseiller, & quelquefois deux, dans cette assemblée.

J'ajoutai que j'avois remarqué tout récemment, que dans deux affaires, l'une de leur contingent, où la *Zélande* étoit particulièrement intéressée, l'autre de *Delfziel*, qui regardoit la *Frise* & *Groningue*, quoique les Députés de ces Provinces s'absentassent de l'assemblée des ÉTATS-GÉNÉRAUX; cependant quand les affaires étoient raportées, comme ces deux-là l'avoient été, au Conseil-d'Etat, les Conseillers de ces Provinces y restoient, & donnoient leur avis comme les autres, sans exception; qu'ainsi comme ils s'en étoient raportés à mon choix si j'irois ou non; je m'en raportois à-présent à leur jugement, s'ils voudroient jetter un plus grand soupçon de partialité sur moi que sur mes autres Collègues; & ensuite si, sa Majesté étant médiateur dans cette affaire entre l'Archiduc & eux, ils voudroient par ce procédé la faire envisager comme partie, & comme une partie selon eux plus portée pour les Archiducs que pour eux-même; ce que je les priois de bien considérer, à cause de l'interprétation que le monde pourroit donner à cela au préjudice de la réputation de l'étroite amitié & alliance entre sa Majesté & les Etats; j'ajoutai que cependant, puisque cette question s'étoit malheureusement élevée, comme je voulois observer la règle de ne pas aller au Conseil *antequam vocetis*, j'attendois leur réponse là-dessus.

Entre onze heures & midi, Mr. *Huygens* revint chez moi de la part du Conseil, pour

me dire, que quoique son Excellence & le 1618.
Comte *Henri* fussent tous deux présens, aïant été apellés expressément, ils avoient cependant résolu de ne point traiter cette affaire, jusqu'à ce qu'ils eussent de nouveaux ordres des ETATS-GENERAUX, dont ils vouloient savoir l'opinion touchant ma présence au Conseil dans cette occasion. En attendant ils laissoient à ma liberté d'y aller ou non, de quoi je me dispensai pour ce jour-là, le tems de leur assemblée étant écoulé en grande partie; & je l'ai fait d'autant plus volontiers, quoique je ne veuille manquer à aucune chose qui soit de mon devoir dans le service de sa Majesté, afin qu'ils ne trouvent pas que je m'ingère *in alienâ republicâ* plus qu'il ne convient. Je vous ai fait ce long récit, pour que vous soïiez instruit des procédés, quelles que soient les conséquences. Quelques personnes s'imaginent que, depuis le rachât des Villes de sûreté, ils se proposent d'éloigner peu-à-peu de leur Conseil les Ministres de sa Majesté, ce qui m'a rendu d'autant plus pressant dans cette occasion, la première qui se soit présentée de cette nature.

Par raport à l'affaire en elle-même, je comprens par ce que m'ont dit Mr. BARNEVELT, son Excellence, & d'autres personnes avec qui j'en ai conféré en particulier, que comme la proposition étoit fort inattenduë, ils ne sont pas peu embarassés, soit sur l'opinion qu'ils doivent concevoir des intentions des *Espagnols*, soit sur le parti qu'ils doivent prendre.

MR. BARNEVELT dit *sur le champ*, quand

je

1616. je lui proposai la chose pour la première fois en particulier, que les *Espagnols* prendroient ce prétexte pour fortifier *Wésel*. Son Excellence s'échaufa un peu en entendant parler de cela pour la première fois; mais après un long débat, il dit que son opinion étoit que les *Espagnols* ne pensoient à rien moins qu'à rendre les places, mais qu'ils se proposoient sous ce prétexte d'amener un Traité pour le renouvellement de la trêve, qui est sur le point d'expirer. Plusieurs sont coiffés de cette idée, que si les *Espagnols* abandonnent leurs places, ce n'est que *reculer pour mieux sauter*; & qu'ils ne les auront pas plutôt quittées, par égard, comme ils veulent qu'on le croye, pour sa Majesté, que les fortifications de *Juliers*, d'*Emmerick*, & de *Rees* étant démolies, ils reviendront au nom de l'Empereur. Tous concluent que si les procédés des *Espagnols* étoient sincères, ils auroient mis d'abord le Traité en exécution sans tous ces longs délais, ce qui fait qu'ils se défient plus à-présent de cet offre soudaine, que du refus précédent.

On ne sait pas trop que penser de la résolution où ils sont ici; car il est évident qu'ils ne sont point du tout fachés que la difficulté d'exécuter le Traité se soit trouvée jusqu'ici du côté des *Espagnols*, afin d'avoir par-là un prétexte honnête pour retenir les places qu'ils possèdent à-présent; & s'il survient de la part des autres quelque obstacle, au moyen duquel ils puissent éviter le reproche d'usurpation, (& il sera difficile de lever toutes les difficultés, y aïant tant de personnes intéres-

sées)

fées) ils se prévaudront infailliblement de 1616.
l'occasion. C'est ce que je conclus du délai qu'ils aportent à répondre, quelques-uns disant qu'il faut auparavant avoir des nouvelles de *France*, ce Roi étant joint à sa Majesté dans l'affaire du Traité; d'autres qu'il faut avoir premièrement réponse de l'Electeur de *Brandebourg*, qui est à-présent en *Prusse*; quelques autres qu'il faut auparavant communiquer la chose aux Provinces; & quelques-uns conseillant toutes ces méthodes à la fois, pour gagner du tems. Mais je leur ai déclaré que tout cela seroit pris comme autant de subterfuges, la *France* étant si occupée chez elle, qu'elle ne peut faire attention à ces affaires étrangères, & l'Electeur de *Brandebourg* si éloigné, qu'on pourroit à-peine avoir réponse de lui dans deux mois. Que tout ce qu'on demandoit à-présent, étoit que comme l'*Espagne* avoit fait le premier pas, les Etats s'engageassent à faire ce qui dépendoit d'eux; & que par raport aux délibérations ultérieures le Traité aïant été fait par leurs Députés avec ceux des autres Princes, qui étoient pleinement autorisés, il n'étoit point nécessaire aujourd'hui de renvoyer de nouveau la chose aux Provinces.

C'est cépendant ce qu'on évitera difficilement, parce que l'affaire a dormi si longtems; & qu'ils ont dépensé tant d'argent à fortifier les places qu'ils occupent dans les Païs de *Juliers* & de *Cléves*, jusqu'à la valeur de cent-mille écus, & au-delà, suivant leur compte.

Par raport à *Brandebourg* & à *Neubourg* il paroît que l'affaire est déjà bien préparée,

ces

1616. ces Princes étant tous deux las de leur Joug respectif, ce qui les a engagés à traiter entr'eux par des Ministres secrets, pour faire un accord particulier, par le moyen d'un partage provisionnel du Païs contesté, au sujet de quoi Mr. *Sticcbius*, Agent de *Brandebourg*, résidant ici, s'aboucha sécrètement il y a environ dix jours à *Amsterdam*, avec un nommé *Wonstein*, Lieutenant pour *Neubourg* à *Dusseldorp*.

Ce *Sticcbius* est allé à présent à *Clèves* où le Prince de *Brandebourg* l'a fait venir pour aprendre ce qui s'est passé entre lui & *Wonstein* à *Amsterdam*; & à son retour, qu'on croit qui sera dans deux ou trois jours, les Etats prendront quelque résolution. En attendant ils différeront de s'assembler, & par conséquent renverront leur réponse sous prétexte de leur assemblée d'*Hollande*, qui est fort occupée à présent de leurs affaires de Religion, sur lesquelles je ne vois pas d'apparence qu'ils s'accordent; ces Députés étant venus de leurs Villes, qui pensent différemment, avec des instructions très-précises, & très-limitées.

Je ne manquerai pas de vous donner avis avec diligence de leurs procédés dans ces affaires, comme aussi de ce que je pourrai aprendre d'*Amsterdam* & de *Brédá* sur l'affaire de nos draps. Pour les autres évènemens, je prens la liberté de vous renvoyer pour le présent à une lettre à-part. Je suis, &c.

P. S. Je reçois dans ce moment des lettres d'*Amsterdam*, qui m'aprennent qu'on n'y a pas porté depuis quelque tems de la laine

d'*An*-

d'*Angleterre*; mais s'il en vient, j'en ferai 1616.
informé ; j'ai reçu en même tems de *Bréda* des lettres au sujet des draps qu'on fait dans ces quartiers ; je vous en envoye les copies, avec une boite contenant certains échantillons de laine, & de ces draps, comme je l'ai reçuë.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD, *au Chevalier* DUDLEY CARLETON, *par Mr.* BLONDELL. *De* Whitehall, 26. *Nov.*

MONSIEUR,

Dans ma dernière lettre que je vous ai envoyée par Mr. *Mills*, je vous informai de tout ce qui s'étoit passé ici. Il n'est rien arrivé depuis que la chûte du premier Juge *Coke*, qui a tellement encouru la disgrace de sa Majesté, qu'elle lui a ôté sa place au Conseil, & au Banc du Roi. Le Chevalier *Henri Montagu* lui a succédé dans la dernière, & le Chevalier *Lionel Cranfield* a prêté serment comme maître des requêtes extraordinaire.

Mes papiers étant à *Newmarket*, où je vais les suivre tout-à-l'heure, je ne puis pas bien me rapeller si je vous ai dit dans ma dernière lettre, que le Chevalier *Thomas Edmondes*, étoit sur le point de revenir en *Angleterre*. Si je l'ai oublié vous l'aprendrez par celle-ci, & qu'il doit être fait Controlleur de la Maison du Roi, (Milord *Wotton*, devenant Trésorier par la résignation de Milord *Knollys*) après quoi il doit reprendre ses fonctions en *France*, jusqu'à ce que les affaires de ce Royaume soient arrangées.

Vous

1616. Vous ne pouvez rien faire à-présent de plus convenable dans votre emploi, que de presser le départ des Commissaires qui doivent venir pour traiter de l'affaire des draps; & je ne puis m'empêcher de vous recommander encore dans cette lettre, comme je l'ai fait dans ma précédente, d'y donner vos premiers soins, afin que par ce moyen le commerce puisse continuer, & l'amitié être conservée entre les Royaumes de sa Majesté & ces Provinces.

Le porteur de cette lettre est frère de *François Blondell*, pour l'amour duquel je m'assure que vous le considérerez, d'autant plus que je le recommande à votre faveur.

Avant l'arrivée de Mr. *Brent* que vous recommandez pour être Sécrétaire d'*Irlande*, cette place avoit été donnée au Chevalier *François Annesley*, qui doit la remplir sans apointement; sans quoi j'aurois fait mon possible pour faire plaisir à Mr. *Brent*, comme je le ferai pour toute personne qui viendra de votre part. Je suis, &c.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON *au* ROI. $\frac{17}{27}$. *Décembre.*

SIRE,

Je continuë à donner avis de ce qui se passe ici, par les mains de Mr. le Sécrétaire *Winwood*, pour ne pas importuner si souvent votre Majesté. Mais comme il s'agit aujourd'hui de la réponse des ETATS-GÉNÉRAUX à une proposition que je leurs fis au nom de votre Majesté le 23. du mois dernier, touchant

chant l'affaire de *Cléves* & de *Juliers*, j'ai 1616.
cru que la chose n'étoit pas indigne de la connoissance de votre Majesté, les démarches qui se font faites en ceci dépendant uniquement de votre autorité, sans laquelle ces Païs ne peuvent que demeurer dans une servitude perpétuelle; ce qui en fait un sujet d'autant plus propre pour votre Royale considération.

Hier Mr. BARNEVELT accompagné d'un des Députés de *Gueldres* vint chez moi, comme envoyé par les ETATS-GÉNÉRAUX, de la part desquels il me déclara, que les Etats reconnoissoient l'obligation qu'ils avoient à votre Majesté, & en particulier pour les soins qu'elle se donne pour remettre dans un état stable les affaires incertaines & litigieuses de *Cléves* & de *Juliers*; ce qu'ils avoient déjà remarqué par les soins qu'elle s'est donnés ci-devant, & qu'ils sentoient aujourd'hui par vos recommandations pour l'exécution du Traité de *Zanten*. Il ajouta que les Etats concouroient dans le même desir; mais qu'il y avoit plusieurs considérations importantes qui leur faisoient suspendre leur résolution; comme premièrement, parce que leur nombre n'étoit pas complet, la plupart des Députés, & tous ceux de la Province de *Frise* étant absens; ensuite, parce que la chose devoit être communiquée auparavant à l'Electeur de *Brandebourg* & au Prince son fils, en vertu du droit de qui ils tenoient ce qu'ils possèdent aujourd'hui dans ces Païs; & que non-seulement l'Electeur, mais aussi le *Palatin* de *Neubourg*, dont il falloit avoir aussi

le

1616. le consentement, étant si éloignés, il faudroit beaucoup de tems, & plus que jusqu'au dernier de *Février*, qui a été fixé, pour avoir leurs réponses respectives. Enfin, parce qu'ils avoient plus de raison de se défier des desseins des *Espagnols* à-présent, que quand le Traité avoit été fait, puis qu'ils avoient montré leurs mauvaises intentions en s'emparant par force des places neutres de *Zoest* & de *Lipstadt*, & qu'il seroit en leur pouvoir, quand une fois *Juliers*, *Emmerick* & *Rees* seroient renduës, & que les fortifications seroient démolies, suivant le Traïté de *Zanten*, de surprendre ces places en un instant, le peuple qui les habite étant pour la plus grande partie dévoué aux Papistes; & les *Espagnols* aïant des places si voisines des deux côtés du *Rhin*, telles que *Berck*, *Lingben*, *Waccbendonck*, & autres, des garnisons ordinaires desquelles ils pourroient tirer quand ils le voudroient, huit ou dix-mille hommes pour quelque entreprise soudaine. Il ajouta à cela une nouvelle considération tirée des démarches actuelles des *Espagnols* en *Italie*, où ils pourroient porter tous leurs efforts, quand ils ne seroient plus occupés dans ces quartiers-ci, & où aïant de si grandes forces contre ces Princes foibles, ils termineroient bientôt ces guerres selon toute aparence, soit en soumettant absolument l'Etat de *Venise*, & le Duc de *Savoye*, soit en les forçant d'accepter des conditions de paix honteuses & desavantageuses; qu'ils marcheroient ensuite pour accomplir leurs desseins en *Allemagne*, où ils ne trouveroient pas grande résistance;

&

& qu'enfin avec une armée riche & victorieu- 1616.
se ils chercheroient à pousser leur fortune dans ces païs-ci, où ils devoient compter que les *Espagnols* seroient toujours leurs mortels ennemis. Qu'ainsi ils feroient eux-même un *pas de clerc* en abandonnant les avantages qu'ils ont à-présent, sans être bien assurés que les Princes seroient mis en tranquille possession, à l'abri de tout danger d'être dépossédés de nouveau par force ou par artifice, y aïant pareillement grande aparence, que sous le nom de séquestration, ou sous quelque autre prétexte, l'Empereur en chargeant le Roi d'*Espagne* ou l'Archiduc de l'exécution de ses ordres, disposeroit de ces Païs, ce qui seroit la même chose, quoique sous un autre nom.

Ils me prièrent de bien peser ces raisons, & de les proposer à la considération de votre Majesté; déclarant qu'ils étoient pleins de déférence pour sa sagesse & à son autorité, ce qu'ils montreront par les effets, en cas que les affaires aillent plus loin, & que la briéveté du tems limité par l'Ambassadeur d'*Espagne*, (au bout duquel il déclaroit que les *Espagnols* fortifieroient & retiendroient comme leurs propres possessions les places qu'ils tenoient dans ces Païs) ne rompît pas toute négociation ultérieure.

Je répondis à cela que, puisque les intentions de votre Majesté & les leurs concouroient à une sincère & fidèle exécution du Traité de *Zanten*, qui étoit le principal objet, je ne doutois pas que les difficultés qu'ils alléguoient ne pussent être si bien levées, que les

1616. les accidens survenus entre le tems où l'on avoit conclu le Traité, & celui-ci où l'on en demandoit l'exécution, hâteroient leur résolution plutôt que de la retarder; qu'ils auroient bien le tems d'avoir une assemblée complète des Etats, s'ils vouloient expédier cette affaire; qu'il étoit très-nécessaire en effet de communiquer la chose aux autres Princes intéressés, & que votre Majesté leur en avoit déjà écrit, en sorte que le Roi d'*Espagne* aïant fait le premier pas par la déclaration de son Ambassadeur à ce sujet, puisque lui & eux étoient les Princes possesseurs, & les autres les prétendans, il ne falloit plus que leur réponse catégorique sur ce qui dépendoit d'eux, & que remettre ensuite la chose à des Députés, pour l'exécution, de la même manière que le Traité avoit été fait; que pour les places neutres que les *Espagnols* avoient prises depuis le Traité, quoiqu'on ne pût justifier ces surprises, le Roi d'*Espagne* consentiroit volontiers à les rendre; & que par raport à ce qu'ils disent de la commodité qu'auroient les *Espagnols* de loger des gens de guerre dans les Villes frontières, pour être prêts à quelque entreprise, de l'attachement du peuple à la Religion *Romaine*; & enfin de leurs soupçons & de leurs défiances sur l'autorité de l'Empereur, ces circonstances n'étoient pas plus considérables à-présent que quand on avoit conclu le Traité, auquel ils avoient assisté par leurs Députés, & eu la principale part; & que s'ils avoient cru pouvoir passer outre secrètement alors, ils le pouvoient aussi bien à-présent; & d'autant plus que

que les *Espagnols* étant fort occupés de l'autre côté des montagnes, ils pouvoient d'autant moins penser à entreprendre quelque chose de celui-ci; j'ajoutai que leur considération pour les Princes d'*Italie*, & leurs soins pour leur conservation étoient fort louäbles; mais qu'ils devoient prendre garde qu'en voulant faire une diversion, ils ne détournassent pas du *Po* vers le *Rhin* le torrent de la guerre, dont Dieu par sa providence avoit délivré ces contrées après plusieurs années d'une grande effusion de sang; le théatre de ces Tragédies étant à-présent transporté de l'autre côté des montagnes, où ils avoient été tranquilles Spectateurs, au-lieu qu'ils étoient Acteurs ici; & qu'il s'étoit toujours trouvé par expérience que la guerre de ces païs-là étoit la paix de ceux-ci, & au contraire. Là-dessus je les priai de considérer les présentes conjonctures des trois grandes affaires de l'Europe, qui toutes en effet sont menagées par le Roi d'*Espagne*, & dépendent toutes trois de l'exécution des Traités; celle entre l'Archiduc *Ferdinand* & les *Vénitiens* touchant le Traité de *Vienne*; celle entre le Duc de *Savoye* & le Gouverneur de *Milan*, touchant le Traité d'*Asti*; & celle-ci du Traité de *Zanten*; que comme c'étoit *trop embrasser* pour un seul Prince, quelque puissant qu'il fut, on pouvoit bien conjecturer que le Roi d'*Espagne* faisoit les premières offres d'accommodement ici où son honneur étoit le moins engagé; mais que ceci manquant, il n'y avoit pas de doute que les autres Traités ne fussent mis en exécution, & que celui- 1616.

1616. ci ne fût remis à la décision de l'épée ; en quoi je leur dis nettement qu'ils auroient le desavantage d'être laissés seuls à eux-même, sans le secours de leurs anciens amis, qu'ils ne pourroient demander ni attendre avec justice, après s'être attiré volontairement cette guerre sur le dos.

Sur plusieurs autres réflexions qu'avoit faites Mr. BARNEVELT dans son discours, au sujet de la fraude & de l'ambition des *Espagnols*, je ne crus pas qu'il me convint d'être l'Avocat de cette Nation, dans un tems où elle donne tant de jalousie au monde, ni de faire l'apologie de leur sincérité & de leur modération ; mais je le priai de considérer que les soupçons & les jalousies étoient les mêmes de part & d'autre, & tomboient également sur les Républiques naissantes & sur les autres Princes ; les *Espagnols* soupçonnant un dessein dans les Etats, d'ajouter au moyen de ces différends une huitième Province aux sept qui sont déjà unies, comme ils pouvoient soupçonner eux-même les *Espagnols* de vouloir augmenter le nombre de celles qu'ils possèdent dans ce Païs ; qu'ainsi c'étoit à eux autant qu'aux *Espagnols* à justifier par les effets la sincérité de leurs procédés, puisqu'on en étoit au moment de l'épreuve ; & que tout le monde verroit à présent qui étoient ceux qui agissoient sincèrement ou non avec les Princes prétendans.

Ils me prièrent là-dessus de faire un raport avantageux de leurs intentions, qu'ils vouloient faire aprouver à votre Majesté comme à un bon juge, & d'envoyer leur réponse

par

par écrit, comme faite uniquement pour le présent par voye de provision, jusqu'à ce que leur nombre étant complet, & aïant reçu la réponse des Princes qui sont principalement intéressés, ils puissent prendre une résolution plus précise. 1616.

Sauf meilleur avis, je ne vois pas qu'on puisse recevoir les réponses de l'Electeur de *Brandebourg*, & du *Palatin* de *Neubourg*, avec le consentement des Provinces que les Etats veulent avoir avant que de répondre, & qu'il puisse rester assez de tems pour l'exécution du Traité avant la fin du mois de *Février* prochain, puis qu'ils ont envoyé à-présent à l'Electeur de *Brandebourg*, un Ministre qui ne peut arriver en *Prusse*, avant la fin de *Janvier* ou le commencement de *Février*. C'est pourquoi si la difficulté ne tient qu'à un court espace de tems, un peu plus ou peu moins, on peut d'autant mieux le leur accorder que la nature de leur gouvernement les oblige dans toutes les affaires importantes à avoir le consentement de leurs Provinces, de sorte qu'ils ne peuvent pas prendre une résolution subite comme un Monarque absolu. Pour que l'Ambassadeur d'*Espagne*, qui est auprès de votre Majesté, & qui paroît avoir le pouvoir de limiter le tems, puisse d'autant mieux admettre ce délai, j'ai demandé à son Excellence & à Mr. BARNEVELT, qu'on n'ajoute rien aux fortifications de *Juliers* & des autres places, mais qu'elles restent dans l'état où elles sont, ce que j'ai fait par provision, à cause d'une raison alléguée par l'Ambassadeur d'*Espagne* auprès de votre Majesté,

 (com-

1616. (comme il paroît par votre lettre au Prince de *Brandebourg* fur ce fujet) favoir, qu'il a limité un tems, parce qu'il a apris que les Etats ont deffein d'augmenter les fortifications de *Juliers*, ce qui obligeroit les Archiducs à en faire autant à *Wésel*; & comme d'un côté le tems n'eft pas propre pour travailler à des fortifications, puisque c'eft à-préfent le fort de l'hyver, je puis de l'autre affurer votre Majefté, que depuis que je fuis dans cet emploi, il n'y a point eu d'ordre donné par le Confeil-d'Etat, dans lequel fe traitent ces fortes d'affaires, pour augmenter les fortifications de cette Ville; & il ne peut point y en avoir à-préfent, parce qu'il faut pareillement pour cela le confentement des Provinces.

J'aprens par l'Agent du Prince de *Brandebourg* réfidant ici, qui a eu en dernier lieu une conférence particulière à *Amfterdam* avec un des principaux Confeillers du *Palatin* de *Neubourg*, que les deux Princes ont penfé à faire un partage provifionnel des Païs contestés, avant la reftitution des places; ce qui étant fait, & celles qui confinent aux Provinces des Archiducs étant affignées à *Neubourg*, celles qui font près des Territoires des Etats à *Brandebourg*, les Princes feront très-contens, & les Etats délivrés en partie de leurs inquiétudes.

Cet arrangement ne déplait pas à fon Excellence, ni à ceux des Etats avec qui j'ai eu des conférences particulières fur ce fujet, & felon toute aparence, cela mettroit les Princes plus en fûreté, que fi les Païs étant partagés par le fort, ils fe trouvoient l'un & l'au-

l'autre auprès de voisins auxquels ils donneroient, & dont ils recevroient des sujets continuels de défiance. 1616.

J'attendrai avec une humble soumission les nouveaux ordres qu'il plaira à votre Majesté de me donner pour cette affaire, qui doit à-présent recevoir la vie de votre Majesté, ou être abandonnée pour toujours comme desespérée. Après avoir baisé vos mains Royales, Je suis pour toujours

De votre Majesté,

*Le très fidèle & très-obéissant Serviteur,*

A *la Haye* ce $\frac{17}{27}$. *Déc.* 1616.

DUDLEY CARLETON.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD, $\frac{17}{27}$. *Decembre.*

MONSIEUR,

Par ma dernière dépêche du 2. envoyée par le Lieutenant *Tub*, je vous ai informé au long & de ce qui se passe ici, & de ce que j'ai fait touchant les deux affaires principales dont vous m'avez chargé; l'une regardant nos Marchands, & l'autre l'exécution du Traité de *Zanten*; comme vous m'avez recommandé de nouveau la première par votre lettre du 26. du mois dernier, que je reçus par Mr. *Blondell*, je ne négligeai rien de ce qui dépendoit de moi pour faire prendre une promte résolution d'envoyer des Commissaires à sa Majesté; & en conséquence il a été résolu la semaine passée dans l'assemblée des Etats d'*Hollande* qu'on en enverroit. *Scott*, Sécré-

1616. taire de *Middelbourg*, étant venu ici exprès le jour précedent pour presser cette affaire, est retourné tout de suite en *Zélande*, pour y obtenir une semblable résolution; & quand cela sera fait, comme il le sera sans-doute, les autres Provinces ne feront aucune difficulté; cependant quand il s'agit d'Ambassades auprès des Princes étrangers, quoique cela concerne principalement la *Hollande* & la *Zélande*, Mr. BARNEVELT m'a dit positivement qu'il faut avoir aussi le consentement des autres Provinces, avant que les ETATS-GÉNÉRAUX puissent prendre aucune résolution; mais il espère que cela ne retiendra pas longtems, parce que sur les premières lettres du Sieur *Noël Caron*, dans lesquelles il avoit notifié la promesse qu'il avoit faite à sa Majesté, les Etats en informèrent leurs Provinces, & attendent leurs ordres par la première occasion.

Touchant la réponse à ma proposition sur l'affaire de *Cléves* & de *Juliers*, voyant que la question sur mon absence, ou ma présence au débat, ne produisoit que des délais, j'ai cru qu'il valoit mieux faire une matière de choix de ce qui au bout du compte seroit, comme je le voyois bien, une affaire de nécessité, aïant apris par Mr. BARNEVELT que dès les commencemens les ETATS-GÉNÉRAUX avoient ordonné que l'affaire se traitât en mon absence, quoiqu'on m'eût raporté la chose autrement. Je priai donc Mr. *Huygens*, de parler au Président du Conseil pour qu'il expédiât l'affaire sans attendre de nouveaux ordres des ETATS-GÉNÉRAUX, les délais faisant plus de mal, que ma présence ne pourroit fai-

faire de bien; & j'ajoutai que je supléerois 1616.
dans l'occasion auprès des ETATS GÉNÉRAUX, en qualité d'Ambassadeur, à ce que je ne ferois pas en qualité de Conseiller.

Le même jour en mon absence, & en présence de son Excellence, on se détermina pour l'avis dont je vous envoye la traduction. Mais l'absence des Députés d'*Hollande* qui étoient dans leur assemblée Provinciale, a été cause qu'on n'a point pris de résolution jusqu'au $\frac{1}{2}\frac{4}{4}$. de ce mois, vous verrez par ma lettre à sa Majesté, quelle elle est, & de quel message elle vint accompagnée; j'ai pris la liberté de l'addresser directement à sa Majesté soit parce que c'est un sujet digne de sa considération Royale, soit aussi, à vous parler franchement, pour rapeller à sa Majesté qu'elle a un Serviteur à *la Haye*, me voyant entièrement oublié par Milord Tréforier qui depuis mon arrivée ici, c'est-à-dire, depuis près d'un an, ne m'a jamais fourni un sol de l'Echiquier, ni pour ma provision ordinaire, ni pour mon transport ici, ni pour mes autres dépenses extraordinaires, quoique j'aye apris par mon Domestique que vous voulez bien me servir en cela, de quoi je vous fait mes humbles remerciemens. Cela m'incommode beaucoup, aïant eu à faire les dépenses de mon ameublement & de mon établissement ici, un voyage à *Spa* qui m'a couté beaucoup, & qui est sur mon compte, & les dépenses journalières de ce lieu étant très-considérables. Vous n'êtes pas *ignarus mali*, quoique vous n'ayez jamais été exposé à de si grands embarras; c'est pourquoi je vous

 prie

1616. prie de faire sentir mes besoins à Milord Trésorier plus que je ne puis le faire par lettres ou par d'autres sollicitations, à quoi je n'ai pas manqué; car ce traitement est fort décourageant; & j'avouë que je ne puis pas subsister plus longtems ainsi. Ainsi je recommande humblement ma pauvre fortune à votre amitié & à votre faveur accoutumées, comme étant toujours, &c.

PROPOSITION *du Chevalier* DUDLEY CARLETON *aux* ETATS-GÉNÉRAUX, 3. *Decembre* N. S.

RÉPONSE *des* ETATS-GÉNÉRAUX, $\frac{14}{24}$. *Decembre.*

Plaintes des procédés des *Espagnols* depuis le Traité de *Zanten*; en particulier de la saisie de *Sybourg* en 1615, & de *Zoest* & de *Lipstadt* cette année.

Que l'assemblée n'étoit pas alors complette, & qu'ainsi ils ne pouvoient rien déterminer sur une affaire si importante en l'absence de leurs Collégues.

Que l'Electeur de *Brandebourg*, le Prince de *Brandebourg*, & le *Palatin* de *Neubourg*, qui étoient les principaux intéressés, devoient être consultés, ce qui ne pourroit se faire dans le tems limité, vû l'éloignement de l'Electeur qui étoit alors en *Prusse*, & du *Palatin* de *Neubourg*.

Qu'ils espéroient que sa Majesté prendroit en bonne part cette déclaration provisionnelle.

LET-

1616.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD, $\frac{1}{2}\frac{?}{?}$ *Decembre.*

MONSIEUR,

J'ai retardé pendant deux jours cette dépêche, (que je vous envoye à-présent par mon domestique qui part exprès) soit parce que le vent étoit contraire pour le passage, soit aussi pour la satisfaction de l'Agent de *Brandebourg*, qui aïant une lettre du Prince pour Mr. BARNEVELT, touchant l'exécution du Traité de *Zanten*, pensoit qu'il pourroit aprendre, en la remettant, quelque chose qui contribueroit à avancer cette affaire. Mais il n'y a rien dont il vaille la peine de vous importuner; seulement lui & les autres qui veulent du bien à la cause, pensent qu'il seroit très-convenable de faire venir de *France*, s'il est possible, des ordres à leur Ambassadeur ici, de concourir avec moi dans cette affaire auprès des Etats, pour ôter ce dernier retranchement à ceux qui ne sont pas bien intentionnés. La permission accordée à cet Ambassadeur d'aller en *France*, est renvoyée jusqu'à nouvel ordre.

Hier un nommé *Théodore Weselius*, Sénateur de *Wésel*, vint chez moi accompagné de *Luntius*, pour s'informer secrètement comment ils pourroient contribuer eux-même à leur délivrance, ou en envoyant des Députés de leur Ville ici, ou autrement; on croit que cela sera utile, & je leur ai aussi conseillé de le faire, lors qu'il y aura aparence que l'affaire revienne *sur le bureau*; car tout ce qu'ils

 fe-

1616. feroient à préſent ne ſerviroit qu'à irriter inutilement contre eux la garniſon *Eſpagnole*, de la tirannie de laquelle ils ſe plaignent amèrement.

Par pluſieurs lettres que j'ai vuës ici, écrites de *France* à des amis & à des correſpondans dans ces Provinces, il paroît qu'on s'attend généralement qu'il y aura de nouveaux troubles en *France* l'Eté prochain ; & que tout cela aboutira à une guerre de Religion. On fait pour cela des proviſions continuelles d'armes dans ces quartiers ſous le nom du Roi, & elles paſſent entre les mains du Duc d'*Espernon*, ou du Maréchal d'*Ancre*. Ceux de la Religion voudroient bien prendre les mêmes précautions, mais ils n'en ont pas la liberté ; ceux qui ſont ici au timon, ne voulant pas ſouffrir qu'il ſe paſſe rien qui puiſſe indiſpoſer le Roi ou la Reine Régente.

Les Agens de la *Rochelle* qui ſont ici, ſe ſont addreſſés à moi, & m'ont préſenté la requête que je vous envoye, penſant qu'ils pourroient faire leurs proviſions ſous prétexte d'avoir permiſſion, par mon moyen, d'envoyer des armes en *Angleterre*, ce qu'on ne pourroit me refuſer. Mais c'eſt une affaire trop délicate pour que je m'en mêle, ſans ſavoir le bon plaiſir de ſa Majeſté là deſſus ; ce que je ſerai bien-aiſe d'aprendre par votre moyen le plutôt poſſible, pour la ſatisfaction de ceux que cela concerne.

On n'a rien fait dans les Etats d'*Hollande*, pour l'accommodement de leurs différends de Religion, l'affaire aïant été renvoyée à leur prochaine aſſemblée qui ſera au mois de *Mars*

pro-

prochain; en attendant, l'aigreur & les brouilleries augmentent tous les jours, ce qui paroît pendant ces jours de fête à *Leyde*, où ils ont partagé leurs Eglises entre les Orthodoxes & les *Arminiens*, qui refusent de communier les uns avec les autres. 1616.

On m'a dit que GROTIUS sera un des Députés d'*Hollande* auprès de sa Majesté, ce que je crois d'autant plus aisément, qu'il a usé ces jours derniers de beaucoup de ménagement & de modération sur ces questions de Religion dont il étoit ci-devant *antesignanus*. Les autres deux, car j'aprens qu'il y en aura trois pour la *Hollande*, seront l'un d'*Amsterdam*, & l'autre de *Dort*. Je suis, &c.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD, *au Chevalier* DUDLEY CARLETON. *De* Whitehall, 31. *Decembre*.

Il recommande le porteur envoyé pour acheter dans les *Provinces-Unies* cent mousquets pour les milices dans le Comté de *Glouchester*, commandées par le Milord *Chandos*.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD, *au Chevalier* DUDLEY CARLETON. *De* Whitehall, 31. *Decembre*.

MONSIEUR,

*Unâ fideliâ non duos sed plures dealbabo parietes*, je répondrai par une lettre fort courte à plusieurs des vôtres, qui sont toutes longues & pleines de substance. Peut-être ne suivrai-je aucun ordre, & répondrai-je pre-

1616. mièrement à la derniére; cependant je serois bien fâché d'omettre quelque point essentiel ou important sur lequel vous souhaitiez d'être informé pour le bien du service de sa Majesté.

Je commencerai par l'affaire de *Cléves* & de *Juliers*, qui est, & qui sera *lapis offensionis*. Quoiqu'en puissent penser les Etats, si ces différends ne s'accommodent pas, & que l'on ne fixe pas mieux la condition de ces Païs, qui languissent aujourd'hui dans un misérable esclavage, tôt ou tard cela allumera entre l'*Espagne* & eux une guerre, qui, comme je crois qu'ils le reconnoîtront dans la suite, est plutôt étouffée artificieusement pour un tems, & en attendant que l'*Espagne* puisse prendre son tems avec avantage, qu'elle n'est entiérement éteinte. Sa Majesté ne peut voir sans étonnement que les Etats, après tant de sérieuses remontrances & d'instances réïtérées, soient si peu sensibles à leur honneur, & à leur intérêt particulier; car quoiqu'ils veuillent déguiser la chose, & faire croire au monde que, si le Traité de *Zanten* n'est pas exécuté c'est la faute des *Espagnols*, & non pas la leur, cependant puisque les *Espagnols* font des offres si belles & si plausibles, déclarant qu'ils ne souhaitent rien plus que le repos de ces Provinces, la réintégrande des Princes prétendans dans leur premières possessions, & la parfaite exécution du Traité de *Zanten*, sa Majesté ne sauroit voir comment les Etats peuvent éviter cette honteuse & odieuse imputation, qu'ils fomentent les brouilleries & les troubles dans cette partie de l'*Europe*; que par ambition, & par l'avidité de reculer les bor-

bornes de leur territoire, ils empiètent par 1616.
la force sur les Païs voisins; & ce qu'il y a de plus déplorable, qu'en souffrant que ceux de *Wésel*, la Mère Eglise, & l'ancienne nourrice de notre Religion dans cette partie du monde pendant tant d'années, soient sous le joug de l'esclavage & de la servitude, ils abandonnent la cause de la Religion, qu'ils doivent regarder comme le fondement de leur Etat. Ainsi sa Majesté souhaite que vous voïiez cette affaire reprise par l'assemblée des ETATS-GÉNÉRAUX. Vous pouvez leur dire que *nunquam nimis quod nunquam satis*, que sa Majesté s'intéresse si fort à leur honneur & à leur bien, qu'elle ne peut cesser de les presser d'entendre raison; c'est-à-dire, *suum cuique tribuere*, & de ne pas continuer à être *malæ fidei possessores*; & pour qu'ils n'allèguent pas *non causam pro causâ*, qu'ils sont gênés sur le tems à cause de l'éloignement de l'Electeur de *Brandebourg* & du Duc de *Neubourg*, sa Majesté prend sur elle de faire prolonger d'un mois entier, c'est-à-dire, depuis le dernier de *Février* jusqu'au dernier de *Mars*, le tems marqué pour la restitution réciproque des places possédées par eux & par les Archiducs; toutes les parties intéressées pouvant être averties dans ce tems, & donner leur consentement. Vous pouvez ajouter que sa Majesté est d'autant plus pressante dans cette affaire, qu'elle est assurée que si ce différend n'est pas accommodé bientôt, il ne peut que produire une guerre cruelle, & que sa Majesté seroit bien fachée qu'ils eussent quelque querelle, où ils ne pourroient être

1616. secondés par son assistance, & soutenus par sa protection, ce qu'elle déclaroit franchement qui ne pourroit être, en cas qu'ils rentrassent en guerre pour ce sujet, puis qu'il ne tient qu'à eux de la prévenir, en concourant avec les Archiducs dans ces dispositions pacifiques à l'exécution du Traité de *Zanten*.

Sa Majesté vous charge de donner tous vos soins, à ce que le Traité que vous écrivez avoir été négocié à *Amsterdam* entre les Ministres de l'Electeur de *Brandebourg* & du Duc de *Neubourg*, puisse avoir son effet; & cependant, à vous parler franchement, ils comptent sans leur hôte; car les Archiducs étant Maîtres d'une partie, & les Etats de l'autre, quelques bonnes intentions qu'ils puissent avoir eux-même, ils ne peuvent cependant être remis en possession de ces Païs, jusqu'à ce qu'on en ait retiré premièrement les garnisons.

Touchant la requête que vous a présentée *Etienne Gerritz*, Marchand d'*Amsterdam*, sa Majesté trouve bon que, pour l'avancement de la cause commune, & pour la sûreté de ceux de la *Rochelle*, vous considériez avec toute la sagesse dont vous êtes capable, comment & de quelle manière ils peuvent être pourvus par votre moyen des armes qu'ils croiront nécessaires d'acheter dans les *Païs-bas*, & les faire transporter sûrement.

Le Comte d'*Oldenbourg* a écrit en dernier lieu à sa Majesté, & demande qu'on vous charge expressément, non-seulement d'écouter les Ministres qu'il employe auprès des Etats, mais aussi de leur donner vos Conseils,

de

de les assister, & de les diriger le mieux que vous pourrez dans leurs négociations; ce que sa Majesté veut expressément, de quoi vous ne manquerez pas de vous souvenir, quand les Ministres du Comte viendront à vous; & je ne doute pas que selon votre prudence vous ne les traitiez avec toute sorte de civilité, comme Ministres d'un Prince de l'amitié & du mérite duquel sa Majesté fait grand cas. Je suis, &c. 1616.

P. S. Vous ne pouvez rendre un meilleur service aux Etats, qu'en hâtant le voyage de leurs Commissaires, d'autant plus que sa Majesté partira le 25. de *Mars* pour son voyage d'*Ecosse*.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD, 14. *Janv.* 16 1/6 7. V. S. 1617.

MONSIEUR,

Votre lettre du 31. du mois dernier m'a été remise par mon domestique le 8. de ce mois ci, dans un tems où les Etats étoient entièrement occupés à apaiser les tumultes prêts à s'élever à-propos de leurs disputes de Religion, ce qui est cause que je n'ai pu avoir audience que hier 13. du mois, délai que j'ai souffert d'autant plus volontiers, que le vent étant si bon pour aller de *France* en *Angleterre*, & pour venir de là ici, j'aurois pu être instruit du bon plaisir de sa Majesté, s'il y eût eu quelque raison de changer ses directions touchant l'affaire de *Clèves* & de *Juliers*, & la demande d'une résolution plus pré-

cise

1617. cise que la précédente. J'avois lieu de m'y attendre, sachant que cet Etat a reçu avis de son Ambassadeur à *Paris*, que l'Ambassadeur d'*Espagne* qui y réside, desavouë ouvertement *Don Diego Sarmiento*, & proteste contre l'offre qu'il a faite à sa Majesté pour l'accommodement de cette affaire, comme étant faite sans ordre du Roi d'*Espagne* ou des Archiducs; & le même avis est venu de *Bruxelles*. Mais comme vous ne m'en dites rien, j'ai formé ma proposition conformément à votre lettre. Je vous envoye la copie, & j'y joindrai la réponse, si on ne la diffère pas plus longtems qu'il ne convient d'arrêter le messager, à cause des autres affaires dont il est nécessaire que vous soïïez instruit.

En attendant Mr. BARNEVELT m'a répondu en témoignant la reconnoissance des Etats pour les grands soins que se donne sa Majesté, soit pour la tranquillité publique, soit pour leur bien-être particulier, & en déclarant qu'ils sont dans l'intention de donner à sa Majesté toute la satisfaction possiblé; mais qu'aïant appris que l'Ambassadeur d'*Espagne* en *Angleterre* est desavoué par celui qui est en *France*, cela ne pouvoit que leur suggérer une *arrière pensée*, sur-tout puis qu'ils étoient si accoutumés aux fraudes & aux subtilités des *Espagnols*. Il ajouta que cependant ils prendroient encore l'affaire en considération, & qu'ils me rendroient une réponse. Je lui repliquai qu'il étoit possible que dans un discours général, & dans un compliment, un Ministre public fit ou dit quelque chose de son chef; mais que dans une affaire de cette na-

nature, si importante, & où il est question 1617.
d'un lieu & d'un tems, & d'autres circonstances particulières, la chose étoit très-peu vraisemblable; outre qu'il étoit ordinaire aux Princes de remettre une affaire à un de leurs Ministres, sans la communiquer aux autres; & que comme la *France*, à cause de ses troubles domestiques, ne pouvoit donner autant d'attention que sa Majesté à la paix de ces contrées, les instructions que l'*Espagne* y donnoit à son Ambassadeur pouvoient n'être pas les mêmes que celles qu'elle donnoit à son Ambassadeur en *Angleterre*.

La Reine régente, à ce que j'aprens par l'Ambassadeur de *France* ici, & par les dépêches de Mr. *Langerack*, tient à grand honneur, d'être nommée dans cette affaire avec sa Majesté. C'est pourquoi elle a dépêché un exprès, en *Espagne*, & donné ordre à l'Ambassadeur DU MAURIER d'empêcher ici qu'on ne passe outre, à quoi il a travaillé ici en particulier auprès de Mr. BARNEVELT & de son Excellence, mais sans agir comme Ministre public. Le Conseil de *France* à aussi prié Mr. *Langerack* d'écrire à ce sujet, ce qu'il a fait, mais comme écrivant leur idée, & non point son propre sentiment, de sorte que cette oposition directe produira beaucoup de difficultés: ils ont un proverbe à *Vénise*, *piu vale un remo che scia in drio, che dieci che parano avanti*.

*Sticchius* l'Agent de *Brandebourg*, est revenu à *Amsterdam*, & est retourné de là à *Cléves*; & *Wonstein* Lieutenant du Duc de *Neubourg* à *Dusseldorp* est allé à *Neubourg* pour

1617. pour communiquer à son Maître la première proposition que j'ai faite ici au nom de sa Majesté, & qu'il a euë de *Sticchius*; comme aussi le résultat de leur négociation secrète à *Amsterdam*, pour faire un partage provisionnel des Païs contestés, ce qui, sauf meilleur avis, est la seule voye qui reste pour accommoder cette affaire, le changement de tems, & plusieurs circonstances importantes aïant rendu le Traité de *Zanten* sujet à bien des inconvéniens & des difficultés. Si les *Espagnols* sont réellement dans les bonnes dispositions où ils font profession d'être, en sorte qu'on puisse passer outre avec sûreté, il ne sera pas difficile à ces Princes pendant que les places sont en dépôt entre les mains de leurs amis des deux côtés, de s'accorder de façon que leur partage soit réglé d'avance, & exécuté après la restitution des places; & comme il me paroît qu'on trouve cela très bien ici, j'en aï d'autant meilleure opinion de la sincérité de leurs intentions.

Mr. *de la Noue* a été désigné en *France* pour Ambassadeur extraordinaire auprès de cet Etat, & il n'attend pour partir que la réponse d'*Espagne* touchant l'affaire de *Cléves* & de *Juliers*; mais le principal but de sa négociation est, selon les divers avis que j'ai vus, de tenir cet Etat attaché à la Reine Régente, non-seulement à l'égard des Princes, & pour empêcher qu'ils n'ayent du secours; mais aussi pour acroître l'autorité du Roi & de la Reine par ce témoignage public d'une étroite amitié entre eux & cet Etat.

Le Duc de *Bouillon* a écrit le 25. du mois den-

dernier aux ETATS GÉNÉRAUX une Lettre qu'on a reçuë le 10. de celui-ci N. S. pour leur signifier que le Marquis de *Spinola* a dessein d'assiéger *Sedan*, aïant acheté le titre de *Montlévrier* sur cette place, auquel cas le Duc souhaite d'aprendre quel secours il peut attendre d'ici, soit par égard pour la Religion, soit par raison d'Etat. On ne lui a point encore répondu, l'affaire aïant été renvoyée aux Provinces, ce qui prendra quelque tems; & en attendant comme la chose a été sçuë de Mr. DU MAURIER, ce dont je suis informé de bonne part, & qu'il a envoyé un exprès en *France* à cette occasion, une partie des instructions *de la Noue* sera sans doute de mettre des obstacles à cette affaire. 1617.

Quoique DU MAURIER ait obtenu la permission qu'il a demandée d'aller passer trois ou quatre mois en *France*, il diffère son départ dans l'attente d'une réponse sur ces affaires.

Il y a eu ici depuis peu un député du Duc de *Brunswick*, qui à son départ, il y a environ une semaine, m'informa du dessein où étoit son Maitre d'envoyer un Ministre auprès de sa Majesté. Il étoit chargé de sonder en particulier les Etats & son Excellence, sans faire aucune démarche publique, sur leurs dispositions au sujet d'un différend qu'il y a entre son Maitre & le Duc de *Lunebourg* touchant le Duché de *Brocbenbagen*, situé dans les Etats du Duc de *Brunswick*, & possédé par ce Prince, mais sur lequel *Lunebourg* forme des prétensions. Les dispositions des Etats

1617. tats font douteuſes à cauſe de leur ligue avec les Villes Anſéariques, qui les lie à *Lunebourg*; mais ils déclarent qu'ils ne ſe mêleront point de cette affaire, ſi ce n'eſt comme amis & par voye de médiation entre ces Princes.

Le différend entre les Rois de *Pologne* & de *Suéde*, au ſujet du Duc de *Courlande* que la *Suéde* a pris ſous ſa protection contre l'exécution d'un décret fait par la *Pologne*, eſt accomodé par l'entremiſe de la ſœur du Roi de *Pologne*, qui eſt une Religieuſe, & le Duc de *Courlande* eſt rentré en grace auprès de ce Roi dont il eſt ſujet comme feudataire.

S'il ſe préſente quelque occaſion de rendre ſervice au Comte d'*Oldenbourg*, je n'oublierai pas quel eſt le bon-plaiſir de ſa Majeſté à cet égard.

La réſolution d'envoyer des commiſſaires à ſa Majeſté pour les affaires des Marchands, eſt encore arrêtée par la *Zélande*, d'où l'on n'a aucune réponſe, ce dont on s'étonne d'autant plus que cette affaire concerne principalement cette Province, mais je comprens que la choſe eſt différée jusqu'à l'aſſemblée de leurs Etats qui devant prendre à-préſent une réſolution finale ſur leur contingent, expédieront ces deux affaires à la fois. Mr. *Joachimi* eſt parti il y a deux jours pour hâter leur réponſe. Je ſuis, &c.

*Le même au même. Janvier* $\frac{14}{24}$.

MONSIEUR,

Les différends ſur la Religion ſont venus ici

ici à un tel point, & il y entre tant de cir- 1617.
constances dignes d'être connuës de sa Majesté, que ce sujet demande une Lettre à part. Je commencerai par un récit Historique de tout ce qui s'est passé depuis la dernière assemblée des Etats d'*Hollande* en *Décembre* dernier, dont je vous ai rendu compte dans ma précédente, comme aussi de leur résolution de se rassembler au mois de *Mars* prochain.

Ceux qu'on apelle ici à *la Haye* Contre-rémontrans ont été renvoyés depuis huit mois d'une assemblée à l'autre, sans obtenir de satisfaction sur leurs demandes, qui sont ou qu'on rétablisse leurs Ministres dans leurs fonctions, ou qu'on leur accorde un endroit particulier pour prêcher, afin de les délivrer de l'incommodité d'aller à *Ryswick*. Voyant donc aujourd'hui la prochaine assemblée renvoyée si loin, ils ont perdu patience; & aïant loué secrètement une maison dans cette Ville, & l'aïant ajustée pour leur dessein, ils se proposoient d'y avoir sermon, il y eut dimanche passé quinze jours, le 29. du mois dernier; mais ce dessein aïant été découvert par le parti oposé, le Magistrat de la Ville s'y oposa, & mit le Scellé sur les portes de la maison par autorité publique; ce qui cependant ne leur fit pas changer leur résolution, car ils allèrent de là en foule, & avec quelque desordre dans la maison d'un Officier de son Excellence, où ils eurent leur sermon. Le jour suivant six d'entr'eux qu'ils avoient députés pour leurs affaires, furent apellés devant le Conseil de la Province; là le Président leur aïant parlé

en

1617. en termes assez durs, & leur aïant ordonné de se désister de leurs prétensions jusqu'à la prochaine assemblée des Etats d'*Hollande*, ils le refusèrent absolument, ne craignant pas de répondre d'un ton également haut, soit pour leur propre défense, soit au desavantage de leurs adversaires. Là-dessus le Conseil eut recours à son Excellence, & lui demanda premièrement une partie de ses gardes pour contenir ces gens dans le devoir jusqu'à la prochaine assemblée; le Comte aïant demandé qu'on l'en dispensât, ils le prièrent de faire venir des soldats des autres Villes, ce qu'il refusa aussi disant que les uns étoient pour la garde de sa personne, & les autres pour la défense des frontières contre l'ennemi, & qu'ainsi ils ne devoient pas être employés contre leurs amis. Les Magistrats de la Ville étant allés chez lui pour le même sujet, reçurent la même réponse. Le *Vendredi* & le *Samedi* suivans, qui étoient le second & le troisième de ce mois, ils laissèrent toutes leurs autres affaires pour ne s'occuper que de celle-ci; leur haut Conseil, le Conseil de la Province, & la chambre des comptes, n'aïant formé qu'une seule assemblée dans la chambre du Conseil d'*Hollande*, où le premier jour ils agitèrent l'affaire entr'eux. Le lendemain matin ils apellèrent son Excellence dans leur assemblée, où l'affaire aïant été proposée d'une manière favorable aux Rémontrans & au desavantage des Contre-Rémontrans, ils lui demandèrent son avis. Là-dessus il se fit aporter les regîtres, où étoit couché le serment qu'il fit l'an 86, lorsqu'il prit possession de

ses

ſes emplois; ce ſerment aïant été lu en pré- 1617.
ſence d'eux tous, & ſon Excellence aïant fait remarquer cet Article en particulier, que lui & les Etats s'engagent mutuellement à défendre même jusqu'à la dernière goute de leur ſang la Religion réformée qui étoit le premier fondement de leur querelle; „ tant „ que je vivrai, dit-il, je garderai ce ſer- „ ment, & je défendrai cette Religion". Cela cauſa beaucoup d'altérations, on fit tous les efforts poſſibles pour perſuader à ſon Excellence, que l'introduction de ces nouvelles opinions n'étoit point un changement de Religion, & qu'elles pouvoient s'accorder avec l'ancienne profeſſion; & s'imaginant qu'ils l'avoient bien convaincu, ils lui donnèrent pleine autorité de faire venir devant lui l'après-midi les députés des Contre-Rémontrans dans la chambre du Conſeil de la Province, où étant aſſis ſur la même chaiſe, qui étoit anciennement, la place des Comtes de *Hollande*, où il avoit premièrement prêté ſerment comme Gouverneur-Général, ou Lieutenant de ces Provinces, & où il n'avoit point été apellé depuis l'an 86; il recommanda à ces députés par manière d'avis & de prière, de vouloir bien afin d'éviter le desordre, aller à *Ryswick* le lendemain, qui étoit le dimanche de communion, leur promettant ſur ſa parole, que le dimanche ſuivant ils auroient non-ſeulement une maiſon, mais la principale Egliſe pour leurs ſermons, avec un prédicateur à leur choix, à des heures convenables pour que les Rémontrans puſſent avoir auſſi leur tour. S'étant contentés

de

1617. de cela les Contre-Rémontrans allèrent le lendemain à *Ryswick* en plus grand nombre qu'à l'ordinaire; & là après que le sermon fut fini ils élurent tout de suite des Diacres & des Anciens d'entr'eux; précipitation dont leurs ennemis prirent avantage pour les accuser de schisme. Aïant été apellés le lendemain devant son Excellence, ils soutinrent ce qu'ils avoient fait, en assurant constamment qu'ils ne vouloient avoir aucune communion avec les Rémontrans, ni en entendant leurs prédicateurs, ni en admettant quelqu'un de leur corps dans les offices Ecclésiastiques, disant pour leur raison, que les aumônes recueillies dans l'Eglise des Rémontrans pendant qu'ils étoient eux-même à *Ryswick*, n'étoient distribuées à aucun des pauvres de leur communion, & qu'ainsi on leur avoit donné l'exemple. Il y eut là-dessus de grandes contestations entre les chefs des Rémontrans, (qui sont aussi ici les chefs en autorité) & son Excellence, ceux-là disant qu'il étoit à-présent libéré de sa promesse de donner une Eglise aux Contre-Rémontrans, puisque leur conduite tendoit manifestement à un schisme, & son Excellence persistant à dire qu'elle étoit obligée à tenir sa parole. On se mit alors à faire des listes de ceux des deux partis pour comparer leurs nombres & leurs qualités, & il parut que la plus grande partie des habitans de *la Haye*, & ce qu'il y avoit de mieux, étoient Rémontrans; ce qui rendoit l'affaire d'autant plus sérieuse, puisque l'accusation odieuse d'être indignes de passer pour membres de la vraye Eglise, tomboit sur tant

de

de gens si distingués. On prit là-dessus la ré- 1617.
solution d'envoyer des exprès à toutes les Villes d'*Hollande*, & de convoquer incessamment les Etats qui devoient s'assembler au mois de Mars suivant; & par provision il fut arrêté du consentement de son Excellence, à l'autorité de laquelle les Contre-Rémontrans cédèrent, qu'ils auroient la liberté de prêcher dimanche dernier, dans notre Eglise *Angloise*, & que des Diacres de l'autre parti recueilleroient les aumônes, ce qui se fit en conséquence, sans interrompre notre service, parce qu'ils commencèrent le leur de bonne heure, & qu'ils eurent fini à dix heures. Le jour auparavant quelques députés de leurs trois Conseils réünis me demandèrent mon consentement pour qu'on pût prêcher dans cette Eglise, se servant de cet argument, qu'ils avoient regardé cet expédient comme un moyen d'établir la paix dans leur Eglise: ce qui me donna occasion de la leur recommander comme une chose agréable à Dieu, conforme aux desirs de sa Majesté; (qui avoit employé souvent ses bons offices, comme je le leur rapellai, pour prévenir ces inconvéniens) & nécessaire à la conservation de leur Etat. J'ai eu une conférence avec son Excellence pendant ces disputes, & je l'ai encouragée autant que j'ai pu à soutenir la bonne cause, ce qui m'a paru nécessaire contre de si fortes opositions. Il est difficile de conjecturer quelle sera la fin de tout cela, les deux partis étant toujours également animés, & échaufés tous les jours par les Lettres & les messagers qui viennent de toutes

1617. les autres Villes d'*Hollande*, auxquelles les résolutions qu'on prendra ici donneront la loi.

Il y avoit dans le même tems de pareils troubles, & même avec plus de violence à la *Brille*; mais il y a une suspension jusqu'à l'assemblée des Etats. On a heureusement empêché que les Contre-Rémontrans eussent leurs Anciens & leurs Diacres à part; car, quoiqu'on ne doive pas souhaiter l'avantage du parti contraire, une séparation si absolue auroit rendu les deux factions irréconciliables, & l'on n'auroit pu espérer aucune issue, sans la supression de l'une des deux, ce qui est encore fort à craindre.

Je prens ici la plume des mains de mon Sécrétaire, pour vous instruire plus au long, & plus librement de l'état de cette affaire, afin que sa Majesté en étant une fois informée, je puisse de tems en tems vous donner avis de ce qui se passera, sans vous importuner de nouveau par des répétitions inutiles. Cependant je suis fort embarassé à poser l'état de la question entre ces factions, qui l'ont changé si souvent, & dont la plus mauvaise a les meilleurs patrons. *Litigando jus acquiritur*, l'avantage étant pour les Rémontrans qui se soumettent à l'autorité de leurs supérieurs, & contre les Contre-Rémontrans qui leur résistent; c'est à cela que s'est réduite enfin la dispute, par artifice, & par laps de tems; au moyen de quoi, je connois plusieurs graves & sages personnages, entr'autres votre ami le trésorier *De Bye*, qui aïant été chassé de leur premier terrein, par de longs & continuels assauts, & ne considérant que la face présente

de

de l'affaire, se montrent directement & violemment oposés au parti avec lequel ils concourent d'ailleurs dans l'opinion. 1617

Il est aisé de voir que l'*Arminianisme* est la première cause de ces troubles, dont les effets seront des factions dans l'Etat, & un schisme dans l'Eglise, si l'on ne le prévient incessamment, & dans cette assemblée.

Les factions commencent à se partager entre son Excellence & Mr. BARNEVELT comme leurs chefs, qui joignent leurs anciennes querelles à ce différend. Le schisme est actuellement entre *Uytenbogaard* & *Roseus*, dont la jalousie & l'envie particulière, parce qu'ils sont fort suivis & fort aplaudis, ne contribuënt à rien moins qu'à la tranquillité publique.

Voici comment sont partagées les Provinces. La *Zélande*, la *Frise*, & *Groningue* sont absolument pour les Contre-Rémontrans: *Utrecht* tient aussi absolument pour les Rémontrans, & c'est la seule Province qui soit toute entière pour eux. La *Gueldres*, & la Province d'*Overyssel* sont divisées; mais les deux tiers y sont pour les Contre-Rémontrans. La *Hollande* est aussi divisée, mais les deux tiers y sont pour les Rémontrans; cependant dans les Villes, où le Magistrat est dans cette disposition, ou dans lesquelles il a été gagné par artifice, le peuple pour la plus grande partie est dans le parti oposé, comme à *Dort*, *Leyde*, *Harlem*, *Alcmaer*, la *Brille*, & ailleurs. A *Rotterdam* le Magistrat & le peuple à la réserve d'un petit nombre, sont Rémontrans: & la plus grande partie l'est aussi à *la*

1617. *Haye*, comme je l'ai dit. *Amsterdam*, *Encbuysen*, *Edam*, & *Purmerent* sont absolument du parti contraire, & les villages de *Hollande* aussi bien que ceux des autres Provinces sont généralement pour les Contre-rémontrans.

Si je voulois entrer à-présent dans les détails de tous les raisonnemens & de tous les traits qui se débitent sur ce sujet, parmi ce peuple fort libre dans ses discours, je ne finirois jamais; ils vont si loin que de part & d'autre on accuse le parti contraire de vouloir changer le gouvernement; les Rémontrans imputant à son Excellence *Leicestrana consilia*, comme ils les apellent; & les Contre-Rémontrans accusant Mr. BARNEVELT & son parti de ramener le Papisme. Pour moi je ne puis porter si loin mes conjectures, mais je pense que le but de son Excellence, outre le maintien de la cause commune de la Religion, est, plutôt *ad destructionem, quam ædificationem*, de s'oposer à l'autorité de Mr. BARNEVELT qui a longtems travaillé avec grand soin à l'accroitre, en introduisant ces nouvelles opinions, en créant dans toutes les Villes des Magistrats qui les favorisent, & en excluant les autres, ce qui est je crois son principal but. Cependant on peut remarquer une chose qui semble confirmer l'opinion vulgaire. C'est que dans les endroits où il y a le plus de Papistes, tels que la Province d'*Utrecht*, & la Ville de *Rotterdam*, les Rémontrans y dominent, & que les Papistes sont généralement pour eux. Quelques uns conjecturent, (& c'est l'opinion de son Excellence) que tout

tout ceci se fait par Mr. BARNEVELT, par 1617.
voye de préparatif pour le tems où l'on parlera de renouveller la trêve, ou de la convertir en une paix; comme alors le Roi d'*Espagne* demandera vraisemblablement qu'on mitige le premier Article touchant la Souveraineté de ce gouvernement, & que la Religion Papiste soit tolérée dans ces Provinces, à quoi les opositions ne viendront que du parti Protestant, on supose que Mr. BARNEVELT se propose de prévenir cette difficulté en suprimant ce parti.

Je ne puis passer sous silence une superstition puérile du peuple, qui pronostique un changement parce qu'il est venu sur ces côtes trois baleines d'environ 60. pieds de long, & de trente d'épaisseur, dont deux aïant échoué à l'*Ile* de la *Brille*, & une près de *Scheveling*, justement dans le lieu & dans l'instant de ces tumultes, ont causé d'autant plus de surprise, qu'on se rapelle, qu'au commencement de la guerre dans ce Païs, il y en eut deux de même grosseur poussées sur les bords de l'Escaut au-dessous d'*Anvers*, & une ici en *Hollande*, lorsqu'on fit la trêve. Mais ce sont-là des effets des longues & continuelles tempêtes que nous avons euës à l'*Ouest*, & qui ont causé plusieurs naufrages sur cette côte.

Les Députés aux Etats d'*Hollande* sont déjà arrivés; & ils tiendront demain leur première assemblée.

J'userai de la liberté que donne sa Majesté pour le transport des armes, selon que cela me paroîtra le plus utile pour le service de

1617. ceux que la chose intéresse, & je ferai avoir incessamment celles dont vous me parlez dans votre Lettre du 31. du mois dernier, pour le service de Milord *Chandos*.

Le Duc de *Bouillon* employe le crédit & la bourse de ses amis pour avoir aussi des armes d'ici, & j'entends parler d'une levée de chevaux qu'on fait dans ces quartiers & dans la basse *Allemagne*, au nombre de 2000. pour le service des Princes.

Le Baron *Van Oye* de *Gueldres*, qui a été ci-devant à leur service, se charge d'une grande partie de ces levées, quelques particuliers de ce Païs affectionnés à ce parti lui prêtent de l'argent pour cela. Je suis, &c.

PROPOSITION *du Chevalier* DUDLEY CARLETON *aux* ETATS-GÉNÉRAUX, *dont il parle dans sa Lettre du* 14. *Janv.* V. S. 23. *Janv.* V. S.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD, 23. *Janv.*

MONSIEUR,

Le porteur de cette Lettre est *Pierre de la Ravoyre* dont je vous ai parlé dans des Lettres précédentes, Savoyard de naissance, & jusqu'ici Religieux de l'ordre des Chartreux. Persécuté par le Pape & par son Général il s'est réfugié dans les *Provinces Unies*, où les Chartreux possèdent en vertu de la trêve, certaines rentes sur lesquelles il a travaillé à obtenir une pension annuelle pour son entretien. Il y a eu un procès pour cela dans leur haut

haut Conseil entre lui & les Chartreux, jusqu'à ce que l'affaire étant sur le point d'être jugée, les Chartreux par l'intercession du Roi de *France*, ont obtenu un délai d'une année. *Cum Deus unus obest, fert Deus alter opem*; & dans l'espérance qu'une Lettre de recommandation de sa Majesté, pourroit le mettre de nouveau *rectum in curia*, il a pris la résolution d'aller en *Angleterre*, & je n'ai pu lui refuser une Lettre pour vous, connoissant les talens du personnage, & aïant vu ce qu'il se propose de publier par voye de manifeste, touchant les abus de la Cour de *Rome*, en quoi il mérite toute sorte d'encouragement. Je suis, &c. 1617.

*Le même au même.* 24. *Janvier.*

MONSIEUR,

Par une dépêche du 14. de ce mois, que j'envoyai par le courier *Jonbson*, je vous ai instruit au long dans deux différentes Lettres de ce qui se passe dans ces quartiers; & je vous envoyai en même tems une copie de la seconde proposition que j'avois faite le jour auparavant dans l'assemblée des ETATS-GÉNÉRAUX, touchant l'affaire de *Cléves* & de *Juliers*, conformément à vos Lettres du 30. du mois dernier. La réponse a été différée jusqu'à hier, & elle m'a été renduë seulement de bouche de la part des ETATS-GÉNÉRAUX par Mr. *Magnus* de *Zélande* & :.... d'*Utrecht*; elle portoit que les Etats aïant envoyé à leurs différentes Provinces ma première proposition dont la seconde différoit peu en

1617. substance, excepté par raport au tems fixé pour la restitution des Villes, qui avoit été prolongé d'un mois; tout ce qu'ils pouvoient faire selon la constitution de leur gouvernement, étoit d'envoyer aussi ma seconde proposition à leurs Provinces, ce qu'ils avoient fait le jour après que je l'avois faite; & que jusqu'à ce qu'ils reçussent des ordres plus exprès de leurs supérieurs, ils devoient s'en tenir à leur première réponse dans laquelle ils déclaroient leurs bonnes intentions pour l'accommodement de cette affaire, pourvû que ce fût avec sûreté pour eux-même, & à la satisfaction de leurs voisins; qu'en cela ils devoient attendre la résolution de l'Electeur de *Brandebourg*, de qui ils n'avoient pas eu encore le tems de connoître les intentions; & qu'en attendant ils suplioient humblement sa Majesté d'interprêter favorablement leur conduite.

Le jour précédent j'étois allé pour solliciter leur réponse, chez Mr. BARNEVELT Président cette semaine, qui s'excusa sur leur petit nombre, plusieurs des Députés, & tous ceux de deux Provinces étant absens, ensorte qu'ils ne pouvoient prendre une résolution positive comme on la leur demandoit; il ajouta que, puisque sa Majesté n'avoit pas été satisfaite de leur première réponse conçue en termes généraux, il soupçonnoit qu'une autre du même genre lui plairoit encore moins. Il paroît ainsi, que c'est par son avis qu'on m'a envoyé ce message au lieu d'une réponse par écrit.

Par ce que m'ont dit lui & les autres Députés qui sont venus chez moi pour ce sujet,

je

je trouve que leur défiance sur les voës des 1617.
*Espagnols* est plutôt augmentée que diminuée, à cause des nouvelles levées qu'on pense à faire du côté des Archiducs, jusqu'au nombre de 9000. hommes d'Infanterie, & de 1000. ou 1200. chevaux; & tous les autres Princes qui ont intérêt dans cette affaire leur conseillent de différer de prendre une résolution positive, plutôt que de les en dissuader; leur Ambassadeur à *Paris*, leur aïant envoyé Lettre sur Lettre pour leur aprendre que l'offre de *Pietro di Sarmiento* à sa Majesté touchant l'exécution du Traité de *Zanten*, est absolument desavouée par les Rois de *France* & d'*Espagne*; & l'Ambassadeur de *France* ici, Mr. DU MAURIER leur aïant fait connoître qu'on pense de même à *Bruxelles*, que c'est une chose faite sans autorité. D'ailleurs les Princes de l'union ont écrit en dernier lieu aux Etats, pour les exhorter expressément à une vigilance extraordinaire par raport aux *Espagnols*, & sur-tout touchant cette affaire de *Cléves* & de *Juliers*. Je vous envoye la traduction de leur Lettre. Outre cela encore le Prince de *Brandebourg* étant jeune, & son Conseil étant partagé d'opinion, ce Prince ne fait absolument rien sans consulter les Etats, & lorsque je leur rapelle qu'ils ont été eux même les Auteurs du Traité de *Zanten*, & qu'ils en ont dressé les Articles, ils me disent nettement *tempora mutantur & nos*; de sorte que je suis tous les jours plus confirmé dans mon premier sentiment, qu'il ne reste aucun moyen d'accommoder cette affaire que par un accord particulier entre les Prin-

1617. ces prétendans, à quoi travaillent toujours leurs Miniſtres. Mais comme *Sticchius* Agent de *Brandebourg* eſt à *Cléves*, ſon abſence eſt cauſe que je n'entends point parler du ſuccès de la négociation.

Entr'autres choſes qui ſe dirent dans la converſation que j'eus avec Mr. *Magnus*, voyant que j'inſiſtois ſur la reſtitution des Villes comme ſur un moyen de prévenir une guerre dont on étoit menacé par ce différend, il me demanda à qui ils les reſtitueroient, à moins que les Princes ne fuſſent d'accord, diſant qu'ils devoient ſavoir quel des Princes devroit les recevoir, & qui ils devroient avoir pour voiſin; par où il paroît que cet expédient lévera toutes les difficultés de ce côté-ci.

Mr. *Langerack* Ambaſſadeur des Etats à *Paris*, leur a écrit, que la crainte qu'on avoit dans cette cour, que l'affaire ne ſe terminât ſans l'intervention du Roi de *France*, étoit cauſe qu'on avoit demandé à Mr. de *Refuges*, de faire un autre voyage ici exprès pour cela, parce qu'il a eu ci-devant le maniement de cette affaire, quoique Mr. *de la Noue* fût déjà nommé pour Ambaſſadeur extraordinaire. Mais *Refuges* s'étant excuſé ſur ſon indiſpoſition, a envoyé tous ſes mémoires touchant ce qui ſe paſſa, pendant qu'il étoit ici, au ſujet du Traité de *Zanten*, avec ſon ſentiment particulier ſur le tout, pour ſervir d'information à *la Noue*. Par une autre Lettre du 28. du Mois dernier, Mr. *Langerack* a donné à cet Etat pluſieurs avis importans; en premier lieu qu'il a obtenu du Roi de

de *France* la continuation du secours des trois 1617. Régimens d'Infanterie, & des deux Compagnies de Cavalerie de cette nation pour une année encore, malgré l'oposition des Ambassadeurs d'*Espagne* & des Archiducs, qui conseilloient de les rapeller à cause des troubles présens de la *France*; qu'il y a un ordre donné pour leur compter 120, 000. écus à compte des arrérages de leur paye; qu'on a résolu dans cette cour par l'avis des nouveaux Conseillers, contre l'opinion des anciens, de poursuivre les Princes par la guerre, & de maintenir desormais l'autorité du Roi par la force; que pour cet effet le Roi desire que les Etats exécutent leur promesse d'envoyer cinq vaisseaux dans la Rivière de *Bourdeaux*; qu'il demande pareillement, conformément aux derniers traités entre cette couronne & les Etats, un secours d'homme au même nombre que les *François* qui sont ici à leur service, sous quelque bon officier; mais le Roi ne veut pas avoir les *François* même, de peur qu'ils ne se révoltassent en faveur des Princes quand ils seroient en *France*; qu'il demande la liberté du passage à travers ces Païs par la *Meuse* & par le *Rhin* pour 3000. soldats avec leurs armes, qui sont lévés par le Comte *Jean Giacomo Belioysa* dans le Païs de *Liège* & aux environs, & des bâteaux pour les transporter en *France*. Tout cela a été dit à Mr. *Langerack* par le Maréchal d'*Ancre*, à quoi il ajoute que le Roi est si irrité contre le Duc de *Bouillon* parce qu'il a demandé la protection des Etats par la Lettre dont je vous ai parlé dans ma dernière,

1617. qu'il y a une résolution prise de le déclarer *criminel de Léze-Majesté.*

Ce que la *France* accorde est si peu de chose, la continuation des troupes *Françoises* au service des Etats n'étant que pour un an, & ce qu'on envoye pour leur payement étant seulement la dixième partie de ce qui est déjà dû, qu'ils comptent que tout cela vient du Maréchal d'*Ancre*, pour leur *tenir*, comme ils disent, *le bec dans l'eau*; & les demandes sont si considérables & si exorbitantes, qu'on juge qu'ils *iniquum petunt, ut aquum ferant*; pour tenir par-là d'un côté cet Etat à la dévotion du Roi de *France*; & de l'autre pour prévenir une semblable demande de la part des Princes; car il y a peu d'aparence qu'ils accordent le passage par leur Territoire à un si grands corps, commandé par un *Italien*, qui a porté les armes contr'eux, & qui est marié dans le Païs des Archiducs; & quand il sera question d'envoyer leurs propres forces, il y a aparence qu'ils trouveront d'aussi bonnes excuses pour cet article, qu'ils en ont trouvé jusqu'ici pour ne pas envoyer leurs vaisseaux, promis depuis trois mois, & toujours sollicités; car quoique ceux qui ont ici la principale autorité aient été longtems particulièrement engagés, comme vous le savez, dans une étroite dépendance de cette Couronne, je trouve qu'ils sont fort indisposés contr'elle depuis quelque tems, parce qu'elle est si fort gouvernée par l'*Espagne*, ce qu'ils craignent de voir aboutir enfin à la ruine de cet Etat.

En *France* ils voyent de mauvais oeil cette froi-

froideur, & ils s'en sont plaint en dernier 1617.
lieu à Mr. *Langerack*, comme si l'on étoit porté ici pour les Princes, le bruit s'étant répandu à *Paris*, que le Comte MAURICE iroit en personne à leur secours, à quoi la Reine Régente étoit fort sensible; mais je ne trouve pas ici qu'il y eut le moindre fondement à ce bruit.

Il court depuis quelque tems un bruit répandu & entretenu par ceux qui voudroient affoiblir la bonne intelligence entre sa Majesté & cet État, c'est que sa Majesté est sur le point de marier notre Prince avec la Princesse d'*Espagne*; & ce bruit trouve plus de créance à-présent sur un avis donné de ce païs-là, par un Ministre secret que cet Etat y entretient sous prétexte de solliciter des causes de Marchands, & qui écrit que la question sur ce mariage a été débattuë à l'inquisition, & qu'il a été jugé nécessaire, parce qu'il serviroit à introduire le Papisme en *Angleterre*. Je trouve que cela nuit, au succès des principales affaires que j'ai ici; mes instances pour la restitution des Villes, étant regardées par ce peuple soupçonneux comme un effet du desir qu'on auroit de faire une chose qui seroit fort du goût de l'*Espagne* aujourd'hui, & fort avantageuse pour elle dans les présentes conjonctures; & ils donnent le même sens à mes sollicitations pour l'envoi des Commissaires à sa Majesté au sujet de l'affaire de nos Marchands, comme si l'opinion qu'on concevroit de cette Ambassade, dont, quoique les affaires des Marchands fût le prétexte, le principal but seroit de jouër *Davus*

1617. *in Comœdia*, devoit ſuivant la règle du *nitimur in vetitum*, plutôt enflammer qu'éteindre le deſir des *Eſpagnols*, & hâter la concluſion du mariage.

La derniére fois que je vis Mr. BARNEVELT, je me plaignis des délais des Etats dans l'envoi des Commiſſaires pour ce ſujet, comme ne répondant point à la parole donnée par le Sieur *Noël Caron* à ſa Majeſté, ni à l'inclination des Etats en général, & à la réſolution particulière de la Province de *Hollande*, dont je vous ai informé d'après ce qu'il m'en avoit dit. Il me répondit à cela, que ce n'étoit qu'à grand peine, & malgré bien des opoſitions qu'il avoit obtenu le conſentement de la *Hollande*, & que l'affaire tenoit à-préſent à la *Zélande*, mais qu'il ſoupçonnoit que ſa Majeſté aïant rétabli l'ancienne compagnie des Marchands, cela empêcheroit qu'on ne paſsât outre, puis que la choſe devenoit par-là moins néceſſaire; mais que cependant le Sieur *Noël Caron* avoit écrit, que malgré ce changement, il croyoit très-important d'envoyer des Commiſſaires.

Les queſtions de Religion ſont toujours dans le même état dont je vous ai informé par ma dernière lettre, l'aſſemblée des Etats d'*Hollande* s'étant ſéparée, pour ſe raſſembler de nouveau à la fin de *Février*, N. S. En attendant on a pris des arrangemens proviſionnels pour que les *Contre-Rémontrans* continuënt à prêcher dans notre Egliſe *Angloiſe*, où ils ont fait des échafauts, afin qu'elle puiſſe contenir plus de monde.

On a beaucoup diſputé dans cette aſſemblée

pour

pour savoir si son Excellence y seroit pré- 1617.
sente ou non; mais enfin elle a été apellée par la pluralité des voix, contre l'avis de Mr. BARNEVELT; & son autorité l'a emporté en faveur des *Contre-Rémontrans*, pour qu'ils puissent continuër à prêcher, ce qu'on avoit proposé d'empêcher par quelques moyens violents. A l'exemple de cette Ville on a pris un pareil arrangement provisionnel, pour prêcher à la *Brille* & à *Rotterdam*, & au sujet de quelques bourgeois de *Tergow*, à qui l'on avoit interdit le commerce, parce qu'ils s'étoient plaint du Magistrat dans cette occasion.

Quelques particuliers bien intentionnés dans cette cause m'ont prié d'engager sa Majesté à écrire à son Excellence, pour l'affermir & l'encourager dans son zèle pour le maintien de la vraye doctrine & de ceux qui la professent, contre ces novateurs & leurs opinions; sur quoi je m'en raporte humblement à sa Majesté, au cas qu'elle juge cet office nécessaire, pour qu'elle décide s'il convient mieux de le faire par message ou par lettre; la première méthode auroit plus d'efficace, mais la dernière seroit moins sujette à une mauvaise interprêtation de la part de la faction *Arminienne* dont vous connoissez le crédit sur ceux qui ont la principale autorité dans l'Etat. Je suis, &c.

P. S. 29. *Janv.* Depuis que j'ai écrit cette lettre qui a été retardée avec le messager par des tempêtes continuelles, Mr. *de la Noue* est arrivé, & a été logé & defrayé, selon la coutume usitée envers les Ambassadeurs extraordinaires; quoiqu'on dise ici (& cela pa-

1617. roît par son équipage) qu'il prendra la place de Mr. *Du Maurier*. Ce peu de jours n'a aporté aucun changement dans les autres affaires.

*Le même au même, par le Domestique du Chevalier* EDOUARD VERE. $\frac{6}{16}$. *Fevr.*

MONSIEUR,

Il ne s'est rien passé de nouveau au sujet de l'affaire de *Cléves* & de *Juliers*, qui étoit le principal sujet de mes deux dernières dépêches du 14. & du 24. du mois dernier, excepté que la pauvre Ville & l'Eglise de *Wésel* ont présenté des requêtes aux Etats & à son Excellence, pour être délivrées de leurs présente servitude, & leurs humbles actions de grace à sa Majesté pour ses soins en leur faveur; ce que vous verrez mieux par la lettre que j'en ai reçuë, & dont je vous envoye l'original. Les Etats & son Excellence leur ont répondu obligeamment, & pour les encourager je les ai assuré de la persévérance de sa Majesté dans cette bonne œuvre.

Le 29. du mois dernier Mr. *de la Noue* eut sa première audience dans l'assemblée des ETATS-GÉNÉRAUX, & deux jours après il leur remit son discours par écrit; je vous en envoye la copie aussitôt que j'ai pu me la procurer, dans l'espérance qu'elle arrivera assez tôt pour informer sa Majesté de la commission du Baron *Du Tour* avant son audience, car il est très-vraisemblable que ces Ambassadeurs extraordinaires de *France* répandus à-présent par toute l'*Europe*, sont envoyés pour donner la même interprétation aux affaires de

ce

ce Royaume, cela disculpant en effet le gouvernement de la Reine Régente, soit pendant, soit depuis la minorité du Roi. 1617.

J'ai vu la copie d'une association entre les Princes de *France* qui m'a été montrée par un de leurs principaux confidens dans cette Ville; ils s'y liguent par un serment solemnel pour prendre les armes pour la liberté du Roi & du Royaume contre la tutelle & l'opression des étrangers; & leurs argumens dans tous les articles importans sont oposés à l'apologie de cet Ambassadeur.

Vous pouvez conjecturer aisément combien les Etats sont satisfaits de ces belles paroles, *sans argent*; car il n'a rien paru jusqu'ici malgré ce qui s'est passé en dernier lieu entre le Maréchal d'*Ancre* & Mr. *Langerack*. Le Résident de *Venise Sortan* a des lettres de *Patavin*, Agent de cette République auprès des *Grisons*, qui lui disent que *Gessier* l'Ambassadeur de *France* auprès de ce peuple, s'est toujours oposé en secret, & s'opose aujourd'hui ouvertement à la ligue entre les *Vénitiens* & les *Grisons*, malgré les lettres expresses que *Ottavian Don* a obtenuës du Roi à *Paris*, pour la favoriser, & quoique l'Ambassadeur ici mette cet acte *en ligne de compte* parmi les exemples d'une religieuse observation des anciennes alliances de cette Couronne. Je trouve sa Majesté nommée trois fois dans ce discours; premièrement comme aprouvant le mariage entre la *France* & l'*Espagne*; en second lieu, comme sollicitant à présent auprès de l'*Espagne* une semblable alliance, & cela *avec passion*; enfin, comme aïant fait la four-

1617. sourde oreille au mariage avec une Princesse de *France*, lequel, dit-il, étoit *ardemment desiré.*

Je regarde le reste comme étant *alienæ reipublicæ*, mais je ne puis laisser passer de même le second point qui concerne sa Majesté, n'y aïant rien de plus préjudiciable à la bonne intelligence entre elle & cet Etat que cette croyance d'un mariage de notre Prince avec une Princesse d'*Espagne*, qui, comme je vous l'ai dit dans ma dernière lettre, ne nuit pas peu à ma négociation avec cet Etat; comme vraisemblablement cela fera de plus fortes impressions après une assurance si positive de cet Ambassadeur, je serai bien-aise de pouvoir dissiper ce soupçon par une meilleure autorité que mon opinion particulière seule, en cas que cela s'accorde avec le bon plaisir de sa Majesté, & avec le bien de son service.

Je vois qu'ils ont laissé là le dessein d'envoyer des Commissaires à sa Majesté, pour l'affaire des Marchands; dans laquelle plus je remuë, plus ils interprêtent mal mes démarches; ainsi au cas que vous jugiez à-propos qu'on insiste là-dessus, le meilleur moyen d'en venir à-bout c'est d'employer les lettres du Chev. *Caron*, qui s'est lié lui-même, & a lié ses Maîtres par la promesse qu'il a faite à sa Majesté.

Nous avons ici la nouvelle de la paix concluë enfin entre les *Moscovites* & le Roi de *Suède*; celle d'une guerre prête à éclater entre ce Roi & la *Pologne*, pour laquelle on fait des préparatifs en diligence des deux côtés; de levées faites en *Dannemarck*; & de vais-

vaisseaux équipés pour le service de ce Roi, 1617.
ce qui donne beaucoup d'inquiétude à *Hambourg* & à *Lubeck*, à quoi cet Etat est intéressé à cause de sa ligue avec les Villes *Anséatiques*, mais il ne se remuë pas sur cette première allarme.

Y aïant eu ici en dernier lieu un prêt de 360, 000 florins fait au Roi de *Suède*, pour un payement à faire au Roi de *Dannemark*, en vertu du Traité de paix entre les deux Rois, l'argent n'est arrivé à *Hambourg* qu'après le jour fixé; & cependant le Roi de *Suède* aïant trouvé cette somme d'ailleurs, & l'aïant payée au *Dannemark*, il a reçu cet argent pour son usage; & il s'est engagé à payer le capital & les intérêts en cuivre, qui abonde dans son Païs.

Ce Roi a donné ordre de faire dans ces Provinces une levée de deux mille hommes, dont il souhaite qu'une partie serve comme matelots sur ses vaisseaux; & pour cet effet il a fait remettre ici à son Ambassadeur, quarante-mille écus d'*Allemagne*.

Il est venu ici un gentilhomme de la part du Comte *Levestein*, Seigneur *Allemand*, qui demande aux Etats le passage par ces Provinces, pour 3000. hommes de sa Nation, engagés au service des *Vénitiens*, & la permission de louër des vaisseaux à *Amsterdam* pour les transporter par mer; s'il obtient cela, il se propose d'embarquer son monde le mois d'*Avril* prochain.

Les levées faites par le Comte *Jean Ernest de Nassau*, & qui ont été embarquées dès le mois de *Novembre* dernier, demeurent encore ar-

1617. arrêtées dans le port par un vent constant & assez fort de *Sud-Ouëst*, qui souffle depuis trois mois dans ces quartiers, & qui nous a aporté deux autres baleines, l'une à *Catwyck*, l'autre en *Frise*, en sorte que ces monstres cessent d'être des prodiges; on croit cependant qu'ils pronostiquent la famine & la peste dans ce Païs, quoiqu'ils soient plutôt une partie des effets de ce tems extraordinaire, que la cause des conséquences, le défaut de leurs gélées ordinaires dans ces tems-ci, étant contraire & à la santé de leurs corps, & à la fertilité de leurs terres.

Nous avons déja senti les atteintes d'un de ces fléaux, la peste s'étant glissée dans quatre maisons ici à *la Haye*; ce qu'on néglige plus qu'il ne convient dans un si grand danger. Les Etats prennent des précautions contre l'autre, aïant rapellé plusieurs vaisseaux chargés de bled du *Texel*, où ils avoient été retenus longtems par les vents.

Il arriva vendredi dernier à la *Brille* quelque petit desordre à l'occasion de ces différends de Religion; le Magistrat aïant fait des recherches, & fait prendre les armes à la bourgeoisie & à la garnison pour trouver un Prédicateur des *Contre-Rémontrans*, contre l'ordre du Conseil de la Province qui a suspendu toutes procédures, là aussi bien qu'ici & ailleurs, jusqu'à la prochaine assemblée des Etats d'*Hollande*. Le Ministre n'aïant pas été trouvé; il vint des plaintes le lendemain dans cette Ville, où les deux partis ont trouvé des patrons, son Excellence aïant censuré vivement les Capitaines & les Officiers pour avoir

été

été en armes sans son ordre, & sans celui des Etats, & Mr. BARNEVELT soutenant qu'ils n'avoient fait que leur devoir; les garnisons étant, dit-il, mises dans les Villes pour le service du Païs, & devant par conséquent recevoir l'ordre des Magistrats, selon les occasions. 1617.

La décision de la cause dépend de cette question, car les Magistrats de la plupart des Villes étant pour les *Rémontrans*, s'ils peuvent disposer des garnisons, ils auront bientôt amenés le Païs à l'obéissance. D'un autre côté si les garnisons ne peuvent bouger que par l'ordre de son Excellence & des Etats, les *Contre-Rémontrans*, qui sont en plus grand nombre que les autres, auront l'avantage.

Il est très-remarquable dans cette affaire, que les Magistrats de la plupart, si ce n'est de toutes les Villes frontières, se trouvent être *Rémontrans* par l'habileté, ou les artifices de celui qui est le Chef ici dans le gouvernement; que les *Rémontrans* sont pour la plupart *Arminiens*, & si les *Arminiens* n'ont pas du panchant pour le *Papisme*, comme on les en soupçonne, cependant au cas que, comme cela arrive souvent dans les tumultes populaires, les choses en viennent au point qu'on apelle un secours étranger, il est aisé de prévoir à qui cette faction aura recours.

Depuis la dernière assemblée GROTIUS a travaillé auprès des *Contre-Rémontrans* de *Rotterdam* pour les amener à un Traité; mais ils répondent qu'ils ne peuvent rien faire sans le consentement des autres Villes de *Hollande*, de sorte que c'est à-présent une cause com-

1617. commune declarée, dont l'évènement est fort à craindre; & si leurs animosités continuënt à aller en croissant, comme elles l'ont fait jusqu'ici avec beaucoup d'aigreur, ces différends ne peuvent se terminer que par la ruine d'un des deux partis.

On peut juger des extrêmités où ce peuple est parvenu, par un accident arrivé à *Rotterdam*, où y aïant une assemblée de *Contre-Rémontrans* dans une maison particulière pour y entendre un sermon, quelques personnes emportées de la faction contraire se pourvurent de bouë & de pierres, pour les en saluer quand ils sortiroient, leur aïant donné le sobriquet, de *slyk-gueux* parce qu'ils alloient ci-devant au prêche dans un village de la campagne, comme on alloit d'ici à *Ryswyck*; mais ils ont été apaisés par une bonne vieille, qui sortant la première du sermon, leur conseilla d'un ton grave & sévère de prendre garde à ce qu'ils faisoient, parce, dit-elle, que son Excellence est *een slyk-gueux ook*, c'est-à-dire, un sale gueux aussi bien qu'eux.

On fait beaucoup de réflexions ici sur ce renouvellement du nom de gueux qui a été la première livrée des mécontens dans ce Païs; & l'on ne fait pas moins d'attention sur ce qu'on a pris les armes à la *Brille*, la première place qui sonna le *tocsin* de la révolte de ces Provinces: l'ennemi commun ne manque pas de vanter ses espérances d'entrer de nouveau par la même porte d'où il fut exclus.

Il y eut quelques contestations dimanche dernier pour l'Eglise d'*Oudewater* entre deux Prédicateurs des deux factions; le *Contre-Ré-*

*mon-*

*montrans* l'emporta, mais le Magistrat lui a impoſé ſilence pour la ſuite ſous peine d'amende. Le même jour y aiant une aſſemblée de *Rémontrans* pour un ſermon à *Amſterdam*, dans un magazin où ils avoient ajuſté une chaire & un échafaut pour cela, la populace furieuſe briſa les fenêtres; & peu s'en fallut que le Prédicateur ne fut jetté dans le canal. 1617.

Je vous envoye l'extrait d'une lettre de *Liége*, qui raconte un accident aſſez ſemblable à celui d'*Amſterdam*, arrivé dans le Collége des Jéſuites *Anglois*. Vous y verrez auſſi les réglemens & l'accroiſſement des *Jéſuiteſſes*. Je ſuis, &c.

P. S. Je viens de recevoir une lettre d'*Amſterdam* contenant une rélation particulière du dernier accident arrivé dans cette Ville, faite par une perſonne digne de foi; je vous l'envoye parce qu'il y a aparence qu'on fera grand bruit de la choſe, & qu'elle ſera raportée diverſement.

*Le même au même, par le Capitaine* BRADFORD. $\frac{11}{21}$. *Fevr.*

MONSIEUR,

Avec ma dernière dépêche du $\frac{4}{14}$. je vous envoyai la première propoſition de Mr. *de la Noue*, qui étoit le diſcours de cérémonie; & je vous envoye à préſent la ſeconde qui eſt la ſubſtance de ſon Ambaſſade. Vous y verrez d'un côté une demande de ſecours pour le Roi de *France*; & de l'autre le ſoin de prévenir leur aſſiſtance ou leur interceſſion en faveur des Princes. Il n'a pu obtenir encore une

1617. une réponse, quoi qu'il la sollicite fortement; toutes les Provinces, excepté la *Hollande* seule faisant la sourde oreille à ses instances; & ce qu'il fera en *Hollande* sera plutôt par le moyen de ceux qui sont particulièrement dévoués à cette Couronne, que par l'inclination du public, qui cependant est souvent entraîné par artifice dans des résolutions contraires aux intentions de la Généralité. On compte qu'à la fin les Régimens *François* ne seront pas refusés, les Etats étant liés par contract à les envoyer, quoiqu'on propose ici un tempérament, savoir d'accorder la moitié des arrérages de la paye des troupes *Françoises*, qui sont au service de cet Etat, pour la levée d'autant de nouvelles troupes en *France* pour le service du Roi. Mais il ne paroît pas que l'Ambassadeur veuille se contenter de cela.

Les ETATS-GÉNÉRAUX ont été informés au long par les dernières lettres du Sieur *Noël Caron* de plusieurs choses qui se sont dites nouvellement entre sa Majesté & lui dans une audience; & entr'autres que sa Majesté n'étant point-du-tout satisfaite du gouvernement actuel des affaires de *France*, souhaitoit que les Etats, soit par un Ambassadeur envoyé exprès, soit par leur Ambassadeur ordinaire à *Paris*, concourussent avec ses Ministres pour rectifier les présens desordres de ce Royaume. Aïant été informé de cela, je me suis servi d'une autre occasion pour sonder les dispositions de Mr. BARNEVELT là-dessus; mais je l'y ai trouvé très-oposé, & quoiqu'il sente assez que la *France* est mal gouvernée à présent, & les conséquences que cela peut avoir

pour

pour ce païs-ci, il paroît cependant par plusieurs de ses raisonnemens qu'en son particulier il est résolu de suivre le parti de la Reine Régente, & de ceux qui ont aujourd'hui le maniement des affaires de ce Royaume, & d'inspirer les mêmes dispositions aux Etats autant que cela dépendra de lui. 1617.

Comme il se déclare si ouvertement, & qu'il persiste si positivement dans sa résolution, malgré toutes les raisons qu'on allègue au contraire dans les conjonctures présentes, cela fait qu'on cherche davantage à aprofondir ses desseins; & il y a des gens qui se rapellent que le Président *Jeannin* à son retour d'ici en *France*, après la conclusion de la trêve, raporta, qu'il avoit la parole & la promesse de la première personne du gouvernement dans ce Païs, qu'en peu de tems on y toléreroit la libre profession du *Papisme*; & on conclut de là que la protection qu'il donne aux *Arminiens* avec tant de chaleur & de passion, a raport à cela, comme s'il vouloit obtenir par dégrés, ce qu'il ne peut emporter *tout-d'un-coup*. Ses grands efforts pour maintenir son autorité dans ces questions de Religion, donnent beaucoup de lieu à ce soupçon; puisqu'il seroit en son pouvoir, quand il auroit une fois les rennes en main, de les lâcher ou de les serrer à son gré, ce qui fait que le parti contraire tient plus ferme, plutôt à cause des conséquences, que pour les inconvéniens présens.

Samedi dernier, en conséquence des desordres arrivés en dernier lieu à *Amsterdam*, le Magistrat de cette Ville assembla tout le corps

1617. de la bourgeoisie, qu'ils apellent *Schuttery*, & ils en formèrent une nouvelle compagnie, changeant la forme de l'ancien serment, soit par raport aux personnes à qui ils jurent obéïssance, soit par raport à la substance; le premier étant au nom du *Gravelickheid*; c'est-à-dire, du Païs, (ce qui comprend son Excellence) & pour les matières ordinaires. Mais celui-ci est particulièrement un serment d'obéïssance aux Magistrats de la Ville *en tout & contre tous.* Quelques-uns le refusèrent d'abord, d'autres le desavouèrent ensuite; mais la plus grande partie des habitans reste soumise.

Vous pourrez voir par une lettre que je joins à celle-ci, ce qui est arrivé à *Amsterdam* depuis ma précédente, au sujet du pillage d'une maison par la furie du peuple. Le jour suivant on publia dans cette même Ville une défense de s'assembler pour entendre des sermons, ailleurs que dans les Eglises ordinaires, & de prêter des maisons pour les assemblées des *Arminiens.*

Comme les exemples de ce genre *non consistant ubi incipiunt*, on craint à-présent que dans les endroits où l'autre parti est le plus fort, on n'entende parler de pareilles insultes; c'est pourquoi plusieurs personnes qui craignent la desunion de l'Etat à l'occasion de cette querelle, souhaiteroient qu'on adoptât ici en *Hollande*, un tempérament employé nouvellement en *Gueldres*, & qu'on a imprimé; je vous en envoye la traduction; mais ces dérangemens ont si fort altéré la constitution de cette Province, qu'elle ne peut souffrir ni la maladie, ni le remède.

Je

Je me suis entretenu au long cette semaine, avec son Excellence & Mr. BARNEVELT à l'occasion de ces évènemens. J'avois déjà parlé sur ce sujet auparavant avec son Excellence, & chaque fois je l'ai trouvée, & l'ai laissée très-bien disposée pour le soutien de la meilleure cause, & cependant très-portée aussi à une modération qui, sans préjudice de la vraye Religion, puisse prévenir la desunion de l'Etat qu'il craint fort. 1617.

Je dis à Mr. BARNEVELT que quoique sa Majesté m'eût chargé, la dernière fois que j'eus l'honneur de lui baiser la main, de ne négliger aucune occasion favorable pour accommoder ces différends, sa Majesté prévoyant selon sa sagesse Royale, que c'étoit un feu couvert sous la cendre plutôt qu'éteint entièrement, cependant je m'étois abstenu entièrement en dernier lieu de m'en mêler, trouvant qu'il y avoit quelques personnes ici qui donnoient une mauvaise interprêtation aux bonnes intentions de sa Majesté, comme si elle cherchoit à porter *ficam in alienam messem*; mais que voyant les choses poussées à l'extrêmité, je ne pouvois plus longtems par ces petites considérations m'abstenir d'un devoir nécessaire, m'offrant là-dessus, comme Ministre d'un Prince dont l'alliance avec cet Etat étoit sur-tout affermie par le lien de la Religion, à rendre tous les offices d'ami, qu'on pouvoit attendre d'un tiers pour la paix de leur Eglise, par sa médiation entre ceux qui étoient parties dans ce différend.

Il me répondit en exprimant l'obligation qu'avoient les Etats à sa Majesté pour les soins

1617. continuels qu'elle ſe donnoit pour leur prospérité; & là-deſſus dans un long discours il me repréſenta l'état de l'affaire de la manière ſuivante; il me dit que dans les *Provinces-Unies*, & en particulier dans la *Hollande*, il y avoit pluſieurs Sectes & Religions; que les *Papiſtes* étoient *la plus ſaine* (ce fut ſon expreſſion,) *& la plus riche partie*; que les *Proteſtans* ne faiſoient pas le tiers des habitans; & il les diſtinguoit en puritains & double puritains, ſuivant, diſoit-il, que nous les regardions en *Angleterre*; il ajouta que s'ils restoient ainſi diviſés, les *Papiſtes* ſeroient les plus forts; que pour prévenir cet inconvénient les Etats tâchoient de régler & d'établir une certaine forme de gouvernement dans l'Egliſe; & que comme elle étoit compoſée de diverſes Egliſes particulières perſécutées qui avoient trouvé un refuge dans ce Païs au commencement de la guerre, ils croyoient que la trêve étoit un tems favorable pour faire aujourd'hui ces réglemens qui n'avoient pu ſe faire auſſi bien pendant que la guerre duroit; & qu'ainſi ils employeroient leur autorité à prévenir le ſchiſme qui naîtroit dans l'Egliſe de la ſéparation de ceux qu'on apelloit *Rémontrans* & *Contre-Rémontrans*.

Je lui dis là-deſſus de quelle façon je concevois l'état de la cauſe; & premièrement je lui fis comprendre que ceux qu'on apelle *Puritains* en *Angleterre*, ne pouvoient être apellés de ce nom ici, puis qu'ils étoient regardés là comme tels parce qu'ils s'opoſoient au gouvernement Eccléſiaſtique reçu & établi; mais qu'ici leurs Egliſes étoient compoſées de

de gens qu'on pouvoit aussi bien apeller bons 1617.
*Protestans* que ceux de *France*, ou des autres Eglises reformées, que nous regardons comme étant de notre profession, les différences d'usages & de cérémonies dans différentes Provinces n'en faisant aucune dans l'état de la Religion. Par raport au gouvernement qu'ils voudroient aujourd'hui établir dans leur Eglise; je lui dis que s'il tendoit à prévenir une séparation & un schisme, ils auroient dû commencer à l'exercer quand *Arminius* commença la première séparation en introduisant de nouvelles opinions; qu'aujourd'hui la question étant, si ceux qui par scrupule de conscience, ne pouvoient communier avec les *Arminiens*, qu'ils apellent *Rémontrans*, auroient leurs assemblées à-part, comme ils le souhaitent, ou si l'on leur imposeroit silence; user d'autorité pour soutenir les *Arminiens*, & pour oprimer leurs adversaires, cela paroîtroit une nouveauté dans cet Etat, & feroit douter de la légitimité de cette autorité, comme on en doute en effet. J'ajoutai qu'il étoit à souhaiter qu'on ne l'étendît pas trop jusqu'à ce qu'elle fût mieux établie, & qu'on devroit avoir recours dans des différends tels que celui-ci, mais sur-tout aujourd'hui, au remède ordinaire employé dans toutes les Eglises, aux Synodes Provinciaux ou Nationnaux.

Il ne voulut point convenir qu'*Arminius* fût le premier qui avoit élevé ces disputes; mais je soutins qu'il étoit le premier qui eût fait ouvertement profession de ces sentimens dans ce Païs; comme cela paroît parce que ceux qui sont de son opinion, ont pris leur

1617. nom de lui. Je conclus en disant que les choses en étoient venuës trop loin pour pouvoir être disputées aujourd'hui in *thesi*, puisque jusqu'ici ils avoient contesté *pro aris*, mais qu'aujourd'hui ils commençoient à combattre *pro focis*; qu'ainsi il falloit apliquer un promt remède à un mal desespéré, sur quoi je lui renouvellai mes offres de services.

Il ajouta à ses remerciemens, que suivant les circonstances qui se présenteroient, l'Etat devroit aussi faire usage de Messieurs *de la Noue* & *Du Maurier*, tous deux, dit-il, zélés dans la profession de la Religion. Mais je dois vous dire qu'il y a ici des préjugés contre l'un & l'autre; *la Nouë* aïant souscrit au Concile de *Trente* dans la dernière assemblée des Etats de *France*, & *Du Maurier* aïant montré sa partialité pour les *Arminiens*; de sorte que je compte qu'il a nommé ces Messieurs pour prévenir que les Princes étrangers ou leurs Ministres, ne se mêlent de leurs affaires; car il conserve tant d'assurance & tant de confiance malgré ces dangers éminens, que quelqu'un lui faisant les mêmes offres de la part du Prince *Palatin*, il répondit que cet Etat ne franchiroit pas des montagnes, & ne traverseroit pas des mers pour une affaire qui regarde le gouvernement.

J'ai laissé aller ma plume à-mesure que la matière s'est présentée, & je vous ai entretenu longtems sur ce sujet, suposant que sa Majesté ne seroit pas fachée d'être instruite de toutes les circonstances. J'aurai soin de vous avertir avec diligence de ce que produira la nouvelle assemblée des Etats d'*Hollan-*

*lande*, qui commença vendredi dernier 1617.

Hier l'Ambassadeur de *Suède* informa les Etats de la paix entre son Maître & les *Moscovites*; & demanda permission de faire des levées contre le Roi de *Pologne*, duquel vous pourrez voir les préparatifs, avec ce qu'on pense de ses desseins, dans cet Extrait d'une lettre de *Dantzick*.

Les troupes levées pour les *Vénitiens* ont mis à la voile la nuit dernière au *Texel*, & à la *Brille*; le vent étant venu fort à-propos pour prévenir leur mutinerie, à laquelle ils étoient tous disposés, & qu'un des vaisseaux du *Texel* a montrée, s'étant rendu Maître de ses Officiers, & des Matelots, & s'étant choisi un Chef; mais le Comte *Jean* y alla sur le champ pour remettre l'ordre, & les Etats envoyent un vaisseau de guerre avec eux pour prévenir un pareil inconvénient en mer. Son Excellence a donné à chaque vaisseau des lettres patentes, pour prévenir que les *Espagnols* ne leur cherchent querelle comme à des pirates, au passage du détroit, où les Etats sont informés qu'ils ont trente vaisseaux & dix galliotes.

Je vous envoye un livre que je reçois dans ce moment de *Cologne*, qui répond aux motifs de l'Archevêque de *Spaluto*. Je suis, &c.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD, *au Chevalier* DUDLEY CARLETON. *De* Whitehall, 16. *Fevr.*

MONSIEUR,

Sa Majesté a pris assez de tems sur ses occu-

1617. cupations plus importantes pour lire d'un bout à l'autre votre lettre du 14. du mois dernier. Quoiqu'elle eût prévu il y a plusieurs années, quand *Vorstius* fut apellé en *Hollande* pour être Professeur en Théologie à *Leyde*, les maux qui naîtroient, au grand danger & à la honte de cet Etat, des schismes qui commençoient alors dans les principales Villes d'*Hollande*, elle avoit espéré cependant que la prudence de ceux qui sont au timon de l'Etat, ne permettroit pas que ces étincelles de dissension produisissent un incendie qui aboutiroit à leur honte & à leur deshonneur. Je connoîs bien l'état de cette affaire dans laquelle, sans la protection de la providence, & la gracieuse assistance du Roi mon Maître ma fortune & ma réputation auroient fait naufrage. J'ai été instruit des dispositions des principaux personnages, qui ont été les *antesignani* des opinions de nouvelle fabrique publiées dans vos Quartiers. Je ne puis nier que la doctrine de la grace universelle ne paroisse plausible à la chair & au sang; & par ces raisons je reconnoîs combien il est difficile de se décider sur une méthode convenable pour accommoder ces difficultés & pour établir une paix solide dans cette Eglise.

Sa Majesté pense que les *Contre-Rémontrans* qui font profession de l'ancienne doctrine reçuë & reconnuë par un consentement unanime de toutes les Eglises Reformées, ne doivent pas céder aux opinions factieuses de *Vorstius* & d'*Arminius*, & qu'ils gagneront d'autant plus de gloire qu'ils s'y oposeront fortement; que de plus ils montreront claire-

ment

ment par-là au monde, & la vérité de leur 1617.
profeſſion, & leur zèle pour les intérêts de la Religion. Mais s'ils ſe ſoumettent à leurs adverſaires dont la malice n'a point de bornes, & dont l'inſolence eſt inſuportable, que peuvent-ils attendre au-lieu de remède & de ſoulagement, ſi ce n'eſt de la honte & du mépris, & qu'au bout du compte, eux-même avec la doctrine qu'ils profeſſent, ſeront chaſſés de ces Provinces? Vous êtes *ſur les lieux*, & par conſéquent vous êtes plus en état de voir ce qu'il y a à faire pour l'honneur de ſa Majeſté, & pour le maintien de la Religion; & vous vous rapellez les ordres précis que vous avez reçus, de faire tous vos efforts, & d'employer tous vos ſoins, pour ſoutenir la cauſe commune. Quand l'occaſion s'en préſentera, vous pouvez, ſinon comme par un deſſein exprès, du moins *aliud agendo*, en parler tranquillement avec Mr. BARNEVELT, dont la conſcience lui doit dire, que s'il n'avoit été qu'un juge impartial; & qu'il ne ſe fût pas fait le patron d'un parti, ces diſputes ſeroient tombées dans leur naiſſance ſans troubler le repos de leur Etat. *Neceſſe eſt ut ſcandala veniant, ſed væ illis per quos veniunt.*

Vous ſavez comment la nouvelle compagnie pour la teinture & l'aprêt des draps a été diſſoute, & que l'ancienne compagnie des Marchands avanturiers s'eſt chargée de ce ſoin, ce qui eſt cauſe peut-être que les Etats ſont ſi lents à envoyer ici des Commiſſaires, en quoi ils ſe font beaucoup de tort à eux-même, parce que, quoiqu'on les épargne pour

1617. quelques mois, l'ancienne compagnie s'est engagée à exporter nos draps teints & aprêtés dans la même quantité qui avoit été prescrite à la nouvelle compagnie; en sorte que s'il n'y a pas quelque bon accord fait d'avance entre nos Marchands & les leurs, les cartes se brouilleront encore; & ordinairement les rechutes sont plus dangereuses que la première maladie.

Sa Majesté m'a chargé de vous dire que si le Duc de *Savoye* envoye quelque Ministre aux Etats soit pour résider auprès d'eux, soit pour négocier avec eux, vous devez lui rendre tous les bons offices qui pourront montrer l'intérêt que sa Majesté prend à la conservation de l'honneur & des Etats de ce Prince.

Nous avons ici un Ambassadeur extraordinaire de *France*, le Baron *du Tour*: sa commission est de détourner sa Majesté de se mêler des différends prêts à éclater en une guerre ouverte, entre son Roi & les Princes. Vous serez instruit par ma première lettre du parti que prendra sa Majesté; car cet Ambassadeur n'a eu encore qu'une audience publique. Sa Majesté a dessein de le traiter obligeamment; mais comment elle trouvera à-propos de se comporter dans les affaires de *France*, c'est sur quoi Mr. le Controlleur qui doit retourner dans vos Quartiers, vous déclarera ses intentions.

Le voyage de sa Majesté en *Ecosse* commence le 15. de *Mars*. Je suis, &c.

LET-

1617.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON *au Sécrétaire* WINWOOD. 27. *Fevr.*

MONSIEUR,

Je profite de l'occasion que me fournit le passage du Chev. *Henri Levingston* en *Angleterre*, pour vous remercier de votre lettre du 16. que j'ai reçuë ce matin par *Johnson*, & pour vous envoyer en même tems le livre dont je vous parlois dans ma dernière dépêche; mais que j'oubliai d'y renfermer. J'y joins les copies des deux différentes réponses qu'ont faites les Etats aux deux propositions de l'Ambassadeur de *France*. La première ne contient que des complimens; la seconde est un consentement à envoyer du monde en *France*, autant qu'ils y sont engagés par les Traités, c'est-à-dire, à permettre que leurs Régimens *François* aillent servir le Roi, si on les demande. Mais ce n'est pas là le compte de Mr. *de la Noue*, qui en paroissant consentir dans sa proposition à ce que la moitié des troupes que le Roi demande fût de *François*, & le reste d'autres Nations, insinuoit ce qu'il préféroit à ce qu'on a accordé à-présent. C'est ainsi qu'il s'en est expliqué ouvertement dans ses négociations particulières. Mais outre que par-là les Etats prendroient parti dans le différend entre le Roi & les Princes, ce qu'ils veulent éviter, ils auroient encore été obligés à payer ces troupes. Mr. *de la Noue* reste ici jusqu'à ce qu'on lui ait répondu de *France* si le Roi se prévaudra de cette offre ou non; on en doute ici, parce que

1617. te, me fournit l'occasion de faire une visite à Mr. BARNEVELT, & de lui demander une réponse à mes propositions sur l'affaire de *Clèves* & de *Juliers*, qui avoit été différée par la même raison; je le priai en même-tems de m'aprendre quelle étoit la résolution des Etats sur l'envoy des Députés à sa Majesté, au sujet des différends entre nos Marchands, parce que, comme je le lui dis, le changement de la Compagnie des Marchands avanturiers chez nous ne changeoit point-du-tout la nature de notre commerce chez l'étranger. Comme il étoit Président dans ce même tems, il proposa ces deux points dans l'assemblée des ETATS-GÉNÉRAUX dimanche dernier avec quelques autres affaires particulières, concernant des soldats & des Marchands sujets de sa Majesté; à tout cela je reçus une réponse de bouche le lendemain par leur Sécrétaire *Aerssens*. Touchant la première affaire, il me dit que quoique l'assemblée fût complète alors, quelques-uns des Députés n'avoient point encore d'ordre de leurs Maîtres, n'y aïant point eu d'assemblée dans leurs Provinces particulières, depuis que j'avois fait mes propositions, ce qui est vrai en effet à l'égard de la *Gueldres* & de l'*Overyssel*, où ils s'assembleront la semaine prochaine. Pour le second Article, il me dit que le voyage de sa Majesté en *Ecosse* les empêchoit de faire ce qui étoit d'ailleurs leur intention. Par raport aux autres affaires, je n'ai pas lieu de me plaindre de leur réponse; seulement un pauvre Marchand *Ecossois*, nommé *Carmichael* au sujet duquel vous m'avez écrit le 2. du

du mois dernier, a tiré peu de fruit de son long séjour ici, & de l'assistance que je lui ai donnée autant que je l'ai pu. 1617.

Les Etats à ma sollicitation ont permis à *Etienne Gerrits* Marchand d'*Amsterdam*, de transporter 500. cuirasses, & autant de piques & de Mousquets, pour les Arsenaux de sa Majesté; mais vous savez pour quel usage; vous aurez la bonté de vous en souvenir, si on vous en parle, autrement cela n'est pas nécessaire.

Les Etats ont permis au Comte *Levestein* de louër à *Amsterdam* des vaisseaux & les autres choses nécessaires pour transporter son monde à *Vénise*; mais il doit les embarquer à *Embden*, sans passer par ces Provinces.

Le Sénateur *Montou* est venu ici de la part du Duc de *Savoye* sans titre d'Ambassadeur, ou autre qualification. Il a eu audience des Etats le 14. & il leur a demandé par les raisons que vous verrez dans la copie de sa proposition, un secours de 4000 hommes de pied, & de 400. chevaux pour son Maître, avec une certaine quantité de munitions de toute sorte, & quelques pièces d'Artillerie, demandant une prompte résolution, parce qu'il souhaite de retourner en *Allemagne*, d'où il vient, pour assister à l'assemblée des Princes de l'union, qui sera le 25. de ce mois. Cependant si l'on ne lui fait point de réponse positive à-présent, il se propose de revenir après avoir fait ce voyage. Je l'ai instruit de l'ordre que m'a donné sa Majesté, par votre dernière Lettre, de l'assister autant que je le pourrois, à quoi je ne manquerai

pas,

1617. pas, quoiqu'il y ait peu d'espérance qu'on lui accorde une chose aussi considérable.

Le Duc de *Bouillon* a encore écrit aux Etats pour demander du secours, & il est recommandé par le Prince *Palatin*. Je vous envoye la copie de leurs Lettres; elles sont venuës accompagnées d'un paquet intercepté près de *Paris*, dont je pourrai vous rendre compte plus exactement dans deux ou trois jours. Je suis, &c.

P. S. Sur le point de fermer cette Lettre, j'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le premier de ce mois; je ne manquerai pas d'y répondre au plutôt par le même porteur.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD *au Chevalier* DUDLEY CARLETON. 1. *Mars*.

MONSIEUR.

Je vous écris cette Lettre par ordre exprès de sa Majesté. Vous saurez donc d'abord, qu'elle se plaint avec raison de la lenteur des Etats, qui engagés par la promesse de leur Ambassadeur faite solemnellement soit à sa Majesté elle-même, soit à quelques-uns de ses principaux Ministres, d'envoyer des commissaires en *Angleterre* pour accommoder les différends entre nos Marchands & les leurs, semblent aujourd'hui *palinodiam canere*, & se contenter d'avoir fait mine d'exécuter ce qu'ils n'ont jamais eu dessein de faire, ou vouloir rejetter la faute sur les Provinces éloignées, quoique la *Hollande* & la *Zélande* seules soient intéressées en ceci, pour la continuation & l'avancement de leur commerce.

Vous

Vous pouvez représenter cela à Mr. BARNEVELT, & à tout autre membre des Etats, selon que l'occasion s'en présentera, & vous ne devez pas hésiter à leur déclarer que cette façon d'agir annonce de la froideur, & peu de soin de conserver & de maintenir l'ancienne amitié & alliance qui a longtems subsisté entre les couronnes de sa Majesté & leurs Provinces; & j'ose ajouter hardiment que si quelques-uns de ceux qui ont part aujourd'hui au maniement des affaires de sa Majesté s'étoient conduits avec la même négligence & la même indifférence, les anciens Marchands ne seroient point rétablis; & beaucoup moins le seroient-ils dans la Ville de *Middelbourg*. 1617.

A l'égard de l'Article de votre Lettre par lequel vous demandez d'être instruit du dessein & de la résolution de sa Majesté au sujet d'un mariage entre le Prince son fils, & la seconde infante d'*Espagne*; premièrement, vous pouvez dire hardiment, que sa Majesté, ni directement ni indirectement, ni par elle-même, ni par ses Ministres n'a jamais cherché à faire ce mariage; beaucoup moins l'a-t-elle cherché avec passion comme l'Ambassadeur de *France* a pris la liberté de l'assurer faussement. Il est vrai que l'Ambassadeur d'*Espagne* résidant ici, a souvent fait cette ouverture; mais quoique par raison d'Etat, sa Majesté n'ait pas jugé à-propos de faire la sourde oreille, elle a cependant marché dans cette affaire *plumbeis pedibus*; la chose est si peu avancée qu'elle n'a point encore été communiquée à son Conseil, & que Milord *Rosse*, Envoyé extraordinairement en *Espagne* n'a

1617. point d'ordre d'en parler, ni d'instruction pour répondre, si on lui propose la chose, soit expressément soit en passant; rien n'est plus incertain que l'issue que doit avoir cette négociation; mais vous êtes chargé d'assurer les Etats au nom de sa Majesté, que si, selon sa prudence Royale elle juge nécessaire d'aller plus avant dans ce Traité, elle les instruira de tems à autre de tous les pas qui se feront dans cette affaire, & qu'elle ne se déterminera jamais à rien conclure sans leur participation, leur conseil & leur avis; car sa Majesté veut en user franchement avec tous ses amis & alliés, en leur faisant connoître l'état de l'affaire, & les raisons qui peuvent l'engager à prêter l'oreille à cette proposition. Elle se donnera pareillement le tems d'entendre toutes les objections qu'on pourroit alléguer contre ce Traité, en quoi elle se montrera un juge si impartial, & si peu prévenu, qu'elle consentira volontiers que ses prétensions soient pésées à la balance de la raison; & si l'on trouve que ce mariage aporteroit quelque préjudice à la Religion qu'elle professe à présent, ou qu'il affoibliroit en quelque sorte ses alliances, soit avec les Etats des *Provinces-Unies*, soit avec les Princes de l'union, ou avec les Protestans de *France*, sa Majesté déclare que quoiqu'elle ne puisse honnêtement rejetter le Traité, cependant elle ne le conclura jamais. Vous avez pleine liberté de vous expliquer jusques-là. Jusqu'ici l'affaire n'est que dans l'imagination, & tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'un petit nombre de gens la souhaitent, qu'un beaucoup plus grand nombre la craint,

&

& que presque tous, à la reserve d'une ou deux personnes qui ont du crédit & de l'autorité dans cette cour, y sont fortement opposés. 1617.

Il y a un troisième Article sur lequel vous demandez des instructions. Vous trouverez ici une Lettre pour le Comte MAURICE, avec sa copie. Sa Majesté trouve à-propos que vous lui montriez celle-ci, pour savoir, s'il souhaiteroit qu'on lui écrivît une pareille Lettre, ou s'il croiroit qu'elle pût servir au bien de la cause publique; & selon qu'il vous dirigera, vous pourrez ou la remettre, ou la supprimer. En même-tems vous déclarerez, que sa fermeté & sa constance à soutenir & à protéger la Religion, ont augmenté considérablement la bonne opinion que sa Majesté avoit de lui, ensorte que *anteà diligere, nunc rarò amare videatur*. On dit ici que vos brouilleries au sujet de la Religion sont, sinon étouffées, du moins apaisées, ce que souhaitent tous ceux qui s'intéressent pour la prospérité de ces Provinces, comme je le fais très-sincérement.

Je vous prie, en attendant que vous receviez de plus amples instructions, de sonder le Comte MAURICE & Mr. BARNEVELT sur la manière dont ils se proposent de se conduire au sujet des troubles de *France*; veulent-ils être *otiosi spectatores*, comme le Baron *du Tour* conseille à sa Majesté d'être? ou se déclareront-ils & employeront-ils la force contre les Princes, comme Mr. *de la Noue* les y a exhortés? ou ne prendront-ils point un milieu, comme sa Majesté paroît y être portée,

1617. tée, en tâchant par leur entremise de pacifier & d'arrêter ces troubles, & de réünir les Princes au Roi par leur médiation, en employant leurs bons conseils, pour lui persuader de se servir dans la direction de ses affaires des Princes du sang, des Pairs, & des Officiers de la couronne, & d'autres personnes versées depuis longtems dans le gouvernement, plutôt que d'étrangers, & d'hommes nouveaux & inconnus, dont on n'avoit point ouï parler avant qu'ils fussent parvenus au faîte de l'autorité. Le Baron *du Tour* va repartir. Sa commission se réduisoit à justifier le présent gouvernement du Royaume, & à persuader au Roi, comme je vous l'ai dit, de ne pas s'employer en faveur des Princes. Il n'a rien gagné pour le premier Article; car le Roi se déclare ouvertement contre le gouvernement présent. Par raport au second sa Majesté lui a fait entendre qu'étant persuadée comme elle l'est, que les Princes veulent rendre toute sorte de devoirs & de services au Roi, & qu'ils n'ont en vuë que le bien public, & la prospérité de la couronne, elle ne peut se dispenser de rendre tous les bons offices par lesquels ces troubles pourront être apaisés, les affaires de cette couronne prendre plus de consistence, & la bonne intelligence être pleinement affermie entre le Roi & ses sujets. Mr. le Controlleur sera chargé de remplir les intentions de sa Majesté en *France*, où il retourne incessamment; & comme ces intentions sont très-honorables & très-justes, sa Majesté espère que les ETATS-GÉNÉRAUX donneront ordre à leur Ambassadeur

en

en *France* de tenir le même langage que lui, 1617.
& de l'accompagner, selon que l'occasion le permettra dans ses audiences, & de le seconder par leurs discours, pour le soutien d'une cause si juste & si honorable; car *vis unita fortior*.

Le 25. de ce mois sa Majesté commence son voyage d'*Ecosse*. Je suis, &c.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON *au Sécrétaire* WINWOOD, *par le courier* HERMAN. 11. *Mars*. V. S.

MONSIEUR,

Avant que de répondre à votre Lettre du premier de ce mois, que j'ai reçuë le 7. par le porteur de celle-ci, je m'aquiterai, avec votre permission, de la promesse que je vous fis dans ma dernière dattée de ce même jour, touchant un paquet de Lettres intercepté près de *Paris*, & envoyé ici par le Duc de *Bouillon*, pour être communiqué à ses amis particuliers. Les principales de ces Lettres sont des Ambassadeurs *François* ici *de la Noue* & *du Maurier* au Roi de *France* & à la Reine Régente, & au nouveau Sécrétaire *de Luçon*. Il y en a d'autres aux mêmes personnes de *Schomberg* Ambassadeur extraordinaire en *Allemagne*, & de *Pericard* résidant à *Bruxelles*; & quelques-unes de l'Agent de *France* ici à Mr. *de Luçon*. Celles d'ici, outre la rélation de l'audience publique de Mr. *de la Noue*, dont je vous ai envoyé les copies avec ma dépêche précédente, contiennent les négociations particulières des deux Ambassadeurs, qui

1617. qui y donnent de grandes assurances de l'attachement absolu du corps de cet Etat au Roi de *France*, apellant les Princes par mépris, les *Réformateurs*, vers lesquels, disent-ils, *il n'y a veine qui tende.* Après ces généralités ils entrent dans ces détails; ils disent que le Comte MAURICE est un bon patriote, porté principalement pour les intérêts & la conservation de cet Etat, mais bien affectionné aussi *au bien de la France*, & au service du Roi; que la Princesse Douairière d'*Orange* a *une telle passion* pour le service du Roi, qu'elle mérite qu'on lui paye mieux sa pension, qui a été retenuë depuis deux ou trois ans; que le Comte *Henri* son fils est dans ces dispositions *envers & contre tous*; qu'il désire d'avoir le commandement des troupes, si l'on en envoye d'ici au secours du Roi; que Mr. BARNEVELT, *le premier homme d'ici, tient entièrement pour la France autant que s'il étoit François*, & tâche d'inspirer les mêmes dispositions au reste des Etats: Que son fils cadet mérite par là qu'on lui paye mieux sa pension, dont il y a deux ou trois ans d'arrérage, ce qui aideroit *à conserver la volonté du Père*; que dans la demande qu'ils ont faite d'un secours ils ont excepté généralement tous les *Anglois* & les *Ecossois* comme suspects, & la moitié des *François*, comme aïant *quelque petit grain de Réformation*, & ils donnent une liste de tous ceux dont ils sont le plus sûrs, parmi lesquels sont tous les Papistes de ces Régimens. Le jeune *Aerssens*, qui étoit Ambassadeur de cet Etat en *France*, est fort décrié dans les Lettres des deux Ambassadeurs. *Du*

*Du Maurier* comptant avec confiance sur de nouveaux secours, & sur le Comte *Henri*, pour les commander, si on le demande, ajoute, comme son opinion particulière, que si l'on avoit suivi cette méthode dans les premiers troubles, cela auroit desabusé ceux de la Religion en *France*, qui avoient été portés d'autant plutôt à remuer, dans la persuasion que cet Etat leur seroit favorable, *ce que je sais très-bien*, dit-il, *n'avoir jamais été, & cela même eût servi à rabattre les Monopoles & menées, que l'Ambassadeur d'*Angleterre *a conduites en faveur de ceux qui déservoient leurs Majestés.* Par où je comprens que *du Maurier* avoit en vuë Mr. le Controlleur, ce qui n'est pas étonnant puisqu'il n'a pas épargné son Collègue Mr. *de la Noue*, dont il est jaloux, craignant qu'il ne le suplante dans son emploi, pendant son absence, ce qui fait qu'il ne se prévaut pas de la permission qu'il a euë d'aller en *France*, prétextant pour cela le service du Roi, & qu'il s'arrête ici pour observer la conduite du Prince d'*Orange* & de son épouse, pendant qu'ils sont à *la Haye*. 1617.

Le reste de ses Lettres est plein de passion, & dans une Lettre à part il se dévouë particulièrement au Maréchal d'*Ancre*.

Mr. *Schomberg* dit dans les siennes qu'il a vu le Prince *Palatin*, les trois Electeurs de *Mayence* de *Trèves* & de *Cologne*, & le *Landgrave* de *Hesse*, & il est si sûr qu'il les a laissés très-édifiés de la conduite du Roi de *France*, quoiqu'il les eût trouvés dans d'autres dispositions, qu'il dit à Mr. *du Luçon*, *je vous assure, Monsieur, que maintenant ceux*

1617. *ceux qui m'ont ouï, me croyent.* Il ne va pas auprès du Duc de *Saxe* & des autres Princes, mais il négotie avec eux par Lettres, aïant des ordres du Roi, & aïant reçu 14, 000. écus en argent pour lever lui même 1000. Lansquenets & pour donner au Comte *Rhingrave* une commission pour 1200. Reitres, qu'il a promis de conduire en *France* par *Mayence* au commencement du printems.

Mr. *Pericard* dit dans ses Lettres que les principaux personnages à *Bruxelles* sont très-satisfaits de la résolution qu'a prise le Roi d'établir son autorité *par la force*, *leur Conseil*, dit-il, *aïant* toujours été de suivre cette voye. Il assure fortement qu'il y aura *un formulaire d'hommes* tout prêts à aller des Païs des Archiducs au service du Roi, parmi lesquels il fait grand cas en particulier du Capitaine *Blount*, *Anglois* réformé, (qui ne vaut guères mieux en effet qu'une forme d'homme) qui offre de lever 1500. hommes dans fort peu de tems.

Les Lettres de la Cour de l'Empereur du 11. *Février*, portent que l'Ambassadeur d'*Espagne*, le Comte *Ognate* a eu le jour précédent sa première audience qui s'est passée en complimens, que le Comte *Kevenbuller*, Ambassadeur de l'Empereur en *Espagne*, aïant pour ajoint un nommé *Recb*, qui est Conseiller aulique, comme ils l'apellent, alloit partir le Mercredi suivant, en passant par *Bruxelles* & par *Paris*, pour être présent en *Espagne* au Traité de paix entre l'Archiduc *Ferdinand* & les *Vénitiens*, que les Ministres d'*Espagne* disent devoir réüssir vraisemblablement,

ment, malgré quoi cependant ils font des levées de 2000. hommes de pied, & de 1000. chevaux pour renforcer l'Armée de l'Archiduc. [Le reste de ces Lettres est en chiffre.] 1617.

Mr. *Langerack* a donné avis de *Paris* aux Etats, que le Baron *du Tour* a assuré le Roi par ses Lettres, que sa Majesté ne se mêlera point des affaires entre le Roi & les Princes, mais qu'il les laissera à la providence, & à leur bonne fortune.

Il paroît par-là que ces Ambassadeurs extraordinaires, *La Noue*, *Schomberg*, & *du Tour* parlent & écrivent dans le même stile, duquel les Ambassadeurs ordinaires s'écartent peu. Puis donc que le feu allumé aujourd'hui en *France* par ceux qui servent de boutefeux autour de la personne du Roi, est soufflé de tous côtés par les Ministres étrangers de cette couronne, comme par un consentement commun & sur des instructions particulières, sa Majesté peut former un jugement d'autant plus assuré, en voyant ce pauvre jeune Prince ainsi obsédé, qu'on a fermé toutes les avenuës par où il pourroit recevoir le secours des bons conseils sur les résolutions desespérées auxquelles on l'a porté, & combien il est vraisemblable que ce Royaume continuera à suivre ces méthodes violentes, ce qui m'a fait croire qu'il n'étoit pas inutile d'aprofondir ces détails, & d'en informer.

Pour venir à-présent à l'Article de votre Lettre sur ce sujet, après en avoir parlé depuis que je l'ai reçuë, à son Excellence, à Mr. BARNEVELT & à d'autres, je ne trouve pas d'un côté que l'inclination de cet Etat ré-

1617. ponde aux desirs que ces Ambassadeurs témoignent ici, ni aux avis qu'ils donnent en *France*, soit par raport à la généralité, soit par raport aux particuliers, les deux Pensionnaires seuls exceptés; & d'un autre côté ils ne me paroissent pas disposés à suivre le parti qui conviendroit dans les affaires présentes de ce Royaume, quoiqu'ils aprouvent généralement la résolution où est sa Majesté, d'interposer sa médiation entre le Roi & les Princes, comme ils l'ont apris dans leur assemblée par les Lettres du Sieur *Noël Caron*. Ils mettent une grande différence entre sa Majesté comme Monarque puissant & absolu, & leur Etat, comme petite République, qui doit être fort réservée, disent-ils, pour ne point offenser; & Mr. BARNEVELT voudroit paroître craindre que le moindre dégoût qu'ils pourroient donner ici au Roi, & à la Reine Régente, engageroit la *France* à se joindre avec l'*Espagne* & le Pape, pour leur entière ruine, ce qui, dit-il, étoit la plus grande apréhension du défunt Prince d'*Orange*, & ce qu'il conseilloit à cet Etat d'éviter par-dessus tout. „La vérité est que *qui beneficium accipit, libertatem vendit*; l'argent qu'ils ont tiré de la *France* depuis la trêve, & les arrérages d'une grande partie, qui a été avancée par cette Province d'*Hollande* jusqu'à la somme d'un milion & demi de florins, est un aussi grand lien à proportion pour cet Etat, que le sont les dettes du Roi d'*Espagne* pour *Gènes*. Du moins est-il certain que cette considération, jointe aux expressions du dernier contrat, par lequel ils sont engagés en termes gé-

généraux à assister le Roi de *France* dans ses 1617.
guerres, avec 5000. hommes, & un certain nombre de vaisseaux payés par cet Etat; quoique l'Article soit susceptible d'interprêtations suivant la nature de la guerre, il est certain, dis-je, que cela sert d'argument pour leur faire prendre le parti ordinaire des Républiques, *Star a vedere*, & prendre conseil des évènemens.

Mr. BARNEVELT m'a dit, que le Sieur *Noël Caron* leur a promis de la part de sa Majesté, de les informer des instructions de Mr. le Controlleur, sur quoi il dit qu'ils délibéreront. Cela ne peut qu'être reçu comme une marque de grande confiance, & produire de bons effets, *dum ægritudo est recens*; cela paroît par ce qui s'est passé au sujet d'un Article de la dernière proposition des Ambassadeurs de *France*, par lequel ils demandoient que les langues des Etats fussent liées aussi bien que leurs mains pour ne pas assister les Princes; on avoit d'abord dressé une réponse par laquelle on promettoit de donner pleine satisfaction là-dessus; mais après avoir été mieux conseillés, ils ont changé cette réponse & ont conservé leur liberté, comme je vous le disois dans ma dernière Lettre. Il paroît par-là que le jugement général n'est pas d'abord avec l'inclination de quelques particuliers, & que ceux-ci même, comme je l'ai remarqué, *fluctuant* quelquefois dans cette occasion; ensorte que cette méthode peut être fort utile; il y a seulement une chose à craindre, c'est que quelques personnes d'ici ne se fassent valoir d'autant plus auprès de

 ceux

1617. ceux qui ont à-présent l'autorité en *France*, en leur faisant sentir à quelles invitations ils se refusent pour l'amour d'eux.

Je ne dois pas oublier de vous parler du jugement que portoit Mr. BARNEVELT dans une conversation avec moi, sur ceux qui sont à-présent en place auprès du Roi de *France*; il pensoit que le Maréchal d'*Ancre* étoit *Espagnol*, le Sécrétaire *de Luçon* dévoué à la cour de *Rome*; & pour *Mangot*, qu'il avoit connu ici avec le Duc de *Bouillon*, il n'en paroissoit pas fort content; ce qui lui faisoit d'autant plus craindre qu'ils n'engageassent le Roi de *France* à se joindre au Roi d'*Espagne*, & au Pape, s'il paroissoit qu'il y eut entre sa Majesté & d'autres Princes, la moindre union contraire aux volontés du Roi de *France*; il souhaitoit en conséquence qu'on pût engager les Rois de *Dannemarck* & de *Suède* à se joindre avec sa Majesté & les autres alliés, auquel cas ils pourroient parler plus hardiment. Je lui dis que c'étoit là un ouvrage de trop longue haleine pour l'affaire présente qui demandoit de la promptitude; & que le droit jugement qu'il portoit sur les dispositions de ceux qui étoient auprès du Roi de *France*, étoit un motif pour travailler promptement & sérieusement à la conservation des Princes & des anciens Officiers de la couronne, qui dans leurs Conseils & leurs mesures avoient toujours été de concert avec ses anciens alliés; & qu'il ne devoit pas douter que les mauvaises dispositions qu'il remarquoit dans les ennemis des Princes, qu'il ne croyoit pas amis de cet Etat, ne produisissent leur effet, quand

ceux-ci feroient une fois oprimés; & qu'on 1617.
ne manquoit jamais de prétextes quand on avoit la volonté & le pouvoir. J'ajoutai de plus que cette union dont nous parlions entre sa Majesté & cet Etat, étoit une union de conseils, & non de force, & qu'étant fondée sur de bonnes raisons, elle mériteroit des rémerciemens bien-loin de déplaire, & ne pourroit qu'être d'un grand poids, quand les Ministres de sa Majesté & les leurs, non-seulement tiendroient le même langage, mais concourroient encore de concert à rendre les mêmes offices; au-lieu qu'étant séparés ils feroient exposés aux artifices de ces nouveaux Ministres de cette couronne, que nous voyons tous les jours, & dans le Royaume & au dehors, accoutumés à faire de fausses rélations de ce qu'on dit & de ce qu'on répond. Après beaucoup de raisonnemens là-dessus, je trouvai qu'il auroit bien pu dire, *video meliora proboque*; j'espère que le reste ne suivra pas.

Il parut fort content en recevant l'assurance déjà donnée aux Etats par le Sieur *Noël Caron*, que sa Majesté n'avoit pris jusqu'ici aucun engagement avec l'*Espagne* pour le mariage du Prince, comme aussi de son zèle pour les intérêts de cet Etat & de ses autres alliés qui professent la même Religion; & il dit qu'il croyoit que le bruit de ce mariage qui avoit été si généralement répandu, & qui avoit fait quelque impression, étoit *un enfant de Bruxelles*, mais élevé à *Paris*.

Il parut fort ardent à excuser le changement de leur résolution par raport à l'envoi

1617. des commissaires à sa Majesté, à l'occasion de nos Marchands, dont je me plaignis à lui, comme d'une preuve de réfroidissement de leur part dans l'amitié & l'alliance entre les couronnes de sa Majesté & leurs Provinces; il rejetta la faute sur les délais de ceux de *Zélande*, qui n'avoient donné leur réponse qu'au mois de *Mars* dernier, lorsqu'il étoit trop tard pour envoyer des commissaires bien instruits, à cause du voyage de sa Majesté en *Ecosse*, mais il dit qu'à son retour il n'y auroit point de difficulté, parce que la *Hollande* & la *Zélande* feroient les frais, ce qui étoit le point qui avoit arrêté les autres Provinces, cette députation n'intéressant que celles-là.

J'ai conféré sur tous ces points avec le Comte MAURICE, dont j'ai été très satisfait, quoiqu'il n'ait pu me faire espérer que cet Etat concourroit avec sa Majesté; il se rapelloit que quand le Chevalier *Henri Wotton* avoit proposé ici d'intervenir entre le Roi & les Princes de *France* dans les troubles précédens, on s'en étoit excusé; & cependant, disoit-il, les affaires avoient bien changé depuis, & ici & en *France*; la paye des Compagnies *Françoises* n'étant plus continuée qu'en paroles & en promesses, & les anciens Officiers de cette couronne, avec qui les principaux d'ici avoient alors, & ont encore une correspondance particulière, aïant été éloignés, ensorte que les raisons de ne pas se mêler de ces troubles, étoient à-présent beaucoup plus fortes qu'auparavant.

Il me pria de lui dire s'il pouvoit publier dans

dans leurs assemblées ce que je lui avois communiqué touchant le mariage d'*Espagne*, selon la Lettre que vous m'avez écrite, parce qu'il jugeoit la chose nécessaire pour le service de sa Majesté; je ne fis aucune difficulté là-dessus, & je laissai la chose à sa discrétion, concevant que c'étoit dans cette vuë qu'on me l'avoit écrit. 1617.

Par raport à la Lettre de sa Majesté pour son Excellence, que j'ai reçuë dans votre dernière dépêche, j'ai suivi la méthode qui m'étoit prescrite, lui montrant premièrement la copie, & l'assurant de l'affection que sa Majesté avoit toujours euë pour lui, & qui étoit augmentée à-présent autant qu'elle pouvoit l'être par la satisfaction que lui donnoit sa conduite sage, ferme & pieuse dans ces disputes de Religion. Il parut très-content de ce que sa Majesté étoit si satisfaite de ses démarches, dans lesquelles, dit-il, il persisteroit avec d'autant plus de confiance & de joye, voyant la cause dans laquelle il étoit engagé non-seulement aprouvée par le jugement de sa Majesté, mais encore soutenuë par son autorité. Cependant il profita de la liberté que je lui laissai de ne pas recevoir la Lettre même, parce que comme c'étoit une affaire qui regardoit le public, il ne pourroit la cacher; & qu'il craignoit qu'en la divulgant, elle ne nuisît à la cause & à lui-même; parce qu'on l'avoit déjà accusé en pleine assemblée des Etats d'*Hollande*, de se servir de ce prétexte dans des vuës d'ambition; & de chercher de l'apui chez des Princes étrangers; accusation qu'il croyoit pouvoir rétorquer justement

 tement

1617. tement contre ſon accuſateur. Il dit donc qu'il ſe contenteroit pour ſa ſatisfaction particulière d'être inſtruit des diſpoſitions de ſa Majeſté; mais afin qu'elles puiſſent produire les bons effets qui ſont à ſouhaiter dans cette occaſion importante, & ne pas reſter inutiles, il tomba ſur un ſujet, dont il m'avoit déjà touché quelque choſe auparavant, comme d'une choſe qui ſeroit d'un grand avantage ſelon lui, pour le rétabliſſement de la Religion & de l'union dans leur Etat, dont il confeſſoit que l'une étoit fort engagée dans le ſchisme, & l'autre dans la diviſion.

Il penſe que cette aſſemblée ſe ſéparera cette ſemaine *re infectâ*, à l'occaſion de la Pâque qui eſt dimanche prochain, ſuivant leur manière de compter, & qu'après les fêtes ils ſe raſſembleront pour mettre *ultima manus* à cette affaire venuë à une telle extrêmité qu'elle ne ſouffre plus de délais; il jugeoit donc que c'étoit le tems propre, & le ſeul qui reſtoit à ſa Majeſté, pour ſe montrer encore dans cette cauſe, ce qu'il ſouhaitoit qu'elle fît, ſoit par une Lettre expreſſe, ſoit par une députation accompagnée de Lettres particulières de créance, pour les ETATS-GÉNÉRAUX & pour ceux d'*Hollande*, dont le ſens reviendroit à ceci; Que comme il y a déjà dans ce Païs deux Lettres de ſa Majeſté ſur ces matières, l'une au ſujet de *Vorſtius* dans laquelle elle dit ſon ſentiment ſur *Arminius*, & ſur ſes doctrines erronées, l'autre ſimplement ſur l'Article de la prédeſtination, & des points qui en dépendent, dont ceux de la faction *Arminienne* non-ſeulement tirent

des

des conséquences sur les cinq Articles controversés, mais qu'ils tordent encore comme si elle recommandoit une plus grande tolérance contre le sentiment de sa Majesté, comme on peut le voir par la harangue de *Grotius* faite à *Amsterdam*, & par tous les autres livres de cette faction; surquoi ils prennent avantage, (comme ils le font aussi dans leurs assemblées) de cette Lettre écrite provisionnellement dans des termes généraux, sans faire mention de la première, où sa Majesté exprimoit clairement sa pensée, sa Majesté voyant que la diversité d'opinions n'a fait qu'augmenter par-là, ce qui aboutit au schisme & à la dissension, & ne peut continuer sans que l'Etat soit en danger d'être renversé, elle les exhorte en bon ami à ne pas se départir de l'ancienne doctrine exprimée dans la confession de *Heidelberg*, reçuë & reconnuë par le consentement unanime de toutes les Eglises réformées, & de ne pas souffrir qu'on oprime ceux qui sont zélés pour sa profession, pour l'amour & pour la protection desquels a été formée l'alliance entre les couronnes de sa Majesté & ces Provinces, mais principalement par ce lien de la Religion. Mais qu'au cas que les spéculations de *Vorstius* & d'*Arminius* & leurs Sectateurs, ayent pris de si fortes racines dans cet Etat, qu'on ne puisse les arracher sans décider définitivement si ce sont les anciennes ou les nouvelles opinions qui sont les plus conformes à la parole de Dieu, sa Majesté leur conseille de renvoyer l'affaire à la décision d'un *Synode* légitimement assemblé; méthode employée en 1617.

1617. tout tems par tout le monde Chrêtien dans de semblables occasions, & de prendre promptement cette résolution pour prévenir les dangers qui pourroient naitre des délais.

Les Députés de *Frise* & de *Groningue* ont ordre des Etats de ces Provinces de traiter là-dessus avec les ETATS-GÉNÉRAUX, & ensuite avec ceux d'*Hollande* séparément; les Députés de *Zélande* ont aussi reçu le même ordre de l'assemblée de leur Province; & ils sont tous renvoyés à son Excellence pour prendre le tems qu'il leur marquera, ce qu'il diffère jusqu'à ce qu'il soit venu un pareil ordre de ceux de *Gueldres* & d'*Overyssel*, qui s'assemblent la semaine prochaine; ensorte qu'il est vraisemblable, que si la déclaration de sa Majesté venoit en même-tems, elle *porteroit coup*, sur-tout si elle est adressée non-seulement aux ETATS-GÉNÉRAUX, mais aussi à ceux d'*Hollande* en particulier; de quoi l'audience qu'à euë il n'y a pas longtems Mr. *Du Maurier* dans leur assemblée, pour l'affaire de *Paul Ravoyre*, dont je vous ai parlé, fournit un exemple; & moins cela paroîtra avoir été *recherché*, & plus cette demande semblera venir des motifs réligieux de sa Majesté elle-même, plus aussi elle aura de force.

Je ne puis sans frémir mettre sur le papier les opinions impies qu'on a ici la hardiesse de publier imprimées; l'un compare la Religion réformée à l'*Alcoran des Turcs*, mais l'Auteur est inconnu; un autre nommé *Vénator*, Ministre d'*Alcmaer*, a imprimé un livre intitulé *Theologia vera & mera*, Théologie dont

il

il dit que le monde a été privé pendant 1400. 1617.
ans. Il a été cité cette semaine devant un comité nommé par les Etats; on lui a fait cette question à laquelle son livre donnoit lieu, S'il croyoit que le CHRIST fût le fils de DIEU? Quoiqu'il ne prit pas *diem ad deliberandum*, il se passa trois heures avant-qu'il répondît, & voyant alors que ses juges étoient prêts à procéder à un jugement contre lui, il confessa ce point, plus, à ce qu'il leur a paru, par crainte que par foi. Il a été banni d'*Alcmaer* & de son territoire à quatre lieuës à la ronde, par une sentence publique, & obligé de se renfermer dans sa maison de *Gravesende*. Cette sentence portée contre un homme qui fait une nouvelle Religion est analogue à celle qu'on a portée contre *Vorstius* pour avoir fait un nouveau Dieu; mais c'est-là transplanter les hérésies plutôt que de les extirper.

Cette assemblée a employé la plus grande partie de son tems à disputer sur une question de jurisdiction entre le haut Conseil, la cour de la Province, & le Conseil d'*Hollande* qui voudroit ôter à ces cours la connoissance des accidens qui arrivent à cette occasion. Il y en a eu un il y a peu de jours à *Schonboven*, où les *Rémontrans* ont rasé une maison, les Magistrats étant à la tête des Auteurs du desordre.

Ils ont encore d'autres différends sur l'élection des Ministres, des Anciens, & des Diacres, les uns voulant qu'ils soient élus par le Magistrat, les autres, par le peuple; questions toutes importantes pour la cause princi-

 pale,

1617. pale, puisque le Conseil d'*Hollande*, & les Magistrats dans la plus grande partie de la Province, sont prévenus pour les *Arminiens*.

Il résulte de leurs différends cet inconvénient entre plusieurs autres, c'est que pendant qu'ils disputent sur ces points particuliers de Religion & de gouvernement, ils découvrent au monde leur foiblesse, & font voir que leur Eglise & leur gouvernement ne sont point dans un état fixe & assuré; mais que leur République a été soutenuë uniquement par la main de DIEU; ce qui les devroit rendre d'autant plus zélés à conserver sans changement & sans altération, la forme de doctrine dont les fruits paroissent par une prospérité qui est au-dessus de ce qu'on peut exprimer.

Vous me pardonnerez la peine que je vous ai donnée de lire cette longue Lettre; j'ai voulu rendre à sa Majesté un compte fidèle & détaillé des affaires de cet Etat, à-présent qu'elle va partir pour son long voyage, que je prie le Dieu tout-puissant de rendre *fœlix & faustum* pour sa personne sacrée & pour ses Royaumes. Je suis, &c.

*Le même au même. Par le courier* GEORGE MARTEN. 1617. 31. *Mars*.

MONSIEUR,

Puisque la *France* sera vraisemblablement l'Eté prochain le Théatre de bien des Tragédies, j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de donner avis de la manière dont les Ministres de cette couronne cachent *leurs personnages*

an-

auprès de cet Etat; ce que j'aurois fait plutôt si ma santé me l'eût permis. 1617.

Le $\frac{2}{1}\frac{1}{1}$. de ce mois les deux Ambassadeurs eurent une audience dans l'assemblée des ETATS-GÉNÉRAUX à l'occasion de lettres qu'ils avoient reçuës une semaine auparavant par un exprès venu de *France*. Mr. *de la Noue* parla le premier, & comme il est *bebes in lingua* il fit usage de ce défaut pour faire apuïer & presser l'affaire par Mr. *Du Maurier*, comme vous le verrez par les copies de leurs propositions, dans lesquelles ils ont parlé nettement demandant 5000. hommes pour le secours du Roi, en vertu des derniers Traités, dont ils souhaitent que la moitié soient des *François*, & les autres de ce Païs, payés par les Etats, & commandés par quelqu'un de leurs Généraux, insinuant en public, qu'ils voudroient que ce fût le Comte *Henri*, qu'ils nomment expressément dans leurs négociations particulières.

Pour le présent on s'est contenté de leur répondre en termes généraux; & il s'est passé bien du tems avant qu'on ait pu se résoudre seulement à envoyer les propositions aux Provinces, parce que ceux d'*Hollande* demandoient qu'elles fussent accompagnées d'une lettre de recommandation des ETATS-GÉNÉRAUX, pour rapeller aux Provinces leurs derniers Traités avec la *France*, & les autres circonstances dont la considération peut servir à avancer l'affaire. Mais d'autres s'y oposoient fortement, ensorte qu'enfin la chose aïant été renvoyée à son Excellence & au Conseil d'Etat, pour qu'ils décidassent si les propositions seroient accompagnées d'une lettre de

1617. recommandation, dont Mr. BARNEVELT avoit conçu le projet, leur avis a été qu'on pouvoit envoyer cette lettre; mais qu'au cas que les Provinces résolussent en conséquence d'envoyer le secours demandé en *France*, on devoit faire une nouvelle levée de 8000. hommes pour y supléer. Cet avis du Conseil d'Etat, & le projet de lettre de ceux d'*Hollande* ont enfin été envoyés aux Provinces avec les propositions, & une lettre seulement des ETATS-GÉNÉRAUX pour leur demander de répondre dans l'espace de 15. jours. Cette réponse ne peut guères venir sitôt, & si elle vient, on croit qu'elle ne sera pas au gré des Ambassadeurs.

Mr. *Langerack*, Ambassadeur de cet Etat en *France*, a écrit très-fortement à ses Maîtres conformément aux propositions des Ambassadeurs de *France* ici; ajoutant de lui-même, que quoiqu'on demande 5000. hommes, il croit que le Roi se contentera de 4000, à condition qu'ils seront payés & envoyés d'abord sous un bon Général. Les Conseillers du Roi l'ont assuré que ces troupes resteront toujours au service de ces Provinces, & qu'elles seront bien & fidèlement payées par le Roi de *France*; mais qu'il regarderoit un refus ou une excuse comme une infraction & une rupture de l'alliance, & qu'en ce cas il se regarderoit comme libre désormais de son engagement à souffrir que les *François* restent ici plus longtems, ou assistent les Etats dans leurs besoins.

Pendant que cette négociation se fait ainsi en public pour le Roi, les Princes reçoivent des

des secours importans de leurs amis particu- 1617.
liers, le Baron *Van Oye*, dont je vous ai parlé ci-devant, est parti il y a dix jours avec 1500. chevaux. La plupart, vieux soldats, sous les officiers dont je vous envoye une liste, prennent leur route par la *Westphalie*, le Païs de *Munster*, & les bords de l'*Allemagne*, soit pour éviter de rencontrer les troupes des Archiducs en passant par leurs Provinces, soit pour remplir leur bourse dans une si longue route par un Païs riche & ouvert. Pour plus grande sûreté dans leur passage, ils sont accompagnés de 300. Mousquetaires sur des bidets, qu'ils apellent des dragons. Il se passera encore 15. jours avant qu'ils puissent arriver à *Sedan*, où ils se proposent de se rendre d'abord.

J'ai reçu une lettre du Duc de *Bouillon*, dont je vous envoye la copie, pour vous informer de tout ce qui me tombe entre les mains, quoiqu'au reste, elle ne contienne rien d'important.

Vous recevrez aussi la copie d'une lettre du Duc de *Savoye* au Sénateur de *Montou*, qu'il a communiquée aux Etats; on l'a envoyée aux Provinces avec sa proposition afin qu'elles préparent leur réponse avant son retour d'*Allemagne*.

L'Ambassadeur du Roi de *Suède* a obtenu la permission de lever 1200. hommes de pied sur les Frontières de ces Provinces; & trois cent matelots où il pourra les trouver. Il a demandé un secours de vaisseaux, sur quoi on ne lui a point répondu.

Les Villes *Anséatiques* ont demandé à cet

Etat

1617. Etat certains officiers de ce Païs expérimentés dans la discipline militaire, à cause de l'inquiétude que leur donnent les préparatifs que fait le Roi de *Dannemark* par mer & par terre, & que la voix publique dit être destinés contre ces Villes; les Poëtes chantent la même chanson, comme vous le verrez par un de leurs écrits. Mais les avis qu'on a ici ne parlent pas de forces suffisantes pour une pareille entreprise, quoique ce Roi en ait de plus grandes qu'il n'est nécessaire pour un tems de paix; il a habillé & armé 40. compagnies de 100. hommes seulement, & équipé tous les vaisseaux qu'il a en état de servir, quoiqu'ils ne soient pas encore pourvus de matelots.

Il y a ici un vaisseau de guerre nouvellement arrivé du détroit, dont le Capitaine a paru devant les Etats, & a raporté que la flotte *Espagnole*, qui attendoit le passage des troupes du Comte *Jean*, levées pour *Venise*, s'étoit séparée & retirée dans différens ports, & que les soldats avoient été dispersés dans les garnisons, en partie parce que la flotte manquoit de vivres, & en partie parce que comme les vaisseaux des Etats tardoient si longtems à passer, on a cru que le voyage étoit rompu. Ce Capitaine avoit rencontré la flotte *Hollandoise* à une journée de terre, aïant un bon vent, sans que rien pût empêcher son passage. Ce vaisseau de guerre avoit été envoyé exprès pour porter un Consul de la part des Marchands de cet Etat à *Alger*, pour faire avec les pirates de cette Ville & avec ceux de *Tunis*, des Traités par lesquels ces pirates s'engagent à ne pas toucher aux vaisseaux marchands

chands de ces Provinces, à condition qu'ils 1617.
pourront les visiter, pour voir s'ils n'ont point d'effets *Espagnols*, les seuls qu'ils veuillent retenir comme de bonne prise.

J'ai parlé au long à Mr. BARNEVELT conformément à votre lettre du 14., touchant la réduction de l'affaire du commerce aux mêmes termes où elle étoit au tems de la dissolution de l'ancienne compagnie de nos Marchands, à quoi je ne le trouve pas oposé. Mais il demande du tems pour en informer la Province à leur prochaine assemblée, comme d'une affaire qui intéresse leurs différentes Villes, après quoi il répondra à vos lettres; je ne manquerai pas en attendant de faire tous mes efforts pour disposer les autres à prendre des mesures qui puissent satisfaire nos Marchands.

Les disputes de Religion sont suspenduës; on fait paroître seulement dans cette Ville, & dans d'autres lieux, en plusieurs manières, qu'on attend avec impatience la prochaine assemblée des Etats d'*Hollande*, (qui doit commencer mercredi prochain) & quelle en sera l'issuë.

J'attens de savoir le bon plaisir de sa Majesté dans cette occasion, en réponse à la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 11. de ce mois, par le courier *Herman*. Je suis, &c.

LETTRE *du Sécrétaire* LAKE, *au Chev.* DUDLEY CARLETON. *d'*York, 17. *Avril.*

MONSIEUR,

Sa Majesté a été informée, de bon lieu, à

1617. à ce qu'il paroît, que *Moy Lambert* qui commande des vaisseaux des Etats a traité en dernier lieu pour la sûreté des vaisseaux de ces Provinces avec les pirates *Turcs* qui infestent les côtes d'*Espagne* & d'*Afrique*, & la mer méditerranée; & qu'il leur a donné en revenche une grande quantité de poudre, ce que sa Majesté trouve étrange & mauvais, si la chose est vraye; elle trouve étrange qu'ils arment les ennemis non-seulement de la Chrêtienté, mais de la société humaine, & qu'ils les mettent en état de nuire; & elle le trouve mauvais parce qu'ils savent, qu'on travaille à-présent à engager tous les Princes qui sont intéressés dans la navigation de ces mers, à s'unir pour exterminer ces pirates; qu'on consulte actuellement à *Londres* tous les Capitaines de vaisseaux, sur ce qu'il y a à faire en ce cas; qu'on traite avec les compagnies de *Londres* pour fournir les contributions nécessaires; & qu'on a de plus chargé le Chevalier *Jean Digby* qui va en *Espagne*, de traiter avec le Roi pour qu'il contribuë à ce projet, & pour qu'il accorde une retraite dans ses ports. Par ces raisons sa Majesté a peine à croire qu'ils aient fait une pareille chose: elle m'a ordonné cependant de vous écrire en particulier, & de vous charger de lui faire savoir si la chose s'est faite par autorité publique, & de manière que vous puissiez paroître la savoir, si la chose s'est faite secrètement & sous main, informez-vous en, & faites le savoir en particulier à sa Majesté, qui vous fera tenir des instructions ultérieures. Si vous ne trouvez pas que la chose soit assez connuë là,

pour

pour que vous puissiez en paroître instruit, sa 1617.
Majesté souhaite que vous preniez vos informations aussi secrètement qu'il se pourra.

Nous sommes avancés jusqu'ici dans notre voyage du *Nord*, & nous sommes tous en bonne santé, graces à Dieu, mais nous trouvons de mauvais chemins & un tems froid. Il n'y a rien de nouveau dans ces quartiers, & pour les autres choses vous les aprendrez plutôt de *Londres* que d'ici. Je prie le ciel de vous accorder sa protection, &c.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD, *par le Capitaine* PROUDE. $\frac{13}{23}$. *Avril.*

MONSIEUR,

Avec votre lettre du premier de ce mois qui m'a été remise le 9. par Mr. *Hayman*, j'ai reçu celle de sa Majesté aux ETATS-GÉNÉRAUX sur leurs disputes de Religion; & le jour suivant j'en communiquai la copie à son Excellence qui en parut très-satisfaite; comme aussi des raisons qui ont empêché sa Majesté d'écrire aux Etats d'*Hollande* en particulier. Elle me pria d'obtenir audience au plutôt, afin qu'on puisse recueillir le fruit des bons avis de sa Majesté, avant que le parti contraire soit trop avancé dans sa moisson, qu'il tâche fortement de faire dans leur présente assemblée.

En conséquence j'obtins une audience hier; mais comme la lettre de sa Majesté est si ample, & si propre à produire son effet, n'omettant rien de ce qui regarde la maladie, dont

1617. dont nous sommes ici si fort affligés, & les remèdes convenables & ordinaires, & ne contenant rien qui renvoye à ce qu'on pourroit ajouter de plus, je n'ai pas cru qu'il fût à-propos de faire un long discours; seulement pour la forme, avant & après la lecture de la lettre, je dis un mot tendant au même but, par voye d'introduction, & de conclusion, que je ne crus pas nécessaire de donner par écrit. Mr. Barnevelt me fit sur le champ une réponse courte, mais très-respectueuse pour sa Majesté, me renvoyant à leurs délibérations ultérieures, soit dans leur assemblée générale, soit dans leurs Provinces particulières, pour satisfaire aux conseils de sa Majesté, de quoi il promit de lui rendre bon compte, quand le tems le permettroit.

Je sai de bonne part, qu'aussitôt après que je fus sorti de l'assemblée, il proposa aux Etats, qu'on ne publiât aucune copie de la lettre, excepté seulement une qu'on enverroit à chaque Province; & qu'on donna des ordres exprès là-dessus à leurs Clercs, ce qui fut résolu; mais cette gêne fait seulement qu'on l'écoute avec d'autant plus d'empressement; la substance en étant extrêmement goutée par le bon parti, quoi qu'il n'en soit informé jusqu'ici que par ouï dire, & la modération & les ménagemens qui y régnent, étant fort aprouvés par tous; de sorte que cette lettre étant arrivée dans des conjonctures très-favorables, j'espère que ses effets répondront aux pieuses intentions de sa Majesté.

Il est survenu en dernier lieu un différend entre les Magistrats & le Peuple de *Haerlem*, où

où un Ministre *Rémontrant* aïant changé de 1617.
parti a fait la semaine dernière une rétractation solemnelle dans la chaire, comme s'il eût été ramené de quelque erreur considérable, & il a découvert bien des menées qu'on employe pour gagner des gens à ce parti. Mais la principale question regarde leurs assemblées de classe, que le peuple veut qu'on tienne avec la liberté accoutumée, & le Magistrat ne veut point que les Ministres s'assemblent sans sa participation, & sans que quelqu'un de son corps y soit présent. Les deux partis aïant porté leurs plaintes il y a deux jours dans l'assemblée des Etats d'*Hollande*, par leurs Députés ; ceux des Magistrats qui étoient venus les premiers, furent renvoyés sur le champ, avec une permission d'employer la force, s'il en étoit besoin, & de réprimer le peuple; ce que les autres aïant apris, ils s'en retournèrent de leur chef en toute diligence, dans la résolution *vim vi repellere*, de sorte qu'on s'attend à aprendre qu'il y aura eu quelque tumulte dans cette Ville. On compte que la même chose arrivera à *Leyde*, à *Delft*, & dans d'autres des principales Villes, parce que c'est une cause commune; ensorte que la maladie en étant venuë à ce point, le remède ne peut être différé plus longtems. Les deux partis dans l'assemblée voyant le danger éminent où l'on est, semblent pancher pour la convocation d'un Synode, ce qui fait que la lettre de sa Majesté est venuë d'autant plus à-propos.

Ils ont dessein de nommer huit Laïques, & huit Ecclésiastiques pour préparer les matières pour

1617. pour un Synode ; mais la différence de leurs opinions sur le choix des personnes, & du sujet qu'elles doivent traiter, avec d'autres circonstances, rend la chose aussi difficile dans la forme que dans la matière. On croit cependant qu'ils se détermineroient pour cet expédient si l'on pouvoit convenir en attendant de quelque arrangement provisionnel.

Les Ambassadeurs de *France* demandèrent audience le 15. de ce mois dans l'assemblée des Etats d'*Hollande*, où ils tinrent tous deux le même langage au sujet du secours demandé pour le Roi leur Maître contre les Princes, comme vous l'avez vu par leurs propositions aux ETATS-GÉNÉRAUX, que je vous envoyai avec ma dernière lettre du 31. *Mars*. Quoique cette méthode soit fort extraordinaire, & qu'elle déplaise beaucoup aux autres Provinces, cependant les *François* ont leur proverbe, *qui a le profit de la guerre, a l'honneur* ; & ils ont déjà obtenu de la *Hollande*, quoiqu'avec quelque opposition, une résolution générale d'envoyer du secours au Roi de *France*, renvoyant à leurs Députés aux ETATS-GÉNÉRAUX à en régler le nombre, la nation, la paye, & le chef.

Connoissant la nature de ce gouvernement vous concevrez aisément de quel avantage ceci est pour eux, quoique les autres Provinces n'y soyent point portées, & que la moitié de leurs Députés, comme je l'ai apris de bonne part, aient des ordres exprès de ne consentir à autre chose qu'à laisser aller les *François*, en cas que le Roi persiste à les demander. Mais Mr. BARNEVELT montre une grande ardeur ; &

& beaucoup de diligence dans cette affaire; 1617.
il insiste sur la nécessité d'observer leurs Traités, & d'éviter le reproche d'avoir manqué à leur parole & à leur promesse; & l'on dit que c'est lui qui a fait venir cette idée aux Ambassadeurs de traiter séparément avec la *Hollande*, pour hâter la résolution. Son Excellence s'y opose tant qu'elle peut, jugeant plus convenable pour cet Etat de persister dans la neutralité, ce que leurs Traités bien entendus peuvent leur permettre. Mais tout ce que lui & ceux qui sont dans son idée pourront faire, ce sera de gagner du tems; ils espèrent qu'il pourra changer assez l'état des affaires pour qu'on puisse encore se dispenser d'envoyer ce secours; & ils auront sujet de le refuser si ceux de la Religion se déclarent en faveur des Princes, comme Mr. *Langerack* leur en donne avis, par ses dernières lettres de *Paris* du 9. de ce mois, sur ce que le Baron *de Vignoles* nouvellement arrivé là de la *Rochelle*, a dit qu'ils le feront indubitablement, si le Roi se sert des troupes *Espagnoles* levées dans les terres des Archiducs pour l'*Italie*, & qu'on écrit de *Bruxelles* avoir été arrêtées exprès pour cela dans le *Luxembourg*. Les Ambassadeurs de *France* disent ouvertement qu'à moins que le Roi ne soit promptement secouru d'ici, il ne refusera pas ce secours que lui offrent les *Espagnols*.

Je me conduirai suivant le succès de cette délibération, par raport à ce que sa Majesté souhaite que l'Ambassadeur des Etats à *Paris* agisse de concert avec celui de sa Majesté, & travaille avec lui à la paix & au repos de ce

Royau-

1617. Royaume. Je me ſuis déjà entretenu là-deſſus en particulier avec Mr. BARNEVELT qui continuë à être fort ombrageux; comme auſſi avec quelques-autres Membres des Etats, qui paroiſſent mieux diſpoſés.

J'ai parlé auſſi à Mr. BARNEVELT & à ſon Excellence, touchant l'ordre que ſa Majeſté a donné à quelques-uns des Seigneurs de chercher & de déterminer quelque méthode pour exterminer les pirates qui troublent le commerce du Levant; & je leur ai dit que ſa Majeſté s'attend que les Etats joindront leurs conſeils & leurs forces aux ſiennes pour rendre un ſervice ſi important; à quoi ils ſembloient tous deux fort diſpoſés, quoique les Marchands de ces Provinces aient fait depuis peu un Traité avec les pirates d'*Alger* & de *Tunis*, comme je vous l'ai marqué dans ma dernière lettre; mais ils comprennent aiſément combien peu l'on doit compter là-deſſus, puiſque, quand à la concluſion du Traité on demanda aux pirates s'ils vouloient ſincèrement tenir leur parole & leur promeſſe ou non, ils répondirent franchement qu'ils ne le vouloient pas, parce que, dirent-ils, ſi nous gardions notre foi, les *Turcs* nous ſoupçonneroient d'être *Chrêtiens*. Je crois que dans cette affaire ſa Majeſté ſera pleinement ſatisfaite des Etats, ſi elle veut bien leur faire connoître ſa réſolution avant qu'ils prennent la leur; ce qui ſe fait ordinairement au mois de *May* pour les expéditions de mer de toute l'année. Le raport des Capitaines qui ont ſervi l'année dernière de ce côté-là, eſt que pendant toute l'année excepté les quatre mois d'hy-

d'hyver qui sont le seul tems que l'on y compte pour cette saison, il n'est pas difficile de bloquer les deux principaux ports des pirates, *Tunis* & *Alger*, en restant continuellement à l'ancre devant ces ports, comme ils étoient devant *Dunkerque* pendant la guerre avec l'*Espagne*; & ils comptent que c'est la meilleur méthode. Je vous envoye la traduction des instructions qu'ils donnent à leurs vaisseaux de guerre employés à ce service, avec la liste de ceux qu'ils ont eu en mer l'année dernière. 1617.

Mr. BARNEVELT a proposé aux Etats d'*Hollande* la semaine dernière, l'affaire de nos Marchands au sujet de la taxe, dont vous parlez dans votre lettre, & dont je me suis entretenu avec lui; sur quoi ils souhaitent que les Marchands envoyent quelques-uns d'entr'eux ici pour traiter avec les leurs; & les ETATS-GÉNÉRAUX ont écrit à *Middelbourg*, en conséquence.

Je suis informé par *Skelton* de *Rotterdam*, qu'un nommé *Jean Marshall*, Marchand *Anglois* à *Berwick*, transporte ordinairement de là des laines filées & non-filées, & qu'il est arrivé il y a dix jours dans cette Ville de la part de ce Marchand un vaisseau, dont un nommé *Daniel de Wilde* est Capitaine, & dont la principale charge étoit du charbon, dans lequel il y avoit quantité de laines filées.

Vous m'avez chargé dans vos lettres précédentes de vous informer de ce que j'aprendrois sur ces matières, ce qui m'y rend attentif, voyant qu'il y en a toujours sujet.

J'ai reçu en dernier lieu une lettre des Seigneurs

1617. neurs du Conseil en faveur de Mr. *Bootbby*, Marchand de *Londres*; je leur rendrai compte de ce que j'aurai fait quand il en sera tems, & en attendant je ne négligerai rien de ce qu'ils m'ordonnent.

Je comprens qu'il ne s'agit que de faire parvenir la lettre de sa Majesté au Duc de *Brunswick*, qui est venuë dans votre dernier paquet, sans autre instruction; je ne manquerai pas de la faire partir par la première commodité.

Si la lettre de sa Majesté aux Etats n'est pas envoyée promptement à la presse, je prendrai des mesures pour vous en envoyer des exemplaires imprimés avec la première lettre que je vous écrirai.

Mr. BARNEVELT a obtenu le gouvernement de *Bergen op-Zoom* pour son fils cadet, Capitaine de Cavalerie, par la résignation de *Marcellus Bax*, qui est ou mort, ou *in articulo mortis*.

Je suis, &c.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD, *envoyée à* Quester. $\frac{17}{27}$. *Avril*.

MONSIEUR,

Par mes dépêches du 13. de ce mois, que j'envoyai par le Capitaine *Proude*, je vous informai du progrès de la négociation des Ambassadeurs de *France* dans leur demande d'un secours pour le Roi leur Maître contre les Princes; sur quoi ils ont obtenu le consentement des Etats d'*Hollande*. Le 14. ils eurent encore audience dans l'assemblée des E-

TATS,

TATS-GÉNÉRAUX, où ils demandèrent positivement qu'on répondît cathégoriquement à leur demande dans l'intervalle de deux jours, disant qu'ils prendroient un plus long délai pour un refus, & qu'ils avertiroient leur Roi de ne plus compter sur l'alliance de cet Etat, puis qu'il manquoit aux Traités. Cela se passa dans un tems où un des Députés qu'on savoit être pour la négative, s'étoit retiré par hazard, de sorte que hier il fut convenu à la pluralité des voix qu'on enverroit avec toute la diligence convenable un secours consistant en vingt Compagnies *Françoises*, & vingt de cette Nation, ou *Wallonnes* qui seront payées par les Etats. Le Général en Chef n'est pas encore nommé. Les Ambassadeurs demandent toujours le Comte *Henri*, & à son défaut le Comte *Ernest*. Le Comte *Jean de Nassau* qui est à-présent ici avec une commission de *France* pour lever une Compagnie de Cavalerie, sollicite cet emploi; mais on croit qu'il sera donné à *Marquet*, Lieutenant-Général de Cavalerie, quoiqu'il ne sollicite point, & qu'il ne soit point demandé. Cette résolution des Etats, qui les tire de leur neutralité, contre le sentiment de la plupart d'entr'eux, (mais qui sont les moins puissans, comme il paroît par tous les effets) est de telle conséquence que j'ai cru devoir vous en informer. C'est tout le but de cette lettre. Je suis, &c. 1617.

1617. LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD, *par le Courier* HERMAN. V. S. 27. *Avril.*

MONSIEUR,

Ce paquet qui vous est addressé de la part du Duc de *Bouillon*, & qu'on m'a recommandé fortement de vous faire parvenir sûrement & promptement, est la seule raison de cette dépêche; il y a peu d'autres sujets de vous écrire depuis la mort du Maréchal d'*Ancre*; tout étant ici au même état, que si après une tempête ils avoient jetté l'ancre dans un port sûr.

On étoit fort divisé ici au sujet du secours, que les Ambassadeurs de *France* sollicitoient instamment, & qu'ils avoient enfin obtenu, comme je vous en ai informé par mes lettres du 13. & du 17. de ce mois. Les deux partis se glorifient beaucoup à-présent de leur conduite; ceux qui ont été pour l'envoy du secours, comme aïant montré leur empressement à assister le Roi; & ceux qui s'y oposoient, comme aïant distingué les intérêts du Roi, de ceux du Maréchal d'*Ancre*, & de ses créatures. A-présent pour faire valoir les efforts & les dispositions des premiers, on a proposé dans l'assemblée des ETATS-GÉNÉRAUX à l'instance de l'Ambassadeur, de dresser une résolution de consentir au secours conformément aux derniers Traités entre la *France* & cet Etat, & de l'antidater; ce qu'a empêché l'autre parti; & ils ont donné ordre à leur Ambassadeur Mr. *Langerack* de se conduire avec reserve en informant le Conseil du

Roi

Roi de la réſolution qu'on avoit priſe touchant le ſecours, & de ne point le faire, à moins qu'on ne le preſſe là-deſſus.' 1617.

Par le même exprès qui a aporté la nouvelle de ce changement en *France*, & qu'on reçut ici le vendredi après l'évènement, arrivé le lundi de la même ſemaine, Mr. *Du Maurier* reçut une lettre de Mr. *Villeroi* pour ſuſpendre le ſecours, avec la lettre du Roi qui annonçoit le fait. Mais par d'autres lettres de Mr. *Langerack*, il eſt décidé qu'on ne veut point avoir ces troupes, & le Conſeil du Roi demande qu'on les rapelle en cas qu'elles ſoient déjà en route. Depuis cette dépêche on n'a aucune nouvelle de *France*, dequoi l'on s'étonne beaucoup.

L'exprès qui m'a aporté le paquet que je vous envoye, de la part du Duc de *Bouillon*, eſt reparti ſur le champ avec des lettres de ſon Excellence & des autres amis du Duc, accompagné d'un trompette pour plus grande ſûreté; ils conſeillent que les Princes ſe hâtent de retourner à la Cour, de peur que la Reine ne recouvre ſon autorité pendant leur abſence, ou que les Miniſtres d'*Eſpagne* ne produiſent des impreſſions dangereuſes ſur l'eſprit du jeune Roi, quoiqu'on prie le Duc d'en uſer avec beaucoup de circonſpection par raport à ſa propre perſonne.

Vous recevrez par ce paquet quelques exemplaires de la lettre de ſa Majeſté, que j'ai été obligé de faire imprimer à *Delft*, pour corriger une fauſſe copie qui avoit d'abord été imprimée on ne ſait par qui, & venduë à *Amſterdam* avec une traduction en *Hollandois*, qui

1617. qui court par tout le Païs, & produit visiblement de bons effets, fixant les idées de ceux qui chancelloient, & affermissant les autres de manière que la bonne cause y gagne beaucoup.

Il y a ici quelques Députés envoyés exprès de *Zélande*, du nombre desquels est Mr. *Malré*, pour traiter non-seulement avec les ETATS-GÉNÉRAUX, mais aussi en particulier avec ceux d'*Hollande*, au sujet de ces différends de Religion. Ils ont ordre de les représenter ouvertement comme une affaire d'une dangereuse conséquence pour la prospérité de tout l'Etat; & de recommander qu'on recoure au remède conseillé par sa Majesté, à un Synode nationnal. Les Députés de *Gueldres*, de *Frise*, de *Groningue*, & d'*Overyssel* en feront autant, cela n'est différé à-présent que par l'interruption de l'assemblée des Etats d'*Hollande*, qui se séparèrent samedi dernier, sous prétexte des affaires particulières des Députés, & qui doivent se rassembler lundi prochain.

La dispute entre les Magistrats & les Bourgeois d'*Haerlem* a été suspenduë d'un commun consentement jusqu'à ce qu'ils voyent ce qu'on conclura dans cette assemblée; mais il est arrivé en dernier lieu à *Oudewater* un accident dont vous verrez la rélation dans une lettre d'un de nos Capitaines qui est là en garnison; vous y verrez que ces délais font perdre patience au peuple. Le Conseil des Députés d'*Hollande* a envoyé dans cette Ville deux Commissaires & un Fiscal pour informer du fait. On prépare à-présent l'Eglise du Cloître au *Voorbout*, dans laquelle on faisoit

des

des canons, & l'on l'ajuste pour qu'on puisse 1617.
y prêcher; cela tranquillise les *Contre-Rémontrans*, qui espèrent qu'on se propose de leur donner par-là une place plus commode que notre petite Chapelle, qui ne peut les contenir tous, quoique jusqu'ici il n'y ait aucune résolution prise sur la manière dont on disposera de cette Eglise.

Le Comte de *Leveslein* a été ici lui-même pour voir comment on pourra faire des levées & les embarquer, pour le service des *Vénitiens*; mais tout ce qu'il a pu obtenir, c'est ce qu'on lui avoit déjà accordé, de louër des vaisseaux à *Amsterdam*, pour prendre ses troupes à *Embden*, où il est allé, après avoir écrit à ses amis en *Allemagne* de lui envoyer ses soldats qui seront au nombre de 3000, à raison de dix-huit écus par homme, dont il doit recevoir la moitié ici, & le reste en débarquant à *Vénise*; avec cet argent il doit payer le frêt, les vivres, & toutes les autres dépenses.

Par les lettres du $\frac{2}{15}$. de *Heilbron*, où les Princes de l'union sont assemblés, il paroît qu'ils sont résolus de se tenir seulement sur la défensive, & qu'on se contentera de répondre par de bonnes paroles aux sollicitations du Sénateur de *Montou* pour l'assistance du Duc de *Savoye*, ce que cet Etat n'entend pas avec plaisir, parce qu'il souhaiteroit qu'on continuât la guerre de l'autre côté des montagnes. Pour cet effet ils sont très-disposés à aider & à encourager le Baron *Van Oyen*, qui est allé avec ses troupes au secours des Princes pour servir dans cette cause; mais la

 len-

1617. lenteur des Princes d'*Allemagne* qui y font le plus intéreſſés, à cauſe du voiſinage, renverſera vraiſemblablement ce projet.

Outre la permiſſion que les Etats ont accordée de lever un Régiment d'Infanterie ſur leurs frontières, & un certain nombre de matelots pour le Roi de *Suède*, ils lui fourniſſent encore cinq vaiſſeaux contre le Roi de *Pologne*, ſous prétexte d'aſſurer le commerce de ces mers.

Le Député & le Tréſorier de nos Marchands de *Middelbourg* ſont arrivés ici au jour marqué par les Etats, pour traiter avec les Marchands d'*Hollande*, au ſujet de la taxe de leurs draps; je vous informerai du ſuccès à la première occaſion. Je ſuis.

## LETTRE *du Roi* JAQUES I. *aux* ETATS-GÉNÉRAUX.

HAUTS ET PUISSANTS SEIGNEURS, NOS BONS AMIS ET ALLIEZ:

Lorsque premièrement nous recogneuſmes le malheur des ſchiſmes & héréſies qui ſe gliſſoyent parmi vous, nous fuſmes tellement touchés du zéle que nous avons à l'Egliſe de DIEU, & de l'affection particulière que nous portons au bien de votre Eſtat, qu'incontinent nous tendiſmes la main pour arrêter le cours de ce mal, & par nos lettres officieuſes vous fiſmes ſérieuſement entendre, quel étoit notre ſentiment & apprehenſion d'icelui, vous prians & exhortans d'adviſer ſoigneuſement à ne laiſſer gagner plus avant ceſte gangreine en votre corps, mais pluſtoſt d'en eſtouffer la

ſe-

femence, avant qu'elle vint à pulluler. Et de- 1617.
puis ayans sçeu, qu'aucuns de vos Ministres s'addonoyent par curiosité, à prescher le point de la prédestination en leurs chaires, nous vous escrivismes des secondes lettres sur ce subject, vous remonstrans le peu de fruict, qui provenoit de telles prédications, lesquelles, au lieu de l'édification solide, qu'elles devoyent administrer à votre peuple ne servoyent qu'à chatouïller & altérer leurs esprits par les puntilles de cest argument trop haut & obscur pour la capacité du commun peuple. Mais depuis n'aguéres ayants été advertis, qu'au lieu du fruict que nous attendions de nos bons offices & remonstrances, l'erreur & le mal a faict de plus forte impression parmi les vostres, & que mesmes on veut faire servir nos dites lettres à l'authoriser, les tirant en sens & conséquence toute contraire à nostre intention, nous nous sommes tenus obligés tant pour la gloire de Dieu, que pour la déclaration, & descharge de nostre conscience, de vous répréfenter derechef vivement par nos lettres le mal & danger imminent, dont votre estat est menacé par ces malheureuses divisions, lesquelles nous voyons pretes à esclorre en schisme & faction formée parmi vous, qui sont pestes d'autant plus dangereuses & pernicieuses à vostre estat, que son établissement n'est encore qu'en son enfance, & que le fondement de la subsistence ne consiste qu'en vostre union, prémiérement envers Dieu, puis au foy entre vous mesmes. C'est pourquoi, Messieurs, nous vous prions & conjurons derechef au nom de Dieu, qui

1617. vous a jusques ici heureusement maintenus, de s'estouffir ces erreurs & partialitez, que le Diable, par l'artifice de vos ennemis a introduites, & déja tellement authorisées parmi vous, que la ruyne de vostre estat en est apparente & tout prochaine, si promptement vous n'y remédiez, en vous attachant entiérement, & tenant ferme la vraye & ancienne doctrine, que vous avez toujours professée, & qui est approuvée & reçeue par le consentement universel de toutes les Eglises reformées, & dont la profession commune a esté comme le premier & principal fondement pour establir aussi l'unique & solide ciment, qui a entretenu l'estroicte amitié & intelligence, qui a regné depuis si long temps entre nos couronnes & vos provinces. Que si desja le mal se trouvoit si fort, & si enraciné parmy vostre peuple, qu'il n'en peut estre si promptement & facilement arraché, nous vous prions au moins d'en arrester le danger, & de tenir par vostre autorité les choses en paix, sans permettre que ceux de la vraye & ancienne profession soyent inquiétez, jusqu'à ce que vous puissiez d'un commun advis convoquer un Synode national pour décider, & mettre fin à ces malheureux différens, qui est à nostre jugement le meilleur conseil, & resolution que vous puissiez prendre en ce cas là, comme estant le reméde ordinaire & le moyen le plus legitime, & efficacieux, auquel de tout tems on a eu recours en la Chrestienté sur l'occurrence de tels accidents. Et nous ne doubtons pas, qu'apportants en cela l'affection & disposition requise entre vous,

DIEU

DIEU n'en bénisse le succez, à l'advancement 1617.
de sa gloire, & à la manutention & affermissement de vostre estat: Ainsy nous prions DIEU, H. & P. Seigneurs nos bons amys & alliez, de vous tenir en sa saincte garde.

A *Hinchingbrook* le 20. jour
de *Mars* 1617.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD, *au Chevalier* DUDLEY CARLETON, *reçuë le* 9. *par Mr.* HEYMAN. *De* Whiteh. 1. *Avril*.

MONSIEUR,

Je vous envoye la lettre de sa Majesté aux ETATS-GÉNÉRAUX. Vous verrez par la copie que j'en joins ici que par la direction de sa Majesté, elle est écrite avec jugement & modération. Si elle arrive dans une conjoncture favorable, j'espère qu'elle produira les effets que nous souhaitons pour l'établissement d'une tranquillité générale, dans la cause de la Religion, au contentement de tous ceux qui desirent la conservation de ces Provinces, ou à qui l'esprit de faction ne fait pas souhaiter, pour leurs fins particulières, de voir ces Païs tomber dans une honteuse confusion. Quel qu'en soit l'effet, les plus malicieux doivent avouër que sa Majesté dans la pureté de sa conscience, en publiant cette lettre témoigne au monde sa piété & son zèle pour la conservation & le maintien de la vraye Religion, & son desir impartial & sincère de conserver la paix & l'union dans ces Provinces. A moins que cette union ne soit conservée aussi bien dans la Religion que dans le

1617. gouvernement civil, j'ose le dire hardiment, cet Etat, quelque puissant qu'ils le croyent par mer & par terre, sera bientôt dissous, au grand chagrin de leurs amis, & à la gloire de leurs adversaires.

Sa Majesté n'a pas cru qu'il fût à-propos d'écrire en particulier aux Etats d'*Hollande*, parce que la cause est générale, & concerne l'état de tout le corps, & non quelques Provinces particulières. Sa Majesté est alliée des *Provinces-Unies*, & non des différentes Provinces séparément; & en s'addressant en particulier aux Etats d'*Hollande*, ç'auroit été les accuser d'être les auteurs & les fauteurs de ce schisme & de cette faction; & cela donneroit de la jalousie & de la défiance aux autres; comme si l'on estimoit la *Hollande* plus qu'eux, ou qu'on fit peu de cas d'eux. Vous pouvez, si vous le jugez à-propos, communiquer au Comte MAURICE la copie de cette lettre, avant que de la présenter à l'assemblée générale. Vous aurez soin dans le discours que vous ferez à cette occasion de vous renfermer dans les bornes de cette lettre; car sa Majesté n'a pas dessein de s'engager plus avant, ni de faire autre chose qu'employer ses conseils pour établir entr'eux la paix & la concorde, & pour conserver la Religion pure & sans tache autant qu'il est en son pouvoir.

Je ne doute pas qu'aussitôt que la Lettre aura été luë dans leur assemblée, elle ne paroisse imprimée; & je vous prie de m'en envoyer quelques exemplaires. Peut-être aussi que quelques personnes jalouses de l'honneur de sa Majesté, ou pour continuër à pêcher en

en *eau trouble*, & craignant que cette Lettre 1617.
ne produise le calme & la paix, entreprendront de la suprimer. Mais si vous trouvez que le Comte MAURICE & le meilleur parti l'aprouve, ne faites pas difficulté de la faire imprimer vous-même.

J'ai instruit sa Majesté du raport que vous avez fait au Comte MAURICE & à d'autres membres des Etats au sujet du Traité de mariage entre notre Prince, & l'Infante d'*Espagne*; & sa Majesté a parlé au Sieur *Noël Caron* conformément aux directions que vous avez reçuës de moi sur ce sujet; ainsi les Etats ne doivent pas prendre l'allarme s'ils entendent dire que le Chevalier *Jean Digby* est envoyé en *Espagne* avec commission de traiter de ce mariage. Car quelque étenduë que puisse être sa commission, suivant les formules usitées en pareils cas, cependant il est si fort limité par ses instructions secrètes & particulières, qu'il a seulement la liberté de traiter, sans avoir pouvoir de conclure.

Le Chevalier *Jean Bennet* juge de la cour de la prérogative (*a*), est envoyé aux Archiducs, pour demander réparation de l'insulte faite à sa Majesté par un infame libelle, intitulé *Isaaci Casauboni Corona regia*. Si on lui donne satisfaction pour cette injure que sa Majesté ne sauroit suporter, elle restera amie des Archiducs. Mais si *Puteanus* Professeur en belles Lettres à *Louvain*, qui est sûrement l'Auteur de cette scandaleuse pasquinade, n'est pas puni exemplairement, le Che-

(*a*) Cour de l'Archevêque de *Cantorbery*.

1617. Chevalier *Bennet* a ordre de repartir sûr le champ, & de ramener Mr. *Trumbull* avec lui.

Le Chevalier *Edmondes* a pris congé du Roi; cependant comme on souhaite d'être mieux informé de l'état des Princes avant son départ, il s'arrête pendant quelque tems en Ville.

Sa Majesté souhaite que vous profitiez de toutes les occasions qui se présenteront, soit en particulier, soit en public, pour engager les Etats à ordonner à leur Ministre résidant à *Paris*, d'agir de concert avec l'Ambassadeur de sa Majesté, & à l'autoriser à entrer dans les mêmes mesures pour la conservation & le soutien de cette Monarchie, gouvernée aujourd'hui en partie par l'autorité de *Rome*, & en partie par le conseil & les avis de l'*Espagne*. Vous pouvez dire à Mr. BARNEVELT que sa Majesté s'attend, que, soit par considération pour elle, soit par raison d'Etat, leurs Ministres étrangers communiqueront leurs démarches à ses Ambassadeurs, & que, puisque ses couronnes & leurs Provinces sont unies par des liens si étroits d'amitié & d'alliance, dans un seul & même but, savoir pour le maintien de la tranquillité publique, ils doivent consulter, délibérer, & resoudre ensemble, sur ce qui est le plus expédient, soit pour l'avantage particulier de leurs Maîtres respectifs, soit pour le bien public de toute la Chrêtienté. Mais si les Ministres de ces Provinces, ou par la direction de leurs supérieurs, ou par entêtement & par obstination veulent agir seuls, & prendre des mesures séparées, il faut qu'ils permettent alors à sa Majesté de songer

à

à ses intérêts particuliers sans s'embarasser du 1617. bien-être de ces Provinces, que jusques ici elle a eu en recommandation spéciale dans toutes ses démarches.

Vous saurez que quelques jours avant le départ de sa Majesté, les Marchands qui négotient dans le *Levant* lui présentèrent une humble requête pour se plaindre des pertes irréparables qu'ils ont souffertes de la part des pirates, & pour lui demander son secours & sa protection contre la violence de ces infidéles. Sa Majesté recommanda de bouche aux Seigneurs en général de prendre en considération cette requête, & elle l'a recommandé depuis par Lettres aux soins particuliers des Seigneurs à qui elle a remis le maniement de ses affaires en attendant son retour d'*Ecosse*. La chose est importante & du côté de l'honneur, & par raport à la dépense, ainsi il faudra quelque tems avant que les Seigneurs puissent fixer leur résolution. En attendant sa Majesté souhaite que vous en conferiez avec le Comte MAURICE, avec Mr. BARNEVELT, & avec qui vous jugerez à-propos, & que vous les informiez de ce dessein, leur faisant entendre que sa Majesté compte qu'ils se joindront à elle dans une entreprise si honorable & si nécessaire pour l'avantage, soit de ses couronnes, soit de leurs Provinces, de quoi le Sieur *Noël Caron* a donné ici de fortes assurances. Cependant aprenez moi par votre première Lettre comment vous les aurez trouvés disposés. Je suis, &c.

P. S. J'ai reçu la montre par le Chevalier *William Pagbnam*, la Reine vous en remerciera.

1617. ciera. J'ai donné ordre qu'on payât 15. l. à Mr. *Sherborne*; si vous avez déboursé davantage, j'aurai soin de le faire payer.

LETTRE *des* SEIGNEURS *du* CONSEIL *aux* ETATS-GÉNERAUX *en faveur de Mr.* BOOTHBY, *datée de* Whitehall 20. *Mars.*

LETTRE *des* SEIGNEURS *du* CONSEIL *au Chevalier* DUDLEY CARLETON, *de la Cour, aux jardins de* Théobald. 16. *Mars.*

En faveur de Mr. *Thomas Boothby*, honnête & digne Marchand de *Londres*, dans ses plaintes contre *Moy Lambert* Capitaine de Vaisseau des Etats, qui sous prétexte de la permission donnée par sa Majesté à ses Maîtres de poursuivre les pirates dans tous les ports & havres de sa Majesté, a non-seulement attaqué insolemment dans *Crook-haven* en *Irlande* un pirate que sa Majesté avoit pris depuis longtems sous sa protection, mais a encore commis plusieurs outrages contre d'autres bons sujets de sa Majesté dans ce lieu, aussi bien sur terre que sur Mer, en tuant quelques-uns & en mutilant d'autres. Entr'autres un commis de Mr. *Boothby* employé là par son Maître, & qui y étoit par la permission de l'Etat pour recouvrer un vaisseau & des effets qu'avoit pris ce pirate, a sauvé à peine sa vie, étant sauté en l'air par l'effet de la poudre, & il a laissé son vaisseau & ses effets pour butin au dit *Lambert*.

LET-

1617.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* LAKE, *par le Capitaine* WITCHARD, *par Rotterdam* $\frac{15}{25}$. *Mars.*

Il promet de s'employer pour l'enseigne *Fairfax.*

Un Vaisseau *Hollandois*, commandé par *Moy Lambert* fait un Traité avec les pirates *Turcs* pour laisser passer les Vaisseaux des Etats sans les molester, & cela par autorité publique.

Le Chevalier DUDLEY CARLETON n'a pu aprendre, si par ce Traité, il devoit leur fournir de la poudre.

„ C'est un usage ordinaire des Marchands
„ de ce Païs, ou plutôt c'est un commerce
„ réglé, de leur fournir tout ce dont ils ont
„ besoin, quoique par-là ils fournissent des
„ armes pour les battre. Et il est impossi-
„ ble de prévenir cet inconvénient, car ils
„ disent communément que si l'argent rou-
„ loit dans l'enfer, ils ne craindroient pas de
„ l'y aller chercher. Ils en ont donné des
„ preuves au siège d'*Ostende*, où les Mar-
„ chands d'*Amsterdam* fournissoient aux *Es-*
„ *pagnols* une grande partie de leurs mu-
„ nitions".

Les *Hollandois* sont cependant bien-aise d'aprendre que le Roi JAQUES veut envoyer des Vaisseaux pour exterminer les pirates; & leurs chefs sont disposés à concourir avec sa Majesté. Les Etats fournissent à-présent six Vaisseaux de guerre pour assister le Roi de *Suède* contre le Roi de *Pologne*, „ tant pour

„ rem-

1617. „ remplir l'obligation des Traités, que pour
„ assurer la libre navigation de ces Mers, où
„ ils soupçonnent que le Roi d'*Espagne* se
„ sert du Roi de *Pologne*, comme d'un ins-
„ trument pour troubler leur commerce, qui
„ est le soutien de leur République.

„ Le Sénateur de *Montou* Agent du Duc
„ de *Savoye*, qui a été déjà ici, & qui a
„ fait depuis un voyage auprès des Prin-
„ ces de l'union en *Allemagne*, est revenu
„ pour recevoir une réponse à la proposition
„ qu'il laissa par écrit aux Etats. Il obtien-
„ dra en effet 4000. hommes d'Infanterie, &
„ 400. chevaux, ou de l'argent pour payer
„ ce nombre de troupes qu'il attend à pré-
„ sent que les deux Armées *Françoises* sont
„ licenciées, avec un nombre plus grand qu'il
„ doit recevoir du Maréchal de *Lesdiguié-
„ res*. Toutes les Provinces ont autorisé leurs
„ Députés, & il y a une disposition généra-
„ le à assister le Duc, de sorte que quand
„ leurs différends de Religion, qui sont à-
„ présent à leur plus haut point, leur per-
„ mettront de s'assembler, & de délibérer sur
„ cette affaire, je crois que le Duc aura bien
„ lieu d'être content, quoique les Princes de
„ l'union, qui par la raison du voisinage, &
„ par d'autres considérations sont le plus in-
„ téressés à sa conservation, n'ayent pas donné
„ l'exemple, s'étant contentés de témoigner le
„ desir d'un concours commun entre sa Ma-
„ jesté, les Etats, & eux-même pour donner
„ au Duc quelque secours considérable, par
„ lequel il puisse se soutenir. Mais ce Traité
„ traînera longtems, & il se trouvera que ce-

„ la

„ la ne vaut pas mieux que *succorso di Pisa.* 1617.

„ Il y a un Traité sur le tapis pour en-„ voyer en *Piémont* le Baron d'*Oyen* qui est „ allé d'ici avec 2000. chevaux au secours des „ Princes, ces troupes ne sont qu'à quinze „ jours de marche, & jusqu'ici on les retient „ pour cette raison entre *Metz* en *Lorraine*, „ & *Sedan.* Si la chose réüssit, ce secours „ viendra aussi à-propos pour le Duc, qu'il „ lui est nécessaire, puisqu'il doit s'attendre „ à voir ses ennemis en campagne au com-„ mencement du mois prochain, auquel tems, „ quoique leur nombre ait beaucoup diminué „ pendant l'hyver dernier, ils auront avec „ les recruës d'*Espagne*, de *Naples*, & des „ Provinces des Archiducs 25, 000. hommes „ de pied, & 4000. chevaux.

„ J'aprends que l'affaire du Chevalier *Jean* „ *Bennet* va fort lentement, à cause des ex-„ cuses de l'Archiduc, sous prétexte tantôt „ de dévotion, tantôt d'indisposition.

„ Je rendrai compte dans peu de jours à „ sa Majesté des suites de nos disputes. Les „ Etats d'*Hollande* sont assemblés à cette oc-„ casion, & les Provinces de *Gueldres*, de „ *Zélande*, de *Frise* & de *Groningue*, ont „ traité avec eux la semaine dernière par „ des Députés envoyés exprès pour les en-„ gager à suivre l'idée de la dernière Lettre „ de sa Majesté. Mais je ne puis dire si ces „ bons & pieux offices pour la paix & le re-„ pos de l'Eglise auront l'effet qui est à souhai-„ ter, tant il y a ici de gens entraînés par leurs „ passions, même parmi ceux qui ont la plus „ grande réputation de sagesse; mais *caveat*

„ *suc-*

1617. „ *successibus* celui qui juge des actions par „ l'évènement".

LETTRE *du Sécrétaire* LAKE, *au Chevalier* DUDLEY CARLETON; *écrite pendant le voyage du Roi, & reçuë le 25. May.*

MONSIEUR,

Environ deux jours avant que de recevoir votre Lettre au sujet de la Compagnie du Chevalier *Thomas Erskine*, je vous écrivis par ordre de sa Majesté, & je remis ma Lettre au Chevalier *William Fairfax* fils du Chevalier *Thomas Fairfax* du Comté d'*York*, vous le recommandant à la sollicitation de son Père, comme vous l'aurez vu par la Lettre. Il me dit qu'il ne s'arrêteroit point, mais qu'il poursuivroit sa route en toute diligence. J'envoye cette Lettre à Mr. *Sherborne* pour qu'il vous la fasse tenir; ce n'est que pour vous aprendre que j'ai reçu la vôtre, & que j'en ai fait part à sa Majesté, qui est bien-aise que vous aïiez réüssi dans cette affaire. J'étois sur le point de renvoyer à *Londres* la Lettre pour Milord *Fenton*, car il n'étoit pas parti quand je reçus la vôtre; mais j'aprends qu'il est en route à-présent.

Je suis faché d'aprendre vos divisions, quoique je fusse fort gay dans ma dernière Lettre; car je soupçonne que leurs principes de Religion ne s'effaceront pas aisément; & nous devons favoriser ici ceux qui défendent le pouvoir de l'épée temporelle dans les causes Ecclésiastiques, ce que je regarde comme le principal appui de ce parti; si nous ne le soutenons

tenons pas, nous préjudicions à notre propre 1617.
cause, & si nous le soutenons, *periculum est ab alterâ parte.* J'espère que votre assemblée aura trouvé quelque accommodement.

Les affaires vont toujours mal en *France* pour les Princes, & je crains que votre secours n'arrive trop tard. Le Duc de * * * commence à écouter des propositions, ce qui n'est pas un bon signe. Nous sommes un peu dérangés, de n'avoir point ouï parler d'eux depuis qu'ils se sont portés à cette dernière action; de sorte qu'il est fort incertain si le voyage de Mr. le Controlleur aura lieu. Nous n'avons pas d'autre matière d'entretien dans ce climat septentrional & éloigné. Ainsi je ne vous retiendrai pas plus longtems. Je suis, &c.

THOMAS LAKE.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD *au Chevalier* DUDLEY CARLETON: *de St. Barthelemy.* 1. *May.*

MONSIEUR.

Depuis que je vous ai écrit, j'ai reçu trois de vos Lettres, la dernière hier au soir, avec un paquet de la part du Duc de *Bouillon*, & sa Lettre pour sa Majesté. Elle a été écrite longtems avant l'exécution du Maréchal d'*Ancre*; ainsi elle est de trop vieille date, & vient aussi hors de saison entre les mains de sa Majesté, que *imbres post tempora frugum*; car par celle qu'il m'écrit, je vois qu'il demande un secours d'hommes & d'argent, dont il n'a plus

1617. plus besoin à présent, puisque par la mort du Marechal d'*Ancre*, non-seulement il y aura une paix générale par toute la *France*, mais que le gouvernement sera rectifié, & l'état des affaires arrangé sur un meilleur pied. Quelque fonds que fassent sur ce Royaume vos grands politiques, il me semble que s'ils considéroient sérieusement l'erreur dans laquelle ils sont tombés, soit dans leur jugement particulier, soit par raport à la raison d'Etat, ils devroient être bien honteux d'avoir montré tant d'empressement à favoriser les desseins du gouvernement de *France*, tel qu'il étoit alors; car ils ne pouvoient ignorer, que le Roi étant si jeune, il étoit sous le joug de la Reine sa Mère, elle dans la dépendance du Maréchal d'*Ancre*, & tous deux à la dévotion du Roi d'*Espagne*, qu'on peut dire hardiment avoir eu autant de pouvoir & d'autorité à la Cour de *France*, que le Duc de *Lerme* en a à la Cour d'*Espagne*. On peut bien dire aussi, que le Roi d'*Espagne* n'a pas reçu de notre tems un si rude soufflet, & cela sans bruit ni fracas. Il fera bien pour son honneur de ne pas prendre connoissance d'une chose qui rapelle si vivement d'autres procédés, & qui renverse jusqu'aux fondemens ses desseins ambitieux.

Je serois donc bien-aise d'aprendre plus au long de vous, ce que vous avez touché si légèrement dans votre dernière Lettre, comment pensent là-dessus vos grands personnages, & entr'autres la bonne vieille Princesse, qui doit, ce me semble, être un peu *camuse* en voyant la chance tournée si subitement. Il ne

ne s'eſt rien paſſé parmi nous qui ait découvert ſi viſiblement les diſpoſitions & les paſſions de nos cœurs. Tous nos Paraſites & Penſionnaires de l'*Espagne* ont perdu toute patience, & ce qui eſt encore pis, toute modération & toute retenuë, condamnant cette action comme tout ce qu'il y a de plus impie, de plus inhumain, de plus cruel, de plus tyrannique; ſans conſidérer que le Roi n'avoit que le choix ou de négliger la ſûreté de ſa perſonne, & la conſervation de ſa couronne qui ne pouvoient ſubſiſter, ſi le Maréchal d'*Ancre* s'étoit ſoutenu; ou de procéder, comme il l'a fait, *ſine formâ & figurâ judicii*, par la Loi de la guerre contre l'uſurpateur de ſa couronne & de ſes Etats. Mais quelque opinion que puiſſent avoir de cette action des particuliers qui ne penſent qu'à l'avancement de leur propre fortune, ſa Majeſté l'a aprouvée; ce qui paroît non-ſeulement par les témoignages extérieurs qu'elle donna d'une grande joye & de contentement, quand elle en reçut la première nouvelle, mais auſſi par la Lettre qu'elle a écrite de ſa propre main au Roi de *France*, & dont je vous envoye la copie. Outre cela, Mr. le Controlleur qui a ordre de retourner en *France* en toute diligence, eſt chargé expreſſément de féliciter le Maréchal *de Vitry*, (car il l'eſt à-préſent) ſur ce que par ſes mains le Roi ſon Maître a été délivré de captivité, & *mis hors de page*. J'ai cru qu'il n'étoit pas inutile de vous inſtruire de ces particularités, qui peuvent ſervir de règle à vos diſcours, & fixer votre jugement ſoit dans vos conférences particuliè- 1617.

„ res,

1617. res, soit publiquement si l'occasion s'en présente, sur la manière dont vous devez parler de cet évènement qui est de la plus grande conséquence, dans l'état où sont les affaires. J'aprends par Mr. le Controlleur, que vous lui avez donné avis que Mr. *Malré* a envoyé de *Zélande* une copie des instructions que ce Ministre doit emporter en *France*. Cela me paroît étrange, car si la chose est vraye, il faut ou que quelques-uns de mes gens, dont je suis absolument obligé de me servir, m'ait trahi en donnant sous-main des copies de ces instructions, ce que j'ai de la peine à croire, ou que Mr. le Controlleur ait été trahi par quelqu'un des siens, ce qui est encore moins croyable, puisqu'ils sont tous étrangers, & qu'ils ne connoissent personne qui ait quelque rélation avec Mr. *Malré*. Vous ne pouvez me faire un plus grand plaisir qu'en m'instruisant par votre première Lettre de la vérité & de la certitude de cet avis, car vous comprenez aisément combien il m'importe d'en être assuré. Si vous recevez cette Lettre avant que Mr. *Malré* parte de *la Haye*, & que sans trop de peine vous puissiez vous trouver avec lui, je vous prie de lui dire qu'on m'a fait des plaintes de quelque traitement incivil qu'il auroit fait au Chevalier *Jean Bennet* à son passage par *Middelbourg* pour *Anvers*, en s'oposant à ce qu'il eût un sauf-conduit pour passer librement sans être inquiété au *Fort de Lillo*. Sa Majesté a donné plusieurs preuves de l'intérêt qu'elle prend au bien de la Province de *Zélande*; & ne peut par conséquent que trouver mauvais

que

que ses Miniſtres ſoient traités incivilement 1617.
en paſſant par là, ſurtout par un membre des Etats de cette Province qui aïant été en *Angleterre*, y a été traité par ſa Majeſté avec toute ſorte de diſtinction & de faveur.

J'aprends que certains livres d'*Arminius* traduits en *Anglois* ont été imprimés à *Haſſelt* près d'*Utrecht*, à ce que je crois. Je vous prie de vous en informer; & ſi vous trouvez que la choſe ſoit vraye, empêchez qu'on n'en transporte en *Angleterre*. Mes obéïſſances à votre épouſe. Je ſuis, &c.

*Le même au même. De St.* Barthelemi. 7. *May.*

Il lui recommande le Chevalier *Jean Throckmorton* qui ſollicite auprès des Etats pour l'augmentation de ſa Compagnie.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Roi. Par* GEORGE MARTEN. $\frac{14}{24}$. *May.*

SIRE,

Le tendre intérêt que votre Majeſté paroît dans toute occaſion, prendre à la proſpérité de ces Provinces, & en particulier le deſir qu'elle a témoigné depuis leurs derniers différends au ſujet de la Religion, d'y rétablir l'union & la tranquillité ordinaires, exigent que je rende un compte exact non-ſeulement de l'iſſuë de leurs préſentes diſputes, (à quoi je ne manquerai pas lorsqu'il en ſera tems) mais auſſi de ce qui ſe paſſe à cette occaſion.

Cette dernière aſſemblée des Etats d'*Hol-*

1617. *lande*, qui continuë encore, quoiqu'avec quelques interruptions pour des occasions extraordinaires, a été regardée, & l'est encore, comme le dernier effort dans cette Eglise militante, (car je puis bien l'apeller ainsi) qui décidera quel des deux partis, des *Orthodoxes* ou des *Arminiens*, doit l'emporter. Par cette raison la Lettre que votre Majesté a écrite aux ETATS-GÉNÉRAUX, dans son voyage, est venuë très-à-propos, non-seulement pour faire connoître vos intentions, mais aussi afin de leur ouvrir pour terminer ces différends, une voye, qui a été embrassée depuis par les Provinces de *Gueldres*, de *Zélande*, de *Frise* & de *Groningue*, dont les Députés envoyés exprès dans cette occasion ont eu tour-à tour audience dans l'assemblée des Etats d'*Hollande*; les deux dernières Provinces seulement s'étant jointes comme bons voisins dans le même office.

Ceux de *Gueldres* se plaignent des inconvéniens de ces différends, parce qu'ils les sentent eux-même dans leur Province. La *Zélande* jointe par l'intérêt & par le voisinage, quoique jusqu'ici exempte de troubles, semble plutôt allarmée *paries cum proximus ardet*. La *Frise* & *Groningue*, comme Provinces plus éloignées, insistent sur la brêche faite à l'union, formée surtout par le lien de la Religion. Tous prévoyent les dangers qu'il y a à craindre pour l'Eglise & pour l'Etat, si l'on ne trouve promptement un remède; & le remède qu'ils proposent est le même que celui que recommande votre Majesté, un *Synode* national. La Province d'*Overyssel* n'a point

en-

envoyé de Députés, comme on s'y attendoit, 1617.
parce qu'ils sont partagés dans leur résolution; mais la plus grande partie de cette Province est dans de bonnes dispositions.

Jusqu'ici ils n'ont point de réponse à leurs propositions, ceux d'*Hollande* étant divisés dans leurs opinions, les *Arminiens* souhaitant d'éloigner une décision, en disant que ces disputes sur la prédestination ne sont pas nouvelles dans ces Provinces, mais qu'elles y ont continué depuis quarante ans, & qu'il est question à présent non de Religion, mais d'autorité. Le parti contraire proteste contre cette échapatoire, nommant les Auteurs par qui, & le tems où ces nouvelles opinions ont été introduites, & montrant que cette question de l'autorité à été jointe à l'autre, comme un accessoire, représenté aujourd'hui par artifice, comme la question principale dans leur dispute. Ensorte qu'ils sont *barentes in limine* après de si longues contestations, ne s'accordant pas seulement sur l'état de la question. En attendant ce qui se passe dans les différentes Villes à cette occasion montre combien le peuple est indisposé. A *Oudewater*, petite Ville mais forte & bien peuplée près d'*Utrecht*, les Magistrats ont été forcés par le peuple à consentir à l'admission d'un prédicateur qui lui est agréable. A *Heusden* sur les frontières du *Brabant* le peuple a enfoncé les portes de l'Eglise la semaine dernière, & a fait monter en chaire un prédicateur contre la volonté & du Magistrat, & du Gouverneur qui est de la faction *Arminienne*. La même chose arriveroit dans la plupart des Villes

1617. d'*Hollande*, s'ils n'étoient retenus par l'attente du succès qu'aura cette assemblée; & la crainte qu'on a euë de quelque desordre a engagé ceux de *Ròtterdam* à lever une Compagnie de 200. hommes, pour la garde des Magistrats ; on se propose d'en faire autant à *Leyde*, à *Harlem*, & à *Delft* ; mais par-là ils ne feront qu'allumer le feu au-lieu de l'éteindre, ces nouveautés ne servant qu'à exciter de la défiance parmi le peuple, sans qu'il y ait des forces suffisantes pour arrêter les émeutes, s'il en survient quelqu'une.

Dans cette Ville, *per dar pasto al popolo*, comme ils disent, ils préparent une Eglise pour leurs Sermons; mais on y travaille si lentement qu'ils commencent à perdre patience; & ils parlèrent hier, qui étoit dimanche, de se mettre en possession de la principale Eglise; ils s'en abstinrent cependant pour ce jour-là ; mais on ne pourra guères les contenir plus longtems.

La considération de ces desordres jointe à la Lettre de votre Majesté, & aux remontrances des quatre Provinces, a porté les Etats d'*Hollande volentes nolentes*, (car telle est leur division) à parler d'un *Synode*; ce qui jusqu'à la semaine dernière n'avoit jamais été mis en délibération entr'eux, mais avoit toujours été rejetté ; & l'on ne s'y portera pas sans une nécessité pressante, les *Arminiens* prévoyant que leurs opinions ne pourront soutenir l'épreuve d'un *Synode*, sans être publiquement condamnées. On s'attend donc que, comme ils l'ont déjà fait, ils continueront à susciter tous les obstacles imaginables; & d'abord

bord pour gagner du tems ils proposent de commencer par un *Synode* Provincial, avant que d'en venir à un National, ce que les deux partis regardent comme n'étant pas inutile; mais les Députés des quatre Provinces, qui voyant qu'on diffère de leur répondre consultent en commun, ont résolu premièrement de traiter cette affaire dans l'assemblée des ETATS-GÉNÉRAUX, comme ils l'ont déjà fait dans ceux d'*Hollande*; & ensuite, en cas qu'ils découvrent qu'on n'agit pas droitement, ce qu'ils soupçonnent un peu, ils ont dessein de se joindre entr'eux avec les cinq Villes d'*Hollande*, & celles d'*Overyssel* qui sont bien disposées, & d'avoir séparément un *Synode* national. S'ils sont fermes dans cette résolution, je ne vois pas comment le parti oposé peut persister plus longtems dans son opiniatreté & dans sa résistence, ni avec honneur ni avec sûreté. 1617.

Il échape plusieurs expressions à ce peuple libre en paroles, qui reviennent à dire que pour terminer leurs différends il faut suivre l'exemple de la *France* à l'égard du Maréchal d'*Ancre*, par où l'on a en vuë ceux qui sont les chefs de chaque faction; mais heureusement, plus on dit en pareilles occasions, & moins on fait communément. Sur lequel que tombât un pareil coup, ce ne pourroit être sans un grand mal pour l'Etat, d'un côté par raport à leur Armée; de l'autre par raport à leur gouvernement; ni l'un ni l'autre ne pouvant guères se passer de chefs d'un aussi grand mérite, & aussi expérimentés.

On travaille beaucoup encore à séparer les

 deux

1617. deux frères, le Comte MAURICE & le Comte *Henri*, en tachant de gagner le plus jeune à la faction *Arminienne*. Mais comme l'un se montre fils d'un Père qui a perdu la vie en soutenant la cause de la Religion & digne Chevalier de l'ordre de votre Majesté qui en est le protecteur, je ne vois point d'aparence que l'autre dégénère. Je suis, &c.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD. $\frac{12}{23}$. *May*.

MONSIEUR.

L'assemblée des Etats d'*Hollande* est encore interrompuë jusqu'à la fin de cette semaine, ensorte qu'attendre encore, comme je l'ai fait pendant longtems, la conclusion de cette affaire de Religion qui nous occupe entièrement. ce seroit véritablement attendre *dum defluat amnis*. Ainsi j'ai cru qu'il étoit de mon devoir d'informer sa Majesté de ce qui se passe ici par une Lettre dont je vous envoye la copie, avec la Traduction des propositions des quatre Provinces; à quoi je prens la liberté de vous renvoyer pour ce qui regarde cette matière.

A-présent pour répondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le premier de ce mois, & que j'ai reçuë le 13. par Mr. *Rossiter*; je suis bien charmé d'y voir que les discours que j'ai tenus au sujet des affaires de *France*, soit avant, soit depuis la mort du Maréchal d'*Ancre*, s'accordent si bien avec les idées de sa Majesté, qui paroissent par sa Lettre au Roi de *France*, que

vous

vous avez eu la bonté de me communiquer, 1617.
& avec le jugement que vous portez vous-même des procédés de ce Païs-là, & de ceux d'ici. Car dans les débats touchant l'envoi du secours, (débats auxquels je me suis trouvé quelquefois par hazard, quoiqu'on ait évité à dessein autant qu'on le pouvoit, de traiter cette question, lorsque j'assistois au Conseil) j'ai représenté comment le Roi de *France* étoit gouverné par la Reine Régente, la Reine par le Maréchal d'*Ancre*, & d'*Ancre* par les Ministres d'*Espagne* & de *Rome*; ensorte qu'aider le Roi de *France* pendant qu'il étoit dans cette situation, ce n'étoit autre chose, selon moi, que donner abondance de nourriture à un corps malade, que *quo magis nutris, & magis lædis.* Depuis que cette humeur peccante de ce Royaume a été si bien corrigée par une saignée, je n'ai pas laissé échaper l'occasion de leur faire sentir leur erreur, qu'ils sont assez disposés à reconnoître, en s'en prenant en même-tems à ceux par les menées & les importunités desquels ils avoient été entraînés dans un parti contraire à leur inclination particulière, & je puis dire à l'inclination publique.

Pour vous donner un échantillon de la violence avec laquelle cette affaire a été menée; (puisque vous souhaitez d'en aprendre plus de détail) la question du secours aïant été proposée dans l'assemblée des ETATS-GÉNÉRAUX, un habile homme, que vous connoissez bien, raisonnant sur l'Etat actuel des affaires de *France*, fit une distinction entre les termes & l'intention de leur Traité; sur quoi il fut re-

1617. pris fort rudement par ***, qui dit qu'il ne se seroit jamais attendu à une aussi grande impudence, dans un des membres de cette assemblée, que de mettre en question leurs Traités si récemment conclus; ce qui réduisit au silence non-seulement cette personne, mais tous ceux qui étoient présens, & fit passer la résolution dans la forme que je vous ai dite.

Depuis la mort du Maréchal d'*Ancre*, ceux qui avoient été les plus ardens pour l'envoi du secours, ont été le plus empressés à trompetter la nouvelle, & ils étoient si éloignés de trouver qu'ils eussent eu quelque tort dans leurs conseils précédens, qu'au-contraire ils tâchoient d'engager tout l'Etat à soutenir leurs idées particulières en antidatant les Lettres, ce qui cependant n'a pas eu-lieu.

Pour le fait en lui-même, on y aplaudit universellement comme à un grand sujet de joye, quoique par raport à la manière, quelques personnes à qui leur bonne intention doit faire pardonner l'erreur de leur jugement, en regardant comme très-utile la mort d'un tel personnage dans les conjonctures présentes, desaprouvent cependant la chose comme *rem pessimi exempli*. Ils croyent qu'on peut bien dire au jeune Roi, ce qu'un Religieux disoit à une personne de la maison de *Florence*, qui lui confessoit qu'elle avoit dessein de tuër le Duc, *non ti avezzare.*

Je ne vois personne qui soit affligé de cet accident que la pauvre vieille Princesse d'*Orange*, qui en est visiblement changée à ce que tout le monde remarque. Mais elle est plu-

plutôt affligée pour la Reine Régente, pour 1617.
qui elle s'intéresse particulièrement, que pour le Maréchal d'*Ancre*, duquel, comme aussi de sa femme, je l'ai entenduë souvent témoigner beaucoup de mécontentement.

Notre Ambassadeur extraordinaire de *France*, Mr. *de la Noue*, est déconcerté plus que personne par cet évènement; il avoit bâti des chateaux dans l'air du nouveau monde, à tel point qu'en venant ici il négligea même de prendre congé des Anciens Officiers, quoiqu'il fût lié particulièrement avec Mr. de *Villeroi*; & dans une longue Apologie qu'il a laissée ici, par écrit, & qui court de main en main, sur ce qu'il a souscrit au Concile de *Trente*, ce qu'il a fait du vivant du Maréchal d'*Ancre*, il est aisé de remarquer *ambitionem scriptoris*. Il repartit pour la *France* Mardi dernier, s'embarquant pour *Dieppe*, avec un présent d'une chaîne de 400. l.

Quoique l'Ambassadeur ordinaire, M. *du Maurier*, ait rendu des hommages plus particuliers à d'*Ancre*, cependant il a continué à être en correspondance avec Mr. de *Villeroi*, & il en recueille les fruits aujourd'hui; les dépêches du Roi lui sont adressées depuis que d'*Ancre* est mort, & Mr. *de la Noue* a été fort négligé. Mais les feux de joye qu'il fit devant sa maison la première nuit après la nouvelle, parurent étranges à ceux qui avoient vu les copies de ses Lettres à d'*Ancre* interceptées & envoyées ici par les Princes. On s'est un peu égayé ici encore de sa diligence; il envoya un exprès avec un ordre public des Etats à *Amsterdam* pour saisir cer-

 tains

1617. tains effets qui avoient été emballés & envoyés de *Paris*, pour être transportés à *Florence*. *Du Maurier* soupçonnoit qu'ils apartenoient au Maréchal d'*Ancre* ou à sa femme, mais on en a envoyé l'inventaire signé par un notaire public, c'étoient des pots & des poêles, & autres pareils utensiles qui avoient été empaquetés par un Marchand *Florentin* & sa femme, qui sont allés par terre de *Paris* à *Florence*, laissant leurs effets pour qu'on les leur envoye par mer; voilà tout ce qui s'est trouvé de vrai au sujet de ce grand Trésor, dont on parloit comme s'il eût dû monter à un demi-milion d'écus.

Je me suis informé plus particulièrement, au sujet de l'avis qui échapa à ma plume, en écrivant à Mr. le Controlleur, sur ce que je venois d'aprendre d'une de ses anciennes connoissances qui est aussi la vôtre, & je trouve que cette personne avoit épargné la vérité, comme on l'accuse de le faire souvent, n'y aïant autre chose au sujet des instructions de Mr. le Controlleur que les avis qu'on avoit recueillis des discours publics.

Avant que Mr. *Malré* parte je vous marquerai ce qu'il répond au sujet du peu d'égards qu'on a montré au Chevalier *Bennet* à son passage; j'en ai parlé à son Excellence, à cause de l'autorité qu'elle a dans la Province de *Zélande*, n'aïant point eu d'occasion d'en parler à Mr. *Malré* lui-même, à moins que je ne fusse allé exprès chez lui, ce que je me suis abstenu de faire, parce que pendant trois semaines & plus, qu'il a passées ici, il n'a pas eu la politesse de me faire seulement

lement une ſimple viſite, quoiqu'il ne les é- 1617.
pargnât pas à mon prédéceſſeur.

J'ai envoyé à *Haſſelt* & à *Campen*, que je ſoupçonne plutôt parce que c'eſt une Ville pleine d'*Arminiens* paſſionnés, au-lieu qu'*Harſelt* eſt dans de bons ſentimens, pour m'informer au ſujet des livres dont vous me parlez, & en cas qu'il s'en trouve, je prendrai les meſures les plus convenables qu'il me ſera poſſible.

Le député de nos Marchands de *Middelbourg* eſt reparti ſans avoir obtenu autre choſe des Etats qu'une ſeconde publication de l'Edit contre les contrebandiers, & une promeſſe de faire exécuter avec ſoin, & ſans fraude, leur dernier Edit touchant la tare qu'il n'y a pas moyen de faire revoquer ici; ainſi toute la reſſource qui reſte à nos Marchands, c'eſt de le rendre inutile en ſe corrigeant dans le *** des draps qu'il font chez eux.

Ils ont fait voir ici par leurs comptes des tares, qu'ils ont perdu une pièce ſur dix; ſur quoi ils ſe fondent comme ſur une excuſe légitime pour maintenir leur Edit jusqu'à ce que les abus ſoient reformés.

L'Agent du Duc de *Savoye* eſt revenu d'auprès des Princes de l'union, pour preſſer la réponſe à la propoſition qu'il laiſſa ici en partant touchant le ſecours que ſon Maître demande; les Etats ſont très-portés à l'accorder, & ils ont des ordres de leurs Provinces, mais ils ſuſpendent leur réſolution jusqu'à ce qu'ils ſachent le ſuccès du Traité de Paix en *Eſpagne*, ou qu'ils ſoient aſſurés que le Duc eſt dans le deſſein de continuer la guerre.

N 6 Le

1617. Le secours pour le Roi de *Suède*, qui a été augmenté jusqu'à six vaisseaux de guerre est prêt à mettre à la voile sous le commandement du Baron d'*Obdam*, Amiral de *Hollande*.

Les Etats profitent de cette occasion d'envoyer un commissaire pour recevoir leur cuivre du Roi de *Suède* en payement de leur dernier prêt d'argent. Ce commissaire porte aussi au Roi de *Dannemark*, une Lettre en partie de plainte, & en partie de conseil, pour qu'il aide à conserver la liberté de la *Mer Baltique* contre les *Polonois*. Je suis, &c.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD, *au Chevalier* DUDLEY CARLETON. *De* Greenwich. 4. *Juin.*

MONSIEUR,

Je suis faché de voir par votre dernière Lettre que vos brouilleries sur les affaires de Religion augmentent plutôt que de diminuer; ce qui est d'autant plus déplorable qu'il n'y a aucune espérance de rétablir bientôt le calme. Les plus blamables sont ceux qui ont la plus grande autorité parmi vous, & qui, s'ils étoient gouvernés par la raison & par la prudence, & non entraînés par la passion & l'animosité, ne pourroient que prévoir qu'outre l'imputation scandaleuse d'hérésie & de schisme que leur Etat s'est attirée, il est fort à craindre, que l'union de leurs Provinces n'en soit dissoute; & je ne puis comprendre comment vos grands personnages qui sont au timon de l'Etat, voyant qu'il s'élève tous les jours de nouvelles opinions & de nouvelles diss-

dissensions dans presque toutes les Villes d'*Hollande*, à la honte de leur gouvernement, sont cependant si fort éloignés de pacifier & d'apaiser ces troubles, qu'on dit qu'ils les souffrent au contraire & les entretiennent en les apuïant de leur autorité. Quelque durée que puisse avoir cet Etat, (& je souhaite sincèrement & prie DIEU qu'il puisse subsister longtems) sa gloire est cependant éclipsée; & il se passera bien du tems avant qu'il recouvre son ancien lustre perdu par ces doctrines erronées d'*Arminius* & de *Vorstius*, qu'on prêche & publie aujourd'hui dans toutes les Villes, ou par esprit de faction, ou par persuasion. Quiconque s'oposera à l'assemblée d'un Synode, le seul moyen ordinaire de faire cesser ces sortes de mesintelligences, qu'il me permette de le dire, il n'est ni bon Chrêtien, ni bon Politique. 1617.

Je n'ai parlé à aucun de nos Marchands, depuis que j'ai reçu votre dernière lettre; ainsi je ne puis vous dire jusqu'à quel point ils sont satisfaits de la réponse des Etats au sujet de la tare; mais pour moi il me paroît bien étrange, que voyant que sa Majesté a bien voulu rétablir nos Marchands avanturiers dans l'exercice de leur ancien commerce, & suspendre l'exécution de l'Edit pour la teinture & l'aprêt des draps, les Etats, après les sérieuses instances qu'on leur a faites, soient si opiniâtres & si obstinés, qu'ils ne rétablissent pas les Marchands *statu quo prius*, afin qu'ils puissent reprendre leur commerce dans les mêmes Villes, & à des conditions aussi bonnes qu'auparavant. Ne manquez pas, je

1617. vous prie, de leur faire sentir en toute occasion, & en public & en particulier, combien ces procédés déplaisent à sa Majesté, & à tout l'Etat, & que nous concluons de là que ces Provinces se soucient peu de la continuation de notre amitié, & qu'elles souhaitent bien foiblement de rester en bonne intelligence avec nous.

Je crois vous avoir écrit dans mes précédentes lettres, par une suite de mon caractère franc, & de l'intérêt que je prens au bien-être de cet Etat, combien c'est une chose honteuse & deshonorante qu'ils contractent quelque alliance avec les pirates d'*Alger*, où j'aprens qu'ils ont un Consul qui est aujourd'hui emprisonné dans la maison du *Bacha*. Ces pirates deviennent si puissans, que si l'on ne prend incessamment des mesures pour les exterminer, il faut renoncer à notre commerce dans la Méditerranée; ils deviendront même dans peu si insolens & si fiers qu'ils oseront prendre possession de nos mers, & nous attaquer dans nos Forts. Nous avons un projet pour lever une somme considérable d'argent, afin d'équiper une puissante flotte; s'il réüssit, comme je n'en doute pas, j'espère que les Etats se joindront à nous pour rendre un service si important & si honorable En attendant je vous prie d'agir auprès des Etats, pour qu'ils défendent à tous leurs vaisseaux de guerre de fournir de la poudre & des munitions de guerre aux pirates, offense si publique, que toute la Chrétienté en parle comme d'une chose honteuse.

Le Chev. *Jean Bennet* est sur son retour, mais

mais il ne raporte aucune espérance de satis- 1617.
faction. Je vous informerai dans ma première lettre des détails de cette négociation.

Sa Majesté est revenuë des Provinces les plus éloignées d'*Ecosse*, & est à-présent à *Edimbourg*, où il y aura dans peu un Parlement. Elle est graces à DIEU en très-bonne santé; comme la Reine & le Prince le sont ici. Je suis, &c.

P. S. Je pars le 7. de *Juillet* pour l'*Ecosse*; je laisserai mon Sécrétaire *Jean More* pour recevoir & m'envoyer toutes les lettres & les paquets.

LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD, *au Chevalier* DUDLEY CARLETON, *reçuë le* 3. *Juin. De* Greenwich, 18. *May.*

Il lui recommande le Capitaine *Huntley*, pour qu'il puisse obtenir des Etats la permission de passer un an en *Angleterre*.

LETTRE *du Sécrétaire* LAKE, *au Chevalier* DUDLEY CARLETON, *reçuë le* 24. *Juin par le Domestique du Capit.* WITCHARD. *D'*Edimbourg, 6. *May.*

MONSIEUR,

Votre lettre du 25. du mois dernier m'a été remise le 4. de celui-ci à *Edimbourg*, où sa Majesté est de retour d'une partie de chasse, qu'elle a faite cinquante milles plus avant dans le Païs, d'abord après son arrivée ici. J'ai informé sa Majesté de ce que votre let-

1617. lettre contenoit ; elle aprouve ce que vous avez fait, mais elle trouve une étrange contradiction, à ce qu'ils traitent avec les pirates, & qu'ils veulent cependant concourir avec elle pour les exterminer. Comme les autres Nations souffrent à-présent de la part de ces pirates, qui ne laissent libre que le seul commerce de ces Provinces, sa Majesté est portée à croire qu'ils voudront laisser les choses en cet état s'embarassant peu des maux des autres, pourvû qu'ils en recueillent le fruit.

Par raport au dessein en lui-même d'agir contre les pirates, sa Majesté considère comme une chose honorable pour elle d'être le premier moteur & de donner l'exemple dans une entreprise aussi *Chrêtienne*. Avant que de partir elle en conféra avec quelques-uns des principaux de son Conseil ; & à son départ elle recommanda à ceux qui restoient, d'examiner quelle méthode sûre on pourroit employer ; & de consulter là-dessus les officiers de l'Amirauté, & les autres officiers expérimentés dans la Marine. Ils ont employé quelque tems à cela, & ont écrit à sa Majesté que pour exterminer entièrement les pirates, il faut continuër la guerre pendant deux ou trois ans ; qu'il faut traiter avec le Roi d'*Espagne*, pour qu'on puisse se servir de ses ports sur les côtes de l'*Afrique*, aussi bien que sur celles d'*Espagne*, pour faire de l'eau, radouber les vaisseaux, se mettre à couvert contre les tempêtes, & pour tous les autres cas qui peuvent arriver ; & que sans cela il y a beaucoup à risquer dans cette entreprise ; que tous les Princes & Etats qui y sont intéressés à cause

des

des pertes qu'ont faites leurs ſujets, doivent 1617.
ſubvenir aux frais de cette entrepriſe par des contributions en argent ou en vaiſſeaux; que perſonne ne doit contribuër plus libéralement que le Roi d'*Eſpagne*, comme étant le plus près du danger, & s'en étant le plus reſſenti. En conſéquence on a donné des inſtructions au Chev. *Jean Digby* qui va en *Eſpagne*, pour qu'il propoſe & preſſe fortement la choſe, ſoit pour avoir l'uſage de leurs ports, ſoit pour avoir l'aſſiſtance de leur peuple, & des contributions en argent, ce que l'on regarde comme le ſecours le plus convenable qu'on puiſſe avoir de ce côté-là, parce que les vaiſſeaux de l'*Angleterre* & des *Païs-bas* ſont plus propres pour cet emploi, que ceux d'*Eſpagne*. On a donné ordre auſſi de propoſer la choſe à *Veniſe* & au Duc de *Savoye*, & de traiter avec le Roi de *France* pour qu'il contribuë aux frais. Pour vous qui êtes à portée, vous pourrez preſſer cette affaire avec plus de facilité, quand nous aurons vu les diſpoſitions des autres, ſurtout la réponſe d'*Eſpagne*, que Mr. le Vice-Chambellan a ordre d'envoyer en toute diligence; afin que ſa Majeſté puiſſe voir quelles forces on doit préparer pour le tems où l'on pourra agir; car nos gens de mer doutent beaucoup qu'on puiſſe faire quelque choſe cette année.

Ceux de *Londres* ont offert un don gratuït annuel de 20, 000. l. pour deux ans, ou davantage, s'il en eſt beſoin. Je ne puis vous dire ſi les Seigneurs du Conſeil qui ſont à *Londres*, & à qui on a remis le ſoin de cette affaire, en ont déjà parlé au Sieur *Noël Caron*.

1617. *ron*; mais ils se proposent de le faire, & de vous en écrire aussi; car ils en ont l'ordre.

Il n'y a pas grand chose à vous écrire de ce Païs éloigné. Nous sommes fixés pour quelque tems dans cette Ville, jusqu'à la fin du Parlement qui doit commencer le 17. de ce mois. En attendant sa Majesté fait ici ses préparatifs pour venir à ses fins, qui * * * *. c'est-à-dire, pour que les Ministres soient mieux payés, & pour établir quelque conformité entre cette Eglise & celles d'*Angleterre*, dans le service public. Par raport au premier article, il est difficile de deviner quel sera le succès, y aïant tant de grands personnages intéressés dans les dîmes. Pour l'autre article sa Majesté fait faire le service ici dans sa Chapelle, comme on le fait en *Angleterre*; & il y vient beaucoup de gens du Païs.

Quand le Parlement sera fini nous reprendrons le chemin du logis; nous languissons d'y retourner, quoique nous soïons bien & magnifiquement traités ici; mais nous voudrions bien jouïr un peu cet Eté des plaisirs de nos maisons.

Je n'ai plus rien à vous dire, sinon que votre ancienne connoissance Mr. *Tobie Matthew* a obtenu par la faveur de Milord de *Buckingham*, la permission de revenir chez lui pour quelque tems; & s'il veut prêter le serment, il pourra, je pense, rester plus longtems, selon la manière dont il se conduira.

Le Chevalier *Maurice Berkley* est mort, & le Chevalier *Roger Gwyn* est devenu fou; *Herbert Croft* s'est retiré en *France* pour éviter la poursuite dont il étoit menacé. Ainsi

il

il y aura un grand changement d'acteurs dans la chambre basse; quel il y aura dans les esprits, c'est ce que je ne puis prévoir. 1617.

*Le même au même.* d'Anwick, 8. *May.*

Il lui recommande l'affaire de *William Carmichael.*

*Le même au même.* d'Edimbourg 13. *Juin.*

Nous aprochons du tems du Parlement, qui commencera jeudi prochain; & ne sera pas assemblé plus de dix jours; après quoi, c'est-à-dire, vers le commencement du mois prochain, nous nous mettrons en route, mais pour retourner chez nous; sa Majesté est toujours dans la résolution d'être à *Carlisle* le 5. d'*Août.*

Nous aprenons que vos disputes se multiplient, ou du moins s'échaufent; que la Ville de *Rotterdam* se tient sur ses gardes; & que la maladie gagne dans le Païs, d'où nous craignons qu'elle ne se glisse en *Angleterre*, si elle continuë.

Les affaires sont bien arrangées en *France*; & ils commencent à se comporter assez bien dans l'affaire de *Savoye.* Je suis, &c.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD, *par le Courier* HERMAN. $\frac{13}{23}$. *Juin.*

MONSIEUR,

J'ai eu ce matin une longue conférence avec Mr. BARNEVELT, sur les articles de votre lettre du 4. qui m'a été renduë par *Dieston*;

1617. *ton*; & premièrement touchant leurs ordres par raport à l'affaire de nos Marchands, & en particulier la tare, il m'a dit que les Etats ont recueilli avec soin les raisons qui les ont portés à s'en tenir à leur premier Edit, pour l'avantage du commerce de part & d'autre; ils les enverront à leur Ambassadeur le Sieur *Noël Caron*, qui informera les Seigneurs du Conseil privé de sa Majesté; & l'on présume qu'ils seront satisfaits.

Par raport aux pirates de la Méditerranée, il avouë que les Etats ont traité avec eux par le canal de leur Consul à-présent emprisonné à *Alger*, dans un tems où ils l'avoient envoyé, pour faire relâcher quelques vaisseaux & quelques prisonniers pris par les pirates, & traités comme esclaves, & pour faire observer la même capitulation que les Etats ont faite avec le Grand-Seigneur. Les vaisseaux & les hommes ont été rachetés, mais à un prix excessif, & le Traité a été accepté, mais avec cette clause que les pirates auront la liberté de visiter leurs vaisseaux Marchands, pour voir s'il y a des effets *Espagnols* ou *Portugais*. La chose aïant été raportée ici, les Etats ont répondu qu'ils ne peuvent absolument pas consentir à cette condition. Mr. BARNEVELT m'assure qu'à-présent les Etats n'iront pas plus avant; mais que quand ils seront instruits du dessein de sa Majesté, ils joindront leur secours comme contre un ennemi commun; & qu'au cas que l'expédition pour assister le Roi de *Suède* n'ait pas lieu, (comme il y a aparence à-présent qu'il n'en sera pas besoin) ils se proposent d'envoyer cer-

cette flotte dans la Méditerranée, où ils n'ont aucun vaisseau actuellement. Par raport à ce dont on les accuse d'avoir fourni de la poudre aux Pirates, il dit qu'on leur fait grand tort, en suposant qu'eux qui ont été les seuls à s'oposer aux pirates, les ont en même tems soutenus; qu'il n'y a eu dans aucun tems une pareille chose faite de l'aveu public, & que les Capitaines & les Officiers de leurs vaisseaux de guerre ne peuvent la faire secrètement, sans s'exposer à perdre la vie. 1617.

Je crus que c'étoit un moment favorable pour lui parler de la lettre de sa Majesté aux Etats touchant leurs différends de Religion. Je lui dis que je présumois qu'ils ne la laisseroient pas sans réponse, & sans satisfaire sa Majesté, ce qu'ils ne pouvoient plus différer de faire sans s'exposer eux-même, & sans indisposer sa Majesté, en montrant un tel mépris pour ses salutaires conseils.

Il me répondit à cela, qu'il croyoit qu'il étoit à-propos qu'on fît une réponse à sa Majesté, mais qu'ils étoient dans un état à ne savoir que résoudre, ni que répondre, à cause des menées de quelques-uns d'entr'eux, d'un côté pour ôter l'autorité aux Magistrats, & la mettre toute entre les mains des Ecclésiastiques; & de l'autre, pour gouverner tout par la faction du peuple, & non par la main du Souverain, savoir de la noblesse & des Etats de leur Province, ce qu'il étoit bien sûr que sa Majesté ne voudroit pas, sachant qu'elle souhaitoit l'union de cet Etat, & qu'elle ne favorisoit pas les schismes & les factions, où plusieurs voudroient les entraîner; & qu'ainsi

1617. si quand sa Majesté seroit bien informée de l'état de leurs affaires, (ce qu'il répéta souvent, comme supofant le contraire) il ne doutoit pas qu'elle n'aprouvât leurs efforts qui ne tendoient qu'au maintien de l'autorité qui apartient légitimement aux supérieurs.

Je lui dis qu'il avoit bien lieu de juger ainsi des intentions de sa Majesté, par toute sa conduite, soit dans ses Royaumes, soit au dehors avec ses amis, & en particulier par sa dernière lettre, où elle montroit combien elle détestoit le schisme & la faction; & en ce qu'elle jugeoit si nécessaire pour le bien de leur Etat, & pour prévenir de plus grands malheurs, d'assembler un Synode national, par où l'autorité du Magistrat seroit conservée, puisque sans elle le Synode ne pouvoit s'assembler légitimement, & que cette autorité seroit de nouveau employée à faire exécuter ce que le Synode auroit résolu, puisque sans cela ses résolutions ne pourroient avoir aucune force. Je lui dis de plus qu'il pouvoit bien remarquer, comment sa Majesté dans sa lettre leur recommandoit d'employer leur autorité à protéger la vraye Religion reformée, & de ne pas souffrir qu'on s'en servît pour l'oprimer; mais que leurs questions sur l'autorité & sur la Religion étant si fort mêlées & multipliées, & cette même assemblée des Etats d'*Hollande*, à qui il vouloit conserver son autorité, étant divisée en elle-même, les choses en étoient venuës trop loin pour qu'on pût y remédier par les moyens ordinaires, & qu'ainsi ils devoient avoir recours à la méthode extraordinaire, mais usitée en pareils cas, que

que leur recommandoit sa Majesté, & qui é- 1617.
toit conseillée par la plus grande partie de leurs Provinces.

Il me repliqua que leurs Ecclésiastiques étoient si bien décidés, qu'on ne pouvoit leur proposer aucune de ces questions, sur laquelle leur jugement fût libre; & qu'ainsi on ne pouvoit consentir à un Synode. Il s'étendit si fort là-dessus, & avec tant de chaleur, contre sa coutume, qu'il est aisé de voir que non-seulement il n'est pas pour cet expédient, mais qu'il y est très-oposé; en quoi il est évident que son intérêt particulier gouverne son jugement touchant l'intérêt public; l'autorité du Magistrat dont il est très-jaloux ne pouvant souffrir aucune éclipse, sans que son autorité particulière en soit diminuée, autorité qu'il a longtems exercée, & qu'il conserveroit encore sans oposition, n'étoit qu'il a voulu *trop embrasser*; il voit à-présent qu'il faut ou se roidir contre les obstacles, ou *succumbere*, ce qui est contre son caractère.

Il a proposé ces deux derniers jours dans l'assemblée des Etats d'*Hollande* une méthode pour ramener par la force l'Eglise de *la Haye*, à une seule communion, pour servir d'exemple aux autres Villes divisées de la même manière, en quoi il fut soutenu par tous ceux de sa faction, mais les cinq autres Villes s'y oposèrent. Sur cela il s'emporta, disant qu'il voyoit qu'on étoit dégouté de sa personne & de ses services; & qu'ainsi il souhaitoit, à cause de son âge, de pouvoir se retirer du maniement des affaires, à quoi l'on ne répondit rien pour le dissuader.

Dans

1617. Dans l'assemblée des ETATS-GÉNÉRAUX, le $\frac{6}{16}$. de ce mois, les quatre Provinces de *Gueldres*, *Zélande*, *Frise* & *Groningue*, aïant eu leurs audiences par leurs Députés extraordinaires, & aïant parlé d'un Synode national, dans le même sens, & presque dans les mêmes termes que dans les discours qu'ils tinrent dans l'assemblée des Etats d'*Hollande*, & que je vous ai envoyé le 19. du mois dernier, on dressa la résolution dont je vous envoye la traduction : vous y verrez une différence entre la *Gueldres* & les autres Provinces, les Députés de celle-là étant partagés entr'eux, & par conséquent parlant plus foiblement. Mais à-présent leur Province leur a envoyé un ordre exprès par de nouveaux Députés, de se joindre avec les autres dans leur résolution, pour s'assembler à la *mi-Août*, & pour convoquer un Synode, avec les circonstances qui sont contenuës dans l'ordre.

Les Etats d'*Overyssel* sont assemblés actuellement pour traiter le même point; mais on ignore quelle résolution ils prendront, *Deventer* & *Campen* étant opposées, la première tenant pour la faction des *Contre-Rémontrans*, & l'autre pour les *Rémontrans*, & *Zwoll* étant divisée ; mais quoiqu'il en soit, il y a quatre Provinces contre trois. Si donc l'affaire doit être décidée à la pluralité des voix, comme les *Rémontrans* le demandent dans l'assemblée des Etats d'*Hollande*, puisqu'il y a quatre voix contre trois pour un Synode dans l'assemblée des ETATS-GÉNÉRAUX ; il faut que la pluralité l'emporte là, & les oblige ; ou bien ils ne doivent plus insister sur leur plura-

ralité de voix dans les Etats d'*Hollande*, où 1617.
la faction des *Rémontrans* étant la plus forte, ils l'emportent sur les autres *numerando sententias non ponderando*.

Ceux d'*Hollande* ont parlé quelquefois de se séparer, & de laisser chaque Ville se gouverner elle-même comme il lui plaira; auquel cas, les cinq Villes qui sont pour les *Contre-Rémontrans*, déclarent qu'elles se joindront aux quatre Provinces; ce qui arrivera vraisemblablement, si l'on ne peut rien faire de mieux; & ces Provinces & ces Villes dans le tems de la prochaine assemblée, c'est-à-dire, dans environ deux mois, convoqueront un Synode à-part.

En attendant ceux d'*Hollande* tirent leur assemblée en longueur, de peur que dans ce tems où leurs foires se tiennent tour-à-tour dans leurs principales Villes, le peuple *vino plenus & irâ*, n'entre en fureur; & l'on a bien de la peine alors à le contenir. On s'attend ici chaque dimanche qu'on se saisira de la principale Eglise.

Dimanche dernier un mot pensa causer un nouveau tumulte à *Oudewater*, *Lydius* aïant dit dans son sermon que les *Indiens* adoroient le Diable, & quelqu'un de ses auditeurs soupçonneux aïant cru qu'il disoit les *Arminiens*.

On aprend d'*Alcmaer* qu'un Prédicateur *Arminien* n'a pas couru un pareil danger d'être mal entendu; il étoit en possession de la principale Eglise, mais il n'avoit dimanche avant midi que quelques Magistrats pour auditeurs; & l'après midi il n'y avoit que sa femme. On en badine; & je vous écris ceci pour vous

1617. faire voir que ce parti tombe tous les jours.

S'il arrive quelque chose de nouveau, je ne manquerai pas de vous en informer avant votre départ pour l'*Ecosse*; & en votre absence je me servirai de l'addresse que vous m'avez donnée à *Londres*.

On a écrit de *France* à l'Ambassadeur Mr. *Du Maurier*, pour lui rapeller la permission qu'il avoit demandée d'y aller avant la mort du Maréchal d'*Ancre*; en conséquence il partit hier, laissant sa femme & sa famille, comme pour gages de son retour. On soupçonne cependant ici qu'il ne sera pas continué dans cet emploi.

Quelques jours avant son départ, il présenta des lettres de remerciement du Roi de *France*, pour le secours qu'on s'étoit proposé de lui envoyer; & il demanda dans son discours qu'on témoignât quelque ressentiment public contre le Colonel *Guent* pour avoir aidé les Princes.

En prenant congé il déclara l'intention où étoit le Roi d'assister le Duc de *Savoye*, & il exhorta les Etats à en faire de même; à quoi ils étoient déja disposés auparavant, & sont d'autant plus portés à-présent, ne craignant plus, en donnant du secours à ce Duc, de fournir une réponse aux *François* sur le besoin qu'ils prétendroient avoir de l'argent, qu'on leur doit pour la paye des Régimens *François*, dans le tems qu'ils se montreroient si libéraux envers des Princes aussi éloignés. Cependant on n'a rien conclu jusqu'ici, parce qu'ils sont partagés au sujet des troupes du Colonel *Guent*, que les Etats pensent à en-

voyer

voyer & à entretenir au service du Duc pendant cinq mois. En attendant ils en ont mis une partie en quartier dans leurs Villes, & le reste est dans le Païs du Marquis de *Brandebourg*; si l'on peut les engager à aller servir là, les Etats ont résolu de leur donner une escorte jusqu'à ce qu'ils soient hors de danger de la part du Comte *van den Berg*, qui les attend avec 2000. hommes d'Infanterie & 800. chevaux pour les empêcher de passer ou de séjourner dans les terres sujettes ou des Archiducs, ou du Duc de *Neubourg*. 1617.

On commence ici à espérer que la guerre entre les Rois de *Pologne* & de *Suède* n'aura pas lieu, sur quoi on avoit eu depuis peu de chaudes allarmes; mais il est arrivé hier plusieurs Marchands de ces côtés-là, qui raportent que le Comte d'*Altem* lève seulement trois Régimens pour le Roi de *Pologne*, mais qu'on ne dit point où ils seront employés.

L'Ambassadeur de *Suède* résidant ici part pour retourner auprès du Roi son Maître, se proposant de travailler en chemin faisant à attirer le Roi de *Dannemark* dans une union avec cet Etat, & avec les autres Princes unis; il en a parlé ici au Chef, & m'a demandé si je croyois que sa Majesté l'aprouveroit. Je n'ai pas voulu le décourager, quoique je voye peu d'aparence de succès, puisqu'on commence à ne craindre plus l'ennemi commun dans la Mer-Baltique, ce qui auroit pu être en effet *vinculum amicitiæ*, si cette crainte avoit continué. Je suis, &c.

1617. *Le même au même*, *par* DIESTON. 22. *Juin*.

MONSIEUR,

L'occasion qui s'offrit d'écrire directement en *Ecosse*, par une voye sûre trois jours après la dernière lettre que je vous ai écrite, le 13. de ce mois, m'a engagé à rendre compte à sa Majesté tant des affaires générales, que de celles de cet Etat en particulier, dans une lettre à la copie de laquelle je prens la liberté de vous renvoyer, pour ce qui a pu se passer dans ce petit intervalle.

Depuis lors, *Stick* (1) Ambassadeur extraordinaire des Etats, qui est à-présent en *Prusse* auprès du Marquis de *Brandebourg*, a donné avis qu'il y a eu encore un ban porté contre la Ville d'*Elbe* par le Roi de *Pologne*, & que cette Ville s'est liguée pour sa sûreté avec *Tornigen* & *Dantzick*, qui lèvent en commun des troupes pour sa défense.

Le Roi de *Pologne* a envoyé son Ambassadeur au Marquis de *Brandebourg* à *Berlin*, pour lui demander passage pour ses troupes, un secours d'hommes & d'argent, la permission de bâtir quatre vaisseaux, & une promesse de déclarer tous ceux de la Religion reformée incapables de gouverner en *Prusse*. Ces demandes extravagantes annoncent l'intention qu'a ce Roi de faire la guerre dans ces quartiers; & cette crainte a fait retirer le Duc de *Courlande*, qui a laissé la défense de son Païs à un gentilhomme qu'il y a établi son Lieutenant. Vendredi dernier, lorsque ces lettres de *Stick* furent présentées aux ETATS-GÉNÉ-RAUX,

(1) Apellé ci-devant *Stickius*.

RAUX, l'Agent du Prince de *Brandebourg* demanda que les vaiſſeaux qui avoient été destinés ci-devant pour la *Mer-Baltique*, fuſſent encore reſervés pour cette deſtination, puisque la cauſe qui les avoit fait équiper n'a pas ceſſé, comme on l'avoit cru, quand on réſolut la ſemaine dernière d'en diſpoſer autrement; mais jusqu'ici on n'a rien arrêté là-deſſus. 1617.

Hier le Réſident de *Véniſe* eut audience des ETATS-GÉNÉRAUX; il y rendit compte de ce qui s'eſt paſſé dans le golphe, & qui montre que la rupture entre ſes maîtres & les *Espagnols* va en augmentant; il conclut par une requête en faveur du Duc de *Savoye*, pour hâter la réſolution de lui envoyer du ſecours.

On voit dans cette affaire qui regarde la *Savoye* l'effet de leurs diviſions par raport à la Religion, qui en viennent peu-à-peu à une faction formée; ce qu'un parti demande ou paroît ſouhaiter, étant rejetté par l'autre, par pur eſprit de contradiction, & ſans autre deſſein.

A la première propoſition faite ſur ce ſujet, après que le Sénateur *de Montou* fut revenu d'*Allemagne*, le Conſeil d'Etat aïant été apellé devant les ETATS-GÉNÉRAUX pour en délibérer, il parut une diſpoſition univerſelle à aſſiſter le Duc *nemine contradicente*. Enſuite ceux d'*Hollande* firent des difficultés, s'excuſant ſur leurs diviſions au ſujet de la Religion, qui arrêtoient leurs réſolutions; & quoique ce ſoit là une affaire d'Etat, qui regarde un Prince étranger fort éloigné, & n'a par conſéquent aucun raport imaginable à ces troubles domeſtiques, cependant ceux qui ont

1617. la principale autorité dans l'assemblée d'*Hollande* s'accrochent à cela, pour forcer les autres à céder à leurs desirs particuliers, ou pour faire voir que sans cette soumission, il ne se fera rien que ce qui leur plaira par raport aux affaires publiques. Mais trouvant que cela ne pouvoit avoir lieu dans cette occasion, & s'apercevant que les autres Provinces tiroient avantage de ces tergiversations en accusant ceux d'*Hollande* de s'oposer au bien public, le jour avant que de se séparer ils prirent une résolution plus étenduë, & qui entraîneroit des frais plus grands qu'on ne s'y attendoit. Cette résolution aïant été déclarée il y a deux jours par Mr. BARNEVELT dans l'assemblée des ETATS-GÉNERAUX, ceux qui paroissoient les plus ardens auparavant, (nommément les Députés de *Gueldres*), & qui doivent à-présent contribuer *pro rata*, reculèrent, comme s'ils n'avoient pas reçu un pouvoir aussi ample de leurs Maîtres. Cependant cela ne sera pas un obstacle, car leur consentement aïant été déjà donné en général, & la *Hollande* aïant à-présent donné l'exemple, les autres suivront; & je compte que le Sénateur *de Montou* sera renvoyé la semaine prochaine pleinement satisfait.

La connoissance que vous avez de la constitution de cet Etat est cause que j'entre dans ces détails, qui seroient hors de propos pour un autre; & pour pouvoir vous écrire plus librement dans la suite, je vous envoye un chiffre, d'autant plus nécessaire à-présent, que les lettres courront plus de risques, quand elles devront vous suivre en *Ecosse*.

Jus-

Jusqu'ici il n'y a point eu d'émeutes depuis 1617.
la séparation des Etats d'*Hollande*, mais je ne vois pas qu'on puisse les prévenir plus longtems dans cette Ville, dont les autres suivront vraisemblablement l'exemple, les *Contre-Rémontrans* aïant déclaré qu'ils ne veulent plus se contenter de l'Eglise *Angloise*, ni de celle qu'on leur prépare dans le *Voorbout*, mais qu'ils veulent avoir l'usage de la grande Eglise, avec leurs Diacres, & leurs Ministres, & sont résolus de ne plus consentir à cette innovation, par laquelle ils ont été molestés si longtems; ensorte que, si son Excellence ne les en détourne, on s'attend qu'au premier dimanche de communion ils se saisiront de la grande Eglise.

Son Excellence a déclaré la semaine dernière à Mr. BARNEVELT, qu'elle ne vouloit plus entendre *Uytenbogard*, & qu'elle feroit venir un autre Prédicateur de *France*; ce qui a fort étonné Mr. BARNEVELT, qui n'attendoit pas tant de zèle & de chaleur dans cette cause, de la part de son Excellence, sur la modération de laquelle il comptoit beaucoup.

J'ai eu des nouvelles de *Hasselt* & de *Campen*, par des personnes sur qui je puis compter, & je ne trouve point qu'on ait imprimé dans l'une ou l'autre de ces deux Villes ces traductions *Angloises* de Livres *Arminiens*, dont vous me parlez dans vos précédentes lettres. Je suis, &c.

1617. LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Chevalier* THOMAS LAKE, *envoyée avec la lettre pour le Roi, par le Colonel* BROGUE. $\frac{16}{26}$. *Juin.*

„ Nous ne sommes pas encore arrivés à „ l'Etat de tranquillité & d'union qui feroit „ à souhaiter, quoique nous soïions en bon „ train de guérison. "

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* LAKE. 7. *Juillet.*

MONSIEUR,

Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous envoyer par le Colonel *Brogue* le 16. *Juin*, avec une autre de même date pour sa Majesté, j'ai reçu plusieurs lettres de vous, la plupart de recommandation; & j'y aurai tout l'égard possible.

Votre lettre du 16. *May*, en déclarant d'un côté le dessein où est sa Majesté de nettoyer la Méditerranée des pirates dont elle est infestée, témoigne de l'autre quelque défiance de la disposition de cet Etat à concourir à ces vuës; mais comme ils aprouvent beaucoup ici les intentions de sa Majesté, j'ai reçu aussi de fortes assurances de ceux qui ont le plus d'autorité dans cet Etat, de la disposition où ils sont de joindre leur secours, n'étant pas si fort engagés avec les pirates d'*Alger* & de *Tunis*, que cela puisse gêner leur liberté; le Traité qui a été fait par leur Consul, aujourd'hui en prison à *Alger*, comme vous l'avez

a-

apris, n'aïant jamais été ratifié ici à cause d'un article qui porte que les pirates auront la liberté de visiter leurs vaisseaux pour voir s'il n'y a point d'effets *Espagnols*; la honte & la difficulté qu'il y auroit à cela les empêchant de donner leur consentement. Je crois à présent qu'au cas que sa Majesté persiste dans le dessein d'attaquer les pirates, ils aimeront mieux chercher à assurer leur commerce par la force des armes, qui sert contre tous les hommes, que par des traités avec des gens, qui ne peuvent être liés par des promesses. 1617.

Sauf meilleur avis, je ne vois pas comment on pourroit engager les *Espagnols* à contribuer à la sûreté ou à l'entretien des vaisseaux de sa Majesté, & de ceux de ce Païs, dans cette expédition; (quoique le principal avantage de la sûreté du commerce doive être pour cette Nation, qui souffre le plus de son dérangement) car par ce moyen nous aurions des vaisseaux de guerre en état d'agir sur leurs côtes, & par les changemens ordinaires dans les affaires de ce monde, ces vaisseaux pourroient être employés à leur préjudice; or il est vraisemblable que comme ennemis réconciliés, ils auront quelques craintes à cet égard.

Les nouvelles d'*Espagne* nous aprennent que la flotte *Espagnole* qui étoit aux *Manilles* a été entièrement défaite par les *Hollandois*; & par un nommé *Spilberg*, qui a conduit deux riches vaisseaux des *Indes-Orientales*, nous avons une rélation de la découverte d'un nouveau passage dans la mer pacifique, faite par un nommé *le Maire* de *Nord-Hollande*, qui n'étant pas de la Compagnie des *Indes-Orien-*

1617. *tales*, à laquelle on a accordé un privilège pour le passage par le détroit de *Magellan*, s'avança de deux dégrés au-delà, & trouva que ce que les globes & les cartes nomment terre ferme au-delà de la terre de feu, étoit une mer; ensorte qu'on y peut passer dans un jour, le passage n'aïant que sept lieuës en largeur & autant en longueur. La chose est assez singulière pour mériter plus ample confirmation, quoiqu'on la regarde ici comme une vérité, & que dans la confiance du succès, on ait déjà parlé d'établir une Compagnie des *Indes-Occidentales* à l'exemple de celle des *Indes-Orientales*; il y a ici des Marchands qui se chargent dès à-présent de faire un fonds de trois milions de florins.

Le Duc de *Savoye* a obtenu d'ici un subside de 50, 000 florins par mois, à commencer du mois d'*Août* prochain, pour l'espace de cinq mois, si la guerre de *Piémont* dure aussi longtems; & son Ministre le Sénateur *de Montou* va à-présent en *Allemagne* pour solliciter un pareil secours auprès des Princes de l'union & de l'Electeur de *Saxe*, avec qui ce Duc est allié.

Nos différends de Religion augmenteront encore avant qu'on y remédie; & il est à craindre que tout n'aille en desordre à la fin; à moins qu'ils ne prennent le parti que leur a recommandé sa Majesté, de convoquer un Synode. Par cette raison, & pour d'autres rélatives à cela, les Etats d'*Hollande* se sont assemblés une semaine plutôt qu'ils ne se l'étoient proposé; & ceux des autres Provinces persistent dans la résolution de s'assembler le 15. d'*Août* prochain.

To-

Tobie Matthew est allé à Spa pour sa santé 1617.
avant que de profiter de la permission qu'il a obtenuë de retourner en Angleterre. Le Chevalier Herbert Croft se tient caché dans les terres des Archiducs, sous le nom de William Edwards. Je suis très-affligé des troubles que nous aprenons ici qu'il y a eu dans votre famille pendant votre absence, ce qui doit vous faire d'autant plus de peine que vous aviez lieu de vous promettre toute sorte de contentement dans le mariage de votre fille. Ce que je connoissois de Milord son époux, joint à la considération que j'ai toujours euë pour vous & pour les vôtres, fait que je partage sincèrement votre douleur, que vous devez suporter avec votre sagesse ordinaire, comme un accident humain, & surmonter par la patience. J'implore pour vous la protection du Ciel, & suis, &c.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD, *par* WOODWARD. 7. *Juillet.*

MONSIEUR,

Vous aurez vu par mes deux dernières dépêches du 16. & du 22. de *Juin*, quels délais & quels changemens l'affaire publique qui regarde le secours du Duc de *Savoye*, a souffert à cause de nos divisions particulières, ce qui a paru encore dans la conclusion n'y aïant eu aucune résolution prise jusqu'au 2. de ce mois ; & celle qui a été prise alors différant. & dans la qualité & dans la quantité des premières dispositions des Etats, qui ont jugé

1617. plus à-propos à-présent de donner un secours en argent de 50, 000 florins seulement par mois, à commencer du mois d'*Août* prochain; & cela pour l'espace de quatre mois, mais à condition que la guerre de *Piémont* dure aussi longtems. Ils comptent, comme vous le verrez par la copie de leur réponse, que cette somme payera 4000. hommes d'Infanterie, & 400. chevaux, ce qui suivant *le bon menage* de ce Païs, peut être vrai, mais qui manquera d'une moitié au compte des *Italiens*, s'ils y font entrer les frais de la levée, aussi bien que ceux de l'entretien. Quoique ce secours en argent ne réponde pas à l'attente, le Ministre du Duc ne laisse pas d'en être content, en considérant qu'il n'y a point actuellement d'alliance entre son Maître & cet Etat, ni aucune obligation précédente. Il reconnoît qu'il a été assisté en ceci par la faveur de sa Majesté, parce que j'ai souvent intercédé pour lui conformément à l'ordre que j'en reçus de vous par vos lettres de *Février*, & j'ai été employé ici entre les Etats & lui pour lever quelques difficultés.

Les troupes du Baron d'*Oyen* qui ont été retenuës longtems à *Nimègue* & dans les autres Villes frontières, en partie dans l'espérance qu'elles seroient payées par les Princes de *France*, & en partie pour s'en servir en *Savoye*, ne veulent point être licentiées, n'aïant reçu des Princes qu'un mois de paye au-lieu de trois qui leur avoient été promis. Elles n'ont plus d'espérance d'un autre côté d'être menées en *Savoye*, ce que les Etats donnent ne suffiroit pas pour cela. Il est vrai qu'il

qu'il y avoit eu des conditions assez avanta- 1617.
geuses réglées entre le Comte *Camille Taffin*, employé par le Duc de *Savoye* & le Baron d'*Oyen*; mais le Sénateur *de Montou* qui a négocié cette affaire avec les Etats ne veut point remplir ces conditions, quoique le Marquis de *Lanze* & d'autres Ministres du Duc de *Savoye* à *Paris*, lui en ayent écrit par un exprès, & cela parce qu'il a déjà compté une partie de cet argent à un nommé *Collestein*, Colonel *Allemand*, qui avec le Comte de *Mansfelt*, a entrepris de conduire 3000 hommes d'Infanterie en *Piémont* au service du Duc.

Si la Cavalerie eût été envoyée & payée par les Etats, le Comte *Henri* souhaitoit de la commander, cela aïant manqué, il propose à présent d'aller, comme particulier, voir le Duc de *Savoye*, souhaitant de s'absenter ici pour un tems, soit à cause de son Traité de mariage avec la fille du *Landgrave*, dont les embarras lui donnent *animum peregrinandi*; soit pour éviter de choquer personne au milieu de ces divisions, dans lesquelles il ne se soucie pas de s'embarquer.

Les levées que le Comte de *Levestein* a entrepris de faire pour les *Vénitiens* sont arrêtées par la difficulté qu'il y a de trouver des vaisseaux dans cette saison, dans laquelle les matelots craignent le danger des calmes au passage du détroit, ce qui les exposeroit à quelque danger de la part des galères *Espagnoles*.

Il est arrivé ici des *Indes Orientales* un nommé *Spilberg* de *Zélande*, qui a amené à bon port deux vaisseaux richement chargés, pour la valeur de deux milions & demi de florins,

1617. c'est son troisième voyage de l'*Est*, & il a fait ce dernier par l'*Ouest*, à travers le détroit de *Magellan*.

Il a amené avec lui un nommé *le Maire* fils d'un riche Marchand de *Nord-Hollande*, qui n'étant point de la Compagnie des *Indes Orientales* a fait un voyage comme interlope avec deux vaisseaux, en passant par les *Indes Occidentales*, & est arrivé trois mois avant *Spilberg* aux *Indes Orientales*. Il a perdu un de ses vaisseaux au *Bresil* par le feu; il prétend avoit découvert avec l'autre un nouveau passage dans la mer du *Sud* à soixante & dix lieuës au-delà du détroit de *Magellan* à la hauteur de 55. degrés & quelques minutes, le passage aïant 7. miles *Hollandois* de largeur, & autant de longueur, de sorte qu'on peut le passer dans moins d'un jour, au-lieu que par le détroit de *Magellan* il faut entre trois semaines & un mois, à cause de la longueur du chemin, & de la variété des vents.

Vous comprenez de quelle conséquence seroit la chose, si la rélation est vraye, ce qui est revoqué en doute par la Compagnie des *Indes Orientales*, qui a arrêté le vaisseau de *le Maire* dans les *Indes Orientales*, pour avoir violé leur Privilège du détroit de *Magellan*, prétendant que cette nouvelle découverte n'est qu'une invention pour leur en imposer.

Je n'ai pu encore me procurer le journal à cause du différend de *le Maire* avec la Compagnie; & parce que, avant que de le communiquer il veut obtenir un Privilège des Etats *detectionis jure*, pour se servir seul de ce passage pendant un certain nombre d'années: mais

mais j'ai vu sa Carte dans laquelle il fait une *Ile* de la terre de feu, qui a été prise jusqu'ici pour un *continent*, & il donne des noms à deux autres *Iles* qu'il a découvertes vers le *Sud*, apellant l'une les *Etats*, & l'autre BARNEVELT. 1617.

Dans la première chaleur de cette nouvelle, il y a eu ici quelques Marchands pour traiter avec les Etats, pour former une Compagnie des *Indes Occidentales* à l'imitation de celle des *Indes Orientales*; & ils se chargent de faire un fonds de trois milions de florins. On a la nouvelle par des Lettres de *Séville* du 6. & du 10. du mois dernier que leur flotte dans les *Indes Orientales* a entièrement défait la flotte *Espagnole* aux *Manilles*, à quoi ils ajoutent d'autant plus aisément foi que *Spilberg* raporte qu'il laissa au mois de *Novembre* dernier à *Bantam* dix Vaisseaux de guerre bien pourvus, & prêts à mettre à la voile dans ce dessein.

Sur la nouvelle qu'on a arrêté en *Espagne*, à *Naples* & en *Sicile* des Vaisseaux & des Marchandises de ces Provinces, les Etats ont écrit à *Bruxelles* une Lettre de plaintes, qu'ils ont envoyée par notre huissier *Hendrickson*, avec ordre de n'attendre la réponse que quatre jours.

Les Etats d'*Hollande* s'assemblent une semaine avant le jour marqué, parce que les *Contre Rémontrans* de *la Haye* se sont emparés de l'Eglise du *Voorbout* de leur propre mouvement, sans ordre & sans permission publique; ils y ont eu sermon deux dimanches & un jour ouvrable, & ils forment une assemblée

1617. semblée beaucoup plus nombreuse que ceux qui fréquentent la principale Eglise.

Il est certain que c'est le parti contraire qui les a portés par artifice à se saisir de cette Eglise, pour les détourner de leur dessein sur l'autre. Cependant le lendemain de leur premier sermon, les portes de l'Eglise furent fermées, & le Ministre qui avoit prêché fut cité par le Conseil d'*Hollande*, comme coupable. Le jour suivant les portes de l'Eglise furent rouvertes, dans la crainte d'un tumulte, & c'étoit ce qu'on se proposoit en les fermant; on fait tout cela pour montrer que les mesures des *Contre-Rémontrans* sont dictées par la violence, afin de retenir par-là dans la soumission ceux qui s'accordant avec eux pour les opinions, desaprouvent cependant ces sortes de procédés. Si ces gens sont une fois autorisés au *Voorbout*, il est certain que l'autre Eglise sera fort déserte; & les autres Eglises d'*Hollande* suivront cet exemple, selon la maxime *propere sequi quæ piget incboare*.

177. a été en dernier lieu à 182. pour empêcher que 43, 47, 40, 53, 27, 38, 20. n'insistent plus longtems sur 7. 214. On s'est donné les mêmes soins par d'autres moyens auprès de 180, mais l'un & l'autre persistent dans leur premier dessein d'envoyer à 189. dans le tems convenu.

Je vous envoye un extrait des Lettres écrites de *Prusse* par *Stickius*, l'Ambassadeur des Etats, & d'autres de *Cléves*, au sujet des affaires d'*Allemagne*. Ce qu'il y a de plus considérable, c'est la venuë de l'*Empereur* en per-

personne à *Dresden*, que l'on croit avoir des 1617.
vuës différentes de celles qu'on prétexte, & en particulier de gagner l'Electeur de *Saxe* pour faire élire le Roi des *Romains*, & pour d'autres affaires avantageuses à la maison d'*Autriche*, sans s'embarasser des autres Electeurs.

L'Ambassadeur du Duc de *Savoye*, (car il a commission de se qualifier ainsi en *Allemagne*, quoiqu'il ne s'apelle ici que le Sénateur *de Montou*) a ordre de son Maître d'aller d'ici auprès de l'Electeur de *Saxe*, pour lui demander du secours, comme à un Prince de son sang, conjointement avec les autres Princes de l'union, auprès desquels il se promet de réüssir, en aïant obtenu des récommandations auprès des Etats, & retournant à-présent avec cette résolution d'accorder un secours en argent, comme un effet de leurs conseils.

Le Comte d'*Ostfrise* m'a demandé par Lettres & par un commissaire envoyé exprès, de le servir ici auprès des Etats dans certains différends nouvellement élevés entre lui, & quelques-uns de sa noblesse; en quoi je ne manquerai pas d'obéïr aux ordres que j'ai reçus de sa Majesté dans mes instructions.

Suivant mon calcul cette Lettre vous trouvera vers le tems de votre arrivée en *Ecosse*; où vous voudrez bien informer sa Majesté de ce qu'elle pourroit contenir qui vaille la peine de lui être communiqué.

Je prens la liberté d'envoyer sous votre couvert une Lettre à Mr. le Sécrétaire *Lake*, en réponse à celles que j'ai reçuës de lui en dernier lieu. Je suis, &c.

1617. LETTRE *du Sécrètaire* WINWOOD, *au Chevalier* DUDLEY CARLETON. *De St. Barthelemi, par* JOHNSON. 7. *Juillet.*

MONSIEUR,

N'étoit le retour de ce porteur, courier de *la Haye*, je ne vous donnerois pas la peine de recevoir une Lettre, car les dernières que j'ai de vous ne demandent point de réponse; & il ne se présente rien à présent dont il vaille la peine de vous informer.

Vous n'ignorez pas quelle issuë a euë la négociation du Chevalier *Jean. Bennet.* Conformément à ses instructions, il a eu audience à son retour devant les Seigneurs, qui trouvant que la chose n'emporte rien moins qu'une brêche à l'amitié qui a subsisté longtems entre le Roi & l'Archiduc *Albert*, ont cru qu'il n'y avoit rien de mieux à faire que de dépêcher à sa Majesté le Dr. *Ducke*, qui a accompagné le Chevalier dans sa négociation. Quand le Roi sera instruit de l'état de cette affaire par sa rélation, il pourra déterminer ce qui selon sa sagesse lui paroîtra le plus convenable pour son honneur & pour son service. Ce ne seroit qu'un embarras pour vous & pour moi, de vous envoyer toutes les pièces, & tous les détails de cette négociation; le résultat est compris dans sa protestation, dont je vous envoye une copie.

Les plaintes que nous recevons ici, & au dehors des procédés étranges & indirects des Etats & de leurs Ministres, me font craindre que s'ils continuënt à s'opiniâtrer, préten-

tendant emporter tout à main forte, nous ne 1617.
pourrons, ni par raison d'Etat, ni par notre fidélité pour le service du Roi, ni pour l'honneur de notre nation, être longtems en bonne intelligence avec eux. Laisser passer l'affaire de la tare, par où ils voudroient tacitement & indirectement bannir de leurs Provinces le commerce de nos draps, & négliger les griefs dont nos Marchands de la Compagnie des *Indes Orientales* ont à se plaindre journellement par l'insolence insuportable de leurs gens qui commercent dans ces Païs-là, c'est une chose d'une conséquence si dangereuse pour la suite, que si l'on n'y remédie promptement, il en résultera bientôt une rupture ouverte entre les Royaumes de sa Majesté & leurs Provinces.

La meilleure chose que je puisse vous marquer, dans la disette où nous sommes de nouvelles, c'est que sa Majesté en *Ecosse*, & la Reine & le Prince ici, sont en bonne santé. Nos dernières Lettres de là, nous aprennent que le Parlement est fini, & que le Comte d'*Arundel*, le Comte de *Pembroke* & Milord *Zouch* ont prêté leur serment en dernier lieu comme Membres du Conseil-privé d'*Ecosse*.

J'ignore encore quand je me mettrai en route pour y aller; car quoique je me fusse proposé ci-devant de partir aujourd'hui, l'état présent des affaires de sa Majesté, ne me permet pas de m'éloigner d'ici, jusqu'à ce que je sois instruit ultérieurement de son bon plaisir. Je suis, &c.

LET-

1617. LETTRE *du Sécrétaire* WINWOOD, *au Chevalier* DUDLEY CARLETON, *reçuë le* 26. *par le Chevalier* EDOUARD HARWOOD, *& le Capitaine* BURROWS. 21. *Juillet.*

MONSIEUR,

Ces deux Messieurs, gens de mérite, ont ordre de vous communiquer une affaire fort honorable, & également importante pour le bien de la Chrêtienté; comme elle doit être ménagée avec tout le secret, & toute la dextérité possible, vous en parlerez fortement à son Excellence & à Mr. BARNEVELT, dont la froideur, à ce que j'aprends, aura besoin d'être réchaufée par les plus fortes raisons que vous pourrez alléguer. Je vous écrirai plus au long, quand j'aurai plus de loisir. Je suis, &c.

LETTRE *du Chevalier* DUDLEY CARLETON, *au Sécrétaire* WINWOOD. *Par* GEORGE MARTEN. 21. *Juillet.*

MONSIEUR.

Il n'y a pas grand chose pour le présent qui mérite une dépêche; notre plus grande, & je puis dire la seule affaire d'importance. les différends de Religion restant toujours *in fieri*, & n'y aïant rien *in facto* à vous mander. Cependant les pas que nous faisons ne sont pas tout-à-fait indifférens, la faction *Arminienne* employant beaucoup d'artifices pour éviter le scandale du refus d'un *Synode*, & restant aussi ferme dans sa persévérance à s'y oposer, car ils sentent bien que c'est un écueil,

cueil, qu'une mauvaiſe cauſe ne peut toucher 1617.
ſans faire naufrage, quoique la bonne qui a de la force en elle-même & qui peut pour ainſi dire ſe tenir au-deſſus de l'eau, ne coure aucun risque. Ils ſe refuſent ainſi à tout ce qu'on propoſe pour conduire à cette fin, & ils font d'autres ouvertures ſpécieuſes en apparence, mais difficiles en effet, ſi ce n'eſt même impoſſibles à exécuter.

Le *Synode* national recommandé d'abord par ſa Majeſté, & enſuite déſiré & réſolu par la *Gueldres*, la *Zélande*, la *Friſe*, & *Groningue*, eſt rejetté entièrement par la plus grande partie des Etats d'*Hollande* aſſemblés aujourd'hui, qui ſont dans les diſpoſitions que vous connoiſſez bien, & cela ſous prétexte qu'il n'eſt pas de la dignité de cette Province qui a ſi longtems donné la Loi aux autres, de céder aujourd'hui, & de ſe laiſſer gouverner par elles. Ceux même d'entr'eux qui veulent du bien à la cauſe commune, ſont tirés du même côté par ce point d'honneur, de ſorte qu'à-préſent ils parlent d'avoir un *Synode* Provincial, qu'ils voudroient faire regarder comme un préparatif pour conduire à un *Synode* Ecuménique de toutes les Egliſes réformées, ce qu'ils croyent que ſa Majeſté aprouveroit beaucoup, parce qu'elle l'a ſouhaité autrefois. Ils voudroient que ce *Synode* Provincial fût compoſé de deux Députés de chaque claſſe, aſſiſtés de quelques membres des Etats. Ils ſouhaiteroient auſſi que l'élection des Députés au *Synode* ſe fît en préſence de quatre Magiſtrats, & qu'on choisît un nombre double de Députés, ſavoir quatre

pour

1617. pour chaque classe, dont deux seroient rejettés par les Magistrats.

Cette forme d'élection est rejettée par ceux qui observent que non-seulement elle diffère de tous les usages précédens, mais qu'elle a encore cet inconvénient que tous les Députés seroient *Arminiens*, ou favoriseroient ce parti, le Magistrat aïant une si grande influence sur leur élection. Ainsi l'on est plus arrêté par la forme que par la matière, qui trouve peu de contredisans, un *Synode* Provincial étant jugé nécessaire, comme étant du moins un bon préparatif s'il n'est un parfait remède pour la guérison de ces maladies, mais en cela ils sont bien loin de s'accorder, à cause de la roideur d'un côté, & des défiances de l'autre.

Depuis leur dernière assemblée ils ont pris des résolutions sur deux autres points; l'une de faire un Edit contre ceux qui parlent mal du Magistrat; l'autre d'exhorter leurs Ministres par une Lettre, à s'abstenir d'injures dans leurs sermons; deux choses qui paroissent fort bonnes, mais qui cependant emportent une condamnation tacite des *Contre-Rémontrans*, comme si *scandalum magnatum & maledicentia* leur étoient justement imputés.

Il y a eu en dernier lieu un différend dans la Ville de *Nimègue*, au sujet de l'admission d'un Ministre *Contre-Rémontrant*, en quoi le Gouverneur & la garnison se sont montrés oposés aux *Arminiens*, menaçant de prendre les armes; il en est venu des plaintes aux ETATS-GÉNÉRAUX, que cela a occupé toute une avant-midi. Son Excellence & le Conseil-

seil-d'état y furent apellés le 10. de ce mois 1617.
à sept-heures du matin; mais le Gouverneur y aïant paru se justifia très-bien, & fut renvoyé sans être seulement reprimandé. La décision de la question, au sujet du Ministre fut renvoyée à la Province de *Gueldres*, dont *Nimègue* est une partie, contre l'opinion, &
Barnevelt
malgré les efforts de 174, & 213, qui vouloient que les ETATS-GÉNÉRAUX envoyassent des commissaires pour prendre connoissance en leur nom de cette affaire, afin de l'ôter par-là aux Etats de *Gueldres* où le parti des *Contre-Rémontrans* est le plus fort.

Ce refus fut si sensible à 174. qu'il en tomba malade sur le champ, & le fut pendant deux ou trois jours, au bout desquels, comme s'il eût pris de nouvelles forces, il alla à
Les Etats d'Hollande,
192. & là il débuta par une Préface où il dit que quoique son âge & ses infirmités lui fissent souhaiter de se retirer, cependant dans
l'Etat
de telles extrêmités de 181, il ne vouloit pas abandonner leur service. Il produisit alors une Lettre de 12, (1) à 25, 27, 35, qui por-
le Roi Jaques
toit que 100. étant mieux informé de ces affaires, condamnoit beaucoup les procédés de 212, comme tendant à renverser l'autorité
les Etats d'Hollande
de 192; il tira de là plusieurs conséquences à l'avantage de son parti, & en particulier pour diminuer l'impression de 34, 10, 49, 51, 53, 17, 51, 52, 19, 47. de 100. à 190. tou-

(1) Peut-être *Noël Caron*.

1617. touchant 214, comme si elle eût été arrachée par artifice (*a*).

Je ne puis dire sur quel fondement 12. a écrit cela; mais 197. (1) est bien sûr d'une chose, c'est que 174. [Barnevelt] se propose d'obtenir s'il est possible quelque Lettre ou message pour 190. [les Etats Généraux] conforme à la précédente 34, 19, 52, 65, 67, 51, 20, 48. pour affermir l'autorité de 192. [des Etats d'Hollande] regardant cette dernière, & il l'a dit ainsi par-tout 181. (2), comme obtenue par le moyen de 114, & n'étant pas conforme aux vrayes idées de 101. (3).

On ne peut excuser les procédés de 190. [Etats Généraux] qui veulent tout emporter *de haute luitte*, ici & au dehors, comme vous vous en plaignez dans votre Lettre du 7. de ce mois; mais vous pouvez bien juger par la hauteur naturelle de qui cette manière de procéder a été introduite, & est encore suivie; ensorte que l'accroissement de l'autorité de 192. [Etats d'Hollande] où 174. [Barnevelt] a tout pouvoir, & par là à 190. [Etats Généraux] augmentera l'inconvénient; & l'on peut espèrer au contraire que 26, 29, 50, 17, 38, 16, 20, 49. manquant à 174. [Barnevelt] dans l'affaire en question,

(*a*) Les chiffrés signifient apparemment ici la Lettre du Roi aux ETATS-GE'NE'RAUX, touchant le *Synode*.

(1) On verra par la suite que 197. désigne CARLETON.

(2) Aparemment l'Etat, ou la République.

(3) Aparemment encore le Roi.

tra de l'eau dans son vin, & aprendra à être 1617.
plus modéré.

Par raport aux plaintes de nos Marchands des *Indes-Orientales*, je serois bien-aise, si vous le voulez bien, d'être instruit de quelques particularités, pour avoir quelque chose à répondre ici à ceux qui accusent nos Marchands de fournir aux *Espagnols* & aux *Portugais* de la poudre & d'autres munitions, outre quelques-autres pratiques tendant au préjudice de notre commerce dans ces quartiers-là pour le présent, & à notre ruine pour l'avenir.

Les Archiducs ont répondu civilement à la Lettre des Etats dont je vous ai parlé dans ma dernière Lettre, au sujet des vaisseaux de ces Provinces, arrêtés en *Espagne* & en *Italie*, ils promettent d'écrire incessamment en *Espagne* pour obtenir une réparation; mais depuis, il y a eu ici une assemblée de soixante & dix ou quatre-vingt des principaux Marchands de ces Provinces qui se plaignent qu'on a arrêté dans ces quartiers un beaucoup plus grand nombre de vaisseaux de ces Provinces, jusqu'à cinquante, tous richement chargés, ce qu'on ignoroit quand la précédente Lettre a été écrite; & ils ont présenté une requête pour avoir une prompte réparation, ou pour qu'on envoye trente vaisseaux de guerre sur les côtes d'*Espagne* pour qu'ils se fassent justice à eux-même, à quoi Mr. BARNEVELT a répondu, que comme ils commercent là par avarice, après s'être engagés si avant, ils ne doivent pas s'imaginer que l'Etat s'engagera avec tant de précipitation, réponse dont ils sont très-mal satisfaits.

1617. Le Comte *Leveſtein* s'eſt enfin arrangé pour le louage des vaiſſeaux qui doivent transporter ſa troupe à *Véniſe*, & il a obtenu des Etats *Delfsziels* en *Friſe* pour le lieu de leur embarquement, *Embden* lui aïant été refuſé. Le Comte d'*Embden* fait auſſi quelque difficulté de les laiſſer paſſer par ſon Païs, ſur quoi les Etats & ſon Excellence lui ont écrit, & ont envoye un Exprès, auquel à la réquiſition du Réſident de *Véniſe*, j'ai remis une Lettre tendant au même but, préſumant que cela ne déplaira pas à ſa Majeſté.

J'ai ſervi le Comte en dernier lieu dans l'aſſemblée des ETATS GÉNÉRAUX ſuivant le deſir exprès qu'il m'en avoit témoigné, à l'occaſion de ſes différends, avec quelques-uns des nobles de ſes Etats, affaire qu'on auroit voulu évoquer ici pour la terminer par leurs commiſſaires; au lieu que le Comte demande ou qu'elle ſe traite devant les cours ordinaires, ou qu'on ne faſſe rien ſans la participation, & l'aprobation de ſa Majeſté.

Les Etats n'ont fait jusqu'ici aucune réponſe à cela, mais la demande eſt ſi raiſonnable, que, quoique par le moyen des amis que le parti opoſé au Comte a ici, l'affaire puiſſe traîner en longueur, on ne peut pas bien lui refuſer ce qu'il ſouhaite.

Vous aurez apris par la voix publique que le Comte *Maurice* a quitté ſa chapelle à la cour. & va à cette nouvelle Egliſe du *Voorhout*; & que le Comte *Henri* ne va ni à l'une ni à l'autre, pour ne déplaire à perſonne; la choſe eſt trop conſidérable pour que vous l'ignoriez. On remarque auſſi beaucoup que

dans

dans cette nouvelle Eglise on prie particuliè- 1617.
rement pour la prospérité de sa Majesté. Je finirai par-là à présent, & suis, &c.

*Le même au même. Par un messager du Chevalier* EDOUARD VERE, *sous le couvert de Mr.* JEAN MORE. 31. *Juillet.*

MONSIEUR.

Les affaires de Religion sont tous les jours dans un plus grand desordre, l'assemblée des Etats d'*Hollande* étant absolument dissoute, & la résolution aïant été prise à la pluralité des voix, toutes de la faction *Arminienne*, sans le consentement des autres, de prescrire aux soldats qui sont en garnison dans cette Province un nouveau serment, par lequel ils s'engagent à assister le Magistrat, en cas de tumulte, & en particulier à repousser ceux du peuple qui voudroient s'emparer ou des Eglises, ou de quelque place publique pour leurs sermons. Cela fut mis tout de suite en exécution à *la Brille*, où l'on envoya l'ordre, Samedi dernier 26. de ce mois, sous prétexte que le peuple se proposoit d'avoir un Ministre *Contre-Rémontrant* le jour suivant, malgré le Magistrat. Le serment présenté à trois Capitaines *Hollandois* qui étoient là en garnison, fut prêté tout de suite; & le bruit s'étant répandu tout d'un coup que le Comte *Maurice* se proposoit de surprendre la Ville, les bourgeois furent en armes toute la nuit & le jour suivant; les gardes de Soldats furent doublées, & l'on braqua de l'Artillerie

1617. contre l'endroit où l'on débarque. Son Excellence très offensée de tout cela, s'en plaignit deux jours après au Conseil-d'Etat, qui d'un consentement unanime alla en corps avec lui aux ETATS-GÉNÉRAUX, pour représenter l'inconvénient qui naîtroit de ce nouveau serment, qui indisposeroit les soldats & les habitans des Villes les uns contre les autres, les uns devenant par-là des instrumens de violence, & les autres étant contraints dans des matières de conscience. A quoi son Excellence ajouta ses plaintes particulières, & conclut par demander que ceux d'*Hollande* fussent exhortés par les ETATS-GÉNÉRAUX à se désister d'ordonner ce nouveau serment, & à se contenter de l'ancienne formule, par laquelle les Officiers prêtent serment de fidélité aux ETATS-GÉNÉRAUX, à son Excellence, & aux Villes où ils sont en garnison. L'affaire fut longtems débatuë, & après des avis réïtérés du Conseil-d'Etat, & une nouvelle délibération, elle fut enfin concluë ainsi à la pluralité des voix dans les ETATS-GÉNÉRAUX. Mr. BARNEVELT s'y opposa fortement au nom de ceux d'*Hollande*, disant que ce que les Etats de cette Province avoient résolu, ne pouvoit être changé par les Députés qu'ils avoient dans les ETATS-GÉNÉRAUX; mais il promit qu'ils se gouverneroient de manière qu'on n'auroit point lieu de se plaindre. J'aprends cependant qu'ils ont envoyé des commissaires pour faire prêter le serment dans les autres Villes d'*Hollande*, & qu'ils ont intention de changer leurs garnisons, & d'éloigner les Compagnies dont

les

les Officiers ne sont pas soumis à leurs vuës. En particulier ils se proposent de faire quelque exemple à *Oudewater*, & d'empêcher la communion que les *Contre-Rémontrans* se proposent de célébrer dans cette Ville Dimanche prochain. Ceci aboutira à une entière confusion, & ce qui a été jusqu'ici un schisme, dégénérera en une faction déclarée, la plupart des Capitaines & des Officiers étant résolus de refuser le serment. Auquel cas si on leur retient leur paye, ce qui est la seule chose dont ils sont menacés, ne pouvant être cassés sans le consentement de la généralité, les cinq Villes des *Contre-Rémontrans* déclarent qu'elles les payeront de la portion qu'elles fournissent pour les contributions. A ces cinq Villes qui se sont déclarées depuis longtems, trois autres savoir, *Schiedam*, *Medenblick*, & *Munnickendam*, commencent à se joindre; & leurs Députés se sont absentés exprès de la dernière assemblée. Les Provinces qui ont consenti à un *Synode* National persistent dans la résolution de s'assembler au jour marqué; & ces Villes enverront leurs Députés. La raison pour laquelle Mr. BARNEVELT dit que ceux d'*Hollande* ne concourent pas à cette résolution d'un *Synode*, est qu'ils ne veulent pas faire une affaire Nationale, de ce qui en est une de Province; & il prétend justifier leur procédé par un Article de l'acte de l'union d'*Utrecht*, par lequel ceux d'*Hollande* & de *Zélande* ont l'autorité séparément dans les matières de Religion, les autres Provinces étant laissées en liberté à cet égard. Mais on 1617.

1617. blâme cela comme une fausse interprétation de cet Article, qui fut dressé alors pour qu'ils eussent le pouvoir d'établir la Religion réformée, dans le tems qu'on n'en professoit point d'autre, sans imposer cette nécessité aux autres Provinces qui n'étoient pas encore si bien déterminées; au-lieu que cette autorité qu'on donna alors aux deux Provinces entières de régler séparément ce qui regardoit la Religion, seroit employée à-présent par celle-ci seule, (ou sa plus grande partie en comptant les voix des Magistrats sans avoir égard à l'inclination générale du peuple) à corrompre ou à extirper cette même Religion, en introduisant, premièrement par de sourdes pratiques, & établissant à-présent par force ces nouveautés de l'*Arminianisme*, pour lesquelles l'horreur du peuple s'est montrée par un affront fait à *Uytenbogaard*, le principal Ministre de cette Ville, dont la porte a été *imbrattata* une nuit de cette semaine, insulte dont je n'avois jamais ouï parler qu'à *Vénise*, où l'on l'a fait à d'infames courtisannes; & cela s'est fait d'une manière si indigne, que le Magistrat a promis une récompense de 100. florins à celui qui en découvriroit les Auteurs, ce qui n'a servi jusqu'ici qu'à rendre la chose plus publique. 172. qui d'abord n'alloit ni à l'une ni à l'autre Eglise, a été engagé depuis par 173. & 176. à suivre 178., de sorte qu'il étoit sur le point de se déclarer comme 7, 25, 17, 9, 15, 42, 22, 10, 21, 8, 13, 52, 27, 39, 38, entre

Le Comte Henri

tre 49, 42, 33, 15, 30, 17, 47, 50, 5, 1617.
Le Comte Maurice
67, 68. contre 171.; de quoi le danger pour lui & pour ſon 25, 40, 55, 17, 3,
Carleton
4. lui a été repréſenté par 197. Depuis lors il a donné une preuve infaillible de ſa conſtance dans 52, 25, 17, 9, 53, 49, 17.,
Maurice
& de ſa fidélité à 171. Cependant il ſuit pour un tems 178. mais du conſentement
Maurice
de 171.

Le lendemain de la ſéparation des Etats d'*Hollande*, les Députés des Villes qui ont réſolu d'avoir un *Synode* National, allèrent en corps chez ſon Excellence, chez le Comte *Henri*, & chez la Princeſſe d'*Orange* pour les prier au nom des Etats d'*Hollande*, de s'employer pour le ſoutien de l'autorité des Magiſtrats; à quoi ſon Excellence répondit que cette autorité ſeroit ferme, tant qu'on ne l'employeroit pas à ſuprimer la Religion. Les autres firent des réponſes civiles ſans reſtriction. 175. va & vient
Le Comte Maurice Barnevelt
de 171. à 174. pour accomoder ces différends; mais ils ſont venus trop loin pour qu'ils puiſſent être terminés par la médiation d'un particulier.

J'ai parlé à ſon Excellence, & à Mr. BARNEVELT de l'affaire ſur laquelle, par votre Lettre du 21. de ce mois, vous vous en êtes raporté au Chevalier *Edouard Harwood* & au Capitaine *Burrows*, qui ſe propoſant de retourner en *Angleterre* au jour marqué, vous porteront plus de détails qu'il

n'eſt

1617. n'est nécessaire que je vous en donne à-présent. En général je puis dire qu'on paroit ici bien disposé mais en effét *conversis ad civiles discordias armis externa sine cura habentur.* Je suis, &c.

*Fin du premier Tome.*

